

Schéma départemental du tourisme durable du Tarn-et-Garonne 2023-2028

Plan d'actions



- Mai 2023 -

Sommaire

I	Rappel de la stratégie	p.4
II	Rappel du sommaire d'actions	p.10
III	Plan d'actions	p.12
A	Renforcer l'attractivité et la visibilité	p.13
B	Qualifier l'offre touristique départementale	p.23
C	Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous	p.37
D	Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis	p.46
IV	Repères calendaires	p.53

Crédit photos : ADT82 - LezBroz - Samfaitvoyager - Elsa&Cyril - Aurélien Desmiers - Camille Chrétien La food locale

L'esprit du schéma départemental du tourisme durable 2023-2028

Un moment-clé pour mettre à plat ce qui existe, hiérarchiser les priorités et définir la marche à suivre



Une démarche résolument collaborative

Un souci de cohérence globale et de transversalité

Association des professionnels du tourisme à la réflexion

Un projet fédérateur et partagé, piloté par le Département

Juillet à Septembre 2022

Octobre 2022 à Avril 2023

Janvier 2023

37 entretiens individuels auprès d'acteurs du tourisme

429 participants (tarn-et-garonnais) à l'enquête en ligne

170 élus des territoires et du département, offices de tourisme, socios-professionnels, partenaires, services du département ont participé aux temps d'échanges collectifs



Un document-cadre hiérarchisé pour consolider les fondements de la destination touristique...

Une faible maturité touristique de la destination...

...d'où l'enjeu premier de consolider les bases de la destination...

...et de définir un positionnement stratégique différenciant

...puis accompagner la montée en puissance progressive de l'offre touristique

Poser les bases d'une identité touristique dans laquelle les acteurs puissent se reconnaître

Bâtir une offre complète en relation avec les attentes des clientèles

Valoriser les éléments identitaires du territoire

Mettre en réseau pour que les pôles majeurs irriguent et renforcent le maillage des territoires

Se donner les moyens de séduire des investisseurs

Un plan d'action hiérarchisé qui traduit la volonté d'affirmer le rôle du Département comme « coordonnateur » de l'action touristique

Rappel de la stratégie

Matrice Forces/Faiblesses et Opportunités/Menaces

FORCES

- Des **aménités touristiques remarquables** (patrimoine bâti et paysager, terroir, thématique de l'eau), **des « pépites » à valoriser** et des projets porteurs sur lesquels capitaliser
- Une **dynamique d'accompagnement du Département auprès des collectivités** ainsi que la perception de la **dimension transversale du tourisme** : un préalable à la diffusion de la culture touristique
- Une répartition plutôt équilibrée des nuitées dans l'espace (malgré une forte saisonnalité) : un enjeu de **renvoi des flux entre les différentes polarités**

FAIBLESSES

- Une **destination traversée mais qui n'est pas une destination de séjour** : un enjeu de « faire destination »
- Un enjeu de **qualification de la chaîne de services touristiques** : offre peu structurée, parc marchand peu qualifié (hors meublés...), pas de site « locomotive », manque de services (pour itinérants, etc.)
- Des **déséquilibres territoriaux en matière d'offres** entre l'ouest et l'est du territoire
- Un manque de diffusion de la culture touristique auprès des professionnels et des habitants : **faible perception des retombées potentielles du secteur**

OPPORTUNITES

- Des **filières porteuses pour le département en phase avec les tendances globales** : savoir-faire, fluvial/fluvestre, œnotourisme, micro-aventures et déconnexion *slow* / bien-être...
- La **proximité de Toulouse et le rapprochement du bassin parisien** (via la future gare LGV) : une carte à jouer sur un positionnement déconnexion/ressourcement auprès de publics urbains
- Des **dynamiques partenariales sur lesquelles s'appuyer** (PACT, Contrat de Destination Slow Tourisme et Epicurisme, axe Garonne...)

MENACES

- Un **déficit d'image et de notoriété d'un département « mosaïque »** mais peu différenciant, pas de plateforme de marque lisible : un département qui **ne figure pas dans la carte mentale des destinations**
- Un **gisement touristique exposé aux conséquences du changement climatique**, une posture d'anticipation et d'adaptation nécessaire pour en assurer la viabilité (canicules, sécheresses...)
- Des risques de conflits d'usages entre résidents et touristes, **un impératif d'inclusion sociale des résidents**

Surmonter les paradoxes du tourisme : de l'attractivité à la résilience territoriale

Face à une certaine défiance d'une partie de l'opinion publique, l'impératif de construire un nouveau modèle touristique plus désirable, qui réponde aux besoins des territoires et des habitants et des enjeux climatiques

Décarboner la chaîne de services du tourisme pour faire face à l'urgence climatique



Agir sur les postes les plus émetteurs dans un souci de cohérence globale (mobilités)



Définir de nouveaux indicateurs de mesure de la performance à l'aune de ces nouveaux enjeux



Limiter les conflits d'usage entre touristes et résidents sur certaines ressources sensibles (eau)

Adopter un modèle touristique résilient pour anticiper les crises



Un département exposé aux conséquences du changement climatique



Une posture d'anticipation des mutations : adaptation des filières sensibles, annualisation de l'économie, équité territoriale



Le tourisme comme levier de diversification des sources de revenus de certains secteurs vulnérables

La définition d'une stratégie touristique territoriale doit se penser plus largement qu'au simple prisme des leviers traditionnels

- Penser le tourisme de manière **globale**
- Intégrer les **nouveaux impératifs**, notamment écologique
- Concilier attractivité touristique et attractivité résidentielle
- Jouer **collectif**
- Être en cohérence avec la **politique Régionale**
- Renforcer la **co-construction** avec les acteurs et renforcer leur **mobilisation en diffusant la culture touristique**



Passer d'une logique de filière à une logique transversale



L'ambition touristique départementale, pour répondre à ces enjeux

IDENTITE

Valoriser les éléments identitaires différenciants du Tarn-et-Garonne et incarner ce positionnement afin de gagner en notoriété et d'exister sur la carte mentale des destinations

MAILLAGE

Garantir l'équité territoriale en structurant l'armature départementale « au fil de l'eau » visant à structurer des périmètres de consommation touristique élargis autour de pôles structurants

Faire émerger une destination touristique en séjour/court-séjour produisant des nuitées

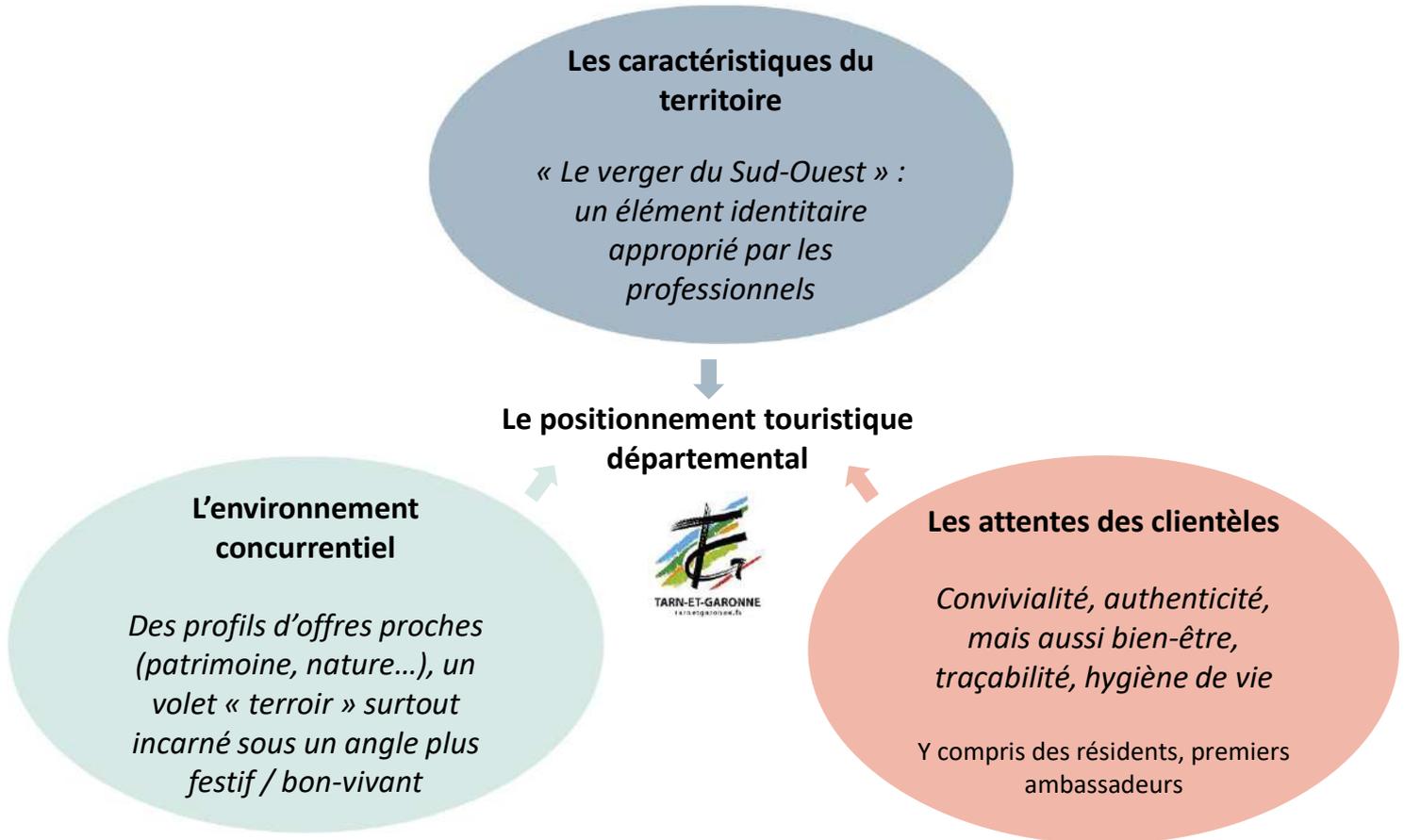
QUALITE

Garantir les fondamentaux et viser l'excellence tout au long de la chaîne de services touristiques et son intégration afin de maximiser les retombées économiques et de répondre aux attentes des clientèles en garantissant le bon rapport qualité/prix

PILOTAGE

Porter une vision collective pour l'ensemble des acteurs (professionnels, Offices de Tourisme et territoires) au service d'un projet fédérateur et transversal

Un positionnement différenciant, légitime et fédérateur



Le fil rouge stratégique, qui n'est pas une accroche de communication

La douceur de vivre,

Un **positionnement « slow »** / conditionné par le **maintien des fondamentaux** indispensables à la satisfaction-client mais difficilement déclencheurs de séjour.

Des clientèles urbaines à capter autour d'expériences / escapades en phase avec les attentes et convictions (micro-aventures, déconnexion...).

→ notamment de proximité, résidents...

au fil de l'eau,

L'eau comme **élément identitaire** du Département, une ressource sensible qui nécessite une gestion raisonnée.

L'eau comme « **colonne vertébrale** » de l'**armature territoriale** et du maillage des sites structurants.

du champ à l'assiette

Un **positionnement issu des marqueurs différenciants** qui **donne une « coloration »** spécifique à l'offre à décliner en « expériences » et à **articuler avec les filières complémentaires**.

Un positionnement que doit venir incarner le projet départemental autour de **l'Abbaye de Belleperche**.

Un **levier pour consolider la résilience du territoire** en favorisant le réflexe « tourisme » comme levier de diversification.

→ auprès des agriculteurs, des producteurs locaux, etc.

Les cibles de clientèles de la stratégie

Répartition de la clientèle touristique en Tarn-et-Garonne en 2022 :

63 % de clientèle française (Occitanie majoritaire puis Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA)

37 % de clientèle étrangère (Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas, Belgique et Allemagne)

Segments cibles	Caractéristiques	Motivations & attentes	Intérêt pour la destination
 <p>Familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Familles en (court-)séjour : grandes Agglomérations à 2/3h, Ile-de-France... Tous pouvoirs d'achat, y compris publics modestes Été et vacances scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> Un bon rapport qualité / prix, une offre accessible et adaptée au jeune public : offre de loisirs dont réseau des bases de loisirs, médiation adaptée dans les sites culturels et patrimoniaux Une offre sécurisée et des services adaptés 	<p>VOLUME, FREQUENTATION TOUTE L'ANNEE</p> <p>CONSOMMATION LOCALE</p>
 <p>Urbains de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> « Le jardin des toulousains » : proximité de l'Agglomération toulousaine (et Bordeaux dans une moindre mesure) Couples, seniors... plutôt CSP+, WE toute l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Une bonne accessibilité depuis les principaux points d'accès (publics motorisés ou non) Des produits expérientiels et de découverte du territoire (restauration locale, patrimoine, événementiel, APN et itinérances), une expérience « authentique » 	
 <p>Tarn-et-Garonnais</p>	<ul style="list-style-type: none"> 260 000 habitants en Tarn-et-Garonne, forte croissance démographique Revenu fiscal médian inférieur à la moyenne nationale 	<ul style="list-style-type: none"> Un bon rapport/qualité de prix des offres et des services Des offres culturelles, sportives et événementielles renouvelées Des produits expérientiels et de découverte du territoire / sorties sur les weekends L'accessibilité pour tous les publics 	
 <p>Touristes de bien-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> Clientèle de niche à forte valeur ajoutée, vectrice d'image : séjours « au vert » et expérientiels Fort pouvoir d'achat, franciliens et urbains nationaux Été, ailes de saison (court-séjour) 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'expérience de séjour tout au long du parcours-client : hébergement, restauration, activités Des produits expérientiels autour du segment bien-être : déconnexion, mieux-vivre, etc. dans un cadre naturel de qualité 	<p>PUBLICS DE NICHE MAIS LEVIERS D'IMAGE</p> <p>PRESCRIPTEURS DE LA DESTINATION</p>
 <p>Itinérants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Couples, seniors actifs, etc. avec fort pouvoir d'achat Locaux (loisirs), nationaux (« camp de base » ou grands itinérants) D'Avril à Octobre 	<ul style="list-style-type: none"> Des routes aménagées et sécurisées avec services : location de vélo (dont VAE) et haltes, balisage / signalétique, restauration et hébergements adaptés... Couplé à la découverte de sites et offres emblématiques du territoire 	

Rappel du sommaire d'actions

Objectifs et orientations opérationnelles

Objectifs stratégiques	Orientations opérationnelles		Piste d'actions
A- Renforcer l'attractivité et la visibilité	Engager une réflexion sur les périmètres de destination	1	Structurer une marque touristique territoriale interne pour fédérer les acteurs départementaux
		2	Développer les coopérations transdépartementales et régionales
	Créer le cadre d'une culture touristique désirable	3	Diffuser la culture touristique auprès des parties prenantes : élus, résidents, corporations connexes
		4	Faire évoluer les outils d'observation et d'évaluation des politiques publiques
B- Qualifier l'offre touristique départementale	Mettre en valeur les spécificités départementales autour du terroir et des savoir-faire	5	Incarner une filière touristique forte autour du terroir, des savoir-faire et des bons produits
		6	Déployer, autour de l'Abbaye de Belleperche, lieu majeur culturel, une action touristique qui rayonne sur le Tarn-et-Garonne
	Structurer des pôles forts et animer les filières	7	Consolider le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux à l'échelle du département
		8	Mettre en place et prendre appui sur les outils de pilotage des filières APN et itinérances
	Favoriser une valorisation raisonnée et équitable de la ressource en eau	9	Animer les filières sensibles à la ressource en eau (fluvial / fluvestre, pêche, canoë-kayak, voile) et anticiper les conséquences du changement climatique
		10	Mettre en cohérence le réseau des bases de loisirs du département et moderniser l'offre
C- Faire du Tarn et Garonne une destination accessible pour tous	Structurer le maillage départemental	11	Piloter le déploiement de la signalétique touristique départementale
		12	Travailler, en lien avec les territoires et les socioprofessionnels, des projets collectifs autour des mobilités alternatives
	Viser l'équilibre des publics	13	Accompagner les territoires et gestionnaires de site dans la préservation des espaces naturels et culturels
		14	Favoriser l'accessibilité des offres auprès de tous les publics
D- Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis	Agir en tant que facilitateur	15	Accompagner les acteurs impliqués dans une stratégie de promotion de territoire et/ou leurs projets touristiques durables
		16	Créer les conditions visant à favoriser et attirer les investissements touristiques
	Mobiliser les acteurs pour une action efficiente	17	Renforcer la collaboration avec les Offices du Tourisme

Plan d'actions



Axe A : Renforcer l'attractivité et la visibilité



1- Structurer une marque touristique territoriale interne pour fédérer les acteurs départementaux

PREALABLE

Contexte :

Le Tarn-et-Garonne ne bénéficie pas d'une notoriété spontanée, ni d'une identité forte. Priorité du présent schéma, la création d'une stratégie globale de marketing territorial incluant une identité visuelle (valeurs, marque, logo) afin de renforcer le positionnement identitaire de la destination.

Cette identité doit permettre de mobiliser les acteurs touristiques du territoire autour d'une bannière commune, visant à renforcer le sentiment d'appartenance.

Objectifs stratégiques :

- Mobiliser les acteurs du tourisme et les territoires autour de l'échelon départemental
- Inscrire le Tarn-et-Garonne sur la carte mentale des destinations
- Rendre le département attractif
- Faire des élus du département et des Tarn-et-garonnais des Ambassadeurs du département

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- Se faire accompagner par des experts pour lancer une démarche innovante et créative autour de l'identité :

- Préciser les objectifs et la proposition de valeur de la marque territoriale du département en lien avec la Direction de la Communication du Conseil Départemental :
 - Travailler l'identité visuelle à décliner sur différents supports, outils de communication touristique en lien avec la communication institutionnelle
 - Engager des actions visant à fédérer les professionnels dans la démarche
 - Structurer une ligne de produits chartés « Tarn-et-Garonne » (produits locaux, savoir-faire artisanaux...) avec les partenaires pertinents (consulaires, acteurs du monde agricole...)

2- Décliner, en lien avec les Offices de Tourisme la marque départementale au sein des territoires :

- S'appuyer sur les Offices de Tourisme pour commercialiser les produits estampillés « Tarn-et-Garonne » dans les boutiques

1- Structurer une marque touristique territoriale interne pour fédérer les acteurs départementaux

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Création et déclinaisons de la stratégie de marque
- Adhésion des professionnels, des territoires et des tarn-et-garonnais à la stratégie de marque

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (communication et tourisme) ▪ Tarn et Garonne Tourisme
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CRTL, consulaires, filières ▪ Offices de Tourisme Intercommunaux ▪ Centre Universitaire Montauban
	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget étude et stratégie opérationnelle ▪ Budget déclinaison des outils de communication/promotion ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ Temps agent du département
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Priorité n°1 pour 2023 ▪ Déploiement de la stratégie arrêtée à partir de 2024 pour la déclinaison

2- Développer les coopérations transdépartementales et régionales

PREALABLE

Contexte

Le touriste ne connaît pas de frontières administratives. Il est aujourd'hui indispensable pour les territoires de développer des coopérations et synergies avec les territoires voisins pour renforcer l'attractivité globale de destinations qui partagent des identités et problématiques souvent similaires.

Le Tarn-et-Garonne est d'ores et déjà partie prenante de plusieurs démarches de coopération, notamment via la participation aux comités d'itinéraire et la mobilisation dans le Programme d'Actions Concertées du Territoire (PACT) Destination Slow Sud-Ouest ainsi que dans la formalisation du projet de contrat de destination « Slow Tourisme et épicurisme à la campagne » mutualisés avec le CRTL..

Objectifs

- Faire émerger des modèles de coopération innovants
- Contribuer à l'attractivité globale de la destination Sud-Ouest / Occitanie
- Capitaliser sur les bonnes pratiques des partenaires territoriaux / favoriser les synergies

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- Participer aux travaux de mise en place d'une convention Région-département avec un comité de suivi annuel et une participation aux réseaux de techniciens

2- Participer aux travaux du J13 (collectif des 13 ADT/CDT d'Occitanie) et du Top 14 (collectif des 13 ADT/CDT d'Occitanie et du CRTL)

3- S'investir **dans le projet de contrat de destination « Slow tourisme et épicurisme à la campagne »** avec les départements voisins (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers) :

- Participer à la définition des contenus jusqu'à la signature du contrat
- Participer au déploiement du plan d'actions pluriannuel

4- Poursuivre le plan d'actions du « **PACT Destination Sud-Ouest** » (G4) en partenariat avec les Comités Départementaux du Tourisme (CDT) du Tarn, Haute-Garonne et Gers : salons, campagnes de communication, relations presse...

5- Continuer notre implication à la politique des Grands Sites Occitanie portée par la Région

2- Développer les coopérations transdépartementales et régionales

DESCRIPTION DES ACTIONS (SUITE)

Contenu (suite) :

6- S'impliquer dans les démarches collectives autour du déploiement des itinérances cyclables et pédestres :

- Poursuivre notre implication aux Comités d'itinéraires existants (véloroute La Vagabonde-V87, vélo-voie verte Canal des Deux Mers-V80, Chemin de Saint-Jacques de Compostelle-GR65 Via Podensis),
- Prendre une part active dans la **création des comités d'itinéraires ou COPIL cyclables** (véloroute « Vallées et Gorges de l'Aveyron » en particulier, puis vélo voie verte V85) et **pédestres** (Chemin de Saint-Jacques de Compostelle-GR36 Conques-Toulouse)
- Poursuivre notre implication autour de la filière oenotourisme : projet de coopération Leader...

7- S'inscrire dans les démarches de **structuration touristique des axes Tarn et de la « Destination Garonne »**

8- **Poursuivre les échanges du réseau tourisme des départements d'Occitanie**

2- Développer les coopérations transdépartementales et régionales

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Comités d'itinéraires créés
- Nombre d'actions collectives menées

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ Conseil Départemental (tourisme)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CRTL, CDT associés, Gal Leader, Départements et Régions associées
	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget dédié aux Comités d'itinéraires ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme pour des actions de communication/promotion PACT/Contrat de Destination ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme pour de l'animation PACT/Contrat de Destination et Comités d'itinéraires
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création Comités d'itinéraires ou COFIL à partir de 2023 ▪ Signature du Contrat de Destination et plan d'actions 2024

3- Diffuser la culture touristique auprès des parties prenantes : élus, résidents, corporations connexes

PREALABLE

Contexte

Le tourisme est l'affaire de tous : acteurs du tourisme, mais aussi commerçants, artisans, plus largement habitants et élus de notre Département participent à son attractivité, et incarnent son identité. Ceux-ci doivent être les ambassadeurs du Tarn-et-Garonne.

Nécessité d'une prise de conscience de l'impact et des retombées économiques du tourisme pour les acteurs (publics et privés) et les habitants du département.

Objectifs stratégiques

- Diffuser la culture touristique auprès de l'ensemble des parties prenantes
- Faire adhérer les acteurs autour d'une vision collective et partagée

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- Mobiliser les élus et professionnels dans l'appréhension de la place réelle du tourisme en s'appuyant sur les ressources de Tarn-et-Garonne tourisme :

- Présenter le schéma départemental du tourisme auprès des élus locaux
- Produire annuellement deux documents synthétiques (un pour les élus, un pour les professionnels) résumant la situation du tourisme en Tarn-et-Garonne et les chiffres-clés en termes de retombées (nombre d'emplois, chiffre d'affaires, panier moyen, etc.) et le diffuser auprès des élus et des professionnels en passant par l'intermédiaire des Offices de Tourisme
- Inciter les élus notamment départementaux à se mobiliser et à participer aux dynamiques visant à découvrir les territoires (par exemple éductours ...), conférences (par exemple sur les enjeux et les évolutions du tourisme...), participer aux événements (congrès des maires départemental...)

2- En lien avec les démarches globales d'attractivité, soutenir les démarches locales d'ambassadeurs du territoire et s'appuyer sur les natifs installés hors Tarn-et-Garonne :

- Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser les jeunes adultes / étudiants ...
- Mobiliser le réseau d'acteurs connexes (commerçants, restaurateurs, agriculteurs...) pour relayer des informations touristiques en partenariat avec les Offices de Tourisme

3- Créer un temps fédérateur pour les Tarn-et-garonnais et les nouveaux arrivants :

- Créer et animer un rdv annuel de type « lancement de saison estivale » à destination des tarn-et-garonnais et des nouveaux arrivants du département : cf rdv annuel en fiche 5

3- Diffuser la culture touristique auprès des parties prenantes : élus, résidents, corporations connexes

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Présentation du schéma aux élus locaux
- Mise en place du rdv annuel de lancement de saison et suivi de l'évolution de la fréquentation

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (Tourisme) ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EPCI, offices de tourisme, chambres consulaires
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation annuelle Tarn-et-Garonne pour le rdv annuel ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps de travail agent ▪ Dotation annuelle Tarn-et-Garonne
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation schéma / chiffres clés : dès 2023 ▪ Rdv annuel de lancement de saison pour les nouveaux arrivants et les Tarn-et-garonnais pour lancer la saison à partir de 2024 ou 2025

4- Faire évoluer les outils d'observation et d'évaluation des politiques publiques

PREALABLE

Contexte

Si les indicateurs touristiques « classiques » demeurent pertinents (consommation touristique, nombre d'emplois, etc.), ceux-ci ne reflètent que la dimension économique du secteur et ne prennent pas la mesure de l'impact réel du tourisme (impact sur la biodiversité, prix du logement, qualité de vie, sentiment d'adhésion, etc.). Les outils d'observation et d'évaluation doivent progressivement s'adapter à ces nouveaux sujets, en intégrant de nouveaux indicateurs de mesure et de qualité.

Objectifs stratégiques :

- Mesurer plus précisément l'impact réel du tourisme, dans toutes ses dimensions : économique, environnemental, social
- Fournir de nouveaux outils pour aider à la prise de décision face aux enjeux actuels

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- Dans le cadre du Club des Directeurs d'OT, identifier les besoins et rédiger le cahier des charges pour **faire évoluer l'observatoire** :

- Poursuivre la collecte des données touristiques (enquêtes qualitatives) et consolider le réseau de partenaires (Flux Vision Tourisme)
- Réfléchir à l'intégration de nouveaux critères sociaux et environnementaux avec une application phasée dans le temps :
 - Mise en place rapide d'indicateurs facile à mettre en œuvre (ex. nombre de structures écolabellisées, démarche qualité...),
 - Réflexion à plus long-terme sur l'intégration de nouveaux indicateurs, etc. (ex. bilan carbone, études d'impacts...)
- Etudier l'opportunité de s'adosser à des outils d'analyse des flux en temps réel (Affluence...)

2- Prévoir la **vulgarisation de l'analyse des données par territoire** : produire à partir des données brutes un document synthétique diffusé auprès des élus, des Offices de Tourisme comme des professionnels (cf. action 3)

3- **Optimiser la mutualisation d'enquêtes** de clientèles et autres outils d'observation avec les différents partenaires (CRT / Région, Atout France) :

- Affiner la compréhension des clientèles par segments affinitaires en déployant des enquêtes ciblées (touristes sportifs, touristes familles...)
- Prendre part à l'Observatoire régional du tourisme durable

4- Faire évoluer les outils d'observation et d'évaluation des politiques publiques

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Nombre de destinataires des données traitées de l'observatoire
- Nombre de nouveaux indicateurs et suivi / traçabilité des données

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotage	<ul style="list-style-type: none">▪ Tarn et Garonne Tourisme
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Conseil Départemental (Tourisme, environnement)▪ EPCI, CRTL, Orange
	Moyens	<ul style="list-style-type: none">▪ Moyens financiers :<ul style="list-style-type: none">▪ Coût développement des nouveaux indicateurs▪ Moyens humains :<ul style="list-style-type: none">▪ Dotation annuelle Tarn-et-Garonne Tourisme▪ Temps agent du département
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Faire évoluer l'observatoire avec de nouveaux indicateurs dès 2023

Axe B : Qualifier l'offre touristique départementale



5- Incarner une filière touristique forte autour du terroir, des savoir-faire et des bons produits

PREALABLE

Contexte

L'identité du Tarn-et-Garonne est intrinsèquement liée à celle de ses productions et savoir-faire agricoles et artisanaux. Le positionnement touristique du département doit revendiquer ces attributs identitaires spécifiques, auprès des touristes comme des résidents. Cela passe par un travail de mise en réseau des acteurs et de structuration des offres.

Objectifs

- Créer des opportunités de diversification économique pour les agriculteurs, producteurs artisans et restaurateurs du département
- Faire émerger des expériences touristiques identitaires et incarnées
- Consolider le parcours-client

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Mobiliser et animer un réseau de partenaires autour de la structuration de l'offre de terroir et de savoir-faire :

- Mobiliser l'ensemble des partenaires et parties prenantes au sein d'un groupe de travail : chambres consulaires, associations de restaurateurs et de producteurs organisés par filière
- Piloter l'animation au travers d'un réseau d'acteurs en s'appuyant sur les partenaires, dont la Chambre d'Agriculture
- Impulser et coanimer des rencontres régulières entre professionnels des filières agritourisme et savoir-faire dans le cadre du futur réseau d'acteurs
- Poursuivre la dynamique engagée sur l'oénotourisme (label vignobles et découvertes...)
- Structurer et valoriser, en lien avec les chambres consulaires, une offre de visite autour du tourisme de savoir-faire, des circuits-courts et de découverte du terroir : visites d'entreprises, dégustations, vente directe, démarches qualité (Sud de France, Bienvenue à la Ferme...),
- Faire des partenaires de la filière les relais des actions de communication et ambassadeurs de la marque de destination

2- Mettre en avant la gastronomie et l'artisanat local ainsi que les produits issus de l'agriculture locale à destination des habitants et des touristes :

- Au travers des manifestations :
 - Intensifier une présence sur des manifestations d'envergure
 - Cocréation d'un événementiel majeur en lancement de saison estivale à destination des Tarn-et-garonnais et des nouveaux arrivants en mobilisant les partenaires
- Au travers de la valorisation des circuits courts : soutenir les démarches locales et favoriser la mise en relation des restaurateurs avec les producteurs.

5- Incarner une filière touristique forte autour du terroir, des savoir-faire et des bons produits

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Nombre de réunions du groupe de travail
- Organisation d'un temps fort annuel
- Fréquentation à l'événementiel de lancement de saison

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil départemental (Tourisme et Agriculture) ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fédérations, associations de producteurs, d'artisans et de restaurateurs ▪ Offices de tourisme ▪ Structures porteuses de PAT
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme : budget dédié à l'animation du réseau, à la communication et aux manifestations et au rdv de lancement de saison ▪ Révision de la politique existante en matière de soutien agro-tourisme ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme à hauteur de 0,5 ETP
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un réseau de partenaires dès 2024 ▪ Rdv annuel de lancement de saison à partir de 2024 ou 2025 (cf. fiche 3)

6- Déployer autour de l'Abbaye de Belleperche, lieu majeur culturel, une action touristique qui rayonne sur le Tarn-et-Garonne

PREALABLE

Contexte

Propriété du Département, l'Abbaye de Belleperche est un site à haute valeur patrimoniale et visible auprès des résidents via sa programmation culturelle et événementielle dynamique. Sa future réhabilitation, inscrite au Schéma départemental pour la culture 2022-2028, apparaît comme une opportunité de fédérer les dynamiques en présence, autour d'un "projet départemental". Sa future réhabilitation, inscrite au Schéma départemental pour la culture 2022-2028, apparaît comme une opportunité de fédérer les dynamiques en présence, autour d'un "projet départemental".

La Direction des Affaires Culturelles porte aujourd'hui un projet ambitieux pour le site et pour le département.

Objectifs stratégiques

- Consolider un lieu de vie culturel et événementiel qui rayonne sur son territoire
- Faire de l'Abbaye de Belleperche un outil de l'action touristique : auprès des résidents du Tarn-et-Garonne et des touristes
- Fédérer et mobiliser les acteurs en interne autour d'un projet commun

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- **Suivre l'avancement des études en cours**, portées par la Direction des Affaires Culturelles :

- Lancement de l'étude préalable archéologique et du diagnostic sanitaire du bâti
- Lancement de la mission complémentaire de programmation

2- **Accompagner la Direction des Affaires Culturelles dans l'identification des besoins touristiques** dans le cadre de la phase complémentaire de l'étude de programmation

3- **Prendre part aux réflexions stratégiques sur la mise en tourisme du site** et les synergies entre action culturelle et touristique :

- Intégrer une démarche responsable dans la définition du projet, en lien avec les travaux de Transition Ecologique menés par le département
- Favoriser l'enrichissement et la diversification des publics-cibles
- Participer aux actions de communication-promotion

6- Déployer autour de l'Abbaye de Belleperche, lieu majeur culturel, une action touristique qui rayonne sur le Tarn-et-Garonne

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Mise en synergie de l'action culturelle et touristique (visibilité de l'approche touristique dans le projet / dans l'étude de programmation)
- Evolution de la fréquentation de l'Abbaye de Belleperche

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des Affaires Culturelles ▪ Direction de l'Immobilier du Conseil Départemental (en phase études et travaux)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (Tourisme) ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ Office de Tourisme Intercommunal du territoire...
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme : budget dédié à la communication et aux manifestations ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude archéologique en 2023 (Direction Affaires culturelles 82) ▪ Etude complémentaire de programmation en 2024 dont actions de promotion/communication

7- Consolider le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux à l'échelle du département

PREALABLE

Contexte

Le Tarn-et-Garonne compte un grand nombre de musées, sites culturels et patrimoniaux qui maillent et participent à l'interprétation de(s) territoire(s). Beaucoup sont associatifs et disposent de moyens réduits, limitant le renouvellement de l'offre comme des dispositifs de médiation, aujourd'hui pour partie obsolètes.

Une dynamique collective s'inspirant des bonnes pratiques existantes (MIB, Abbaye de Beaulieu...) peut contribuer à renforcer l'attractivité de ces sites, auprès des touristes comme des résidents, tout en dynamisant les acteurs de la filière.

Objectifs stratégiques

- Favoriser le renvoi et la circulation des flux sur l'ensemble du territoire
- Enrichir l'expérience-client en favorisant le renouvellement d'offres incarnées et identitaires
- Favoriser l'étalement de la saisonnalité / une fréquentation à l'année et l'allongement des séjours

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Prendre appui sur les dynamiques culturelles en cours :

- Dans le cadre de la rédaction du nouveau schéma culturel, œuvrer à la prise en compte des enjeux touristiques (événementiel, patrimoine...) et réciproquement (pratiques résidentes, accès à la culture et éducation artistique et culturelle (EAC), etc.)
- S'appuyer sur les démarches Villes et Pays d'Art et d'Histoire pour valoriser les atouts touristiques et les sites patrimoniaux et culturels du département

2- Affirmer le rôle de facilitateur du département et constituer un pool d'outils et de ressources communes à destination des sites culturels et patrimoniaux (en cohérence avec les ambitions du schéma culturel en cours de rédaction) :

- Initier une réflexion autour de la création d'un réseau de guides-conférenciers en lien avec les offices de tourisme
- Accompagner les sites dans l'accueil, la mise en place de scénographie et l'itinérance d'expositions temporaires, en premier lieu dans les structures départementales

3- **Prendre appui sur les sites culturels majeurs du département** (dont : MIB, le Cloître de Moissac, Châteaux de Bruniquel, de Gramont, Abbayes de Beaulieu, de Belleperche, Pente d'eau, Conservatoire Métiers d'Autrefois, Epopée Chapelière, Maison des mémoires de La Mounière, espace Firmin-Bouisset, Lamothe-Cadillac...) et futurs équipements (la grotte de Bruniquel, Musée faïencerie/batellerie, Maison des Vins, Maison Fermat...) : favoriser leur mise en réseau / l'émergence de projets communs à l'échelle départementale et régionale (Soulages, Toulouse-Lautrec...) et créer un outil départemental promotionnel permettant de mailler le territoire...

4- Poursuivre et développer le Club des Sites

7- Consolider le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux à l'échelle du département

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Evolution de la fréquentation des sites

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (Affaires Culturelles et tourisme)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ VPAH, EPCI, offices de tourisme, collectivités locales gestionnaires d'équipements culturels, Région Occitanie
	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme : budget dédié à la communication et aux manifestations ▪ Révision de la politique existante en matière de soutien à la qualification des sites de visite ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction du schéma culturel du Département par la Direction des Affaires Culturelles : 2023 ▪ Révision de la politique de soutien existante dès 2024 ▪ Continuité de l'animation du Club des sites ▪ Appui à la qualification de l'offre

8- Mettre en place des outils de pilotage des filières APN et itinérances

PREALABLE

Contexte

L'attractivité touristique du Tarn-et-Garonne repose en partie sur la diversité de sites naturels et des pratiques sportives possibles : sur terre, dans les airs, sur l'eau. Or, le Département ne dispose pas à ce jour de document-cadre stratégique, dont l'élaboration permettrait la mise en cohérence des offres mais aussi l'anticipation des crises liées au changement climatique.

Objectifs stratégiques

- Favoriser le renvoi et la circulation des flux / mailler le territoire
- Enrichir l'expérience-client et l'offre pour favoriser l'allongement des séjours
- Anticiper les risques liés au changement climatique sur les filières sensibles

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Définir la stratégie de la filière activités de pleine nature :

- Faire l'inventaire de l'offre sportive, le diagnostic de l'offre (qualitatif et quantitatif) en plaçant prioritairement les **filières pédestres, équestres et cyclables au cœur de la stratégie**
- Mettre en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) en intégrant pleinement la dimension « environnement »
- **Définir les modalités du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)**, le déployer en lien avec les spécificités d'usages et animer le dispositif dans la durée

2- Porter une stratégie autour de la filière vélo en vue d'un maillage territorial :

- Qualifier les itinéraires existants (marque « accueil vélos », participation aux comités d'itinéraires, déploiement d'actions de promotion...)
- **Accompagner les collectivités dans la mise en place de services qualitatifs en lien avec les travaux des Comités d'itinéraires** à tous types d'itinérants en priorité le long des grandes itinérances et des voies d'eau : aires de repos, bivouac, bornes de gonflage, bornes électriques, bornes WIFI, parking/casiers vélos, création d'une flotte de vélos électriques, etc.
- Valoriser les boucles vélos touristiques existantes
- Accompagner les EPCI qui s'engagent dans une réflexion de création de boucles cyclables touristiques en lien avec le déploiement de la politique vélo départementale
- Participer à la mise en tourisme des futures liaisons douces Montauban-Montricoux, Castelsarrasin-Beaumont de Lomagne et les liaisons...

8- Mettre en place des outils de pilotage des filières APN et itinérances

DESCRIPTION DES ACTIONS (SUITE)

3- Porter une stratégie autour de la filière pédestre :

- Réactualiser la **politique du PDIPR** du département
- Qualifier les itinéraires existants (marque « accueil Saint-Jacques », participation aux comités d'itinéraires, déploiement d'actions de promotion...)
- Poursuivre la valorisation des grands itinéraires (GR et GRP) dont les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (GR65, et GR36) et encourager les démarches innovantes (culturelles, évènements, animations ...)
- Créer le **topoguide départemental et/ou un outil numérique** des itinéraires de randonnée pour permettre d'équilibrer et structurer les territoires

4- Porter une stratégie autour de la filière équestre dont la Route Européenne d'Artagnan (Route de Madame d'Artagnan)

5- Donner une visibilité aux côtés des territoires aux pratiques sportives territoriales et innovantes, notamment celles en lien avec les pratiques soutenues par la politique scolaire et associative (escalade, trails, VTT, canoës...)

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Formalisation des différents documents cadres
- Création de la CDESI

8- Mettre en place et prendre appui sur les outils de pilotage des filières APN et itinérances

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotages	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Départemental (tourisme, sports, voiries, environnement)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Tarn-et-Garonne Tourisme, TGCC, CAUE, DDCSPP, fédérations sportives, EPCI, Offices de Tourisme, PETR, Agence Française Chemins Compostelle (AFCC), Syndicat de l'Electricité (SDE) , Conservatoire National Botanique
	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> Budget externe pour la formalisation du PDESI et du topo guide. Dotations annuelles allouées à Tarn-et-Garonne Tourisme pour de la communication du CDESI Budget dédié à mise en place des actions en fonction des 3 actions Budget dédié à l'aménagement, l'entretien, le balisage GR/GRP (brigade verte) Réflexion sur une nouvelle politique de soutien à la qualification des équipements (aires de service...), les études de jalonnement pour les boucles vélo, la pérennisation et à la qualification des activités de pleine nature Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> Temps agent du département Dotations annuelles pour l'animation de la CDESI
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement des services le long des itinéraires structurants en commençant par la Vagabonde en 2023 puis les autres itinéraires à partir de 2024 Réactualisation de la politique du PDIPR du département en 2024 Création du CDESI en 2024 et rédaction du PDESI en 2025

9- Animer les filières sensibles à la ressource en eau (fluvial / fluvestre, pêche, canoë-kayak, voile) et anticiper les conséquences du changement climatique

PREALABLE

Contexte

Le Département du Tarn-et-Garonne est exposé aux conséquences du changement climatique. Les phénomènes actuels de sécheresse illustrent notamment les risques autour de la gestion de la ressource en eau et les potentiels conflits d'usages autour de pratiques touristiques et de loisirs.

Objectifs

- Enrichir l'offre pour favoriser l'allongement des séjours et l'étalement de la saisonnalité
- Anticiper les risques liés au changement climatique et penser le futur des filières à risques

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Accompagner la **dynamique de la filière fluvial / fluvestre** :

- Prendre part aux réflexions avec les parties prenantes et maintenir notre implication auprès des partenaires privilégiés (VNF...)
- Etudier l'opportunité de remise en navigabilité du Tarn au travers d'une étude avec le « Syndicat Mixte de Remise en Navigabilité du Tarn »
- Mettre en œuvre un plan d'actions de qualification et de développement de l'itinéraire canal des 2 mers, des aménagements des ports en lien avec les résultats de l'étude fluviale/fluvestre en cours
- Renforcer la collaboration avec les fédérations/comités sportifs par des actions de structuration, de valorisation...

2- Prendre connaissance et relayer les informations des « comités de gestion sécheresse » ou le **plan de gestion de la ressource en eau** pour préserver et limiter les conflits d'usages entre pratiques touristiques et résidentielles (filiales pêche, canoë-kayak, randonnée nautique notamment) :

- Favoriser la prise en compte de la dimension touristique dans le cadre des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau) & Contrats de Rivière en lien avec les territoires concernés
- Mettre en place les conditions de régulation des pratiques en périodes de tension (en particulier sur le lac de Gouyre et le lac de Tordre)
- Concevoir et valoriser un parcours d'interprétation à visée pédagogique sur la gestion de la ressource en eau

9- Animer les filières sensibles à la ressource en eau (fluvial / fluvestre, pêche, canoë-kayak, voile) et anticiper les conséquences du changement climatique

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Nombre d'actions déployées suite aux études en cours

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (tourisme et environnement)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VNF, Région Occitanie, Tarn-et-Garonne Tourisme, EPCI, PETR, Offices de Tourisme, Préfecture, Agence de l'Eau, Fédérations sportives et syndicats de rivières
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget dédié à la mise en œuvre des actions ▪ Révision de la politique de soutien départementale en matière des activités liées à l'eau ▪ Moyens humains : ▪ Temps agent du département
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte-rendu des études en cours en 2023 et 2024 ▪ Déploiement des actions à partir de 2024

10- Mettre en cohérence le réseau des bases de loisirs du département et moderniser l'offre

PREALABLE

Contexte

Plusieurs des bases de loisirs du Tarn-et-Garonne ont engagé le renouvellement et la modernisation de leur offre. Le Département peut assumer un rôle de coordinateur et d'animateur du réseau de bases pour garantir la structuration d'une offre attractive, accessible et qui réponde aux besoins des résidents du territoire.

Objectifs stratégiques

- Renforcer l'attractivité et la communication de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave sur les thèmes de la nature, du sport et des loisirs au travers des prestations proposées par la base de loisirs
- Proposer une offre attractive et accessible à tous les publics, permettant de mailler le territoire
- Proposer aux habitants et aux touristes une offre qualifiée et diversifiée
- Positionner les bases de loisirs comme relai d'information touristique
- Anticiper les conséquences liées à la pression sur la ressource en eau

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave : dans la continuité de l'étude prospective en cours, renforcer le positionnement de la base de loisirs départementale autour de l'apprentissage, la pédagogie et l'accès aux loisirs, sports et nature à destination des scolaires, sportifs, grand public familial et touristique.

2- **Créer et animer un réseau des bases de loisirs en collaboration avec les offices de tourisme :**

- Poser un diagnostic et définir une stratégie commune et complémentaire à l'échelle départementale dans le but de monter en gamme l'offre et diversifier l'offre
- Organiser une journée des loisirs dans toutes les bases de loisirs : découverte des sports et loisirs pleine nature pour un public familial avec une communication départementale
- Soutenir le développement de l'offre des bases de loisirs (accès à la baignade, accessibilité, communication sur activités, programmation d'animations, infrastructures)
- En lien avec les EPCI, identifier les aménagements nécessaires à la valorisation des bases (cheminements doux, lien avec la dynamique vélo mise en place par le département, bornes de VAE, ...) et réfléchir aux modalités d'accompagnement et d'appui
- Réfléchir au déploiement de bornes numériques d'information touristique en lien avec les Offices de Tourisme

3- Favoriser les démarches de reconnaissance de la qualité des bases de loisirs : ex Pavillon Bleu

10- Mettre en cohérence le réseau des bases de loisirs du département et moderniser l'offre

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Création du réseau
- Evolution de la fréquentation des bases de loisirs

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ Conseil Départemental (tourisme et sports)
	Partenaires	TGCC, EPCI, offices de tourisme, DDSCPP, ARS
	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ADEFPAT ▪ Budget dédié à la mise en œuvre des actions ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme pour de l'animation du réseau ▪ Révision et valorisation d'une politique de soutien départementale des bases de loisirs ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme pour l'animation du réseau
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du réseau des bases de loisirs dès 2024 ▪ Déploiement de bornes numériques d'information touristique en lien avec les Offices de Tourisme à partir de 2025 ▪ Organiser une journée des loisirs à partir de 2025

Axe C : Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous



11- Piloter le déploiement de la signalétique touristique départementale

PREALABLE

Contexte

Les territoires ruraux et le Tarn-et-Garonne en particulier est parsemé de panneaux d'information ou de publicités en tout genre qui peuvent constituer de réelles atteintes à la qualité paysagère et quand ils sont trop nombreux, peuvent nuire à la lisibilité de l'information dispensée. La charte SIL est un outil qui régit les conditions d'obtention, d'utilisation et d'implantation des panneaux.

Objectifs

- Favoriser l'implantation de dispositifs de qualité
- Renforcer l'identité du territoire
- Préserver la qualité paysagère tout en maintenant l'information nécessaire aux touristes et aux habitants sur l'existence de services, activités préalablement identifiés comme cibles à valoriser.

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Définir les objectifs et les critères de la charte de signalisation touristique départementale :

- Faire le diagnostic de l'existant
- Limiter la pollution visuelle en démontant les équipements ou panneaux obsolètes
- Lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour uniformiser la signalisation (localisation, couleur, contenu), définir les catégories d'activités à signaler, les critères d'admissibilité et le niveau d'intervention du Conseil Départemental
- Etablir les modalités de suivi / contrôle et de gestion de la banque de données numériques

2- Diffuser l'information auprès des bénéficiaires pour qu'ils s'approprient la charte de signalisation touristique (obligations, compréhension de la démarche, etc.)

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Création de la charte
- Nombre de demandes de signalisation instruites par thème retenu et nombre de demandes validées

11- Piloter le déploiement de la signalétique touristique départementale

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotage	<ul style="list-style-type: none">▪ Conseil Départemental (Tourisme et Voirie)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ TGCC, Tarn-et-Garonne Tourisme, EPCI, Chambres consulaires et CAUE, offices de tourisme, ABF
	Moyens	<ul style="list-style-type: none">▪ Moyens financiers :<ul style="list-style-type: none">▪ Budget dédié à la mise en œuvre des actions▪ Moyens humains :<ul style="list-style-type: none">▪ Temps agent du département
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Lancement de l'AMO : 2023▪ Rédaction de la charte de signalisation touristique : 2024

12- Travailler en lien avec les territoires et les socioprofessionnels sur des projets collectifs autour des mobilités alternatives

PREALABLE

Contexte

Situé à un carrefour de réseaux autoroutier et ferroviaire, notre département a su préserver son identité rurale. En cohérence avec les orientations de mobilités actées par la Région Occitanie, le département souhaite favoriser des possibilités d'expérimentations et d'innovations en lien avec les EPCI autour du déploiement de l'intermodalité. Ces travaux seront menés dans la perspective de l'arrivée prochaine de la LGV sur notre territoire.

Objectifs stratégiques

- Structurer la chaîne de services du tourisme en agissant sur les mobilités plus durables
- Proposer des solutions alternatives à la voiture pour se déplacer en Tarn-et-Garonne
- Renseigner les touristes sur les mobilités alternatives
- Garantir la facilité des déplacements tout au long du parcours-client
- Définir des "portes d'entrée" touristiques et une armature départementale
- Participer au rééquilibrage du territoire

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Renforcer l'articulation des actions entre le Département et la Région, compétente en matière de transports et de mobilités mais également avec l'Etat :

- Répertorier les initiatives et actions portées par les EPCI / PETR
- Renforcer le dialogue territorial autour des mobilités touristiques rurales en lien avec la Région, les services de l'Etat et les EPCI afin de garantir un équilibre sur l'ensemble du territoire
- Co-construire et promouvoir avec le CRTL une offre touristique responsable dans le cadre du projet porté par la Région « Occitanie Rail Tour »

2- Créer une page « mobilités durables » sur le site internet de Tarn-et-Garonne Tourisme et du Conseil Départemental pour communiquer sur le réseau des bus régionaux LIO, les offres locales, les offres de l'agglomération, les réseaux de covoiturage, les aires de co-voiturage, le lien vers le site de la SNCF, vers les bus-aéroport, les bornes de recharge, les bornes vélo, les offres de services de transport de bagages et de personnes...

3- Créer des relais d'informations touristiques dans les gares, aire d'autoroute du Bois de Doure ...

4- S'intégrer dans les dynamiques régionales autour du développement du ferroviaire (Plan Rail 2020-2030) : soutenir le développement du ferroviaire notamment en période estivale en lien avec la SNCF et les EPCI

12- Travailler en lien avec les territoires et les socioprofessionnels sur des projets collectifs autour des mobilités alternatives

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Mise en synergie de l'action départementale, régionale et intercommunale
- Création et actualisation de la page « mobilités durables »

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (voirie et attractivité) ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme
	Partenaires	Région, SNCF, EPCI, PETR, Syndicat de l'Electricité (SDE)
	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme pour la création des pages internet Conseil Départemental et Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la page internet « mobilités durables » à partir de 2024

13- Accompagner les territoires et les gestionnaires de sites dans la préservation des espaces naturels et culturels

PREALABLE

Contexte

Des flux touristiques mal maîtrisés peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes en exerçant une pression sur les espaces. Si le Tarn-et-Garonne n'est à ce jour que peu exposé à ces risques de saturation, certains sites sensibles (Gorges de l'Aveyron notamment) sont vulnérables et nécessitent une gestion raisonnée pour en préserver la valeur paysagère.

Le Département compte par ailleurs 16 Espaces Naturels Sensibles, dont 7 en maîtrise d'ouvrage directe, qui ont vocation à être ouverts au public et participent de ce travail de sensibilisation à la préservation des espaces.

Objectifs stratégiques

- Limiter les conflits d'usages et les dégradations de l'environnement / la pression sur les écosystèmes et la biodiversité
- Sensibiliser à la préservation de la biodiversité et de l'environnement
- Favoriser la diffusion des flux sur tout le territoire

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Dans le cadre de leur ouverture au public, valoriser auprès du grand public les Espaces naturels Sensibles (ENS) et relayer les animations en garantissant la préservation de l'intégrité de la biodiversité :

- Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion pour chaque ENS en maîtrise d'ouvrage directe et leur mise en visite auprès du grand public en cohérence avec les conclusions du diagnostic écologique
- Valoriser et mettre en tourisme de façon raisonnée les ENS départementaux : aménagements doux, mobilier, sentiers et dispositifs d'interprétation, stationnement vélo, sécurisation... (tels que définis dans le cadre des plans de gestions)
- Coconstruire avec le tissu associatif local un programme d'animations ciblées dans les différents ENS à destination des scolaires comme du grand public
- Poursuivre l'animation du site internet des ENS du département et le travail de relai de l'agenda par Tarn-et-Garonne Tourisme et les Offices de Tourisme

2- Accompagner les gestionnaires de sites sensibles à une gestion fine des flux :

- Déployer des dispositifs d'observation des flux touristiques (de type Affluence, WAZE, Outdoor Vision...) et assurer le suivi dans le temps via la mise en place d'éco-compteurs mobiles sur des périodes sensibles

13- Accompagner les territoires et les gestionnaires de sites dans la préservation des espaces naturels et culturels

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Nombre d'ENS ouverts au public (scolaires, grand public dont Tarn-et-Garonnais)
- Mise en place d'un programme annuel d'animations et mobilisation des partenaires
- Suivi de la fréquentation des sites équipés d'éco-compteurs mobiles

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (environnement et tourisme)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ Réseau d'associations partenaires : CAUE, CPIE Quercy-Garonne, Fédérations de pêche et de chasse, association Campagnes Vivantes 82, Société des Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne ...
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget dédié à la mise en œuvre de l'aménagement (environnement), à un outil de gestion des flux ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme pour de la communication ▪ Poursuite de la politique de soutien départemental aux associations ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture au public à partir de 2024 ▪ Acquisition d'un outil de gestion des flux à partir de 2025

14- Favoriser l'accessibilité des offres auprès de tous les publics

PREALABLE

Contexte

Le Tarn-et-Garonne connaît des disparités territoriales sur les plans économique et social. Cela pose des enjeux d'accessibilité des offres de loisirs auprès de l'ensemble des publics (familles, publics modestes, personnes en situation de handicap, etc.). A ce titre, le département souhaite s'orienter vers une politique plus sociale en faveur d'une pratique des loisirs et des vacances à destination du plus grand nombre.

Il s'agit ici de faire monter en puissance les actions menées par Tarn-et-Garonne Tourisme, notamment autour de la marque « Tarn-et-Garonne en famille » et du « club des sites ».

Objectifs stratégiques

- Garantir l'accessibilité pour tous dans une démarche d'inclusion

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu

1- Mettre en place des dispositifs à destination des familles du territoire :

- Agir pour le départ en vacances des publics « empêchés » par une coopération renforcée entre acteurs du tourisme, du social et de l'insertion : identifier les dispositifs sur la question du tourisme social
- Engager une réflexion sur l'évolution du dispositif du Club des Sites pour intégrer une approche vis-à-vis des clientèles famille
- Favoriser l'accessibilité des offres de loisirs et les sites patrimoniaux à travers le club des sites et le réseau des bases de loisirs

2- Poursuivre le déploiement de la marque « Tarn-et-Garonne en famille » en partenariat avec les Offices de Tourisme Intercommunaux

3- Favoriser l'accessibilité des offres aux personnes en situation de handicap :

- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des professionnels et des collectivités et intensifier le déploiement du label "Tourisme et Handicap"

4- Améliorer l'accès à une information touristique de qualité 24h/24h en accompagnant le déploiement de bornes de wifi gratuites qui renvoient vers le site de Tarn-et-Garonne Tourisme

5- Segmenter l'offre par typologies de clientèles (famille, ados, couple, groupes, tourisme d'affaires,...), et par les 4 saisons

14- Favoriser l'accessibilité des offres auprès de tous les publics

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- A définir selon la politique sociale définie
- Nombre de structures labellisées « Tourisme & Handicap »

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme (démarches qualité et marques) ▪ Conseil Départemental (social et tourisme)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs du social, EPCI / OT
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une politique de soutien départementale ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps agent du département ▪ Dotation annuelle allouée à Tarn-et-Garonne Tourisme pour de l'animation
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre à destination des PMR à partir de 2023 ▪ Offre à destination des familles à partir de 2025 ▪ Déploiement de bornes WIFI à partir de 2025

Axe D : Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis



15- Accompagner les acteurs impliqués dans une stratégie de promotion de territoires et/ou leurs projets touristiques durables

PREALABLE

Contexte

Les EPCI, en tant que propriétaires de nombreux équipements touristiques, jouent un rôle majeur dans l'aménagement touristique du territoire. Or, ceux-ci ne disposent pas nécessairement des ressources suffisantes, techniques ou financières, pour mener à bien leur projet. Le Département peut jouer un rôle d'expert auprès d'eux en leur fournissant outils et ingénierie en lien avec le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL).

Objectifs stratégiques

- Etre un levier technique et financier pour permettre la montée en gamme et la modernisation de l'offre orientées vers des démarches plus vertueuses
- Inciter les territoires à intégrer la stratégie durable du département

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- Refondre la politique d'aides départementales à destination des associations :

- Réfléchir à l'intégration de critères de sélection de projets en cohérence avec le schéma départemental du tourisme (uniquement sur certaines filières, certains produits, etc.)
- Conditionner les aides à des critères d'éco-conditionnalité (transition écologique et sociale)
- Conditionner les aides à un affichage du département sur les outils de communication, de promotion,
- Maintenir les aides aux associations en lien avec les ENS et la valorisation touristique du département

2- Refondre la politique d'aides départementales à destination des collectivités locales :

- Réfléchir à l'intégration de critères de sélection de projets en cohérence avec le schéma départemental du tourisme (uniquement sur certaines filières, certains produits, etc.)
- Conditionner les aides à des critères d'éco-conditionnalité (transition écologique et sociale)
- Conditionner les aides à des démarches de qualité (classement en étoiles, Gîtes de France, Clévacances ...)
- Accompagner les études de jalonnement pour la création de boucles cyclables touristiques dans le cas où la Région co-finance dans le cadre de son SRDTL

3- Se donner les moyens de pouvoir accompagner un/des projets d'intérêt touristique et innovant pour le territoire

15- Accompagner les acteurs impliqués dans une stratégie de promotion de territoires et/ou leurs projets touristiques durables

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Mise en œuvre d'une nouvelle politique d'aides départementales
- Nombre de sollicitations des communes et des associations sur la thématique « tourisme »

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none">▪ Conseil Départemental (développement local et affaires européennes et tourisme)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Tarn-et-Garonne Tourisme
Moyens	<ul style="list-style-type: none">▪ Moyens financiers :<ul style="list-style-type: none">▪ Budget dédié à la mise en œuvre du nouveau dispositif de soutien▪ Moyens humains :<ul style="list-style-type: none">▪ Temps agent du département
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Entrée en vigueur du nouveau dispositif de soutien en 2024

16- Créer les conditions visant à favoriser les investissements touristiques durables

PREALABLE

Contexte :

Face au constat du manque de visibilité et d'effacement du territoire souffrant d'un manque d'identité et du vieillissement de l'offre notamment en matière d'hébergement, dans un cadre législatif contraint par l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience, la question du renouvellement et de la modernisation des équipements existants s'impose.

Objectifs :

- Rendre le territoire attractif pour faire venir les porteurs de projets notamment pour la reprise de la petite hôtellerie, hôtellerie de plein air et restauration rurale et permettre la création d'emplois
- Stimuler la modernisation de l'offre et les investissements / réinvestissements

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- Mener une réflexion visant à créer les conditions de soutien aux projets touristiques en lien avec les politiques régionales et intercommunales :

- Identifier les possibilités de partenariats avec les EPCI pour un conventionnement de délégation de la compétence en immobilier d'entreprises touristiques
- Conditionner les aides à des critères d'éco-conditionnalité (transition écologique et sociale)

2- Faciliter le parcours des porteurs des projets pour favoriser les investissements :

- Créer une plateforme numérique qui aura pour vocation à accroître la notoriété et le rayonnement du département afin d'attirer des touristes et des investisseurs et renforcer et équilibrer l'offre de services des territoires :
 - Rédiger un guide numérique du « qui fait quoi ? » en lien avec le département, les consulaires, Tarn-et-Garonne Tourisme, les EPCI, les OTI pour rendre plus lisible les compétences des différents organismes intervenant dans le tourisme et le développement économique et les possibilités d'accompagnement à la réalisation du projet.
 - Valoriser les territoires, les services, les offres de reprises d'entreprises...sur une plateforme départementale unique pour une meilleure lisibilité
- Créer un groupe de travail pour mener les réflexions utiles à la création de cette plateforme.

3- Mener une réflexion visant à créer les conditions de soutien sur des thématiques aux opérateurs économiques dans le cadre de partenariat

16- Créer les conditions visant à favoriser les investissements touristiques durables

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Nombre de projets soutenus
- Création de la plateforme numérique et fréquentation

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (tourisme)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme ▪ EPCI/OTI ▪ Consulaires ▪ Filières
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : ▪ Budget dédié à la mise en œuvre de la plateforme départementale ▪ Moyens humains : ▪ Temps agent du département
Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée en vigueur de la plateforme numérique en 2025 ▪ Mise en place de conventions dès 2024 ou 2025

17- Renforcer la collaboration avec les Offices du Tourisme

PREALABLE

Contexte :

La mise en place du Club des Directeurs a permis de créer une nouvelle dynamique de mobilisation des Offices de Tourisme par Tarn-et-Garonne Tourisme, dans une démarche de co-construction et de partage.

L'action départementale en matière de tourisme doit s'inscrire en complément de celle des Offices de Tourisme (et de leurs territoires), au service de l'attractivité globale de la destination.

Objectifs stratégiques :

- Favoriser la réflexion collective
- Fédérer les Offices de Tourisme autour d'une vision commune

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contenu :

1- Poursuivre les réflexions autour de la mutualisation des moyens et ressources avec les Offices de Tourisme :

- Mobiliser les Offices de Tourisme dans la mise à jour des bases de données
- Avoir une posture de veille et de partage de bonnes pratiques auprès des territoires en matière de stratégie d'accueil et marketing, déployer des actions de communication conjointes, des outils numériques (vidéothèque, photothèque...)
- Surfer sur l'organisation de grands événements sportifs (Coupe du Monde du Rugby, JO 2024, championnat d'Europe de roller, Tour de France...), culturels (Lettres d'Automnes, l'Etonnant été de Tarn-et-Garonne Culture...), festivals (Montauban en scène, Festival des Voix, Festival des Lanternes...), convention d'affaires (Congrès des Pompiers en 2023...) ... pour favoriser des retombées économiques et touristiques sur le territoire
- Initier la venue d'événements promotionnels (émission Carte aux trésors...), de blogueurs/influenceurs pour le territoire
- Co-organiser certains événements
- S'appuyer sur les Offices de Tourisme en mobilisant les professionnels et les élus locaux
- Renforcer le lien entre les Offices de Tourisme et les labels de qualité (Gîtes de France, etc.)

2- Animer le Club des Directeurs :

- Préciser la feuille de route du Club des Directeurs et l'orienter en mode « projet », pour mobiliser autour de problématiques communes et partagées
- Mobiliser l'ensemble des Offices de Tourisme dans le dispositif en favorisant le partage d'expériences
- Définir les modalités logistiques de mobilisation du Club

17- Renforcer la collaboration avec les Offices du Tourisme

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs de suivi et de résultat :

- Nombre de projets communs

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarn-et-Garonne Tourisme
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental (tourisme) ▪ Offices de Tourisme ▪ PETR
	Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens financiers : ▪ Budget d'actions communes à définir ▪ Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation annuelle à Tarn-et-Garonne Tourisme pour l'animation ▪ Temps agent du département
	Repères calendaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser la feuille de route du Club des Directeurs des Offices du Tourisme mis en place en 2023 ▪ Les mobiliser autour de problématiques communes et partagées

Synthèse

Piste d'actions		2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Structurer une marque touristique territoriale interne pour fédérer les acteurs départementaux	Priorité n°1 : agence de communication pour définition marque	Déclinaison de la stratégie de marque touristique Mobilisation des acteurs				
2	Développer les coopérations transdépartementales et régionales	Création Comités d'itinéraires ou COPIL	Mise en place du contrat de destination	Déclinaison plan d'actions du Contrat de Destination, J13, Top 14, G4 et Grands Sites d'Occitanie			
3	Diffuser la culture touristique auprès des parties prenantes : élus, résidents, corporations connexes	Présentation schéma / chiffres-clés	Déclinaison plan d'actions en mobilisant les élus, le réseau d'acteurs ...				
4	Faire évoluer les outils d'observation et d'évaluation des politiques publiques	Evolution progressive de l'observatoire					

5	Incarner une filière touristique forte autour du terroir, des savoir-faire et des bons produits	Création et animation réseau des partenaires	Rdv lancement de saison	Valorisation des circuits courts, de l'oénotourisme, des savoir-faire... au travers d'actions de promotion, communication...			
6	Déployer, autour de l'Abbaye de Belleperche, lieu majeur culturel, une action touristique qui rayonne sur le Tarn-et-Garonne	Etude archéologique	Etudes complémentaires de programmation	Mise en tourisme			
7	Consolider le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux à l'échelle du département	Révision schéma culturel	Révision de la politique de soutien existante	Participation au schéma départemental culturel Animation Club des Sites Qualification de l'offre			
8	Mettre en place et prendre appui sur les outils de pilotage des filières APN et itinérances	Mise en place de services le long de la Vagabonde	Création du Topoguide Actualisation PDIPR Création CDESI	Rédaction du PDESI	Déploiement et animation du PDESI		
9	Animer les filières sensibles à la ressource en eau (fluvial / fluvestre, pêche, canoë-kayak, voile) et anticiper les conséquences du changement climatique	Compte-rendu des études en cours		Déclinaison d'un plan d'actions suite aux études			
10	Mettre en cohérence le réseau des bases de loisirs du département et moderniser l'offre	Révision schéma culturel	Création et animation réseau des bases de loisirs	Déploiement bornes d'informations Création journée des loisirs	Animation du réseau		

Piste d'actions		2023	2024	2025	2026	2027	2028
11	Piloter le déploiement de la signalétique touristique départementale	Lancement de l'AMO de la SIL	Rédaction de la charte de signalisation touristique	Déploiement de la signalétique selon la charte			
12	Travailler, en lien avec les territoires et les socioprofessionnels, des projets collectifs autour des mobilités alternatives	Offre régionale « Rail Tour »	Création de la page internet « mobilités durables »	Participation aux dynamiques régionales et territoriales			
13	Accompagner les territoires et gestionnaires de site dans la préservation des espaces naturels et culturels		Ouverture au public des ENS à partir de 2024	Acquisition d'un outil de gestion des flux	Mise en tourisme des ENS		
14	Favoriser l'accessibilité des offres auprès de tous les publics	Déploiement des démarches de qualification des offres		Déploiement des bornes WIFI	Mise en place de dispositifs pour garantir l'accessibilité de tous		
15	Accompagner les acteurs impliqués dans une stratégie de promotion de territoire et/ou leurs projets touristiques durables		Entrée en vigueur dispositif de soutien	Déploiement de la politique de soutien touristique			
16	Créer les conditions visant à favoriser et attirer les investissements touristiques		Mise en place des conventions	Entrée en vigueur plateforme numérique			
17	Renforcer la collaboration avec les Offices du Tourisme	Animation du réseau des offices de tourisme et mise en place d'actions mutualisées					

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

TARN-ET-GARONNE TOURISME - AVENANT À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2023 DE LA CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME

Le Département confie, via une convention de partenariat 2022-2024, à son agence « Tarn-et-Garonne tourisme », un programme annuel d'objectifs et d'actions. Ce dossier est présenté, chaque année, lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif, sous la forme d'annexe à la convention, faisant apparaître les actions financées dans le cadre de la promotion départementale.

Par délibération du 13 février 2023, l'Assemblée départementale a approuvé l'annexe financière pour le plan d'actions 2023 confié à « Tarn-et-Garonne tourisme ». Depuis, le plan d'actions a évolué et **nécessite une réactualisation** de l'annexe financière, ainsi que le vote de budgets supplémentaires pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- participation sur le stand régional au « **salon international de l'agriculture** » à Paris les 1^{er} et 2 mars 2023 pour un montant de 4 600 €,
- participation au « **congrès national des pompiers** » à Toulouse du 4 au 7 octobre 2023, avec l'installation d'un stand départemental de 150 m², valorisant l'engagement des pompiers volontaires. Cela permettra une action de promotion touristique et de produits locaux avec notamment la présence d'agriculteurs pompiers volontaires. Le montant est estimé à 36 100 €,
- participation au programme d'**actions de communication mutualisées** du GR36 Conques-Toulouse afin d'accroître la notoriété de ce chemin de Saint-Jacques de Compostelle, dont le montant est estimé à 3 500 €.

- **opération de substitution** de l'opération « Bordeaux fête le vin » initialement prévue du 22 au 25 juin 2023 et où les Départements hors Nouvelle Aquitaine ne sont plus invités. Cette nouvelle action se traduira par une campagne de « communication multi support numérique (campagne télévision ou réseaux sociaux) sur Bordeaux et sa région » pour un montant équivalent de 8 000 €.

Ces actions visent à conforter la notoriété et l'attractivité du Tarn-et-Garonne et sont reportées dans l'avenant à l'annexe financière, jointe en annexe.

Ainsi, le budget global au titre des actions de promotion départementale attribué à « Tarn-et-Garonne tourisme » pour l'année 2023 évolue. Il est **abondé de 44 200 €** soit un budget actions 2023 réactualisé à hauteur de 371 808 €.

Cette inscription complémentaire de 44 200 € en crédits de paiement sera ratifiée sur la Natana 2171-62-33-SF91 – E11 (EPF) du P029O002.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret sauf si le conseil départemental décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'avenant à l'annexe financière à la convention de partenariat pour les actions 2023 à conclure avec « Tarn-et-Garonne tourisme », telle que ci-annexée,
- m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Le Président,

Convention pour le développement d'une politique
départementale du tourisme

**CONVENTION "CONSEIL DEPARTEMENTAL /
TARN-ET-GARONNE TOURISME (ADT)"
2022 - 2024**

**AVENANT A L'ANNEXE FINANCIERE ANNUELLE
Exercice 2023**

Pour rappel : ANNEXE 2023-46 du 22 mars 2023
AVENANT ANNEXE 2023-

I - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2023

**ACTIONS 2023 FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION
DEPARTEMENTALE :**

1 - Editions

Les éditions suivantes sont mentionnées pour mémoire, les factures sur marché sont payées par le Conseil Départemental et peuvent évoluer en fonction des bons de commande :

impression de guides

- Guide "Le Tarn-et-Garonne en famille"
- Guide du Marcheur

impression de cartes

- Carte touristique Tarn-et-Garonne
- Carte activités de pleine nature

divers

- Magazine "La Parenthèse"
(français et version étrangère)
- Dossier Presse du Tarn-et-Garonne
(français, anglais, espagnol)
- Manuel des Groupes du Tarn-et-Garonne
- Logis
- "Aires Camping-Car"
- Sac kraft
- Manuel de vente du Tarn-et-Garonne

Coût total : 88 428 € TTC

2 - Actions auprès du Grand Public

Participation aux salons et micro-marchés Grand Public, les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

Typologie de l'action	Coût initial	Actions de substitution ou complémentaire
- Salon International du Tourisme à Nantes (20, 21 avril et 22 janvier 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	2 500 €	
- Salon international du Tourisme à Rennes (27, 28 avril et 29 janvier 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	2 500 €	
- Salon La Roue Tourne à Roques/Garonne (11 février 2023)	50 €	
- Salon Occ'Ygène à Toulouse (31 mars, 1 ^{er} et 2 avril 2023)	20 150 €	
- Salon Vélo in Paris (27, 28 et 29 mai 2023)	3 000 €	
- Bordeaux Fête le Vin (22, 23, 24 et 25 juin 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	- 8 000 €	
Les départements hors Nouvelle Aquitaine ne sont plus invités	Action annulée	
- Opérations de promotion "Grand Public" à destination du marché européen (différentes dates en 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	6 000 €	
- Action complémentaire : salon International de l'Agriculture à Paris (1^{er} et 2 mars 2023)		+ 4 600 €
- Action complémentaire : congrès National des Pompiers à Toulouse (4 au 7 octobre 2023)		+ 36 100 €
SOUS TOTAL	34 200 €	40 700 €
TOTAL	74 900 €	

3 - Actions en direction des professionnels

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Partir en France à Paris (16 et 17 janvier 2023)	1 300 €
- Workshop presse IMM en Angleterre (13 et 14 mars 2023) partenariat CDT81/ADT82	2 200 €
- Actions professionnelles : Workshop ADN au Panthéon à Paris (5 avril 2023) – IFTM Top Résa à Paris (3 au 5 octobre 2023) – Workshop et pré-tour Destination Incentive à Toulouse (14 au 16 octobre 2023) – Salon Epoqu'Auto à Lyon (10 au 12 novembre 2023) – Workshop Groupes ADN en Occitanie et éductours (date non définie)	8 000 €
SOUS TOTAL	11 500 €

4 – Actions de promotion et communication

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

Typologie de l'action	Coût initial	Actions de substitution ou complémentaire
- Action de substitution du Salon Bordeaux Fête le Vin : campagne de «communication multi support numérique (campagne TV ou réseaux sociaux) sur Bordeaux et sa région »		+ 8 000 €
- Action complémentaire : participation au programme d'actions de promotion et de communication pour la valorisation du chemin de Saint-Jacques de Compostelle - GR36		+ 3 500 €
- Les marchés flottants du Sud-Ouest	75 000 €	
- Campagne de communication 2023	40 000 €	
- Soutien aux filières agro-tourisme (achats produits bar à fruits + vins)	10 000 €	
- Développement des interfaces de la plateforme de commercialisation pour mise en réseau des Offices de Tourisme	10 000 €	
- Outils de promotion : assistance produit pour les bornes autoroutières et écrans dans le Offices de Tourisme munis du logiciel Medi4Display	5 000 €	
- Licence France Vélo Tourisme 2023	4 380 €	
SOUS TOTAL	144 380 €	11 500 €
TOTAL	155 880 €	

5 – Insertions publicitaires

Les factures sont payées par "Tarn-et-Garonne Tourisme" à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **9 000 €**.

6 – Enquête de clientèle (étude Flux Vision /Visit Data + observation économique des résultats)

Les factures sont payées par "Tarn-et-Garonne Tourisme" à qui le Conseil Départemental verse, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **29 100 €**.

7 – Promotion départementale interne

Il s'agit d'actions de promotion du département en direction des internes stagiaires en médecine.

Les actions payées par "Tarn-et-Garonne Tourisme" sont remboursées par le Conseil départemental à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **3 000 €**.

TOTAL GENERAL	371 808 €
----------------------------	------------------

II - MOYENS ALLOUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

1 - Moyens matériels :

- **Locaux, valeur locative** : « Tarn-et-Garonne Tourisme » est hébergé dans les locaux de l'Hôtel du Département sur une superficie d'un peu moins de 250 m² répartis en 5 bureaux et une salle de réunion valorisée à 23 280 €,
- **Prestations en nature** : le Conseil Départemental assure la prise en charge à titre gratuit du téléphone fixe, de l'électricité et d'internet valorisée à 480 € par an,
- **Accès au pool de véhicules du Département** dans le respect du règlement des véhicules du pool contre remboursement des frais de carburant et assurance des véhicules calculés sur le nombre de kilomètres réalisés à fournir trimestriellement. Dans ce cadre, l'ADT devra souscrire une assurance responsabilité civile pour ses salariés susceptibles d'utiliser les véhicules du pool.

2 – Montant de la subvention de fonctionnement du Conseil départemental pour l'année 2023 :

Pour l'année 2023, le montant de la subvention s'établit à **1 110 000 €**.

« Tarn-et-Garonne Tourisme » :

- accompagne chaque professionnel du tourisme, depuis la création de leur entreprise jusqu'à leur mise en marché,
- est chargée de mettre en œuvre la politique touristique du Département, sur la base du Schéma Départemental de Développement Touristique et des Loisirs élaboré par le Conseil Départemental.

Ses missions s'articulent autour de 5 objectifs majeurs :

- **Développer, qualifier et structurer** la production touristique ;
- **Fédérer et animer** les professionnels du tourisme départemental ;
- **Promouvoir et développer** la notoriété de la destination "Tarn-et-Garonne" auprès de nos différents publics cibles (prestataires, grand public local, régional, national et international, voyagistes et presse médias) ;
- **Commercialiser** un potentiel touristique de qualité ;
- **Evaluer les retombées de l'activité touristique** du Tarn-et-Garonne.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et le dispositif du règlement financier du Conseil Départemental. Les versements seront effectués au compte spécifié par l'Association sous réserve du respect des obligations spécifiées au contrat.

Fait à Montauban, le

**La Présidente de
« Tarn-et-Garonne Tourisme » ,**

Le Président du Conseil Départemental,

Anne IUS

Michel WEILL

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

Dans ce cadre, les conseillers départementaux sont chargés par l'Assemblée départementale d'un mandat en vertu duquel ils sont habilités à représenter le Conseil départemental.

Je vous propose que notre Assemblée procède aujourd'hui à l'ajustement d'une désignation effectuée précédemment au sein du syndicat départemental des déchets, ainsi qu'une nouvelle désignation concernant le comité de pilotage du GR36.

1- Le syndicat départemental des déchets :

Par délibération du 29 juillet 2021, l'Assemblée départementale a désigné les représentants du Département dans cet organisme comme suit :

titulaires

Michel WEILL
Alain BELLOC
Jean-Luc DEPRINCE
Cédric VAISSIÈRES
Christian ASTRUC

suppléants

Nadine SINOPOLI
Marie-Claude NÈGRE
Anne IUS
Emmanuel CROS
Clarisse HEULLAND

Monsieur Vaissières a sollicité son remplacement en tant que titulaire. Ainsi, il convient de procéder à la désignation de son remplaçant.

2- Le comité de pilotage du GR 36 :

En matière touristique et au titre de la valorisation du chemin GR36 reliant Conques à Toulouse, 4 Départements (Aveyron, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne) et leur agence de développement touristique/comité départemental du tourisme (ADT/CDT) souhaitent mettre en place un comité de pilotage. Il convient à cet effet, de désigner un élu référent pour notre Département.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret sauf si le Conseil départemental décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- procéder à la désignation de l'élu en remplacement de Monsieur Cédric Vaissières au sein du syndicat départemental des déchets,

- procéder à la désignation d'un élu référent pour siéger au comité de pilotage (COPIL) du GR36 Conques-Toulouse de promotion de l'itinéraire.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE -
ANNÉE 2022**

J'ai l'honneur de vous soumettre, tel que ci-annexé et en application de l'article L.3121-21 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du Département de Tarn et Garonne pour l'année 2022.

Comme le prévoit la loi, ce rapport donne lieu à débat.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Le Président,



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE TARN-ET-GARONNE**



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**



LE PLAN DE RELANCE RENTRE DANS LES FAITS

Pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre au quotidien des dispositions du plan de relance qui constitue la pierre angulaire du projet politique porté par la majorité départementale.

Dans ce cadre, les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) relatifs à la voirie et aux collèges, ont été exécutés conformément aux objectifs fixés en début d'année.

De plus, en 2022, la gestion des compétences obligatoires du Département a été effectuée par les services avec professionnalisme et dévouement. Des adaptations de l'organisation de l'administration pour faire face à l'évolution des profils et des problématiques des usagers sont en cours et en préparation.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par un dialogue social riche et constructif avec les représentants du personnel portant notamment sur le RIFSEEP, le Ségur et la mise en œuvre de la loi Taquet.

Considérant ces différents éléments, ce rapport d'activité reflète le travail d'une Administration efficace et compétente au service des habitantes et habitants du Tarn-et-Garonne.

Michel WEILL
Président du Conseil départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Weill', written over a faint rectangular stamp or watermark.

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ PAR... ...SON NOUVEAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	12
Le Président	12
L'Assemblée Plénière	12
Les commissions d'Études	12
La commission permanente	12
L'année 2022 marquée par le lancement de projets transverses de modernisation de ses instances délibérantes	14

...SON ADMINISTRATION	14
Les agents départementaux oeuvrent au quotidien à la continuité de l'action publique	14
Sécurisation juridique de l'action administrative	15
Commande publique	18
S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité	19
Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive	19
La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services	21
Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier	22
Malgré un cadre budgétaire contraint le département a su avoir une action ambitieuse par l'adoption de plusieurs plans de relance	24
Les plans de relance initiés par le Département	27

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOUT EN VEILLANT À UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES	30
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AUTRES RÉALISATIONS	30
Sécuriser le réseau routier	30
Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental	31
Interventions en faveur de l'environnement	32
INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	33
Renforcer le réseau électrique	33
Améliorer la couverture de la téléphonie mobile	33
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES : LGV	35
Un accompagnement constant à la ligne LGV	35
RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION TERRITORIALES	36
Soutenir le développement territorial	36
L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC)	36
Les Subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements structurants	38
Politiques territoriales contractuelles	38

AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES	40
Améliorer l'accès aux services publics de proximité	40
Le schéma départemental de présence postale	42
PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	43
Organiser la promotion touristique du territoire	43
Porter des projets d'envergure	45
Mobilités et sports de nature	46
	35
RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ	
ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE	50
Pour les personnes âgées	50
Pour les personnes en situation de handicap	50
Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires	51
Être à l'écoute des usagers vulnérables : le CDCA	52
Le Département investi sur la plupart des axes de la conférence des financeurs par des actions de prévention, en faveur des aidants, de l'habitat inclusif...	53
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL	54
Délégation des aides à la pierre	55
Les interventions du Département sur ses crédits propres	55
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables	56
RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE	56
Le Département en charge du versement du RSA et de l'insertion des bénéficiaires	56
Un minima social de plus en plus contrôlé	57
Retour à l'emploi, le Département en avance pour l'insertion	57
Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion	58
ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE	59
Porteur de cette politique, le Département coordonne l'ensemble des acteurs	59
Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement	54
Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention	61
Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes	61
L'adoption et l'accès aux origines personnelles	62
Engager dès le plus jeune âge avec la PMI	62

LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ	64
Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires	64
Le projet de service 2019-2022 : l'action ambitieuse du Département	64
Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité	65
DÉVELOPPER LES SAVOIRS ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES	
ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION	68
LE DEPARTEMENT MOBILISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES	68
Construction, extension et rénovation et fonctionnement des collèges	68
Une restauration scolaire de qualité grâce à « <i>Bien manger en Tarn-et Garonne</i> »	68
Accroître les équipements en informatique et communication	69
De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens	69
Développer le sport en milieu scolaire	70
L'enseignement pour tous grâce au transport adapté	70
L'aide départementale aux écoles communales	71
DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	71
L'offre de formation s'agrandit	71
Promotion de la vie étudiante	71
Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire	72
FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ	72
PROMOUVOIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES	72
La médiathèque départementale, un pilier de l'action culturelle	72
Les Archives départementales entre rénovation et ouverture au public	73
Le soutien financier et techniques aux acteurs culturels	75
Coordonner les enseignements artistiques	75
L'Espace des Augustins	76
L'Abbaye de Belleperche	76
DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SPORT	77
L'aide départementale aux projets structurants	77
Le soutien au sport performance	77
Le soutien, vecteur de cohésion sociale et d'éducation	77
Le sport solidarité	77
La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne	78
Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »	79

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES

Favoriser la production locale et les circuits-courts	82
Assainissement des terres	82
Subventions aux CUMA	82
Aménagement du foncier agricole	82
Incitation à l'assurance contre la grêle	83
Aides exceptionnelles : fonds de soutien gel	83
Les aides aux investissements des exploitations agricoles	83
Aides aux mesures agri-environnementales	83
Aides aux actions agrotouristiques	84

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sécurisation de la ressource	84
Eau potable et assainissement collectif	86
Les interventions du SATESE	86

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS

Créer un réseau des Espaces Naturels Sensibles	88
Le Département assure l'aménagement de sept ENS en maîtrise d'ouvrage directe	88
Accompagner des maîtres d'ouvrages locaux	89
Gestion des rivières et prise en compte des zones humides	89
L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte	89

ENCLENCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Des projets concernant le photovoltaïque et les réseaux de chaleurs	90
Développer une filière bois locale	90
Soutenir la rénovation énergétique	90
L'action du département en matière de déchets	91
Le soutien aux associations	91

GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

Un investissement de longue date	91
La sécurité sanitaire animale	91
La sécurité alimentaire	92
La sécurité sanitaire des eaux	92
La sécurité sanitaire humaine	92
La surveillance environnementale	93
Surveillance de la radioactivité	93
Surveillance dumoustique tigre	93
Surveillance de la qualité de l'air	94



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE



VOS 30 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 2021 ▶ 2028



L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ PAR...

...SON NOUVEAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le président

Élu par les conseillers départementaux pour 6 ans, le Président incarne l'exécutif du Département. Il dirige l'administration, met en œuvre et accomplit les décisions de l'assemblée. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'Assemblée plénière

Elle constitue l'organe délibérant du Département. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Son président la réunit en séances publiques au moins une fois par trimestre. Les séances publiques sont préparées lors des commissions spécialisées au sein desquelles siègent les élus. Ces commissions étudient les dossiers qui viendront à l'ordre du jour et émettent un avis, afin d'éclairer les décisions de l'assemblée.

Les commissions d'étude

1^{ère} Commission : Finances

Présidente : Mme Valérie RABAULT
Vice-Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE
Secrétaire : Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Membres :
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET
M. José GONZALEZ
M. Romain LOPEZ
Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE
Vice-Président : Mme Dominique SARDEING
Secrétaire : M. José GONZALEZ
Membres :
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET

Mme Élisabeth CASTAGNÉ
M. Romain LOPEZ
Mme Valérie RABAULT

3^{ème} Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Président : M. Bernard PÉCOU
Vice-Président : Mme Dominique SARDEING
Secrétaire : M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Anne IUS
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Nadine SINOPOLI

4^{ème} Commission : Mobilités, infrastructures, routes

Président : M. Cédric VAISSIÈRES
Vice-Président : M. Jean-Luc DEPRINCE
Secrétaire : M. Mathieu ALBUGUES
Membres :
M. Jérôme BEQ
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Any DELCHER
Mme Dominique SARDEING

5^{ème} Commission : Solidarité, santé, habitat

Présidente : Mme Nadine SINOPOLI
Vice-Président : M. José GONZALEZ
Secrétaire : Mme Catherine BOURDONCLE
Membres :
Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Mme Patricia DUCASSÉ
Mme Clarisse HEULLAND
M. Romain LOPEZ
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Marie-Claude NÈGRE

6^{ème} Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

Présidente : Mme Sophie DELBREIL
Vice-Présidente : Mme Catherine BOURDONCLE
Secrétaire : M. Emmanuel CROS

Membres :

M. Jean-Michel BAYLET
M. Alain BELLOC
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Christiane LE CORRE
Mme Liliane MORVAN

7^{ème} Commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

Présidente : Mme Liliane MORVAN
Vice-Président : M. Jérôme BEQ
Secrétaire : M. Jean-Luc DEPRINCE

Membres :

M. Christian ASTRUC
Mme Véronique COLOMBIÉ
Mme Sophie DELBREIL
Mme Anne IUS
Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Valérie RABAULT

8^{ème} Commission : Transition écologique, eau, déchets

Président : M. Michel WEILL
Vice-Président : M. Alain BELLOC
Secrétaire : M. Cédric VAISSIÈRES

Membres :

M. Christian ASTRUC
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Véronique COLOMBIÉ
M. Jean-Luc DEPRINCE
Mme Clarisse HEULLAND
Mme Liliane MORVAN

9^{ème} Commission : Culture, patrimoine, langue occitane

Présidente : Mme Patricia DUCASSÉ
Vice-Présidente : Mme Christiane LE CORRE
Secrétaire : Mme Dominique SARDEING

Membres :

M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Catherine BOURDONCLE
M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Marie-José MAURIÈGE
M. Bernard PÉCOU
Mme Valérie RABAULT

10^{ème} Commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Présidente : Mme Anne IUS
Vice-Président : M. Emmanuel CROS
Secrétaire : Mme Nadine SINOPOLI

Membres :

Mme Véronique COLOMBIÉ
Mme Any DELCHER
M. Jean-Luc DEPRINCE
M. José GONZALEZ
Mme Clarisse HEULLAND
Mme Marie-José MAURIÈGE

La commission permanente

Le Président du Conseil départemental préside la commission permanente composée de 9 Vice-Présidents et 9 membres issus des groupes politiques de l'Assemblée départementale. Elle règle les affaires courantes du Département, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui sont consenties par l'Assemblée départementale.

Les 19 membres de la commission permanente :

Président : M. Michel WEILL,
Président du Conseil Départemental,

Vice-Présidents :

Mme Marie-Claude NÈGRE
M. Jean-Luc DEPRINCE
Mme Dominique SARDEING
M. José GONZALEZ
Mme Catherine BOURDONCLE
M. Emmanuel CROS
Mme Christiane LE CORRE
M. Alain BELLOC
M. Jérôme BEQ

Autres Membres :

Mme Nadine SINOPOLI
M. Mathieu ALBUGUES
Mme Clarisse HEULLAND
M. Cédric VAISSIÈRES
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Marie-José MAURIÈGE
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Romain LOPEZ
M. Ghislain DESCAZEUX

L'année 2022 marquée par le lancement de projets transverses de modernisation de ses instances délibérantes

Dans la continuité des enjeux stratégiques de l'action départementale, le secrétariat général de l'assemblée a mené les études pour refondre les outils métiers tant à destination des élus, des administrés que des services.

- l'étude pour le renouvellement du logiciel d'élaboration et de gestion des délibérations et arrêtés de la collectivité,
- mise en œuvre de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales applicable au 1^{er} juillet 2022,
- étude pour la création d'un espace de travail dématérialisé (convocation et mise à disposition des rapports) à destination des élus et déploiement du vote électronique des instances délibérantes.

Stratégie de simplification et d'optimisation des délais d'élaboration des actes réglementaires, poursuite et finalisation du processus de dématérialisation, de sécurisation juridique et de développement durable en mettant fin aux impressions papiers des rapports du Président.

En parallèle, le secrétariat général de l'assemblée mène ses missions :

- finalisation des désignations au sein des commissions institutionnelles, associations et organismes extérieurs ou départementaux issues de la nouvelle mandature.

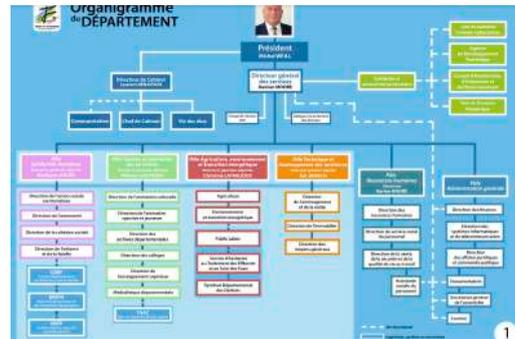
- organisation des instances délibérantes : sécurisation du processus décisionnel, organisation des réunions, procès verbaux des séances, caractère exécutoire des actes :

- organisation de 4 sessions du conseil départemental, production de 187 délibérations, et 4 procès-verbaux de débats, 35 commissions d'étude,
- organisation de 9 réunions de commission permanente, production de 331 délibérations et 9 procès-verbaux synthétiques,
- réalisation de 25 recueils des actes.

Au total, 13 séances ont eu lieu et 518 délibérations ont été produites en 2022 par le service.

... PAR SON ADMINISTRATION

Les agents départementaux œuvrent au quotidien à la continuité de l'action publique



organigramme de l'administration (mai 2023)

Le Pôle Ressources Humaines est chargé de recruter et d'accompagner les agents tout en recherchant l'adéquation et l'optimisation des moyens humains aux missions de service public.

À ce titre, il met en œuvre des dispositifs visant au maintien dans l'emploi, au développement de l'employabilité et à la formation tout au long de la vie professionnelle des agents. Il conseille et accompagne la direction générale et les différentes directions dans la mise en œuvre des évolutions d'organisation et la prise en charge des situations individuelles. Il veille également à la santé des agents au travail et à développer des actions de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

RÉTROSPECTIVE 2022

L'année 2022 a été marquée par des évolutions d'importance dans le domaine des ressources humaines, en faveur des agents départementaux.

1/ Les mesures engagées à l'initiative de l'Exécutif * **la refonte du régime indemnitaire**

Le chantier du RIFSEEP était programmé pour répondre aux attentes exprimées par les personnels, avec les objectifs suivants : établir un régime indemnitaire plus lisible et transparent, mais aussi plus équitable ; après 4 années de fonctionnement, ces modalités de mise en œuvre avaient montré leurs limites. De juillet à octobre 2022, 6 réunions d'échanges avec les représentants du personnel ont permis de définir le nouveau RIFSEEP des personnels de catégorie C, pour une

mise en œuvre en janvier 2023, avec l'engagement de poursuivre les travaux pour les catégories B et A sur l'exercice 2023.

70 % des agents de catégorie C ont ainsi bénéficié d'une augmentation de leur IFSE et l'IFSE socle minimale a été fixée à 4800 euros annuels.

La dépense associée s'élève à 350 000 euros pour les ces personnels.

*** une amélioration de la participation employeur sur les cotisations auprès de mutuelles labellisées pour la prévoyance et la complémentaire santé, à compter du 1 juillet 2022.**

Les plus bas salaires peuvent désormais bénéficier d'une aide mensuelle de 15 euros pour chacun de ces deux dispositifs.

*** la nécessité de réviser le règlement intérieur et les modalités du temps de travail** dans la collectivité pour garantir une juste adéquation des cycles de travail avec la législation, et notamment les dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

*** le développement de l'apprentissage notamment dans le secteur social**

Dans une perspective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une collaboration avec l'Université de Montauban, l'organisme de formation Erasme et les équipes départementales a pu être établie pour permettre à des jeunes gens de bénéficier d'un contrat d'apprentissage et du financement d'une formation pour devenir éducateur spécialisé et à terme rejoindre les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance : 9 apprentis ont ainsi été recrutés dans ce domaine.

2/ Des mesures gouvernementales à fort impact budgétaire

De façon sporadique, plusieurs mesures gouvernementales ont été édictées dans le domaine des ressources humaines au cours de l'année 2022.

*** le Ségur 2 de la Santé décliné à la fonction publique territoriale** avait l'ambition de revaloriser certains métiers de l'univers social et médico-social. Un décret a été publié en avril 2022, puis deux lois de finances rectificatives

sont intervenues, suivies encore d'un décret le 30 novembre 2022. Un complément de traitement indiciaire ou une prime de valorisation, selon les cas, allaient pouvoir être alloués à un peu plus de 230 agents départementaux en 2023, mais avec un effet rétroactif au 1er avril 2022. (coût 2022 : + 800 000 euros)

*** Des revalorisations successives des rémunérations ont aussi rythmées l'année 2022**

Pour amortir l'inflation, le SMIC a progressé à 3 reprises : +0,9 % en janvier, + 2,65 % en mai, + 2,01 % en août, produisant ses effets sur les plus bas salaires et les modalités de rémunération des 250 assistants familiaux.

Après un « gel » de longue durée de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, une revalorisation de +3,5 % est intervenue au 1er juillet 2022 pour l'ensemble des personnels. (coût 2022 : + 750 000 euros)

Si ces mesures sont favorables aux personnels, force est de constater que seul le Gouvernement en a dicté le rythme et la portée.

3/ Focus sur le dialogue social

Le 8 décembre 2022 se sont déroulées les élections professionnelles.

3 réunions au cours de l'année ont permis de préparer cet événement d'importance avec les organisations syndicales.

Tout au long de l'année 2022, le dialogue social a été nourri de nombreux échanges au regard des travaux programmés: 6 séances de comité technique (CT) et comité d'hygiène et sécurité (CHSCT), en sus des réunions de groupes de travail (RIFSEEP, action sociale, commission avancements/promotions internes, élections professionnelles...)

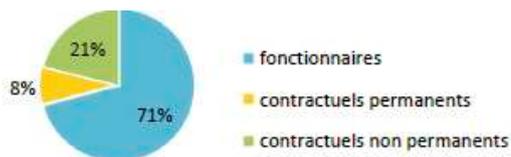
4/ Quelques chiffres :

Les données suivantes sont issues du rapport Social Unique au 31 décembre 2021.

Les effectifs :

➔ **1 513 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021**

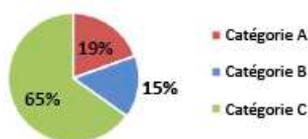
> **1 071 fonctionnaires**
> **123 contractuels permanents**
> **319 contractuels non permanents**



À ce nombre s'ajoutent 250 assistants familiaux qui participent au quotidien à la politique menée en faveur de la protection de l'enfance/

Caractéristiques des agents permanents

Répartition des agents par catégorie



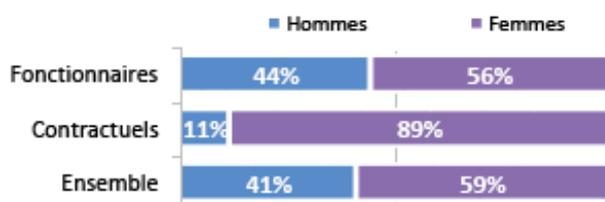
Les principaux cadres d'emplois les plus fortement représentés dans la collectivité

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint administratifs	22%
Adjoint techniques	21%
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	15%
Rédacteurs	8%
Agents de maîtrise	7%

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel
Administrative	35 %	27 %
Technique	55 %	24 %
Culturelle	2 %	3 %
Sportive	0 %	1 %
Médico-sociale	99 %	45 %

Répartition par genre et par statut



En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans.

Age Moyen des agents permanents

- Fonctionnaires.....49
- Contractuels permanents38

Age moyen des agents non permanents

Contractuels non permanents..... 35,5

En 2022, les charges de personnel s'élèvent à la somme de 66 600 000 €

(hors assistants familiaux, pour lesquels la somme de 17 566 000 euros leur est dédiée)

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13 %

L'action sociale du personnel départemental

L'action sociale du département au profit des agents représentent un budget global réalisé pour l'année 2022 de 913 000 €.

L'action sociale du département opère dans plusieurs domaines, dont les principaux thèmes sont l'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel, la participation, financière à des locations saisonnières, à des chèques vacances, à des mutuelles labellisées (...)

Sécurisation juridique de l'action administrative

Les affaires juridiques constituent une fonction transverse majeure au sein des collectivités territoriales.

La fonction juridique évolue sans cesse, au rythme de l'inflation normative, de la complexité croissante des textes et de l'élargissement des responsabilités des acteurs locaux. Par ailleurs, les collectivités locales doivent se prémunir contre les effets de la judiciarisation de la vie publique.

Concrètement, le service des affaires juridiques apporte une expertise juridique aux problématiques des dossiers de la collectivité, notamment en garantissant la sécurité juridique des actes et en s'occupant du suivi des contentieux avec les services concernés.

Les études et les avis constituent un préalable à la définition d'une stratégie et d'une prise de décision au regard de l'analyse et de la portée de la réglementation en vigueur pour l'ensemble des domaines de compétence de la

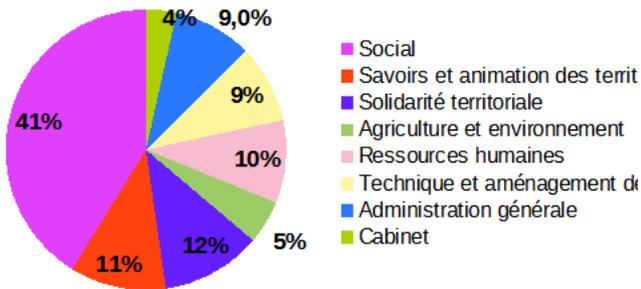
collectivité, sur saisine des différentes directions et comme force de propositions.
Concrètement cela passe par :

- une production d'expertises et de diagnostics de risque,
- des notes circonstanciées de consultation,
- l'élaboration de méthodologies, d'outils et de supports adaptés au fonctionnement de l'administration,
- l'accompagnement des services dans la communication des documents administratifs.

L'élaboration et la rédaction des actes

La sécurisation des actes, qui participe de l'expertise rendue, constitue l'autre volet des missions du service juridique. Concrètement, il s'agit d'élaborer des différents actes (contrats et conventions, arrêtés, règlements, mesures et décisions administratives) pris en exécution des délibérations départementales et des objectifs de gestion.

Les chiffres clés 2022 : **510** études et actes

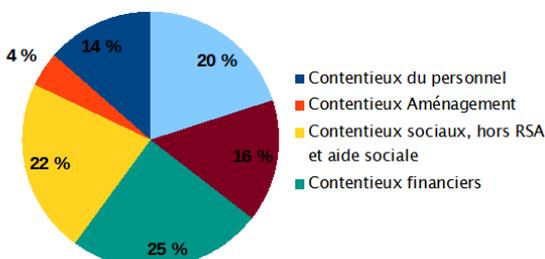


Défendre les intérêts du Département

Les contentieux et actes de procédure sont traités en direct par le Département qui réalise les écritures et assure la représentation devant les tribunaux quand le ministère d'avocat n'est pas obligatoire.

Les avocats interviennent à raison de la spécificité du domaine de compétence et pour les matières où leur assistance est de droit.

Nombre de procédures : **45**



Sécuriser l'action publique suppose d'être informé rapidement

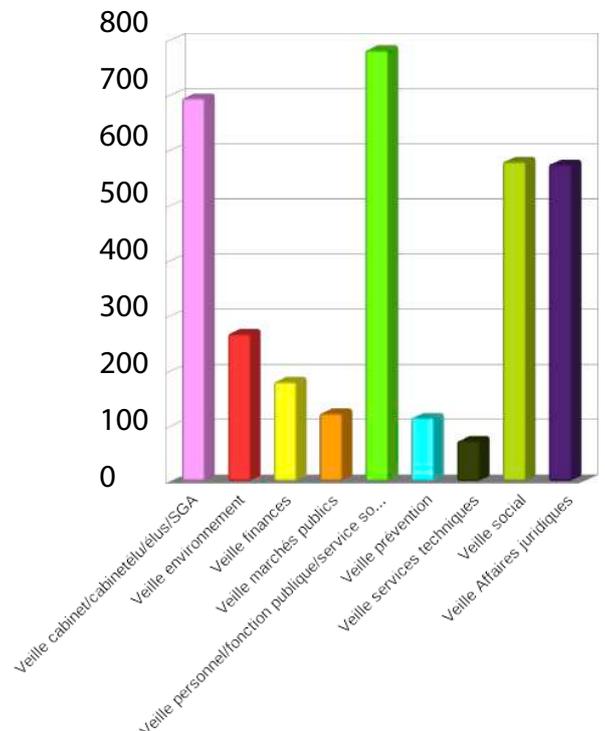
Le **service de documentation « La Doc' »** assure la conduite de la politique documentaire du Département. Outre la gestion du fonds documentaire et la réponse aux demandes des utilisateurs (élus et agents), elle accompagne les services dans leur travail quotidien en tant que service ressources : un rôle stratégique puisque l'information entre en jeu notamment dans les processus de prise de décisions et de formation continue des agents.

En 2022, le **fonds documentaire** est composé de :

- **266 abonnements** à des revues professionnelles et spécialisées pour 167 titres (revues, journaux, mises à jour, internet)
- **8 200 ouvrages** dont nouveaux ouvrages (15) et désherbage (82)
- **délibérations** depuis 1971.



La Doc' assure des veilles documentaires sur une soixantaine de thèmes.



Il produit 500 panoramas de presse quotidiens (presse nationale et locale, panoramas Cabinet/Élus, Intranet).

En ce qui concerne l'aide à la décision : **717** recherches effectuées à la demande des utilisateurs en 2022.



- Cabinet et Direction Générale
- Pôle Agriculture Environnement et Transition Énergétique
- Pôle Administration Générale
- Pôle Ressources Humaines
- Pôle Savoirs et Animation des Territoires
- Pôle Solidarité Humaines
- Pôle Techniques et Aménagement des Territoires
- Solidarité et Attractivité Territoriales
- Autres

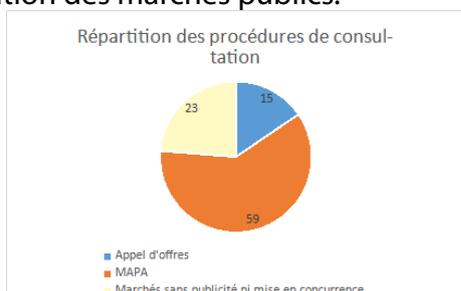
Commande publique

Afin d'homogénéiser les pratiques, garantir la cohérence des dossiers et permettre à la collectivité de procéder à des achats dans les meilleures conditions, le service de la commande publique met en œuvre les procédures d'achat public d'un montant supérieur à 40 000 € HT et conseille les services pour l'ensemble des achats.

Il assiste les services opérationnels dans la définition du besoin et dans la recherche de la procédure pertinente. Il rédige les pièces administratives des marchés puis assure leur publication et réceptionne les offres. Après analyse des offres par les services opérationnels, le service achève la procédure de passation des marchés, et prend également en charge l'organisation et le secrétariat des commissions d'appel d'offres et juries de concours de maîtrise d'œuvre.

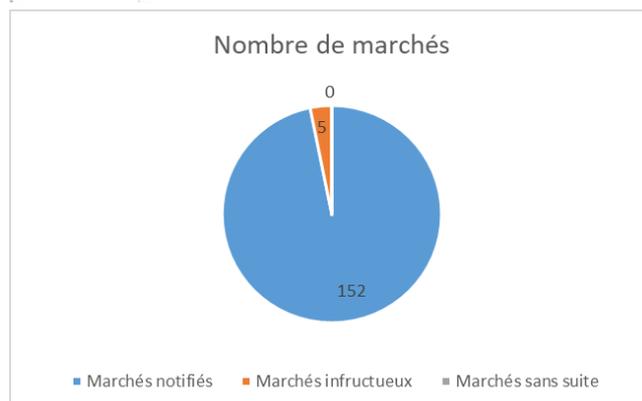
Ce service prend également en charge les procédures de marchés réalisées par la cellule d'ingénierie départementale à destination des petites collectivités (TGCC traité à la page 37)

Engagé depuis 2019 dans une forte démarche de dématérialisation, le service de la commande publique poursuit ses efforts par l'extension de la démarche à certains actes d'exécution des marchés publics.



Les chiffres pour le Département en 2022 :

	4 ETP
	97 consultations lancées
	152 marchés notifiés
	43 communes et EPCI accompagnés
	84 Dossiers de Consultations des Entreprises publiés
	2 179 dossiers retirés sur le profil acheteur
	361 offres électroniques réceptionnées
	157 actes transmis au contrôle de légalité
	2 concours d'architecture



Faits marquants :

- Première année de mise en œuvre de la nomenclature interne relative aux fournitures et services homogènes. Constituée de 793 codes, elle a pour objet de permettre la computation des seuils de marchés publics conformément à l'article R2121-1 du code de la commande publique.
- Hausse des prix dans les marchés publics : 12 demandes traitées au titre de la hausse des prix dans les marchés publics
- Attribution des marchés de denrées alimentaires: 5 procédures pour 25 marchés attribués après une redéfinition de l'allotissement et des besoins, pour des produits plus qualitatifs, une meilleure prise en compte des considérations environnementales notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Egalim et l'intégration de circuits courts.

S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité

Le service des assurances a pour mission de :

- garantir la couverture en assurances permanentes des risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité,
- assurer la gestion et l'indemnisation des dommages subis des divers risques garantis :
 - responsabilité civile (RC),
 - dommages aux biens (DAB),
 - protection juridique et fonctionnelle (PJ, PF)
 - tous risques expositions et œuvres d'art,
 - flotte automobile,
 - garantie dommages-ouvrage.

En 2022 : **503 dossiers en gestion** sur le « volet des Assurances et locations engins » contre 465 en 2021 **soit + 8,17 %**.

Les divers risques en matière d'assurance et leur sinistralité divergent selon la garantie.

1- Volet assurances :

244 sinistres enregistrés pour 2022 avec une sinistralité en augmentation de +18,30 % sur le volet responsabilité civile et une stabilité de la sinistralité sur les autres risques.

La répartition et la typologie des divers risques se déclinent ci-après :

Sinistres aux biens



Sinistres flotte auto



Responsabilité civile par domaine



2- Volet assurance location d'engins :

Le Département loue temporairement et régulièrement du matériel spécifique pour l'entretien de la voirie.

Gestion de 182 contrats de location d'engins en 2022 avec une augmentation de la durée d'assurance, 1080 jours contre 843 jours en 2021.

Concernant la protection juridique et fonctionnelle des agents départementaux :

- 2 sinistres en protection juridique pour 2022,
- 4 sinistres de l'année 2021 non clôturés.

Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive

La Direction des Systèmes Informatiques et de Télécommunications (D.S.I.T.) s'attache à **adapter l'outil informatique par rapport notamment à l'évolution très rapide du contexte réglementaire, ce qui suppose d'être agile pour assurer une action la plus réactive possible.**

Cette exigence se traduit dans toutes les missions du SGID :

- La veille technique et réglementaire dans les domaines de l'informatique, des réseaux, des télécommunications et de leurs applications au Département ;
- L'inventaire des besoins en matériels et logiciels informatiques, en moyens de télécommunications, de méthodes et de procédures d'automatisation du Département ;
- L'étude et le conseil en infrastructures de réseaux, de télécommunications, de choix de matériels, de logiciels, de méthodes et de procédures d'automatisation pour le Département et ses partenaires ;
- L'analyse des besoins, le développement ou le choix et l'adaptation et le déploiement

d'infrastructures de réseaux, de télécommunications, de solutions matérielles et logicielles, de méthodes et de procédures d'automatisation ;

- La maintenance résolutive, évolutive, technologique et réglementaire des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels ;

- L'exploitation et la sécurisation des infrastructures réseaux, de télécommunications, des matériels et des logiciels, du système d'information et la production de documents et de fichiers pour les services du Département et des communes, ainsi que l'administration de l'intranet ;

- L'assistance technique et réglementaire aux utilisateurs des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels, des méthodes et de procédures d'automatisation ;

- L'élaboration des propositions budgétaires, la préparation des marchés, les commandes et le contrôle des prestations et des fournitures, l'enregistrement des factures et l'inventaire des matériels, des logiciels et des moyens de télécommunications, les relations avec les fournisseurs pour l'ensemble des domaines précités.

La D.S.I.T. est composée des services des études, de l'exploitation et de la cellule système d'informations géographiques départemental (S.I.G.D.)

Faits marquants en 2021

Cellule S.I.G.D.

- Réalisation du site web <https://ens.tarnetgaronne.fr/> pour la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (collaboration Cellule S.I.G.D. – Pôle Agriculture et Environnement – CAUE – Tarn et Garonne Tourisme) ;

- Réalisation du site web <https://lacarto.ledepartement82.fr/franceservices> « Proximité des services publics » : recherche des permanences du Conseil départemental et les sites France Services (lieu, horaires...) ;

- Réalisation d'outils de relevé terrain pour la Direction de l'aménagement et de la voirie : suivi de la viabilité hivernale, saisie des diagnostics phytosanitaires des plantations d'alignement, relevé des ouvrages hydrauliques (tablettes à disposition des référents en subdivision).

Bureau Action sociale & Prévention médico-sociale

- mise en place du dispositif PCH parentalité ;
- Mise en place de l'interface Implicit – Grand Angle ;

Bureau Gestion des subventions & Marchés publics

- Mise en place de l'interface Progos (subventions) – Grand Angle ;

- Mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des marchés publics.

Bureau Gestion financière & comptable

- Mise en œuvre du nouvel outil de gestion comptable et financière Grand Angle

- Mise en œuvre de la nouvelle version de l'outil de gestion de la dette Salvia Financement.

Bureau Gestion des ressources humaines

- Mise en place de l'interface eCivi-RH – Grand Angle ;

- Mise en place de l'indemnité de Télétravail.

Bureau de la micro-informatique

- Collèges : Migration serveur magret vers Eole (collège pilote Olympe de Gouge et Simone Veil) ;

Bureau de la téléphonie

- Collèges : Installation du wifi à la demande dans tous les établissements ;

- Collèges : Mise en œuvre serveurs, wifi, téléphonie Collège de Verdun ;

La première phase du projet SGAD (système de gestion et d'archivage des documents) entre en production avec la gestion électronique de documents en juin 2022.

Faits marquants en 2022

Cellule S.I.G.D.

- Réalisation d'un portail SIGD <https://lacarto.ledepartement82.fr/portailsigd> regroupant l'ensemble des applications web SIG à destination du grand public, des partenaires et des agents de la collectivité ;

- Formation des techniciens des syndicats de rivière du Tarn-et-Garonne et du Gers (convention) à l'outil d'évaluation de la qualité hydromorphologique des cours d'eau (avec le SATESE) ;

- Organisation d'une réunion départementale des techniciens SIG des collectivités en collaboration avec l'Institut Géographique National.

Bureau Gestion des subventions & Marchés publics

- Personnalisation de l'outil de gestion des

marchés publics avec de nouveaux modules, ainsi que la modernisation de la plateforme de dématérialisation (AWS) ;

- Migration complète en version web de l'outil de catalogage de l'abbaye de Belleperche (Webmuseo) ;
- Mise en place d'une billetterie pour l'espace des Augustins (Supersonic).

Bureau de la micro-informatique

- Déploiement de 3562 micro-ordinateurs portables supplémentaires dans les collèges du Département.

Bureau de la téléphonie

- Déploiement et mise en service des nouveaux accès réseaux (fibre) entre l'ensemble des sites distants et l'Hôtel du Département, associés à un upgrade des débits internet.

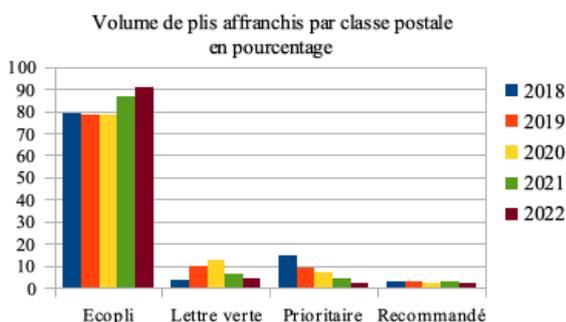
Le parc d'équipement est constitué de :

- services du Conseil Départemental, 1128 postes de travail informatiques répartis sur tout le département et reliés via fibre optique ou adsl ; 300 serveurs virtuels hébergés sur 10 serveurs physiques répartis sur 2 salles distinctes configurées en PCA.
- Collèges, 5666 postes informatiques et 906 tablettes ; 125 serveurs virtuels hébergés sur 36 serveurs physiques (2 par collège) reliés à la DSI pour assurer les sauvegardes.

Demandes d'assistance ou incidents signalés et traités : 5123 tickets d'intervention.

La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services

Le **service courrier** a mené, cette année encore, une démarche sur l'optimisation des affranchissements : augmentation des plis affranchis en Ecopli et diminution de ceux expédiés en tarif prioritaire.



Il est constaté une augmentation du nombre de mails reçus. Le volume de courrier papier reste stable.

- **22 624 enregistrements**
- **1 69 715 plis affranchis dont 939 recommandés**
- **4 297 mails reçus et traités et environ 250 mails par mois (soit 3 000 sur 2022) directement éliminés (mail malveillant, spam, publicité, ...)**

La Direction des moyens généraux en 2022 a poursuivies missions d'approvisionnement des services en moyens matériels et de maintenance des équipements départementaux.

L'année 2022 a permis de consolider les projets mis en place l'année précédente et de les intégrer dans une organisation pérenne.

Il s'agit notamment de la reprise des missions de visiteur technique ainsi que de l'atelier carrosserie qui avaient été interrompues pendant 3 ans.

Ces deux activités sont maintenant totalement opérationnelles et permettent un fonctionnement optimal de l'atelier mécanique ; ce qui a permis par ailleurs d'intégrer deux nouveaux mécaniciens pour compenser les mouvements de personnel.

Concernant les projets 2022 :

- Le début d'année a été marqué par le renouvellement complet des EPI pour les agents des routes.

Les groupes de travail constitués pour le lancement de la consultation ont conduit à modifier la gamme d'EPI proposés en mettant l'accent sur le confort aussi bien des vêtements que des chaussures.

Les nouveaux EPI qui équipent aujourd'hui les agents sont par ailleurs en bleu et orange car ces couleurs standardisées permettent un meilleur approvisionnement.

- Parallèlement à ces changements, la question du lavage des EPI était devenue préoccupante depuis 2021, dès lors qu'aucun prestataire n'avait répondu au marché qui avait été relancé.

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

Le précédent contrat qui liait le département à l'entreprise Bargues ayant posé de nombreux problèmes d'organisation et de qualité de prestation ; une solution alternative devait être trouvée.

L'entretien des EPI étant une obligation de l'employeur, le choix d'une prestation en régie s'est imposé et des travaux ont été entrepris pour installer dans les locaux de la collectivité une laverie équipée de matériel professionnel et un poste de lingère a été créé.

Le coût total de ce projet s'élève à 43 099 € TTC pour le matériel et 65 007,13 € TTC pour les travaux.

La laverie est entrée en fonction au 1er octobre 2022 et permet d'entretenir le linge de plusieurs services : voirie, restaurant administratif, CDEF, SATESE, laboratoire vétérinaire, environnement, Base de Loisirs, etc.

Depuis sa mise en service, les avis sont unanimement positifs sur la qualité de l'organisation mise en place ainsi que du lavage des vêtements.

- Pour l'entretien des espaces verts, un robot de tonte télécommandé a fait l'objet d'une acquisition pour un montant de 35 760 € TTC ; il permet d'entretenir des espaces difficiles d'accès ou en forte pente.

Enfin l'obligation d'entretenir une friche à proximité du collège de Labastide-Saint-Pierre nous a conduit à adopter la solution de l'éco-pâturage. Un troupeau de moutons se trouve depuis mai 2022 sur ce terrain qui a été équipé à cet effet d'un abri et d'un accès à l'eau

Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier

Le service des assurances et de la valorisation du patrimoine est chargé de :

- assurer les biens immobiliers

Stabilité de la surface assurée pour les 159 biens en gestion (pleines propriétés, locations données et prises)

Biens	2021	2022
Biens en pleine propriété	142 847 m ²	143 228 m ²
<i>Dont biens donnés en location</i>	16 460 m ²	16 367 m ²
Biens mis à disposition suite loi transfert 2004	110 117 m ²	111 071 m ²
Biens pris en location	7 224 m ²	7 305 m ²
Total m² assurés	260 188 m²	261 604 m²



- la fiscalité des biens immobiliers

Malgré un taux d'imposition de plus de 4,7 %, l'année 2022 est marquée par une diminution des dépenses de l'imposition foncière liée à l'octroi d'exonérations sur le bâti et non bâti (bâtiments reclassés, taxes sur logements vacants, dégrèvement sur le non bâti suite à sécheresse).

La somme réglée par le Département pour 2022 s'élève à 132 978 € contre 142 961 € en 2021.

- l'élaboration et la gestion des contrats de location, occupations domaniales :

* 16 actes administratifs signés en 2022 contre 25 contrats signés en 2021,

* 42 dossiers en gestion.

La gestion de l'immobilier doit permettre au Conseil départemental d'assurer ses missions dans les meilleures conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire, et de maintenir son patrimoine.

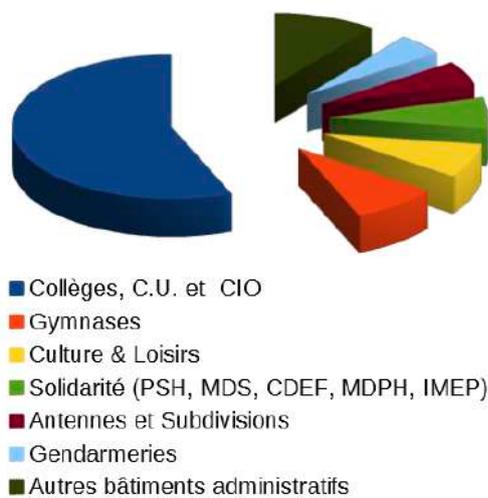
Aussi, la Direction de l'immobilier s'attache à garantir la conformité des bâtiments, à les préserver et les faire évoluer, à mener à bien les projets de construction ou de rénovation, à

optimiser la gestion immobilière et à apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets, et limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux.

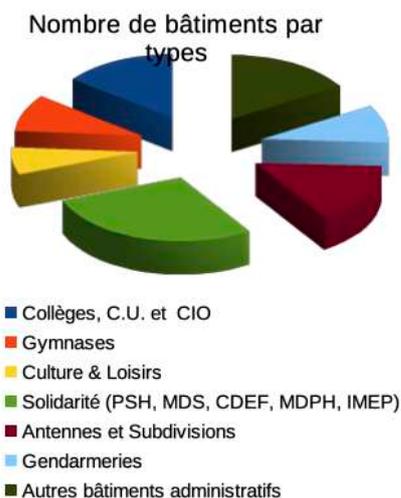
Actuellement, le patrimoine immobilier départemental se compose fin 2022 de 159 bâtiments dont 42 sont des locations (244 504 m² de planchers) répartis comme suit :

Répartition des bâtiments par surface :

Surface (m²) des bâtiments par types



Répartition des bâtiments en nombre :



Cessions / Acquisitions immobilières :

En 2022, le Département a cédé l'ancienne antenne locale de Maison de Solidarité à Villebrumier à la commune.

Aucune acquisition immobilière n'a été réalisée en 2022.

Les interventions de la Régie en 2022 :

La Régie de la Direction de l'Immobilier intervient sur des demandes d'interventions émanant des usagers des sites pour divers types de dépannages. Le bilan de 2022 est de 1027 demandes d'interventions reçues, dont 52 % sont réalisées en Régie.

Grâce à sa réactivité, la Régie réalise aussi des travaux imprévus ainsi que la mise en place d'événementiels (illuminations de Noël).

La Régie réalise enfin des travaux de rénovations de logements de fonction, dans les gendarmeries et dans les collèges.

Les réparations et maintenances

Par ailleurs, près d'1 200 000 € ont été consacrés en 2022 aux petits travaux d'entretien ou d'urgence, ainsi qu'à la gestion des contrats d'entretien et de vérifications.

Les recettes du patrimoine : elles se sont élevées à 940 000 € en 2022.

Les programmes annuels de travaux :

Le Département a élaboré en 2022 un programme de gros entretien annuel d'environ 4 200 000 € pour la réhabilitation des collèges, gymnases, gendarmeries, subdivisions et antennes départementales, bâtiments de la solidarité départementale, bâtiments culturels ...

Les grosses opérations d'investissement :

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage, et parfois la maîtrise d'œuvre de ses projets ; il a en revanche fait appel à un maître d'ouvrage délégué pour l'opération complexe de restructuration du Centre Universitaire.

- Rénovation du système de chauffage et climatisation de l'Hôtel du Département : les travaux, commencés en mai 2021, ont été terminés début 2022 avec des résultats probants sur les consommations énergétiques.

Malgré un cadre budgétaire contraint, le Département a su avoir une action ambitieuse par l'adoption de plusieurs plans de relance

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 (389,7 M€) sont en augmentation en volume par rapport à 2021 (356,7 M€).

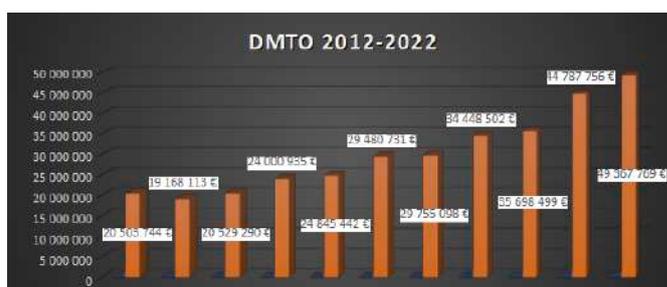
Entre 2021 et 2022, la dynamique de TVA a représenté +7.9 M€ (+9.7%).

Le marché des transactions immobilières en 2022 a de nouveau généré un volume de droits de mutation record de 49 367 769€ (10.2% par rapport à 2021).

Les **dotations** (60 769 149€) sont en **augmentation** de 2.7 M€ par rapport à 2021.

Les dotations de l'Etat pour compenser l'effet des mesures d'exonérations prises en lois de finances ont représenté 2 050 272 € en 2022, stables par rapport à 2021.

Les recettes d'investissement sont passés de 67 711 869 € à 87 324 669 €.



F.C.T.A	5 968 179,85 €
DSID	603 103,70 €
D.D.E.C	912 619,00 €
Produits amendes radars auto.	418 654,00 €
Subventions et participations	11 128 523,70 €
Divers	256 427,76 €
Couverture du besoin de fin.	27 749 547,01 €
Opérations d'ordre	27 287 614,10 €
Emprunt	13 000 000,00 €
TOTAL	87 324 669,12 €

La balance de clôture des comptes 2022 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2021	60 037 055,02 €	106 703 252,60 €	- 46 666 197,58 €
Mouvements d'ordre	27 287 614,10 €	14 006 856,48 €	13 280 757,62 €
Total investissement	87 324 669,12 €	120 710 109,08 €	- 33 385 439,96 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2021	389 715 116,25 €	295 638 057,91 €	94 077 058,34 €
Mouvements d'ordre	11 745 557,43 €	25 026 315,05 €	- 13 280 757,62 €
Total fonctionnement	401 460 673,68 €	320 664 372,96 €	80 796 300,72 €
TOTAL	488 785 342,80 €	441 374 482,04 €	47 410 860,76 €

Excédent global de clôture 2022 hors reports : + 47 410 860.76 €
(rappel 2021 : + 36 104 375,01 €)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 295,6 M€ et sont en augmentation de **7,1 % par rapport à 2021** (275,9 M€).

Dans le détail, les dépenses réelles évoluent comme suit :

- Les charges à caractère général augmentent de 9,1 M€ due notamment à l'augmentation substantielle des coûts de l'énergie

- Les charges de personnel augmentent de 4 M€ du fait de l'augmentation du point d'indice et des autres mesures gouvernementales imposées dont notamment le Segur de la santé et la loi Taquet pour les familles d'accueil

- Les atténuations de produits : + 821 K€

- Les dépenses RSA : - 617 K€

- Les dépenses APA : +2,25 M€

- Les dépenses de séjour et d'hébergement : + 2,7 M€

- Les subventions : +668 K€

Enfin, les dépenses financières diminuent de 466 K€ et les charges exceptionnelles de 423 K€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions d'équipement versées s'élèvent à 56.9 M€ (53.94M€ en 2021).

Les programmes départementaux et divers

Avec 35.6 M€, ils concernent principalement :

• **La voirie départementale**

• **Les collèges**

Les subventions d'équipements aux communes, EPCI et tiers représentent un montant total de 21.3 M€.

Les restes à réaliser

Les recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2022 sont reportées dans la DM1 de 2023.

Elles s'élèvent à 18.7 M€ en recettes et 21.6 M€ en dépenses.

L'épargne

L'épargne de gestion 2022 est en augmentation de 5.1% par rapport à 2021 pour atteindre 59 614 329€

L'épargne brut passe de 49.9 M€ en 2021 à 53.8 M€ au CA 2022, les dépenses de fonctionnement ayant progressé moins vite que les recettes

L'épargne nette du Département passe de 32.9 M€ en 2021 à 36.5 M€ en 2022

La dette

La dette propre au 31/12/2022 : 167 713 215 €

• taux moyen : 2,47 % (il était de 2,67 % en 2021),

• durée résiduelle moyenne : 12 ans 2 mois (12 ans 4 mois en 2021)

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité (AIS) est passé de 44,38M€ en 2021 à 44,48M€ en 2022 ce qui ramène le taux de couverture à 47.4% en 2022.

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	33 535 969,91 €	13 482 125,98 €	- 20 053 843,93 €
PCH	8 766 565,54 €	4 590 887,27 €	- 4 175 678,27 €
RSA (hors personnel)	42 305 803,80 €	22 054 823€	- 20 250 980,80 €
TOTAL	84 608 339,25 €	40 127 836,25 €	- 44 480 503,00 €

Évolution du reste à charge :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Couverture initiale
APA	41 %	44 %	35 %	38 %	39,8 %	41 %	40,2 %	50 %
PCH	41 %	42 %	39 %	38 %	37,8 %	37 %	52,3 %	100 %
RSA	58 %	55 %	54 %	53 %	50,7 %	51,4 %	52,1 %	100 %
TOTAL	50 %	50 %	45 %	46 %	45,4 %	46,1 %	47,4 %	

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne brute	32 749 922 €	37 112 943 €	40 136 853 €	32 550 046 €	6 942 604 €	44 322 606 €	49 933 383 €	53 868 821 €
Epargne nette	18 974 168 €	23 008 530 €	24 989 402 €	17 317 318 €	31 008 969 €	28 285 785 €	32 883 771 €	36 478 557 €

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû dette propre	190 889 653 €	191 509 659 €	194 637 884 €	192 900 680 €	190 483 378 €	187 984 649 €	171 504 066 €	167 713 215 €
Annuité	20 937 854 €	21 011 556 €	21 928 787 €	20 775 744 €	21 205 941 €	20 849 751 €	21 445 602 €	21 312 132 €
Dont intérêts	7 832 625 €	7 361 562 €	7 257 012 €	6 038 541 €	8 788 639 €	5 351 022 €	4 965 018 €	4 521 281 €
Dont capital	13 105 229 €	13 649 994 €	14 671 775 €	14 737 203 €	15 417 302 €	15 498 729 €	16 480 584 €	16 790 851 €

Les plans de relance initiés par le Département

Plan de relance pour la mandature, le « plan de relance départemental »

Le Président Weill a ouvert le 27 octobre 2021 la séance plénière dite « Décision Modificative » au budget primitif 2021 du conseil départemental de Tarn-et-Garonne. Le président du Conseil départemental a précisé ses priorités dans ce mandat qui débute tout en évoquant les dossiers du jour : **« C'est dans ce cadre que deux rapports importants sur les politiques en direction des communes et des intercommunalités ainsi que sur l'immobilier des collèges s'inscrivent dans une ambition plus large que nous avons intitulé « plan de relance départemental » et dont j'ai confié la coordination à Jean-Michel Baylet. J'insiste sur le fait que ces deux rapports, ainsi que celui portant sur la Ligne Grande Vitesse, nous permettent de jeter les bases du fil rouge de cette mandature, fil rouge qui doit créer les conditions d'être au rendez-vous de l'essor démographique de notre département, de son attractivité, de son positionnement géographique stratégique aux abords de la métropole toulousaine et dans le Sud-Ouest Européen ».**

Jean-Michel Baylet déclare sur les deux grands volets du plan de relance départemental : « Le Conseil départemental, compétent en matière de solidarité territoriale, se doit, plus que jamais, de rester à l'écoute des collectivités pour leur apporter un soutien accru dans la réalisation de leurs investissements.

Nous souhaitons relancer la contractualisation avec les communes, et plus particulièrement avec les communes sièges de bassin de vie tout en l'étendant aux communautés de communes souvent porteuses d'équipements structurants, avec des bonifications de taux. Au-delà de la « bouffée d'oxygène » donnée à nos collectivités, ce sont aussi les carnets de commandes de nos artisans et petits entrepreneurs qui en tireront profit. »

Un gros effort de plus de 11 millions d'euros sera mené sur la rénovation des collèges, compétence essentielle du Département. Le plan de relance intègre aussi les thématiques suivantes : l'éducation, les infrastructures, la solidarité et la santé, l'agriculture, l'économie, le tourisme, la culture.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
TOUT EN VEILLANT
À UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE**

DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES

Infrastructures routières et autres réalisations

Le Département met en œuvre des politiques d'aménagement, de conservation, d'exploitation et d'entretien d'un réseau routier de 2 563 kilomètres et 1080 ponts d'ouverture supérieure à 2 mètres. La recherche de la qualité, de la sécurité, du maintien du niveau de service, de l'efficacité, de l'innovation et du développement durable, détermine l'ensemble des actions déployées dans ce domaine. Le Département a en charge la sécurité et le confort des conditions de mobilité des Tarn-et-Garonnais.

Dans un contexte économique très difficile en 2022, notamment suite aux crises énergétiques et des matières premières, le Département a poursuivi sa politique volontariste en terme d'investissement routier.

Cette dynamique a été maintenue malgré une hausse substantielle des prix.

Pour les entreprises du domaine routier, cette activité soutenue a permis le maintien de l'activité économique très importante dans cette période de crise.

Sécuriser le réseau routier

Au quotidien, **les services de la voirie sont responsables de la viabilité du réseau**, notamment en période hivernale, avec 11 circuits de déneigement, opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous réalisés en régie par les 160 agents des 4 subdivisions départementales.

Au total en 2022, 512 interventions d'urgence ont été réalisées en dehors des plages normales de travail, malgré une baisse globale de trafic liée au contexte sanitaire.

Une information des usagers a été réalisée par le biais de plusieurs médias :

- le n° vert renseignant sur l'état des routes :

0 800 390 677.

- le site internet du Département,

www.tarnetgaronne.fr/ et la cartographie associée et mise à jour quotidiennement,

- les réseaux sociaux,

- la presse contactée et alimentée par les informations des services départementaux.

La signalisation des routes et intersections et la sécurité routière sont au cœur de la politique départementale en matière de voirie et d'aménagement.

Le programme d'investissement en matière de signalisation verticale permanente s'est poursuivi et a été complété par la mise en place de nouveaux panneaux afin de répondre aux demandes de modification des régimes de vitesse et de priorité, à la signalisation de zones dangereuses, ainsi qu'aux besoins d'équipement des carrefours nouvellement aménagés.

De plus, l'Assemblée départementale a voté un budget de 600 000 € sur 4 ans afin de rénover la signalisation verticale sur le réseau routier départemental.

À ce titre, 150 000 € ont été investis pour la mise à niveau de la signalisation verticale

En matière de sécurité routière, le Département était présent lors des réunions du Comité de pilotage de la Sécurité Routière, dirigé par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Le Plan d'Actions de Sécurité Routière 2022 a été partiellement réalisé sur la base des enjeux visant, d'une part, à protéger les usagers vulnérables de la route et, d'autre part, à lutter contre les comportements accidentogènes, notamment les addictions au volant.

En matière de comptages routiers, plus de 302 mesures ont été effectuées en 2022, elles permettent de connaître l'intensité du trafic par catégorie d'usagers (VL et PL) mais aussi les vitesses pratiquées sur le réseau routier départemental. Des mesures ponctuelles sont également effectuées sur des points particuliers pour alimenter le recueil de données dans le cadre d'études de sécurité routière.

De plus, 120 exploitations de comptages vélo ont été réalisées en 2022 et transmises aux services concernés.

Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental

La politique de conservation du Domaine Public Routier Départemental a été mise en œuvre dans le respect du Règlement de Voirie en vigueur, de même que l'application de la décision du Conseil départemental de participer à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme prévisionnels.

Le service en charge de l'élaboration des documents a produit 1 241 arrêtés d'occupation du domaine public, 8 arrêtés permanents de circulation, 257 arrêtés temporaires de circulation (travaux), chiffres en forte augmentation par rapport à 2019 et 2020, comparables à ceux de 2021.

En 2022, ce sont 634 avis sur autorisation des sols qui ont été émis et 23 participations à des procédures d'urbanisme lancées.

La gestion des propriétés départementales, existantes ou futures, exercée au plan des cessions ou des acquisitions foncières (pour nouveaux projets et travaux), nécessite un suivi quotidien des tâches d'organisation matérielle des transferts de propriété (commande des plans d'arpentage, rapports à l'Assemblée, préparation et suivi des actes notariés).

Le Département traite les demandes de transports exceptionnels qui traversent son territoire. Les demandes s'appliquent essentiellement pour les convois de plus de 48 tonnes qui n'empruntent pas les réseaux structurants limités à 72 et 120 tonnes. Le Département a accompagné et favorisé le déplacement de 30 convois en 2022.

Bilan des programmes annuels voirie

Les programmes antérieurs à 2021, votés par l'Assemblée, sont entièrement réalisés.

- sur le programme de travaux 2021-2022 (65 opérations pour un montant de 17 090 000 €) :
 - 64 opérations sont terminées,
 - 1 opération est en travaux.
- sur le programme de travaux 2022-2023 (78 opérations pour un montant de 17 650 000 €) :

- 63 opérations sont terminées,
- 11 opérations sont en cours de travaux
- 4 opérations restent à lancer.

La remise en état de chaussées hors agglomération :

Les principaux chantiers en 2022 :

- RD 3 à Bouillac et Comberouger
- RD 8 à Montauban,
- RD 11 à Lachapelle et Mansonville
- RD 11 à Espalais et Valence d'Agen
- RD 20 à Caylus et Puylaroque
- RD 29 à Labarthe
- RD 33 à Parisot
- RD 56 à Moissac
- RD 63 à Angeville et Castelmayran
- RD 79 à Labastide du temple et les Barthes
- RD 101 à Lizac
- RD 200 à Valence d'Agen, Golfech et Lamagistère
- RD 656 à Valeilles, Saint-Beauzeil, Roquecor et Saint Amans du Pech
- RD 813 à Grisolles
- RD 813 à Golfech et Lamagistère
- RD 820 à Montauban-
- RD 927 à Moissac, Lizac et Lafrançaise
- RD 928 à Larrazet
- RD 930 à Montauban
- RD 957 à Miramont de Quercy-Montbarla et Montesquieu
- RD 958 à Varen
- RD 959 à Montauban et l'Honor de cos

Des aménagements de sécurité routière :

- réaménagement de carrefour RD 12 à Donzac
- aménagement de sécurité sur la RD 820 au carrefour avec la RD 83 bis à Montpezat de Quercy
- RD 26 création d'un carrefour giratoire à Saint Nicolas de la Grave
- réaménagement de carrefour de la RD 813 et RD 953 à Golfech

Douze réparations structurelles sur les ouvrages d'art :

- RD 7 Pont de Ginals à Brassac
- RD 9 Pont sur l'Audou à Septfonds
- RD 15 Pont de Marmaille à Lavit
- RD 20 Pont de Berry à Molières
- RD 26 Pont Las Picounes à Mas Grenier
- RD 26 Pont des Bourdettes à Mas Grenier
- RD 33 Pont de Saint Pèdre à Saint Projet

- RD 38 Pont limitrophe à Montpezat de Quercy
- RD 57 Pont de Ribot à Cazes Mondenard
- RD 78 Pont de Boyère à Montricoux
- RD 84 Pont de Péchorré à Caylus
- RD 958 Pont des Courounets à Negrepelisse

Sept mises à niveau des équipements sur les ponts situés sur les itinéraires de renforcements routiers (joints de dilatation, étanchéité ...)

- RD 813 Pont sur le Canal à Grisolles
- RD 813 Pont SNCF à Grisolles
- RD 928 Pont de Larrazet
- RD 928 Pont de Riquets à Larrazet
- RD 928 Ponceau à Gimat
- RD 953 Pont de Mondou à Saint Loup
- RD 999 Pont du Carreyrat

Huit chantiers de réparation de ponts effectués en régie par une équipe de maçons.

- RD 2 Pont de la Ligue à Montaigu
- RD 77 Pont à Saint Salvy
- RD 98 Pont à Gariés
- RD 56 Pont à Cazes Mondenard
- RD 22 Pont de Borie Grande à Caussade
- RD 957 Pont Miramont
- RD 999 Pont sur délaissé Saint Nauphary
- RD 36 Pont à St Caprais

Des réfections de couche de roulement en traverse urbaine en accompagnement de travaux communaux :

- RD 2 à Montaigu de Quercy
- RD 3 à Comberouger
- RD 6 à Dieupentale
- RD 26 à Verdun sur Garonne
- RD 30 E à Lamagistère,
- RD 41 à Montaigu de Quercy
- RD 813 à Castelsarrasin

Des remises en état de routes ayant connu des effondrements ou des éboulements liés aux fortes intempéries des hivers 2021-2022 :

La crue de 2021 a provoqué un glissement de terrain important sur la route départementale n°78 sur la commune Lamothe-Capdeville.

Le lessivage des terres supportant la chaussée et le travail de sappe entretenu par la rivière Aveyron ont amené la construction d'un voile de soutènement

érigé par la technique de paroi dite berlinoise.

Deux parois ont été réalisées (54m et 86m) sur une profondeur de forage variant de 14 à 18 m.

Le montant des travaux s'élève à 1 350 000 € TTC.

En 2022 :

- 78 opérations, dont 7 réalisées en régie,
- 17 650 000 € de travaux.

Interventions en faveur de l'environnement

Une mise en œuvre de politique nouvelle sur la replantation des plantations d'alignement et la modernisation de l'éclairage public :

Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn-et-Garonne. Près de 13 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre nécessite un entretien régulier et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers. Ceux-ci conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.

Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par des replantations.

En 2022, la collectivité a replanté 330 arbres en alignement ou sur des délaissés routiers ou des aires de repos. De nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ont été plantées en plus des traditionnels platanes.

Une modernisation de l'éclairage

Le département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

Au titre du programme voté en 2022 :

- modernisation de l'éclairage du giratoire de Cayrac sur la route départementale n° 820
- modernisation de l'éclairage du giratoire de la

Vitarelle à Montech sur la RD 813

- modernisation de l'éclairage de l'ouvrage d'art sur le Tarn sur la RD 118 à Moissac
- modernisation de l'éclairage du giratoire de la RD 813/ Pôle bio énergie

Cela consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED.

Ainsi, des luminaires LED à faible puissance sans dégradation du niveau d'éclairage de la chaussée ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 23h00 et 5h00 du matin.

L'économie d'énergie de ce type d'installation est notable.

Le plan de prévention du bruit

Par délibération du 16 octobre 2019 le Département a approuvé, après consultation, le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2019-2023 concernant les routes départementales de Tarn-et-Garonne.

Le Département subventionne les projets communaux en voirie

- 2887518€ de dotation annuelle aux communes et EPCI pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.

- En plus, notons **38** autres dossiers traités pour **662 217 €** d'aides dont le volume est réparti sur les différentes politiques de travaux d'accompagnement sur les abords des routes départementales en zone urbaine, d'aménagement de carrefour, de réfection des ponts situés sur la voirie communale, de dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale, de la répartition du produit des amendes de police, **d'aide à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques.**

INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Renforcer le réseau électrique

Dans le cadre du développement territorial, le Département veille à la qualité de l'alimentation électrique en zones rurales, via le **Syndicat**

départemental d'Énergie (SDE), partenaire incontournable des maires dans ce domaine.

À ce titre, le Département a participé financièrement à la réalisation de 20 renforcements basse tension en électricité dans les zones rurales.

La subvention servie par le Département au Syndicat Départemental d'Énergie s'est élevée à 686 021 € en 2022.

Améliorer la couverture de la téléphonie mobile

Sur le plan de la couverture mobile du territoire, le « **New Deal Mobile** » négocié en 2017 par l'Etat avec les opérateurs mobiles a conduit à la mise en place d'une équipe projet départementale chargée de piloter le dispositif « Couverture ciblée ».

Dans le cadre de ce dispositif l'équipe projet co-présidée par le Conseil Départemental et la Préfecture, avec l'appui de l'AMF82 et de Tarn-et-Garonne Numérique, dispose d'une dotation annuelle de 5 à 6 nouveaux sites mobiles qu'elle flèche sur les territoires en insuffisance de service.

Après examen contradictoire des opérateurs, ces derniers ont jusqu'à deux ans après publication au journal officiel pour que l'un d'entre-eux (opérateur leader) équipe pour le compte des 4 opérateurs les zones remontées par l'équipe projet départementale.

En 2017, un « **appel à problème** » **téléphonie mobile avait été lancé par l'Etat via la plateforme « France Mobile » pour permettre aux élus locaux de signaler les zones mal couvertes sur leurs territoires. 34 dossiers tarn-et-garonnais avaient été déposés sur cette dernière.**

C'est à partir de ce stock de dossiers que Tarn-et-Garonne Numérique, après analyse technique, fait remonter les propositions d'arbitrages à l'équipe projet afin d'épuiser les dotations allouées.

Communes impactées	Publication J.O.	Opérateur en charge du site	Date de mise en service
Ginals (2 sites)	04/07/2018	SFR	En service
Lafitte	11/07/2019	Orange	En service
Lachapelle Mansonville St-Jean-du-Bouzet	11/07/2019	SFR	En service

Varenes Verlhac-Tescou	11/07/2019	SFR	En service
Angeville Couture Fajolles	23/12/2019	Free Mobile	En service
Vaïssac	23/12/2019	Free Mobile	En service
Espinas	31/05/2020	Bouygues Telecom	En service
Durfort-Lacapelette	31/05/2020	Free Mobile	En service
Montesquieu	31/05/2020	Orange	Juin 2022
Asques Castera	31/05/2020	SFR	Juin 2022

À noter également :

- Les dossiers de Vaïssac (bourg), Tréjols (Ste Urcisse), Orgueil/Fabas, Varen (St Gregoire) et Montpezat de Quercy (La Madeleine) feront l'objet d'études radio en 2022 en vue d'une inscription à la dotation 2023,
 - Les dossiers de Piquecos et Saint-Sardos ont été pris en charge par SFR, hors dotation, leur mise en service est intervenue fin 2021
 - Les dossiers de Monclar-de-Quercy, Le Causé, Beaupuy et Esparsac sont pris en charge par Orange, hors dotation, leur mise en service est programmée mi-2023.
- La fin du dispositif New Deal Mobile devrait intervenir en 2023.

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Réussir une politique ambitieuse de développement du très haut débit par les programmes de « montée en débit de l'ADSL » et du « 100 % fibre optique » en Tarn-et-Garonne

En regroupant le Conseil départemental et les communautés de communes de Tarn-et-Garonne, la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique (TGN) en février 2016 a permis la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) porté par le Département depuis 2012.

Cette structure publique a pour mission d'assurer l'aménagement numérique du territoire, de promouvoir et développer les usages et les services numériques.

Rappel des financements de ces programmes :

- Coût public des programmes « MeD ADSL »

(12,3M€) et « 100% Fibre » soit 36,33M€
 - L'Etat finance 19,13M€ (octobre 2019)
 - La Région Occitanie finance 9,94M€ (octobre 2019)
 - Reste à charge des membres de TGN : 7,26M€ (répartis selon la clé de 2/3 pour le CD82 (4,84M€) et de 1/3 pour les EPCI (2,42M€))

- Le financement de la part des membres du syndicat mixte sur le périmètre de ce programme est assuré par un emprunt sur la période 2017-2037 qui permet de lisser l'effort de chacun.

Ce programme de « montée en débit de l'ADSL » est mis en œuvre pour réduire les fractures et les inégalités territoriales en matière d'aménagement numérique dans l'attente de la fibre optique. Il se révèle être une première étape particulièrement bienvenue dans le contexte de crise sanitaire.

Le programme de « montée en débit de l'ADSL »

Il a été mis en œuvre entre 2017 et 2019 pour réduire les fractures et les inégalités territoriales en matière d'aménagement numérique dans l'attente de la fibre optique. Il s'est révélé être une première étape particulièrement bienvenue dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Le programme 100 % Fibre Optique

Décidé en octobre 2017 par le Conseil Syndical de TGN, le choix de mettre en place une délégation de service public (DSP) concessive pour financer, construire et exploiter un réseau fibre optique jusque chez l'abonné (FttH) a fait l'objet de plusieurs étapes de consultations formelles à l'issue desquelles un appel à candidatures a été lancé, en avril 2018. À la suite d'un vote unanime le Conseil syndical de TGN a, le 7 janvier 2019, signé un contrat de DSP concessive avec Altitude Infrastructure marquant le lancement de la construction du réseau fibre sur 4 ans et de son exploitation sur 30 ans.

TGN a déployé pour le compte de ses adhérents (9 intercommunalités, 3 communes (soit 191 communes) et le Département), la construction du réseau « fibre optique pour tous » sur

le département (hors agglomération de Montauban sous contrat privé avec ORANGE) avec le concessionnaire ALTITUDE INFRA et sa filiale OCTOGONE FIBRE.

À fin 2022, plus de 100 000 prises étaient déployées sur près de 110 000 que compte la zone d'initiative publique et près de 40 000 d'entre-elles étaient commercialisées (lorsqu'un abonnement est souscrit), plaçant le programme tarn-et-garonnais parmi les plus avancés du grand sud-ouest.

La fibre en quelques chiffres :

- 100 % des foyers, entreprises et sites publics de département équipés en fibre optique d'ici mi-2023 (hors Grand Montauban)
- le service fibre optique ouvert dans chaque commune du département d'ici fin 2022
- 112 000 prises construites
- coût global du projet : 244 M€
- part d'investissement public : 21,7 M€

Le Syndicat évolue statutairement fin 2022 et devient « Tarn et Garonne Aménagement » :

À noter que lors du vote des OB le 15 décembre 2022, l'Assemblée Départementale a approuvé l'évolution du Syndicat Mixte TGN en syndicat mixte à la carte qui réponds à trois principes :

- **garantir** à ses membres **la poursuite des missions** en faveur de l'aménagement et des usages numériques,
- **converger vers de nouvelles politiques au premier rang desquelles s'inscrit l'engagement en faveur de la maîtrise de l'eau** (curage de retenues existantes, réaffectation de retenues nouvelles, création de nouvelles retenues jusqu'à 40 000 m²).
- **organiser le syndicat sur le plan institutionnel pour porter des projets** de création d'aménagements **d'envergure départementale**.

Cette évolution s'exécute dans le cadre de la charte départementale du 26 mars 2021 signée entre le Département, la chambre d'agriculture de T&G, les représentants du milieu associatif et du monde agricole, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Elle vise « à conforter la ressource en eau sur les zones déficitaires ».

Dans ce cadre, le Département a transféré au

Syndicat mixte qui devient « **Tarn et Garonne Aménagement** » (TGA), **une partie de la compétence d'approvisionnement en eau** telle que définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de meilleure gestion de la ressource en eau.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES : LGV

Un accompagnement constant à la ligne LGV

En 2021, la période de pause dans l'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'est terminée grâce à la décision annoncée par le premier ministre faisant suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités 2019.

Celle-ci a proposée aux collectivités un financement à parts égales du Grand Projet du Sud-Ouest.

Le Département de Tarn-et-Garonne a ainsi pleinement adhéré à cet objectif en votant, aux côtés de la Région Occitanie et d'autres collectivités bénéficiaires de la grande vitesse, une participation proportionnée aux deux projets de LGV, Toulouse-Bordeaux et Bordeaux Dax.

En phase avec le schéma directeur des mobilités, le Département s'est également prononcé favorablement sur deux grands projets venant accompagner l'arrivée de la grande vitesse en Tarn et Garonne et le développement urbain et démographique non seulement de Montauban mais de l'ouest du Département.

Ainsi, le Conseil départemental de Tarn et Garonne soutiendra financièrement et techniquement, au travers d'une structure à mettre en place, la réalisation d'un nouvel échangeur sur l'A62 au droit de Lacourt Saint Pierre et celle d'un réseau viaire adapté au nouveau contexte.

Il a, pour ce faire, réactivé l'association des territoires traversés par la LGV afin de garantir le meilleur niveau de concertation et d'optimisation des ces projets.

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION TERRITORIALE

Soutenir le développement territorial

Le Département reste le partenaire privilégié des communes et des communautés de communes pour accompagner leur développement : il intervient dès la conception des projets, par sa politique de soutien à l'ingénierie territoriale, jusqu'à leur financement, avec un large panel de subventions adaptées aux besoins des collectivités rurales.

Ainsi, au-delà de l'exercice de ses compétences propres, le Département accompagne les communes et leurs groupements dans la mise en œuvre et le financement de leurs projets locaux.

Ces interventions en faveur du développement des territoires, de l'activité et de l'égalité, s'inscrivent dans la vocation du Département à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRe.

Plusieurs révisions de ces politiques ont été menées ces dernières années avec en 2020, **la ré-hausse des plafonds de dépenses subventionnables et la réactualisation des taux d'aides aux communes en matière de Bâtiment et de Cadre de vie (mis en place en 1991) au vu des référentiels 2017 de population et de potentiel fiscal**, ce qui a permis à 104 communes de voir leur taux augmentés.

En 2021, notons plus particulièrement l'adoption lors du vote de la Décision Modificative du **plan de relance départemental le 27 octobre, dans un contexte de crise sanitaire, prévoyant un renforcement des dispositifs d'aides en matière de soutien financier aux communes et communautés de communes. Dans ce cadre, il a été décidé de faire évoluer le guide des interventions financières en apportant 3 grandes modifications :**

1/ suppression des enveloppes plafonds des collectivités instaurées sur la période 2020-2026

2/ relèvement du seuil de versement des

subventions en annuités à 200 000 € (sauf pour les politiques en matière d'eau et assainissement, des EHPAD pour lesquelles le seuil reste à 100 000 €.

3/ Dans le cadre des contrats d'équipements : il est proposé d'étendre leur éligibilité aux communautés de communes, et de mettre en place une grille de bonification des taux d'intervention pour les communes et les communautés de communes, basée sur un classement en deux groupes des collectivités ; les 14 communes « centre de bassin de vie » supportant des charges de centralités et les 181 autres communes.

L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC)

Le Département est le partenaire historique des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire en plus de sa vocation à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRe.

C'est pourquoi depuis 2016, en plus de son accompagnement financier, **le Département a souhaité apporter un appui technique gratuit aux communes de moins de 5 000 habitants et aux établissements publics de coopérations intercommunales de moins de 40.000 habitants** afin de les aider à réaliser leurs projets.

Ces collectivités ont souvent besoin d'expertises pour les accompagner dans des dossiers complexes où le besoin de recherche de financements croisés et les évolutions réglementaires représentent les principaux freins à la concrétisation de leurs opérations.

En complément du soutien financier voté en Octobre 2021 au travers du plan de relance, le Département mobilise une équipe dédiée «Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités» afin de conforter une relation de qualité et de proximité avec les collectivités.

TGCC propose un panel de mission d'assistance à la carte sur les domaines variés de la construction ou de la rénovation de bâtiments communaux, d'équipements sportifs, de tourisme, d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement selon deux modalités d'intervention :

- Mission catalogue : 10 jours d'assistance sur la base du «guide des aides départementales aux communes et communautés de communes» Edition 2022.

- Assistance ponctuelle : conseils sur problématiques ponctuelles dans la limite de 5 jours par an.

Sur l'année 2022, TGCC reste fortement mobilisé, ce sont plus de 140 opérations qui ont pu être accompagnées par le service.

La grande majorité des projets a bénéficié des 10 jours d'assistance gratuite, les interventions ponctuelles se révélant pour la plupart être un préalable au lancement d'une opération à venir.

Le coût moyen d'une opération suivie par le service s'élève à 482 000 € HT :

- 2/3 des opérations ont un coût d'opération inférieur à 500 000 € HT,
- 1/3 des projets dépassent les 500 000 € HT.

La rénovation des bâtiments communaux représente 60 % du volume d'activité de TGCC et passe à 80 % avec l'intégration des travaux relatifs aux rénovations de logements communaux.

Les 20 % restant se répartissent entre les projets de constructions, d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement.

Les trois grands axes d'intervention pour la conduite de projet se confirment au fil des années :

Axe 1. Approche et méthodologie de projet

Sur cet axe, TGCC intervient très en amont et sensibilise la collectivité sur la méthodologie de projet.

L'opportunité puis la faisabilité de l'opération sont travaillées avec les collectivités (compétences, exigences réglementaires, économie d'énergie, mutualisation des équipements, sensibilisation aux nouvelles pratiques liées notamment aux énergies renouvelables, définition du niveau d'études préalables à lancer...).

C'est à ce stade que sont initiées les démarches avec le CAUE, le SDE, l'ADEME...et tout intervenant

nécessaire à la bonne appréhension des besoins en vue de l'établissement d'un programme abouti

Axe 2. Assistance dans la constitution des dossiers de demande de subvention

La constitution des dossiers de demandes de subventions nécessite une expertise de plus en plus fine pour arriver à une optimisation des plans de financement des projets.

Dans cet objectif, vu la complexité des montages, il est impératif de constituer des dossiers sur des coûts de projets sécurisés (stade APD). Aussi un travail de fond est réalisé avec la direction de la solidarité et de l'attractivité territoriales du Département sur les financements et cela dès les premières estimations de travaux.

Une collaboration d'autant plus pertinente qu'avec la mise en œuvre du plan de relance du Département, l'élaboration des contrats d'équipement se trouve facilitée pour les communes qui font appel à TGCC.

En 2022, ce sont plus de 100 dossiers qui ont été constitués par TGCC tous financeurs confondus.

Axe 3. Assistance dans la constitution des pièces de marchés et dématérialisation des processus

En fonction des capacités de la collectivité accompagnée à mener son opération globalement ou par phase, TGCC travaille à la constitution des pièces administratives de la consultation des entreprises.

Au vu de la hausse des prix des matériaux et le contexte économique difficile, il est impératif de travailler à la qualité des dossiers de consultation afin de faciliter au maximum l'accès aux marchés publics à toutes les entreprises et notamment les PME locales.

En 2022, ce sont plus de 200 marchés notifiés pour 12 408 433 € HT.

Au total, ce sont 95 entreprises attributaires de marché dont 70 sont des entreprises Tarn et Garonnaises.

Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités assure également pour le compte du Département des missions de maîtrise d'ouvrage :

- le suivi et la mise en œuvre de la convention

de partenariat pour le site de la Pente d'Eau de Montech entre Voies Navigables de France, le Département, la Communauté de Communes Grands Sud et la commune de Montech,
- la valorisation culturelle et touristique de la grotte de Bruniquel,
- le suivi du plan pluri-annuel d'investissement de l'IMEP de Mimizan,

TGCC est référent technique sur les différents comités d'itinéraires V80 «canal des deux mers à vélo» et V87 «la Vagabonde» et participe aux groupes projets pour l'élaboration du schéma départemental du tourisme 2023-2028 et pour l'étude en vue de la définition d'un itinéraire touristique fluvial et fluvestre en Tarn et Garonne..

Les subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements structurants

Les projets communaux subventionnables s'inscrivent dans les domaines d'intervention suivants :

Fonds départemental de soutien à l'ingénierie (soutien à l'ingénierie interne et externe des collectivités locales et PETR) :

- 21 dossiers traités
- 317 080 € d'aides votées en 2022

Bâtiments communaux

Ces aides concernent l'entretien et la création des bâtiments communaux, de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et locaux périscolaires, la réhabilitation du patrimoine commémoratif, le soutien à l'exercice médical coordonné et la création d'hébergements en faveur des étudiants en santé .

- **190 dossiers traités**
- **7 411 836 € d'aides votées en 2022 dont 5 180 279 € au titre de la création/réhabilitation des bâtiments communaux, 1 838 781 € au titre des salles polyvalentes, culturelles, de réunion et locaux périscolaires, 11 418 € au titre de la réhabilitation des monuments commémoratifs et 381 358 € au titre du soutien à l'exercice médical coordonné.**

Habitat et cadre de vie

Ensemble de politiques s'adressant aux actions publiques de mise en valeur des bourgs, aux

travaux d'investissement pour les aménagements de villages, à la résorption de l'habitat insalubre, à la création de lotissements de qualité et la création et réhabilitation de cimetières.

- **198 dossiers traités**
- **5 964 164 € d'aides votées en 2022 dont 2 718 523 € pour les actions publiques de mise en valeur des bourgs, 2 901 575 € pour les travaux d'investissement pour les aménagements de villages, 231 158€ pour la résorption de l'habitat insalubre, 4500€ pour les lotissements communaux et 108 408€ pour les cimetières.**

Les contrats d'équipements

Le Département soutient les communes, et les intercommunalités depuis le 27 octobre 2021, en proposant de contractualiser les subventions attribuées à travers des contrats d'équipements.

Chaque contrat arrêté avec une commune (ou un EPCI) prévoit un programme d'investissement à exécuter sur trois à cinq ans et détermine l'aide globale afférente à la mise en œuvre des politiques départementales mobilisables ainsi que les bonifications d'aides applicables en fonction de la classification retenue par l'assemblée (bâtiments communaux, cadre de vie, voirie, scolaire, sport, logement, tourisme...).

Cet outil permet de privilégier une vision du développement à moyen terme et de faire bénéficier à la commune d'une trésorerie en début d'opération, étant précisé que les intercommunalités ne bénéficient pas de ce régime d'avance de trésorerie.

Chaque contrat peut donner lieu à modifications par la voie de l'avenant (2 avenants au maximum sur la durée du contrat).

L'année 2022 a été marquée par une montée en puissance des contractualisations d'équipement, consécutive à l'adoption du plan de relance fin 2021.

Ainsi, 23 nouveaux contrats et 4 avenants ont été conclus avec les communes et communautés de communes pour un montant total d'aides votées au titre de l'exercice 2022 de 9 463 333,00 €

Concernant les 23 nouveaux contrats :

- 5 ont été conclus avec des communes dites « centres - bassins de vie »
- 2 ont été conclus avec les communautés de

communes dont 1 avec l'agglomération du Grand Montauban

- 10 ont été conclus avec des communes de moins de 1 000 habitants
- 6 ont été conclus avec des communes de plus de 1 000 habitants non classées « centres-bassins de vie ».

Ainsi, la contractualisation d'équipement proposée par le Conseil départemental s'impose comme un outil garant du ré-équilibre territorial avec plus de 43 % des contrats conclus avec des petites communes rurales.

Notons toutefois que 20 % des communautés de communes, nouvellement intégrées au dispositif, ont mobilisé cet outil dans la conduite de leur programme d'investissement à fin 2022

Ingénierie interne dédiée à la recherche de financements pour des projets départementaux structurants :

Le département qui porte en maîtrise d'ouvrage ses propres projets structurants, a centralisé la recherche des financements auprès de l'Europe et de l'Etat dans la direction de la solidarité et attractivité territoriale qui, via une organisation transversale avec les directions ressources en termes de pilotage de travaux, a pu mobiliser sur 2022, les financements suivants :

- aide européenne FEDER / REACT EU pour l'opération d'équipement informatique des collèges notifiée le 20 juin 2022 avec l'octroi d'une aide de 1 211 359.36 €
- aide de l'Etat DSID programme 2022 : c'est un volume d'aide globalisé de 2 256 891 € pour les travaux du collège de Labastide st Pierre, travaux de jalonnement de la véloroute V87, Opérations de sécurité sur le réseau routier départemental de grande circulation – prog 2022, opération de remplacement des menuiseries dans 9 collèges – prog 2022.

Politiques territoriales contractuelles

Le Département a toujours inscrit son intervention auprès des territoires dans un cadre partenarial en contractualisant avec les partenaires financiers que sont l'Etat et la Région.

Les principes de la contractualisation territoriale pour la période 2021/2027 en Occitanie sont issus du volet territorial du Contrat Plan Etat Région, signé le 1er décembre 2022 à Albi en présence de la première Ministre Elisabeth Borne.

Ainsi en 2022, pour les 3 territoires de projet lauréats en Tarn-et-Garonne que sont; le PETR du pays Garonne Quercy Gascogne, le PETR du pays Midi-Quercy et la communauté d'Agglomération du Grand Montauban, le département a participé :

- à la programmation 2022 des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) signés le 17 décembre 2021, conformément au vote de l'assemblée départementale du 21 avril 2021,
- à l'élaboration des nouveaux contrats territoriaux Occitanie 2022/2028 déclinant la stratégie régionale du Pacte Vert

Également en 2022 :

Le Département a poursuivi son implication dans l'élaboration des contrats « bourg-centre » initiés par la Région avec les communes d'Albias et de Lavit-de-Lomagne.

Il a également contribué à l'élaboration des premières conventions valant opération de revitalisation du territoire (ORT) au titre du dispositif « Petites Villes de demain » (PVD) et ce, conformément aux dispositions prévues dans les conventions d'adhésion, signées avec les 8 territoires lauréats le 14 septembre 2021 et l'Etat.

Pour rappel, les territoires lauréats à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ANCT au titre du dispositif PVD de l'Etat sont les suivants :

- la commune de Caussade et la communauté de communes du Quercy Caussadais,
- la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron avec Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus,
- la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron avec Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy,
- la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain avec Lafrançaise,
- la communauté de communes Pays de Serres en Quercy avec Lauzerte, Montaignu-de-Quercy, Cazes-Mondenard, Bourg-de-Visa et Roquecor,
- la communauté de communes Terres des Confluences avec Moissac,
- la communauté de communes des Deux Rives

avec Valence d'Agen,
- et la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise avec Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne.

Tout au long de l'année 2022, dans la perspective d'élaboration des conventions ORT, les territoires PVD ont conduit des diagnostics afin de construire les orientations stratégiques de développement à long terme et de réfléchir aux secteurs d'intervention de l'Opération de revitalisation du territoire. Dans ce cadre en 2022, la plupart ont recruté leur chargé de mission « Petites villes de demain ». Pour l'ensemble de ces moyens, le Département a contribué au financement de l'ingénierie interne et externe PVD en mobilisant son fonds de soutien à l'ingénierie territoriale.

Enfin, le Département de Tarn-et-Garonne couvert partiellement par le zonage Massif Central a signé le 17 novembre 2022 à Tulle la convention interrégionale Massif Central pour la période 2021/2027 conformément au vote de l'assemblée départementale du 23 juin 2022. Ces dispositions contractuelles entre l'État, les 5 régions et 23 départements partenaires offrent des perspectives complémentaires d'accompagnement technique et financier pour les territoires et projets situés sur la zone Massif.

AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Améliorer l'accès aux services publics de proximité

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux public (SDAASP)

L'État et le département sont engagés conjointement dans la mise en œuvre du Schéma départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et à la loi NOTRe.

L'objectif est affiché clairement : faciliter l'accès aux services publics pour tous et toutes quel que soient le lieu de résidence, les modes de vie, les pratiques et les usages.

Ainsi, le 27 juin 2018, l'assemblée départementale a validé le SDAASP et son plan d'action sur 6 ans (2018-2023) déployé dans le cadre de 3 domaines prioritaires que sont l'accès aux services publics, la santé et le numérique. Ce schéma a été entériné par arrêté préfectoral du 19 juillet 2018.

La gouvernance du dispositif SDAASP a été revue parallèlement à la création de la nouvelle agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT). Ainsi, c'est le comité local de cohésion territoriale (CLCT) qui est désormais en charge du suivi des travaux du SDAASP. En 2022, ce comité s'est réuni le 18 février et le 23 mai en préfecture. Ce comité est chargé du suivi de l'ensemble des dispositifs nationaux pilotés par l'ANCT.

Au titre de l'axe 1 : développer les services publics à la population (maillage France services) :

En 2022, on note une stabilisation du réseau des «France Services» à **18 structures France services en activité à juillet 2022 dont la cellule itinérante du Conseil départemental qui propose depuis avril 2021 des permanences dans les sites de proximité des maisons départementales des solidarités et dans certaines communes rurales. Notons que pour le fonctionnement de la cellule départementale France Services, le Département perçoit une subvention forfaitaire annuelle de 30 000 € financés par l'État (FNADT) et le fonds inter-opérateurs (FIO).**

Au titre de l'axe 2 : renforcer l'accès aux soins

La politique départementale en la matière est principalement tournée sur **l'amélioration des conditions d'accueil des internes en médecine générale sur le territoire.**

Dans ce cadre, en 2022, la mission Accueil des internes en médecine générale a continué d'accompagner les étudiants dans l'organisation de leur stage sur le territoire et dans leur recherche d'un logement.

Aussi, le Département a participé à la journée du choix des internes à la faculté de médecine de Rangueil en octobre 2022.

Parallèlement, le Conseil départemental poursuit son soutien aux initiatives locales en matière de santé à travers sa politique d'aides à l'exercice médical coordonné. Dans ce cadre, en 2022, 8 dossiers portés par des communes ont pu être soutenus pour un total de 381 358 € d'aides notamment :

Dans le cas d'un exercice coordonné labellisé par l'agence régionale de santé :

- 150 000 € d'aides pour le centre de santé pluridisciplinaire de Molières,

- 148 250 € d'aides pour le cabinet médical de l'équipe de soins primaires de Montpezat-de-Quercy

et hors cadre d'exercice coordonné labellisé par l'agence régionale de santé :

- le centre médical de Montbartier (18 000 €), le centre médical de Villebrumier (25 295 €), le cabinet médical provisoire à St Antonin Noble Val (3 909€), le cabinet médical à St Etienne de Tulmont (11 904€), la création d'un cabinet infirmier à Durfort Lacapelette (24 000 €)

Notons que le suivi des labellisations des exercices coordonnés est réalisé par le comité départemental des maisons de santé pluriprofessionnelles qui se réunit 1 à 2 fois par an et au sein duquel le conseil départemental dispose d'un siège. En 2022, ce comité s'est réuni le 28 septembre 2022 pour labelliser la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'hippodrome à Montauban et l'équipe de soins primaires de Lauzerte.

Enfin, le Conseil départemental s'est fortement engagé dans le déploiement du projet de création de centres de santé en adhérant en juillet 2022 au GIP Ma santé, ma région. Ce dispositif constitue un outil complémentaire à la lutte contre les déserts médicaux sur les territoires. Jusqu'à présent, il a été saisi par plusieurs collectivités qui ont répondu aux appels à manifestation d'intérêt lancé par la région et 3 territoires du département de Tarn-et-Garonne ont d'ores et déjà officiellement intégré le GIP :

- territoire des communes de St Porquier, La Ville Dieu et Castelsarrasin (pour la reprise du centre de santé « Du Canal à l'Aronne »)

- territoire de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

- commune de Verdun sur Garonne

Le conseil départemental accompagne le déploiement de ces centres de santé sur les territoires, fait le lien avec les acteurs de santé pour garantir une complémentarité avec les dynamiques d'exercice déjà en place sur les territoires (lien avec les structures d'exercices coordonnés, les CPTS, la médecine libérale) et contribue à la promotion du GIP et de l'exercice salarié en participant à des actions de promotion communes avec le GIP.

Au titre de l'axe 3 : Développer les usages du numérique

Dans le cadre de cet axe, le conseil départemental s'est positionné sur la conduite d'actions permettant l'accompagnement et la sensibilisation aux usages du numérique.

Des travaux ont été menés en 2021 portant sur l'élaboration du schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) , étudié conjointement par la Direction de la solidarité et attractivité territoriales et le pôle des solidarités humaines en référence au Plan pauvreté. Ces travaux ont abouti à l'adoption par **l'assemblée départementale le 23 juin 2022 de nouvelles orientations pour le schéma départemental d'inclusion numérique pour la période 2022/2026. Ce schéma s'articule autour des 3 priorités suivantes :**

Priorité 1: renforcer l'accompagnement des publics prioritaires du Conseil Départemental et positionner le Conseil Départemental comme chef de file de l'inclusion numérique sur le territoire.

Priorité 2: Soutenir l'action des territoires engagés en faveur de l'inclusion numérique.

Priorité 3: Soutenir l'action des associations réalisant des actions de médiation au numérique, les intégrer dans la démarche départementale en complémentarité avec l'engagement initial de l'Etat.

Pour la mise en œuvre des actions prévues dans ce cadre, une coordinatrice de la médiation numérique départementale a été recrutée en

novembre 2022 et un conseiller numérique lequel assure une mission de médiation numérique auprès des publics des maisons départementales des solidarités .

Par ailleurs, T&G Numérique porte le **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)** qui vise à :

- identifier et de qualifier l'ensemble des initiatives locales ou départementales en matière d'usages et services numériques dans le champ des politiques publiques

- évaluer les forces et les faiblesses au regard des spécificités et des attentes locales

- participer à forger son « identité numérique » à chaque échelle territoriale

- coordonner un dispositif d'action pour concourir aux stratégies qui auront été décidées collectivement

Pour rappel, lancé en 2019 en associant l'ensemble des territoires et des acteurs à la structuration de politiques départementales sur les usages numériques, le SDUSN doit fixer un cap au développement du numérique sur certains sujets comme l'inclusion numérique, l'E-administration, les mobilités, le télétravail...

En 2021, un programme de 10 actions baptisé « Mon Tarn-et-Garonne Numérique » a été arrêté par le Comité de Pilotage du projet (réunissant le Conseil Départemental et les EPCI via l'ensemble des délégués de Tarn-et-Garonne Numérique).

Ce programme définit les premières mesures à engager dans le cadre du SDUSN, à savoir :

Axe 1 - Vers une république numérique : l'administration et le service public de demain

• Une plateforme Open Data alimentée en autonomie par les collectivités

• Un opérateur public de services numériques pour les collectivités

Axe 2 - Un territoire numérique accueillant, attractif et innovant pour les usagers et les citoyens

• Un territoire d'innovations sur les usages et services numériques

Axe 3 - Un territoire numérique accueillant, attractif et innovant pour les usagers et les citoyens

• Une offre de services en faveur d'un numérique éthique, partagée sur l'ensemble du territoire grâce à un réseau d'acteurs impliqués.

Ce schéma constitue pour le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, un véritable outil au service de ses membres.

En octobre 2021, le plan France Relance (axe « transformation numérique des collectivités ») a attribué une enveloppe de 197 000 € à Tarn-et-Garonne Numérique pour la mise en œuvre des premières actions du SDUSN.

Dans ce cadre, c'est la mise en place d'un dispositif de stockage électronique sécurisé pour les 9 communautés de communes membres de TGN qui est plébiscité par ces dernières, dans un contexte mondial de risque accru en matière de cybersécurité.

Ce dispositif (baies de stockage, liens sécurisés) est déployé sur 2022.

Ce choix, rendu possible grâce au déploiement généralisé de la fibre optique, va également permettre d'apporter un socle numérique commun aux territoires, dans la perspective de leurs services numériques de demain et de leur mutualisation.

Le schéma départemental de présence postale

Toutes les questions relatives aux modalités d'évolution de la présence postale territoriale sont encadrées par les principes régissant le contrat de présence postale pluriannuel. Le contrat en cours pour la période 2020/2022 (*) a été signé le 20 janvier 2020 par l'État, le groupe la Poste et l'association des maires de France et des Présidents d'intercommunalité. Il fixe de grandes priorités au groupe la Poste en matière de présence postale :

- Maintien d'au moins 17 000 points de contact sur le territoire national,
- Couverture des points de contact sur un département (au maximum 10 % de la population peut être

située à plus de 5 kms ou à 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact),
- Mutualisation des moyens avec des partenaires locaux pour le maintien des points de contacts.

Pour cela, le contrat établit un certain nombre de règles qui permettent à la Poste d'adapter son réseau de points de contact aux besoins des populations et d'associer les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) à la gouvernance de la présence postale territoriale.

La CDPPT est composée d'élus locaux, son but est d'organiser une concertation locale sur les projets d'évolution de l'activité de la Poste sur le territoire (évolution des statuts des points de contact, changement d'horaires, horaires et mesures estivales).

En Tarn-et-Garonne, au 31/12/2022, on dénombrait 100 points de contact dont 45 bureaux de poste, 45 agences postales communales et 10 relais poste commerçants.

Ainsi, 96,2% de la population du département se situe à moins de 5 km et 20 minutes en trajet automobile d'un point de contact de La Poste. Le réseau postal de Tarn-et-Garonne était donc, en 2022, conforme à la norme d'accessibilité de 90%.

La dotation départementale du fonds de péréquation est de 1 024 003 € dont 885 095 € de dépenses obligatoires (france services, indemnités agences postales + relais poste, fonctionnement bureaux éligibles, maintenances/partenariats).
En 2022, le fonds de péréquation a la main de la CDPPT sélevait à 138 908 € et a été ventilé comme suit :

Accompagnement clientèle fragile bureaux de poste en Quartier Politique de la Ville en 2021
Bureau de poste de Moissac – association « Escale Confluence » : 18,4 k€
Ateliers numériques en espace accueil: association « MAJ » - 8 k€
Bureau de poste Montauban-Pont-de-Chaumes – association «Montauban Services » : 15 k€
Bureau de poste Montauban Midi-Pyrénées – association « PEP 82 » : 15k€
Bureau de poste Montauban Villebourbon – association «Montauban Services » : 15 k€
Bureau de poste de castelsarrasin

- association « MAJ » 7,6 k€

Travaux de modernisation et sécurisation des Agences Postales Communales
Agence Postale Communale de Réalville : 6 k€
Agence Postale de L'Honor-de-Cos – 20 k€
Agence Postale d'Orgueil – 20 k€
Agence Postale Sérignac – 20 k€
Agence Postale de Montaignu-de-Quercy – 7 k€

Animation du réseau des Agence Postale Communale
Formation gérants Agence Postale Communale remplaçant – renouvellement de la convention de partenariat avec le CDG 82 ; 3 k€ -réunions trimestrielles

Animation France Services
Hébergement et animation plateforme « Ecoboost France services » - 3,6 k€.

(*) Ce contrat s'éteint à fin 2022, il sera mis en place un nouveau dispositif à compter de 2023 dans le cadre d'un contrat 2023-2025.

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Organiser la promotion touristique du département

En 2022 une convention de partenariat liant le Département et l'Agence de développement touristique fixe les objectifs sur la période 2022-2024. Elle porte sur la mise en œuvre par l'agence de la politique touristique du Département.

C'est dans ce cadre, que le Département a pu, au travers de l'agence départementale « Tarn-et-Garonne Tourisme » financer des plans de substitution pour le tourisme en Tarn-et-Garonne qui ont porté sur des actions de promotion, de communication et de valorisation des professionnels du tourisme. Le budget global attribué (fonctionnement et actions) était de 1 382 847 €.

2022 s'est caractérisée par la canicule de début de saison, les difficultés de recrutement de personnels évoqués par les prestataires, l'inflation

avec la hausse du coût du carburant et la baisse du pouvoir d'achat, sur fond de la guerre en Ukraine et le spectre de la pandémie toujours présent ce qui pénalisés les prestataires touristiques. Toutefois les professionnels tarn-et-garonnais montrent une bonne satisfaction sur la saison estivale. 2022 est la première année post-covid avec des niveaux de fréquentation équivalents à ceux de 2019. Une hausse de fréquentation en lien avec le retour des clientèles étrangères, et notamment britannique. Au titre de la promotion du département, « Tarn-et-Garonne Tourisme » a mené des actions principalement sur :

- une mutualisation autour d'un plan d'actions intitulé « Tremplin », avec le CRTL et les CDT du groupement G4 (Gers, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne), en raison de l'annulation de Salons du Tourisme, 5 actions de substitution ont été lancées :

* 1 Campagne TV sur France 3 Pays de Loire/Bretagne,

* 2 Campagnes digitales sur les sites de France TV et de Météo France,

* 1 partenariat avec le journal Ouest France (insertion, article web et bannières publicitaires)

* 1 Campagne digitale avec le Caramaps (cible des camping-caristes géolocalisés sur le bassin Ouest).

- une valorisation des productions et des filières de l'agro-tourisme dans le cadre de plusieurs opérations de promotion notamment par la participation de deux journées sur l'espace de la Chambre Régionale d'Agriculture au Salon International de l'Agriculture à Paris.

- des campagnes de communications comme par exemple sur France 3 Occitanie avec la diffusion de 50 spots de séduction du 11 au 24 avril pour développer la notoriété de la destination Tarn-et-Garonne ou la réalisation d'un plan de Communication spécial pour la réouverture de l'« Abbaye de Beaulieu en Rouergue ».

- la valorisation de l'œnotourisme en accompagnant les candidatures au renouvellement du label « Vignobles & Découvertes » des vignobles de Fronton et des Coteaux du Quercy.

Budget 2022 pour les catalogues et publications touristiques : 63 767 €

Ce budget est dédié à l'édition de supports de communication distribués par l'Agence départementale "T&G Tourisme" notamment en direction des nouveaux arrivants.

L'appui aux actions touristiques développées par les associations et collectivités :

* soutien au titre de la promotion et l'attractivité touristique

Le Département accompagne également les associations et collectivités qui initient des actions sur le département ; ainsi en 2022, le Département a octroyé des aides financières votées en direction des associations et collectivités au titre des actions touristiques.

- 41 demandes d'aides traités

- 150 308 € d'aides

* soutien au titre de fonctionnement en direction de 3 associations

- 6 750 € d'aides

* soutien au titre du réseau « Gîtes de France »

- 15 000 € d'aides

* soutien au titre de la valorisation des sentiers de petites randonnées pédestres

Dans le cadre de son schéma départemental touristique, le Département accompagne les collectivités chargées de **l'entretien et du balisage des sentiers de petites randonnées pédestres**.

- 3 demandes d'aides traités comme en 2021 pour 6 492 € d'aides

Les aides aux projets d'investissement des collectivités locales en matière touristique

Le Conseil Départemental soutient financièrement les communes et EPCI dans leurs investissements en matière d'équipements touristiques.

À ce titre, en 2022, les aides ont porté sur :

* soutien aux équipements sites de visites :

- 1 demande d'aide traitée pour **2 361 € d'aides**

* soutien à la structuration des Offices de Tourismes :

- 1 demande d'aide traitée pour **6 000 € d'aides**

* soutien aux campings communaux :

- 1 demande d'aide traitée pour **7 500 € d'aides**

* soutien aux équipements de loisirs :

- 1 demande d'aide traitée pour **9 367 € d'aides**

* soutien à la valorisation du Canal des 2 mers :

- 1 demande d'aide traitée

- **8 187 € d'aides**

* soutien aux Gîtes de Groupes :

- 1 demande d'aide traitée

- **30 000 € d'aides**

Porter des projets d'envergure

Valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la Grotte de Bruniquel

Ce projet a été initié le 18 octobre 2017, par l'Assemblée qui a approuvé le principe de maîtrise d'ouvrage départementale portant sur les études préalables pour la valorisation culturelle patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel.

Le bureau d'études MEDIEVAL désigné pour étudier ce projet, a proposé plusieurs scénarios. Le futur maître d'ouvrage choisira le scénario à réaliser et assurera la mise en œuvre du projet.

Ce projet structurant est inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

En 2022, le Conseil Départemental s'est porté maître d'ouvrage pour confier à un cabinet de juristes et d'experts financiers la création d'une maîtrise d'ouvrage sous forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle qui intégrera la Mairie de Bruniquel, propriétaire des châteaux et tous partenaires publics candidats.

Cette dernière sera chargée de mener les études de programmation, de porter les travaux, de rechercher des financements, de signer les actes juridiques avec les acteurs liés à la découverte de la grotte, de gérer et d'exploiter le site, de réaliser toutes les études nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Puis en phase 2, ces travaux se poursuivront par un accompagnement à la procédure de création de l'EPCC ou tout autre structure juridique adaptée avec rédaction des statuts, suivi de la validation préfectorale, préparation de l'ensemble des actes et conventions à conclure pour permettre le démarrage de l'EPCC et établir un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans.

Pente d'Eau de Montech

En 2022, le Département poursuit son engagement sur cette opération emblématique.

Dans le cadre du partenariat engagé avec les 4 partenaires historiques du projet (Département, Voies navigables de France, Communauté de Communes Grand Sud et commune de Montech) un comité de suivi s'est réuni pour dresser le bilan de l'année écoulée.



Globalement, la fréquentation a fortement augmenté sur 2022 et le site bénéficie aujourd'hui d'une bonne notoriété.

Il est impératif maintenant de sécuriser l'installation de prestataires privés pour pérenniser l'attractivité du site.

Les agents de la subdivision départementale de Castelsarrasin assurent l'entretien de la voie verte avec plusieurs passages de fauche comme le prévoit le plan de gestion commun à tous les partenaires.



En 2022, les travaux suivants ont été réalisés par notre collectivité :

- amélioration de l'aire de jeux,
- plantations sur le talus du belvédère
- mise en place de deux tables de pique-nique

supplémentaires

- des panneaux de signalétiques et de scénographie sont venus compléter ceux en place.

Régulièrement sollicité pour mettre en avant son caractère exemplaire, le projet bénéficie d'une certaine reconnaissance de la profession pour son innovation technique, son respect de l'environnement et son impact économique sur la Région.

En 2022, le projet était à l'honneur lors des 7ème rencontres interrégionales de l'urbanisme et a obtenu la médaille d'argent en décembre 2022 aux Victoires du Paysage.



Mobilités et sports de nature

Le Département est résolument engagé dans une politique touristique favorisant les sports de nature via les mobilités douces. Ainsi, tant sur les itinéraires de randonnées pédestres que sur les pistes cyclables, de nombreuses actions ont été mises en œuvre sur 2022.

Valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle

Le Département s'est engagé dans une démarche de valorisation du chemin de Saint-Jacques de Compostelle axée sur :

- la mise en place de haltes-repos et d'aires de pique-nique,
- la signalétique directionnelle,
- la sécurisation de certains tronçons le long de la route départemental,
- la valorisation culturelle et patrimoniale du chemin jacquaire,

- la gestion problématique des sanitaires.

Ainsi sur le GR65 et le GR 36, l'ensemble des aménagements a été réalisé et les derniers éléments de signalétique posés pour la saison touristique 2022.

La démarche de valorisation s'est poursuivie avec la signature en juillet 2022 d'une convention de partenariat entre le Département et les communes traversées par un GR avec pour objectif de mutualiser l'utilisation des sanitaires publics et les charges affectées à leur entretien sur la saison touristique.

11 communes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Dans la logique des aménagements réalisés et démarches de valorisations engagées sur les deux itinéraires GR 65 et GR 36, le Département a adhéré en septembre 2022 à l'Association Française des Chemins de Compostelle et travaillé sur des actions visant à :

- améliorer l'accueil et les services sur les itinéraires
- animer et développer la structuration du « GR 65-via podiensis » en termes d'accessibilité et d'animation d'itinéraire et pour le GR 36 réactiver une démarche collective et créer un comité de pilotage composé des 4 départements traversés et du comité régional de randonnée pédestre.

Développement des Véloroutes et des vélo voies vertes

1- Le Département est partenaire actif sur le comité d'itinéraire de la V80-Canal des deux mers à vélo

Sur 2022, une convention de partenariat pour la période 2022-2024 est venue formaliser un plan d'action et les modalités du partenariat entre les signataires (Charentes Tourisme, les Départements de l'Aude, la Gironde, l'Hérault, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie-Pyrénées Méditerranée).



Elle fixe les deux principaux objectifs suivants :

- Construire autour de cet itinéraire, un produit touristique fleuron de l'itinéraire à vélo au plan international, en phase avec les aspirations des

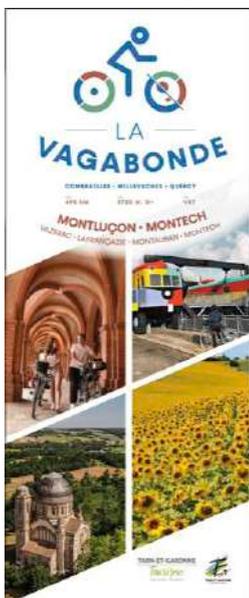
clients pour un tourisme de nature et de loisirs

- Accroître, par des moyens de promotion, la fréquentation de l'itinéraire et évaluer les retombées touristiques et économiques sur le territoire.

Au-delà de la poursuite des campagnes de communication, l'action phare de ce programme concerne la réalisation d'une étude de fréquentation sur tout le linéaire du Canal des 2 Mers à Vélo afin de mesurer la fréquentation de l'itinéraire, d'analyser les retombées économiques des aménagements réalisés, de mieux connaître les clientèles, de mieux dimensionner les projets de développement le long du Canal des 2 Mers. Cette étude sera réalisée selon la méthode EVA-VELO standardisée au niveau national d'analyse de la fréquentation et de retombées du vélo pour une remise des conclusions en 2024.

2- Création du comité d'itinéraire de la V87 La vagabonde

La création d'un comité d'itinéraire de la vélo-route V87 « la vagabonde » a été officialisée en juin 2022 à Evaux les Bains en présence des 5 Départements partenaires qui œuvrent à la valorisation et la promotion de cet itinéraire.



Il traverse notre Département sur plus de 50 kilomètres et est un atout majeur pour compléter l'offre d'itinérance sur le Département puisqu'il connecte avec les itinéraires majeurs du département que sont le canal des deux Mers à vélo et la vélo route Vallée et Gorges de l'Aveyron.

Une convention de partenariat a été formalisée en novembre 2022 et permet au groupement

de mener conjointement des actions de promotion et de communication pour une mise en valeur de l'itinéraire.

En 2022, les actions ont porté prioritairement sur :

- le dépôt de la marque « La Vagabonde » auprès de l'institut national de la protection industrielle (INPI),
- la production de contenus photographiques et



textuels qui serviront à la création des différents supports et à la mise en place d'une stratégie digitale,

- la mise en place d'un carnet de route décrivant les différentes étapes de l'itinéraire V87,
- la création d'une cartographie globale simplifiée en format digital.

De plus, 2022 marque la première année d'adhésion à France Vélo Tourisme pour ce qui concerne l'itinéraire V87. Cela a permis de disposer d'une première visibilité auprès des pratiquants.

En parallèle, le Département a lancé les études de jalonnement avec le cabinet ASCODE avec pour objectif une fin de travaux pour la saison estivale 2023.

Avec la mise en œuvre d'un véritable jalonnement de qualité, la collectivité souhaite impulser une dynamique et une montée en gamme de la qualification des itinéraires du département de Tarn-et-Garonne, favorisant ainsi le tourisme de pleine nature et l'attractivité de notre territoire.

Le jalonnement consiste à une mise en place, à la fois des éléments réglementaires avec la signalisation directionnelle cyclable de l'itinéraire mais apporte aussi une réponse aux attentes des cyclistes (services à disposition, le patrimoine alentour, les accès aux hébergements, les points d'entrées de l'itinéraire...).

3- Véloroute des Gorges et Vallée de l'Aveyron

L'opération de création et pose de panneaux RIS au départ des 11 boucles vélo en connexion avec la vélo route Gorges de l'Aveyron situées sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron s'est terminée en Avril 2022.

Grâce à cette action de qualité, le Département confirme son action autour de la thématique de l'itinérance.

L'objectif à terme étant la création d'un comité d'itinéraire associant tous les partenaires afin d'assurer l'animation, le suivi et la promotion globale de cet itinéraire.



4. Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis et faciliter la dynamique de projets pour les investisseurs et porteurs de projets mais aussi en renforçant la collaboration avec les Offices du Tourisme ...

Ces travaux seront finalisés en 2023 par l'adoption du schéma départemental du tourisme 2023-2028.

Redéfinir la stratégie touristique du département par l'écriture d'un nouveau Schéma Départemental du Tourisme 2023-2028

Le précédent schéma 2017-2021 arrivant à terme, il convenait d'élaborer un nouveau schéma de développement touristique pour la période 2023-2028. Pour cela, le département a souhaité être accompagné par un cabinet externe recruté un cabinet externe, Cabinet Voltere en juillet 2022 et une chargée de mission tourisme en charge du pilotage puis la mise en œuvre du schéma départemental 2023-2028.

Une concertation élargie auprès des acteurs du tourisme (élus, Préfecture, Région Occitanie, CRTL, offices de tourisme, professionnels du tourisme, partenaires...) et des habitants a été lancée. En interne, c'est un travail en transversalité avec « Tarn-et-Garonne Tourisme » et des services du département (culture, sport, voiries, environnement, agriculture, développement local, social) qui a pu être mené. L'ensemble de ces travaux a permis d'établir le diagnostic du territoire et de faire émerger 4 axes stratégiques forts qui seront traduits en 2023 en fiches actions à déployer sur la période 2023-2028, à savoir :

1. Renforcer l'attractivité et la visibilité du département en mobilisant les acteurs locaux
2. Qualifier l'offre touristique départementale (autour du terroir et des savoir-faire, de la structuration des filières (activités de pleine nature notamment le vélo, les randonnées pédestres, l'œnotourisme...))...
3. Faire du Tarn et Garonne une destination accessible pour tous (en travaillant sur la mobilité, en favorisant l'accessibilité des offres aux familles, publics modestes et personnes à mobilité réduite)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



**RENFORCER
LES SOLIDARITÉS HUMAINES
ET L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL DE PROXIMITÉ**

Le département est chef de file de l'aide et de l'action sociale. Selon l'article L3211-1 Code Général des Collectivités Territoriales : « *Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.* » Ces compétences sont pilotées et mises en œuvre au quotidien par les directions et services relevant du Pôle Solidarités Humaines tant au niveau central (7 allée Mortarieu à Montauban) que sur l'ensemble du territoire départemental à travers le travail quotidien des services sociaux affectés dans les différentes Maisons Départementales des Solidarités.

L'année 2022 a continué à être marquée par les effets de la crise sanitaire avec des impacts sur la prise en charge des publics fragiles dans un contexte de difficultés d'accès au soin et d'éloignement des services publics des usagers. Les maisons des solidarités déployées sur l'ensemble du Territoire restent un des derniers lieux d'accueil physique des usagers. Les services du Pôle Solidarités Humaines doivent s'adapter en permanence pour tenir compte de ce contexte évolutif et des nombreuses réformes du secteur (loi Taquet, Ségur, 5^e branche autonomie...).

ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE

Pour les personnes âgées

L'APA

La promulgation de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement en 2015 modifie notamment les conditions d'attribution de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et confie au Département un rôle majeur en matière de coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées et de leurs aidants. L'APA est versée par le Département mais les montants plafonds sont fixés au niveau national.

Pour bénéficier de l'APA, il faut :

- Être âgé de 60 ans ou plus,

- Résider en France de façon stable et régulière,
- Être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du groupe iso ressources (GIR) 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du Département. Le GIR correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille nationale AGGIR.

Le montant d'APA attribué dépend du niveau du GIR, du plan d'aide et du revenu. En fonction des ressources, le bénéficiaire peut avoir un reste à charge.

L'APA sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester à domicile (APA à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social où la personne est hébergée (APA en établissement). Le tarif dépendance dépend du niveau de GIR du résident. Il peut être couvert en tout ou partie par l'APA.

L'AIDE SOCIALE

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'aide sociale s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien.

Au 31/12/2022, le versement de ces aides a représenté une somme de 10 620 514,53 € étant précisé qu'un mois supplémentaire a été versé aux EHPAD publics et que 65,28% de ces dépenses ont été compensées par des recettes (55,49 % en 2021).

Pour les personnes en situation de handicap

LA PCH

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées; vise notamment la **création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de la prestation de compensation du handicap (PCH)**. La prestation de compensation du handicap (PCH) permet de compenser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle,

animalière). Son attribution dépend du degré de handicap, de l'âge, des ressources et de la résidence.

La MPDH instruit entre autres les dossiers PCH. Les principaux indicateurs d'activité de la MDPH pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- nombre de personnes accueillies : 8 554
- nombre d'appels téléphoniques reçus : 27 535
- s'agissant du pôle enfants : 5 161 décisions/avis ont été rendus en 2022
- s'agissant du pôle adultes : 15 743 décisions/avis ont été rendus en 2022

En ce qui concerne la PCH, en 2022, 1 420 décisions/avis ont été rendus (chiffres PCH inclus dans les décisions/avis ci-dessus).

L'AIDE SOCIALE

Le Département finance également les aides légales destinées à **favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées ou à financer leur hébergement.**

L'aide sociale versée aux établissements et aux services en direction des adultes handicapés (y compris ceux hébergés en EHPAD) a représenté des dépenses à hauteur de 34 216 698,94 €. 20,73 % de ces dépenses ont été compensées par des recettes.

LES MESURES SEGUR

Les accords LAFORCADE : Ils ont consisté, notamment, en une revalorisation salariale de 183 € net de plus par mois (238 € brut - 447 € brut chargés) pour un certain nombre de personnels (soignants, auxiliaires de vie sociale, accompagnants éducatif social) travaillant dans des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) à compétence exclusive conseil départemental (foyer de vie, foyer d'hébergement, SAVS), avec effet au 1er novembre 2021. La CNSA a versé au département une dotation de 868 756 € correspondant au financement de 165 ETP, sans aucun élément de calcul pour chaque ESMS concerné. Une enquête a donc été réalisée par les services du département auprès des ESMS pour évaluer le nombre d'ETP concernés à un instant. Et cette dotation a été intégralement reversée fin décembre aux établissements concernés.

Les accords CASTEX : Ils ont consisté, notamment, en une revalorisation salariale de 183 € net de plus par mois pour un certain nombre de personnels (professionnels de la filière socio-éducative du secteur adultes handicapés et du secteur Enfance), avec effet au 1er avril 2022.

À noter par ailleurs que le Département gère dans le cadre d'un budget annexe l'institut médico-pédagogique de Tarn-et-Garonne (IMEP), situé sur la commune de Mimizan, qui est un établissement social et médico-social dont l'autorité de tutelle est l'ARS de Nouvelle Aquitaine.

Cet établissement dispose de 60 places dont 10 en accueil de jour pour enfants et adolescents autistes, ou présentant des troubles envahissants du développement. Il a réalisé 7812 journées en 2022. Le taux d'occupation en 2022 est de 65,69 %.

Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires

Dans le cadre de cet environnement législatif et réglementaire, le bilan des actions menées en 2022 par les services du pôle solidarités humaines en direction des personnes âgées et des personnes handicapées est substantiel. **En effet, en 2022, ce domaine d'actions a représenté 59,1%, (91,4 millions d'euros, hors dépenses de personnel) des dépenses de fonctionnement du pôle solidarités humaines.**

Il convient d'insister sur le fait que la mise en œuvre de ces dispositions par les services du pôle solidarités humaines s'accompagne d'efforts de gestion importants à travers notamment des actions en matière de contrôle de l'effectivité des prestations d'aide sociale.

L'État par le biais de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ne compense pas entièrement le coût du versement de l'APA et de la PCH alors que ce sont des dépenses obligatoires pour le Département, ce qui signifie que ce dernier doit prendre sur ces deniers propres.

Les dépenses APA/PCH

En 2022, on dénombre 6 910 bénéficiaires de l'APA. Cela représente une dépense de près de **31 M€** avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 36,66% en 2022**.

Les bénéficiaires PCH et ACTP sont au nombre de 1441 pour une dépense de **10,09 M€** (en comprenant les 161 bénéficiaires de l'ACTP) avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 35,75%**. À noter, la mise en place en 2022 de la PCH parentalité : 6 bénéficiaires ont pu percevoir l'aide humaine à la parentalité pour un coût de 85 050 euros et 2 bénéficiaires ont perçu l'aide technique à la parentalité pour un montant de 2 400 euros.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des mesures à destination des services d'aides à domicile

S'agissant de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, il a pour objectif d'accroître fortement l'attractivité des métiers de la branche par la revalorisation des salaires et des parcours des professionnels concernés.

Il ouvre la voie à une revalorisation salariale inédite, à hauteur moyenne de 13% à 15% pour les salariés des services (entrant dans le champ d'application de l'avenant) d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Il est entré en vigueur au 1er octobre 2021.

Seuls les services d'aide à domicile portés par des personnes morales privées à but non lucratif (associations, mutuelles, fondations) étaient concernés et les personnels des services d'aide à domicile publics n'avaient bénéficié d'aucune revalorisation salariale.

Aussi, afin de remédier à cette disparité de traitement, l'État a instauré l'attribution, à compter du 1er avril 2022, d'un complément de traitement indiciaire (CTI) aux fonctionnaires exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Le montant de ce complément de traitement indiciaire correspond à 49 points d'indice majoré pour 1 équivalent temps plein.

Le coût de ces revalorisations salariales, en 2022, s'élève à 2 719 408,13 € pour l'avenant 43 et 352 640,35 € pour le CTI, soit un coût total de **3 72 048,48 €**.

Le Département de Tarn-et-Garonne a décidé de compenser les conséquences de l'avenant 43 et du CTI par le versement de dotations afin que ces revalorisations n'impactent pas le tarif horaire et donc le reste à charge des usagers.

Parallèlement, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a prévu une aide de la CNSA aux Départements à hauteur de 50 % pour l'année 2022, dans la limite d'une enveloppe nationale de 261 millions d'euros. Cette enveloppe nationale limitative induit, de fait une non compensation intégrale à hauteur des 50 % prévus.

Enfin, l'année 2022 se caractérise également par le passage à un tarif socle national minimum de 22 € de l'heure que ce soit pour l'APA, la PCH ou l'aide ménagère en prestataire. Les dépenses induites par ce passage au tarif socle sont, théoriquement, intégralement compensées par la CNSA.

Être à l'écoute des usagers vulnérables : le CDCA

Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est une instance consultative créée par l'article 8 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, placée auprès de l'assemblée départementale et présidée par le président du conseil départemental ou son représentant. Elle se substitue au comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et au conseil départemental consultatif des personnes âgées (CDCPH).

Le CDCA peut prendre en considération tout sujet relatif aux politiques visant l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département. Il est consulté obligatoirement, pour avis, sur de nombreux dossiers, dont les rapports d'activités de la MDPH, de la CFPPA, les schémas départementaux etc...

Il est composé de deux formations spécialisées (une pour les personnes âgées et une pour les personnes handicapées) comprenant 48 sièges chacune, répartis sur quatre collèges. Certains

membres, notamment ceux du quatrième collège, sont communs aux deux formations.

Chaque formation spécialisée est présidée par un vice-président issu du premier collège et élu en formation plénière. Elle constitue son bureau qui est composé de six membres dont le vice-président. L'installation du CDCA dans notre département a eu lieu, le 29 juin 2017.

En 2022, le CDCA s'est réuni 2 fois en formation plénière et les bureaux se sont rencontrés deux fois pour rendre un avis sur le PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie).

Par ailleurs, le 9 mars 2022 a eu lieu une réunion d'information à destination de la formation personnes âgées du CDCA. A la demande des membres de cette formation, l'ordre du jour de la réunion a été le suivant :

- Présentation de la direction autonomie et de ses différentes missions
- Allocation personnalisée autonomie
- L'aide aux aidants

Lors de la réunion plénière de juin 2022, les membres du CDCA ont été amenés à donner un avis sur les rapports d'activités de la MDPH et de la Direction de l'autonomie.

Si le fonctionnement de cette instance n'est pas facilité par le nombre conséquent d'acteurs, le Département souhaite que cette institution prenne toute sa place pour renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales.

En effet, le CDCA est un partenaire important pour le Département, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas relatifs aux personnes handicapées ou aux personnes âgées en perte d'autonomie car ces ceux-ci structurent les politiques publiques portées par la collectivité en direction de ces publics.

Le Département investi sur la plupart des axes de la conférence des financeurs par des actions de prévention, en faveur des aidants, de l'habitat inclusif...

LA CFPPA

La loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement indique que « dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins (...), recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention (...) ».

Le périmètre d'intervention de la conférence se compose de 6 axes :

- l'accès aux équipements et aides techniques individuelles,
- le forfait autonomie,
- la prévention par les SAAD,
- la prévention par les SPASAD,
- le soutien aux proches aidants,
- les actions collectives de prévention.

Présidée par le président du conseil départemental et vice-présidée par l'agence régionale de santé, elle est composée d'un représentant des caisses de retraite (CARSAT, MSA, SSI, AGIRC-ARRCO), de l'ANAH, de la mutualité française et de la CPAM. En outre, deux collectivités ont rejoint la conférence des financeurs en 2017 : le CIAS de Valence d'Agen et la ville de Montauban.

La conférence s'est réunie 2 fois en instance plénière en 2022 et 1 fois en bureau (formation restreinte chargée de la validation des cahiers des charges des appels à projets, de l'instruction et de l'analyse des candidatures déposées et de la mise en place de groupes de travail sur des thématiques précises).

En 2022, la CNSA a alloué au Tarn-et-Garonne une enveloppe répartie comme suit :

659 496,08 € pour les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie (dont 15 000 € réservés aux aides techniques individuelles) et **42 934,83 €** pour le forfait autonomie.

La totalité du forfait autonomie a été allouée aux résidences autonomie du département. Les 135 résidents des établissements concernés ont pu bénéficier d'au moins une action : activité physique, mémoire, bien-être, lien social, sorties culturelles...

Par ailleurs, la conférence a aidé au financement de **31 aides techniques pour 31 personnes âgées**, pour un montant de **10 960,20 €**.

Concernant les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, les appels à projets lancés en 2022 ont permis de recueillir 65 dossiers dont 48 ont été retenus.

LA CFHI

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif est destinée aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitat à taille humaine, à proximité des services. Il est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, élaboré et piloté par les habitants (activités de convivialité, sportives, culturelles...), afin de lutter contre l'isolement.

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) a étendu le champ d'action de la conférence des financeurs à l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif est chargée de recenser les initiatives locales en matière d'habitat inclusif et de définir un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif. Elle s'est réunie 2 fois en instance plénière en 2022.

Afin de favoriser le développement de l'habitat inclusif, l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale publiée le 15 décembre 2020, a introduit pour les Départements la possibilité de créer une nouvelle prestation individuelle, **l'aide à la vie partagée (AVP)**, à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap souhaitant intégrer un habitat inclusif.

Cette aide individuelle a vocation à contribuer au financement des fonctions d'animation et de coordination du projet de vie sociale au sein de cet habitat.

L'aide à la vie partagée concourt à solvabiliser les personnes qui intègrent un dispositif d'habitat inclusif pour lequel le porteur a conclu une convention avec le Conseil départemental.

Elle est destinée aux personnes en situation de handicap bénéficiant de droit ouvert à la MDPH

ou d'une pension d'invalidité délivrée par la caisse primaire d'assurance maladie et aux personnes âgées de plus de 65 ans. Aucun critère de ressources, de dépendance ou de taux d'incapacité n'est exigé.

Dans le cadre de la phase d'expérimentation, dite phase « starter », le département de Tarn-et-Garonne a conclu, le 19 août 2022, une convention tripartite avec la CNSA et l'État, afin de bénéficier d'un financement à hauteur de 80% des dépenses AVP, pour les projets inscrits dans la programmation AVP 2022-2029.

Ainsi, par délibération du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a retenu dans le cadre de la programmation AVP 2022-2029, **16 projets dont 7 à destination des personnes en situation de handicap, 7 à destination des seniors et 2 projets regroupant les 2 publics.**

Cette programmation représente un accompagnement ciblé de 150 personnes.

LES AIDANTS

Le Département s'est particulièrement saisi des problématiques des aidants. Il est membre du comité de pilotage du pôle partenaires aidants porté par l'APAS 82 et participe aux différents groupes de travail tout au long de l'année.

Dans ce cadre, il a contribué à la mise en place d'un questionnaire à destination des aidants en 2020 et 2022 et a participé à l'élaboration du guide de l'aidant du Tarn-et-Garonne.

Ce guide est un outil qui devrait permettre aux proches aidants du territoire de trouver des réponses à leurs questions et ainsi faciliter leur quotidien. Ce document, simple et très concret rassemble toutes les informations sur les droits des aidants et de leur proche en perte d'autonomie et indique tous les interlocuteurs locaux, régionaux ou nationaux auxquels chacun peut s'adresser pour trouver de l'aide.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'Etat dans le domaine de **l'aide à la personne, transférée en 2005, et de l'aide à la pierre, déléguée en 2006.**

Le périmètre d'action du Conseil départemental en matière d'aides à la pierre est défini à partir des deux axes d'intervention suivants exercés de façon concomitante : **une compétence déléguée par l'État et une politique d'accompagnement d'initiative départementale.**

Délégation des aides à la pierre

L'Assemblée départementale a décidé d'exercer cette délégation en 2005. Par délibération du 18 octobre 2017, le renouvellement de cette **délégation pour 6 ans (2018-2023) a été acté et les conditions de sa mise en œuvre sont décrites dans deux conventions signées avec l'État :**

- convention globale de délégation (2018-2023) signée le 4 mai 2018,
- convention avec l'ANAH pour les logements privés conventionnés, signée le 1er juin 2018.

Cette délégation concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé (propriétaires bailleurs – propriétaires occupants) pour le territoire de délégation du Conseil départemental (l'entier territoire départemental hors communauté d'agglomération du Grand Montauban).

Sur 2022, s'agissant **du parc public**, les opérations d'offre nouvelle en construction ou amélioration instruites et agréées par le service départemental de l'habitat concernent 232 logements. Dans le cadre du second volet du plan de relance, une **enveloppe complémentaire de 20 000 € a été affectée à une opération de rénovation thermique de 5 logements appartenant à Tarn-et-Garonne Habitat** . L'ensemble des crédits délégués par l'État sur le parc public s'élèvent à 486 400 € en 2022.

Concernant, le **parc privé**, la programmation 2022 a permis le financement de 325 dossiers (302 propriétaires occupants et 23 logements sociaux) pour un montant de subvention au titre des travaux de 4 262 637 €. Une aide de 428 056 € a été affectée pour l'ingénierie des dispositifs.

Les interventions du Département sur ses crédits propres

Concernant le parc public :

- l'aide aux communes pour la création de logements sociaux

Cette aide, de 3 435 € maximum par unité de logement, s'adresse aux communes de moins de 7 500 habitants qui procèdent à la réhabilitation de leur patrimoine et qui bénéficient de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS). Aucun dossier en 2022.

- l'aide à l'ensemble des opérateurs H.L.M. :

En application de la délibération du 5 avril 2017 définissant la politique départementale en matière de logement social, le Conseil Départemental intervient sur les axes suivants :

- **l'aide à la production de logements sociaux avec une aide de 2 500 € par logement PLAI**, plafonnée à 10 logements par opération, sous réserve que les opérateurs H.L.M. justifient de surcoûts grevant particulièrement leurs coûts d'opérations : 57 500 € attribués en 2022.

- **l'aide à la revitalisation des centres bourgs** avec une aide de 10 000 €/logement. **En 2022, deux opérations de construction de 16 logements de l'office public départemental Tarn-et-Garonne Habitat (TGH)** dans le centre de Parisot et Verdun sur Garonne à proximité des commerces et services, ont bénéficié d'une aide départementale bonifiée globale de 160 000 € au titre de la revitalisation des centres bourgs.

- **l'aide à la réhabilitation du patrimoine de Tarn-et-Garonne Habitat** : dans sa séance du 21 octobre 2020, l'Assemblée départementale a renouvelé son concours financier à Tarn-et-Garonne Habitat pour la réhabilitation de son patrimoine ancien, énergivore et inadapté à hauteur de 10% du

montant hors taxe des travaux pour une période de 5 ans (2020-2024). Un programme de réhabilitation annuel est établi et l'impact des travaux doit être direct non seulement en termes d'économies d'énergies (eau, gaz, électricité) et de réduction des charges imputables aux locataires mais aussi en termes d'accès au logement social des plus démunis. **Une aide de 268 576 € a été attribuée à TGH en 2022. L'activité principale de TGH est la construction et la gestion de logement social et aménagement.**

- l'octroi de garanties d'emprunts aux opérateurs

Pour l'ensemble du territoire départemental (territoire du délégataire GMCA inclus) le Conseil départemental accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État, soit 70 % de garantie apportée sur le montant global du prêt sur les opérations situées hors territoire de délégation du GMCA et 40 % sur le territoire GMCA.

Les garanties accordées en 2022 aux bailleurs, pour la production ou réhabilitation de 326 logements, s'élèvent à **13 115 779,60 € sur un montant global de prêts de 23 316 787 €.**

En contrepartie de ces garanties d'emprunts, un **contingent de 22 logements locatifs est réservé au Conseil départemental.** Ces logements sont attribués à des familles tarn-et-garonnaises sur proposition du service Habitat/logement social, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Département.

Concernant le parc privé (en 2022, des aides à hauteur de 134 577 € ont été accordées) :

Maintien à domicile : propriétaire occupant âgé de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap : aide sous la forme d'une subvention complémentaire d'un montant égal à 10% de la subvention accordée par l'ANAH plafonnée à 500 €.

Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : propriétaire occupant en centre bourg réalisant des travaux de lutte contre l'habitat dégradé selon les critères fixés par l'ANAH : prime de 1 500 € cumulable avec la prime énergétique..

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables

Le Département est compétent en matière de **fonds de solidarité logement (FSL)**. L'exercice de cette compétence s'effectue notamment dans le cadre d'une convention de gestion avec la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne et le Grand Montauban-Communauté d'agglomération qui a créé son fonds en 2007. La participation du Département au FSL s'élève à 360 000 € en 2022 et le bilan des deux fonds FSL affiche un volume d'aides accordées de 1 082 329 € en 2022 dont 818 475 € sur le seul territoire départemental.

Depuis qu'il est gestionnaire du FSL (loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), le Conseil départemental a maintenu l'aide destinée à **financer des actions d'accompagnement des bénéficiaires du FSL** menées par des associations, des centres communaux d'action sociale, qui louent ou sous-louent des logements aux personnes en difficulté. De même, le Département favorise les **actions de médiation juridique dans le cadre de la prévention des expulsions.**

Ces engagements favorisant l'accès ou le maintien dans le logement conduites par différents opérateurs représentent 178 850 € en 2022 .

En Tarn-et-Garonne, les interventions de structures associatives sont organisées en liaison **avec les conseillers en économie sociale et familiale**, employés directement par le Département, qui œuvrent au sein des équipes des 5 maisons départementales des solidarités du territoire.

En 2022, les **subventions de fonctionnement aux associations** se sont élevées à 247 234,17 € au titre des politiques du logement.

RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Département en charge du versement du RSA et de l'insertion des bénéficiaires

Dans son rapport du 13 janvier 2022 la Cour des comptes rappelle que « **le revenu de solidarité active constitue aujourd'hui le principal instrument de lutte contre la pauvreté** ». Si dans ce rapport la Cour n'appelle pas à une généralisation de la recentralisation de la gestion administrative du RSA par l'État comme cela existe à Mayotte, la Cour invite les Départements à améliorer l'insertion des bénéficiaires, démarche dans laquelle le Tarn-et-Garonne est déjà largement engagé.

Depuis 2009, l'augmentation constante de la dépense relative au revenu de solidarité active (RSA) conjuguée à la persistance de la crise économique jusqu'à une période récente ont nécessité de poursuivre et d'amplifier la gestion rigoureuse du dispositif selon deux axes : les différents niveaux de contrôle d'une part, et la pertinence de l'accompagnement dans le parcours d'insertion des personnes d'autre part. **Il convient toutefois de souligner le fait que la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA socle se confirme depuis 2018. Dans ce nouveau contexte, le Département fait le choix de poursuivre et d'amplifier les politiques d'insertion visant l'accès direct à l'emploi.**

Ainsi, pour l'année 2022, le Département a financé le RSA à hauteur de 38 805 081,91 euros pour 5880 allocataires en moyenne mensuelle, contre une moyenne mensuelle de 6 090 allocataires en 2021, représentant un versement mensuel moyen en 2022 de 550 € par foyer.

Un minima social de plus en plus contrôlé

L'accès à la prestation sociale RSA s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise l'accès à l'emploi. Ce processus est notamment fondé sur **deux niveaux de contrôle : le traitement des fraudes et les équipes pluridisciplinaires.**

Le Département a organisé le traitement

des fraudes en partenariat étroit avec les organismes payeurs et étudie les dossiers dans une **Commission départementale de traitement des fraudes**. En 2022, le traitement des fraudes est en baisse.

	2022
Nombre de commissions	6 (10 en 2021)
Nombre de dossiers étudiés	67 (131 en 2021)
Montant des indus	454 220 € (996 821 € en 2021)
Sanctions	56 079 € (95 559 € en 2021)

Les équipes pluridisciplinaires se déclinent sur chaque territoire de MDS. Elles sont entre autres chargées d'émettre un avis concernant les sanctions dont sont passibles les bénéficiaires en raison d'un manquement à une obligation d'insertion (absence de conclusion d'entretien avec le conseiller Pôle Emploi ou de contrat d'engagements réciproques avec le Département ou les organismes conventionnés). Le contrat d'engagement réciproque contracté avec le Département est écrit et énumère les engagements réciproques des parties en termes d'insertion professionnelle. Il précise, notamment, les actes positifs et répétés de recherche d'emploi que le bénéficiaire s'engage à accomplir.

Les équipes pluridisciplinaires assurent le suivi des bénéficiaires au titre de leurs obligations liées au RSA et réorientent les personnes pour un suivi au plus près de l'évolution de leur situation. En 2022, l'action du Département est notable :

- 1383 personnes convoquées
- 322 personnes réorientées (personnes convoquées et non convoquées) dont :
 - 132 de Pôle Emploi vers le social (126 en social ; 19 en socio-pro ; 30 en pré-pro)
 - 190 du social vers Pôle Emploi

Motifs :

- 240 personnes ont été convoquées soit 17,35 % pour absence aux rendez-vous des agents du Département + opérateurs PDI
- 509 pour manquement à l'insertion professionnelle
- 463 pour manquement à l'insertion sociale

- 77 pour faire un point sur la situation
- 94 signalements de Pôle Emploi

Retour à l'emploi, le Département en avance pour l'insertion

Le deuxième volet du revenu de solidarité active a consisté en 2022, pour le Département, à favoriser l'employabilité des personnes pour un meilleur retour à l'emploi.

Les bénéficiaires du RSA, dans le Tarn-et-Garonne, représentent 16,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en 2022 contre 13,8 % en 2021.

Aussi, en 2022, en partenariat avec les services de l'État, le pôle solidarités humaines s'est efforcé de développer les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA **à travers notamment le recours aux contrats aidés : parcours emploi compétences (PEC)**. 93 contrats ont été signés dans le secteur non marchand et 6 contrats dans le secteur marchand. La participation financière du Conseil départemental s'élève à 88 % du montant du RSA socle arrondi à 500€ par mois pour toute embauche d'un salarié RSA ; à ce montant s'ajoute pour les 12 premiers mois une aide complémentaire dans le cadre du Plan Emploi Insertion de 50,00 € autant pour un PEC dans le secteur non marchand que pour un PEC dans le secteur marchand.

Cette politique est complétée par les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ce dispositif, issu de la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) de juillet 2014 et piloté par l'État, prévoit une participation du Conseil départemental. **Pour 2022, cette contribution s'est élevée à 353 556,93€ pour 13 ACI (ateliers chantier d'insertion) pour le recrutement de 97 BRSA.**

La plateforme innovante : Tarn-et-Garonne Emploi

Le Département poursuit son plan emploi insertion (engagement dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers un retour en emploi) par la mise en place de la **plateforme numérique Tarn-et-Garonne Emploi qui favorise la mise en relation des entreprises locales et des**

bénéficiaires du RSA.

Tarn-et-Garonne Emploi est une solution dynamique pour rapprocher les entreprises qui recrutent et les candidats en fonction de leurs compétences. Le bénéficiaire du RSA crée son CV par compétence directement sur la plateforme et les employeurs déposent leurs offres d'emplois par compétence.

Une rencontre se fait ensuite par la géolocalisation des offres et des profils permettant à chacun de repérer les potentialités de son territoire.

En 2022, on dénombrait 2381 personnes inscrites sur la plateforme et 978 offres d'emploi visibles.

T&G Emploi est financé par le Conseil départemental et le fonds social européen (FSE). Le FSE investit dans le capital humain, l'objectif premier étant d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation dans les pays de l'Union européenne. Il s'efforce aussi d'améliorer la situation des personnes les plus vulnérables menacées de pauvreté.

En qualité de chef de file de l'inclusion, le Département de Tarn-et-Garonne s'est vu confier, par délégation de l'État, la gestion d'une enveloppe de FSE.

La crise sanitaire COVID-19 a engendré un retard quant à l'adoption du nouveau programme du Fond Social Européen+ (FSE+) initialement prévu pour se déployer dès 2021. Une enveloppe financière d'un montant de 6 224 982 € (hors crédits assistance technique) de FSE+ pour la période 2022-2027 a été affectée au Département au titre de la priorité 1 du Programme national "Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus".

Le département a retenu 2 Objectifs Spécifiques lui permettant de venir co-financer des actions :

- en lien avec l'employabilité, qui contribue à «Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » (OSH)
- à visée plus sociale qui contribue à « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y

compris les personnes les plus démunies et les enfants » (OSL)

Pour 2023, trois appels à projets cofinancés par le Fonds Social Européen+ sont déjà parus dans ce cadre.

Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion

La politique départementale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un programme départemental d'insertion (PDI) et un pacte territorial d'insertion (PTI) qui permettent, à travers la coordination de tous les acteurs, d'optimiser l'accompagnement des personnes dans un véritable parcours d'insertion au-delà même des seuls bénéficiaires du RSA.

Le programme départemental d'insertion (PDI) constitue le document de planification structurant élaboré par les services du pôle solidarités humaines. La nouvelle programmation mise en place pour la période 2021-2023 s'articule autour de trois catégories d'actions :

- des actions de définition de projet professionnel, et d'immersion en situation de travail pour valider le projet, ainsi que la réalisation de formations pré-qualifiantes.
- des actions d'accompagnement des travailleurs indépendants, bénéficiaires du RSA.
- des actions de coaching des bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de 5 ans.

En 2022, ce dispositif a permis d'accompagner 303 personnes.

Le premier pacte territorial d'insertion (PTI) a été approuvé par l'Assemblée départementale le 16 mars 2016. Véritable cadre de référence de la nouvelle programmation du fonds social européen (FSE) 2014-2020, il a permis l'adoption d'un premier volet de la politique d'inclusion sociale sur la thématique « Égalité des chances et l'inclusion », projet financé à 100% par du FSE.

Les opérations menées au titre du PTI concernent toutes les questions liées aux freins à lever, en amont de l'employabilité. La nouvelle programmation mise en place pour la période 2021-2023 se décline autour des 2 axes suivants :

- **1 parcours de confiance et estime de soi : remobilisation au travers d'activités notamment sportives,**
- **1 parcours autonomie : apprentissage linguistique, numérique, épicerie solidaire et mobilité.**

En 2022, ce dispositif a permis d'accompagner 100 personnes.

ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Porteur de cette politique, le Département coordonne l'ensemble des acteurs

L'expression « prévention et protection de l'enfance » renvoie à l'ensemble des règles et des institutions dont le but est de prévenir les dangers auquel un mineur est susceptible d'être exposé ainsi que le traitement des situations de danger pour ce dernier (article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles).

Cette mission est dévolue aux Départements depuis les lois de 1983 sur la décentralisation. Toutefois le Département est loin d'être seul dans cette mission. La protection de l'enfance est partagée avec :

L'autorité judiciaire: le Département a l'obligation de la protection administrative et de la mise en œuvre des mesures de protection judiciaire (y compris le financement).

Les partenaires notamment des associations :

- les établissements : MECS, lieux de vie et établissements d'accueil mère/enfant
- le service de placement familial spécialisé de la Sauvegarde de l'Enfance
- le service d'assistance éducative en milieu ouvert de la Sauvegarde de l'Enfance

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (établissement public autonome mais dont le ou la directeur(trice) est désormais rattaché(e) à la fonction publique territoriale par la loi 3DS) :

- l'espace visites pour les visites médiatisées
- le service d'accueil des mineurs et des jeunes majeurs pour l'accueil d'urgence, d'observation et d'évaluation

Tout l'enjeu pour le Département est que tous ces acteurs travaillent ensemble. **La politique de la protection et l'enfance est structuré via un schéma départemental enfance famille.**

Conformément aux dispositions de l'article L112-3 du code de l'action sociale et des familles, **le service de l'aide sociale à l'enfance est un service personnalisé du Département rattaché au pôle solidarités humaines.**

La loi du 5 mars 2007, précisée depuis par la loi du 14 mars 2016, a généré des modifications dans l'organisation du mécanisme de protection de l'enfance à partir de trois axes principaux :

- **améliorer la prévention,**
- **rationaliser la procédure de signalement,**
- **développer les modes de prise en charge des enfants.**

La loi du 5 mars 2007 crée la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). Cette cellule est chargée de recueillir, traiter et évaluer toutes les informations préoccupantes émanant de toutes les sources relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.

Dans ce cadre, en 2022, la cellule de Tarn-et-Garonne a recueilli, enregistré et évalué :

- 788 informations préoccupantes pour 1794 mineurs,
- 244 signalements pour 323 mineurs,
- 14 signalements nationaux pour 17 mineurs.

Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement

Au sein des services du pôle solidarités humaines, trois cadres responsables techniques enfance famille (RTEF) déployés sur trois territoires infra-départementaux, assurent le soutien technique et organisationnel auprès des assistants sociaux éducatifs, des psychologues et des assistants familiaux dans le cadre de cette mission placement.

Dans ce cadre, en 2022, en Tarn-et-Garonne, **996 enfants bénéficiaient d'une prise en charge**

de l'aide sociale à l'enfance, dont :

- 853 enfants confiés au service placement du pôle solidarités humaines du Conseil départemental,
- 89 enfants confiés au service d'accueil familial de la Sauvegarde de l'enfance en tant qu'opérateur de la collectivité départementale.
- 54 enfants confiés auprès de tiers en qualité tiers dignes de confiance.

Il convient d'insister sur le fait que le nombre d'enfants placés en Tarn-et-Garonne a doublé en 10 ans.

- 60% des enfants sont placés auprès de familles d'accueil,
- 25% sont placés en établissement,
- 15% rentrent dans le cadre d'autres modes d'hébergement.

Il est important de relever la saturation du dispositif d'accueil avec hébergement.

En 2021, on enregistre un effort important de création de nouvelles places par le Conseil départemental pour faire face à l'évolution croissante des placements (+ 25 places autorisées en MECS (maisons d'enfants à caractère social) et + 41 places de PHD (placement hébergement à domicile). Malgré cela, le nombre de places reste insuffisant, contraignant les services à valider des dépassements de capacité important.

Au 31/12/2022, sur les 701 places installées, 996 jeunes étaient accueillis, soit 295 jeunes accueillis en dépassement de capacité ou orientés hors département ou hébergés chez des tiers.

De plus, les établissements n'ont pu installer la totalité des **places prévues faute d'avoir pu capter de nouveaux logements et en raison de difficultés de recrutement de travailleurs sociaux notamment.**

S'agissant des **assistants familiaux**, leur rémunération a représenté un coût de **17 566 828,00 euros pour le Département. Il est à souligné que le Département est assez volontariste dans les rémunérations des assistants familiaux pour renforcer l'attractivité du métier. Des mesures supplémentaires de revalorisation salariale ont été actées en 2023 dans le cadre de l'application de la loi Taquet.** Pour la même année, le coût des placements

d'enfants relevant de l'ASE en MECS s'est élevé à 6 527 735, 60 €.

L'augmentation importante du nombre de placements entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de **visites médiatisées** à mettre en place. Pour rappel, cette obligation légale consiste à organiser le maintien du lien entre un enfant placé et ses parents, dans le respect du cadre posé par le juge des enfants. **En 2022, cette obligation a concerné 4 059 visites à organiser pour 333 enfants (contre 2 592 visites en 2021).**

L'espace visite du CDEF + TISF (techniciennes en intervention sociale et familiale) n'ont pas permis d'absorber toutes ces visites, contraignant les référents du service placement du pôle solidarités humaines à assurer 228 visites pour 15 enfants.

L'Espace Visite du CDEF effectuée à ce jour, 133 visites mensuelles pour 132 enfants contre 93 visites pour 82 enfants en Juin 2022. La montée en charge doit se poursuivre en 2023.

En 2022, les mineurs non accompagnés (MNA) sont au nombre de 99 dans le département (ils étaient 172 en 2017 et 125 en 2018). Lorsqu'ils sont pris en charge par les services, ils sont hébergés à l'hôtel le temps de l'évaluation de leur âge. Ils sont nourris et des activités sont mises à disposition en attendant la décision de justice. Ensuite, ils sont placés comme les autres enfants, il n'y a pas de dispositifs spécifiques dédiés aux MNA.

Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention

Il existe deux grands dispositifs qui entrent dans la logique de prévention :

- AEMO (l'action éducative en milieu ouvert) est une mesure ordonnée par le juge des enfants.

L'article 375-2 du code civil dispose que « chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. Dans ce cas, le juge désigne, soit une personne qualifiée, soit un service d'observation, d'éducation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre. Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement. »

L'AEMO est exercée par des travailleurs sociaux de la Sauvegarde de l'Enfance (associatif) ou par des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. 336 mesures AEMO ont été mises en œuvre en 2022, ce qui représente une dépense de 1 264 358,30 € pour le Département.

Par ailleurs il est noté que les interventions des TISF (Technicien de l'intervention sociale et familiale) ou des auxiliaires sont exercées par les partenaires suivants : **la fédération d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) et le service maintien à domicile 82 (SMAD82).** Ces actions ont représenté en 2022 un coût de 258 510,05 € pour le Département.

- L'aide éducative à domicile (AED) est un contrat entre le Département et la famille de l'enfant à protéger sans l'intervention de la justice et qui peut être interrompu à tout moment.

La mesure d'AED est exercée par des éducateurs spécialisés du service enfance famille du Département. Les actions administratives sont exercées directement par des éducateurs du pôle solidarités humaines (18 ETP). Elles peuvent prendre la forme d'actions collectives, d'actions ponctuelles et de suivis de jeunes majeurs.

Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes majeurs

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose le droit à la prise en charge par l'ASE des majeurs de moins de 21 ans. Est par ailleurs reconnu expressément un « droit au retour » à l'ASE pour les jeunes de moins de 21 ans qui ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou qui n'en remplissaient plus les conditions, et qui éprouvent par la suite des difficultés d'insertion sociale. Le bénéfice du contrat d'engagement jeune doit être systématiquement proposé aux majeurs de moins de 21 ans.

Le Département a toujours poursuivi la mise en place des contrats jeunes majeurs bien avant cette loi.

De plus, dans le cadre de la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, le Département s'est engagé dans une démarche de contractualisation d'un « pacte

pour l'enfance » avec l'État. Un engagement contractualisé a été signé en date du 2 octobre 2020 entre le Président du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne et le Secrétaire d'État, Adrien Taquet, ainsi que l'Agence régionale de santé.

Dans le cadre des axes de travail relatifs à cette contractualisation, la création d'un dispositif expérimental destiné à l'accueil des jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance, a été mis en place en 2022 pour 60 jeunes.

Par ailleurs, un dispositif pour un suivi de 12 cas complexes est activé, mobilisant des cofinancements du Conseil départemental et de l'ARS.

L'adoption et l'accès aux origines personnelles

Le service adoption-recherche des origines du pôle solidarités humaines a pour mission d'accompagner les personnes seules ou en couple qui :

- souhaitent engager une démarche d'adoption
- sont titulaires d'un agrément et en attente d'un enfant
- ont adopté et demandent des conseils sur la fonction
- souhaitent accéder à leurs origines personnelles

Dans ce cadre, en 2022 :

- 21 candidats à l'adoption en attente d'un enfant ont été suivis,
- 1 enfant adopté à l'étranger est arrivé en Tarn-et-Garonne,
- 12 enfants ont été admis en qualité de pupille de l'État,
- 2 pupilles ont été placés en vue d'adoption,
- 1 pupille de Tarn-et-Garonne a été adopté.

Le Conseil de famille s'est réuni 7 fois en 2022 et a examiné 63 situations de pupilles. Le service adoption a traité 40 demandes d'accès aux origines personnelles en 2022.

Engager dès le plus jeune âge avec la PMI

Le service de protection maternelle infantile (PMI) est un service non personnalisé du Département, placé sous l'autorité et la responsabilité du Président du Conseil départemental, qui exerce les missions suivantes :

- activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- consultations et prévention médico-sociale en direction des femmes enceintes,
- consultations et prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, établissement des bilans de santé pour les enfants de 3-4ans en école maternelle,
- actions médico-sociales préventives et de suivi pour les parents à la suite d'une naissance.

Planification et éducation familiale

Dans notre département, **le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** fonctionne sur la base de conventions signées entre le Conseil départemental et les centres hospitaliers de Montauban et Moissac/Castelsarrasin.

À ce titre, 600 consultations ont été réalisées en 2021. Il est noté que depuis 2 ans les consultations au CPEF à Moissac et Castelsarrasin commencent à être repérées par la population, le fonctionnement du CPEF de ce territoire a été revu dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental enfance-famille 2017-2021, mais a été freiné dans sa mise en place par l'épidémie de COVID 19.

La périnatalité et les actions prénatales

C'est un axe primordial du travail de la PMI. Pour une grande part de leurs activités, **les sages-femmes interviennent par le biais de consultations ou de visites à domicile** auprès des femmes enceintes dont l'état de santé, la situation matérielle ou morale nécessitent une protection particulière (notamment chez les mineures).

En 2022, 2 837 avis de grossesse (contre 2 875 en 2021) ont été reçus par le service. **Les sages-femmes ont effectué 1 871 visites à domicile pour 556 femmes vues.**

Les sages-femmes participent également à la réalisation de **l'entretien prénatal précoce** du 4^{ème} mois afin de mieux adapter la prise en charge des grossesses à risques notamment du point de

vue psychologique.

Elles s'appuient alors régulièrement sur les compétences des **psychologues de PMI** qui interviennent dans le champ de la **prévention précoce**, en anténatal puis en postnatal. Les psychologues ont rencontré en 2022, 166 familles dans le département et ont réalisés 946 entretiens.

Les actions postnatales

Elles concernent la promotion de la santé de la mère et de l'enfant.

Le nombre de naissances est quasiment stable dans notre département, il était de 2 644 en 2020, de 2 672 en 2021 et 2679 en 2022.

Les consultations infantiles

En **2022, 1 913 enfants** ont été **vus en consultation contre 2 004 en 2021** ; ce service est impacté par la difficulté de recrutement de médecin.

Les visites à domicile et consultations des puéricultrices

Une des priorités du service est **l'accompagnement en sortie de maternité dès le 1^{er} mois de vie**.

Les consultations de puériculture

274 séances de consultations pour 572 enfants dont 62 de moins de 1 mois, ont été réalisées en 2022. 808 enfants ont été vus en dehors des consultations de puéricultrices formalisées à la demande des familles.

Les visites à domicile

Les puéricultrices ont réalisé 3 326 visites à domicile en 2022 concernant 1 926 enfants dont 706 de moins de 1 mois contre 3 711 visites à domicile en 2021 pour 1 681 enfants dont 836 de moins de 1 mois.

Une autre intervention de la protection maternelle et infantile est à souligner concernant **la prévention des mauvais traitements et le traitement des informations préoccupantes**.

La protection maternelle et infantile a un

rôle actif pour les enfants de moins de six ans lorsque ses compétences peuvent être appelées pour éclairer une situation (les puéricultrices ont rencontré en 2022, 380 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante sur les pôles contre 533 en 2021 mais la mise en application des textes de lois relatifs à l'évaluation des informations préoccupantes a nécessité plus de temps pour le traitement de chaque situation (rencontre de tous les enfants de la fratrie).

Par convention avec l'éducation nationale, le médecin de la protection maternelle et infantile est interpellé pour les établissements scolaires, pour les petites et moyennes sections en écoles maternelles en cas de suspicion de mauvais traitement.

Les bilans de santé en école maternelle

Le bilan de santé des enfants de 3 – 4 ans : Ils sont réalisés à l'école maternelle ou à la MDS de secteur pour les enfants de 3 à 4 ans scolarisés en petite section et moyenne section. **Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 2 760 examens ont été réalisés.**

L'enfance handicapée

Les services de la protection maternelle et infantile travaillent en étroite collaboration avec le **centre d'aide médico-sociale précoce (CAMSP)**. Le Conseil départemental finance ce centre à hauteur de 20 %, soit 206 346,17 € en 2022 ; les 80 % restants étant à la charge de la CPAM.

Les assistants maternels et assistants familiaux

L'agrément nécessaire pour exercer la profession d'**assistant maternel** ou d'assistant familial est délivré par le Président du Conseil départemental. Le service PMI a la responsabilité de leurs agréments, leurs suivis, et leurs contrôles.

En 2022, 854 visites à domicile ont été effectuées par les référentes agrément (infirmières puéricultrice, assistantes sociales, éducatrices de jeunes enfants) auprès de 479 assistants maternels ; 329 visites à domicile ont été effectuées par ces mêmes professionnelles auprès de 122 assistants familiaux.

En 2022, le Tarn-et-Garonne comptait 1 100 assistantes maternelles. La majorité exercent à leur domicile ; certaines d'entre elles accueillent les enfants au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) soit 20 MAM en 2022. Depuis plusieurs années le nombre d'assistantes maternelles diminue progressivement (nombreux départs à la retraite).

Les assistants familiaux étaient au nombre de 345 en 2022. Ce chiffre est stable.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans :

Le service de PMI est responsable des propositions, au Président du Conseil Départemental, en vu des ouvertures et des modifications des établissements.

Il a pour mission le suivi, le contrôle/ inspection de tous les EAJE (établissements d'accueil des jeunes enfants) ainsi que le suivi et contrôle des ACM (accueil de loisirs pour mineurs accueillant des enfants de moins de 6 ans) et avis pour la DDETSPP.

Depuis 2020, date du départ de 3 médecins du service, cette mission est réalisée par une infirmière puéricultrice (IPDE).

Le Tarn-et-Garonne compte 65 EAJE (crèches, micro-crèches ou jardins d'enfants) soit 1 391 places d'accueil, et 66 ACM (accueil de loisirs de mineurs) dont 2 accueils de loisirs avec hébergements, **soit 1 900 places d'accueil de moins de 6 ans** (contre 52 structures pour 1 263 places en 2018).

Il y a eu 6 créations de micro-crèches en 2022 (un projet communal et cinq projets de gestionnaires privés).

En 2022, l'IPDE a réalisé 71 visites dont 3 inspections inopinées de micro-crèches suite à des plaintes reçues.

LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec 5 maisons départementales des solidarités (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental.



Le **nouveau schéma d'organisation territoriale des maisons départementales des solidarités** permet aujourd'hui de s'engager pleinement dans une stratégie sociale territoriale, en cohérence avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État et le Département ayant signé le 12 juillet 2019 la convention d'appui qui s'y rattache.

Le Département s'engage notamment dans la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours et de l'accueil social inconditionnel de proximité, qui constituent avec la stratégie sociale territoriale, les axes du projet de service de la direction de l'action sociale territorialisée.

Le projet de service 2019-2022 : l'action ambitieuse du Département

1. La démarche du référent de parcours :

À partir de la nomination d'un référent de parcours, l'objectif est de garantir un accompagnement social global, de qualité et sans rupture aux personnes et familles confrontées à des situations complexes pouvant nécessiter la mobilisation de plusieurs intervenants. **Cette démarche se fonde en particulier sur le principe de participation active de la personne à la construction de son projet**, dans le cadre notamment des instances d'élaboration et de suivi qui seront mises en place et au sein desquelles elle aura un rôle de premier plan.

Aussi, depuis le début de l'année 2020, le Département engage un vaste plan de formation des professionnels au développement du pouvoir d'agir (Cf.3).

De nombreux partenaires ont rejoint la collectivité en signant la convention relative à cette démarche, à partir notamment du guide départemental élaboré et diffusé : ADIAD, Mission locale, DSDEN82, MSA, CAF, CARSAT, CCAS de Montauban, UDAF, la raison des ados, les MAIA, Reliance 82, Espace et vie, SMAD82, SOLIHA.

2. L'accueil social inconditionnel de proximité :

Le Département est engagé à double titre : d'une part dans sa capacité à assurer lui-même un premier accueil social en coordination avec les ressources du territoire et d'autre part dans son engagement en qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, à structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité.

Trois orientations se dégagent et constituent à partir d'un état des lieux, les objectifs du projet de service :

- Un accueil de qualité au sein des maisons départementales des solidarités : il s'organise aujourd'hui à partir d'une plateforme 1^{er} accueil urgences sur l'agglomération du Grand Montauban, de chaque site de proximité (hors agglomération de Montauban) et des permanences d'action sociale en zone rurale,

qui viennent compléter localement ce dispositif, répondant ainsi au problème de mobilité que peuvent rencontrer les personnes.

- Une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs au sein des MDS : renforcement en termes de formation et d'outils des secrétaires de MDS qui ont un rôle pivot s'agissant notamment de l'accueil et de l'orientation des personnes.

- Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire. La structuration d'un réseau de partenaires autour du premier accueil social paraît pertinente à l'échelle des sites de proximité et donc des territoires des intercommunalités. Depuis mars 2023, nous organisons sur chaque territoire des réunions de travail dans l'objectif de développer une culture commune, coordonner l'accueil social, favoriser les initiatives et développer des outils de travail en réseau, formaliser le maillage territorial par une charte de l'accueil.

3. Un plan de formation au développement du pouvoir d'agir :

L'approche en DPA-PC **visé à recentrer la personne au cœur de l'accompagnement** et constitue un processus apte à rendre aux personnes et aux intervenants une capacité de mise en mouvement, un rapport à l'action et aux expériences porteurs de changements.

Face à la quête de sens des professionnels et au sentiment d'épuisement qui parfois l'accompagne, elle offre l'opportunité d'un pas de côté : l'intervenant se défait (fait un pas de côté) de sa posture d'expert, du réflexe de « prescription pour » et s'offre un espace de « co-construction avec » rejoignant ainsi les principes de la démarche du référent de parcours.

Le choix s'est donc porté sur l'organisation fin 2019 d'une journée forum sur le DPA ouverte aux professionnels intervenant sur les MDS (181 présents sur 221 invités), avec intervention de collègues du Département de la Gironde venus témoigner de leur expérience et d'une formatrice en DPA- PC.

À la suite de la publication d'un marché public, l'organisme de formation FF Formations a été retenu pour élaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur 3 ans (6 jours par agent).

Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité

Tout d'abord, est prévu une **extension du plan de formation aux partenaires**. En signant la convention d'appui à la stratégie pauvreté, le Département s'est engagé à sensibiliser et former des professionnels de la collectivité mais aussi les partenaires locaux ayant vocation à contribuer à la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours (CAF, MSA, CH, CARSAT, CDEF). 230 professionnels formés dans le cadre du plan de formation 2020/2023.

Le Département saisit ainsi l'opportunité d'une démarche inter-institutionnelle, créant les conditions futures d'un travail en complémentarité et en transversalité renforcé et fondé sur une participation active de la personne.

Les maisons des solidarités offrent par ailleurs un accès au dispositif « **France Services** ». La localisation de l'intervention de la « France Service » portée par le département dans les locaux des MDS apporte aux publics les plus éloignés du numérique un soutien pour réaliser de nombreuses démarches administratives, suite à la suppression de permanences physiques réalisées précédemment sur les territoires.

Le Département a développé une plateforme mutualisée et collaborative des ressources sociales territoriales. Ce portail territorial des acteurs sociaux se nomme PASIP82. Il s'agit de construire un outil pratique par territoire pour correspondre au mieux à l'objectif de l'accompagnement social inconditionnel de proximité. Ce principe d'inconditionnalité implique que toute personne se présentant doit recevoir, après avoir été écoutée, un premier niveau d'information, voire une proposition d'orientation vers un interlocuteur expert, même si sa demande ou ses attentes ne relèvent pas d'une prise en compte par cette institution d'accueil.

Dans le cadre de la contractualisation Etat/Département 2019-2022 le Département s'engage à structurer un réseau de PASIP (premier accueil social inconditionnel de proximité) et un maillage partenarial (outils partagés favorisant

la connaissance mutuelle des acteurs, l'échange d'informations et notamment le partage des bonnes pratiques, facilitation des professionnels) répondant aux besoins sociaux du territoire.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



**DÉVELOPPER LES SAVOIRS
ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES**

ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION

LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Construction, extension et rénovation et fonctionnement des collèges

Le département gère, entretient, rénove, équipe et assure le bon fonctionnement de 18 collèges publics sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cette compétence obligatoire « collège », le Conseil Départemental doit également répondre aux besoins de construction, d'extension et de réhabilitation de collèges. Le département a réalisé les projets suivants :

- **Projet d'extension des collèges de Montech et Labastide-Saint-Pierre** : les équipes de maîtrise d'œuvre ont été désignées à l'issue d'une procédure de concours. Les projets retenus répondent parfaitement aux besoins des usagers et vont permettre d'améliorer très sensiblement le fonctionnement de ces deux établissements.
- **Réfection des toitures du collège de Labastide Saint-Pierre** : la dernière tranche de réfection des toitures a été réalisée à l'été 2022. Cette seconde tranche a permis aussi de renforcer l'isolation thermique de toutes les toitures du collège.
- **Programme pluriannuel d'investissement (PPI)** : Un programme pluriannuel d'investissement dans les collèges a été voté par le Département pour les années 2023 à 2028. Une première partie, de 2023 à 2025, permettra de lancer 16 opérations de gros travaux de rénovation, notamment sur les installations de chauffage, sur les demi-pensions et les installations sportives.

Fonctionnement des collèges

En 2022, la **dotations affectées aux dépenses de fonctionnement des 18 collèges publics s'est élevée à 2 828 153 € en sus des dépenses directes et 1 501 332 € pour les 7 collèges privés du territoire.**

Quelques chiffres supplémentaires :

- **11 282 élèves inscrits dans les 18 collèges publics en septembre 2022,**
- **2 501 élèves accueillis dans les 7 collèges privés,**
- **161 000 €** pour l'équipement en matériel et mobilier des collèges,
- **392 400 €** de dotations complémentaires et dépenses diverses

Une restauration scolaire de qualité grâce à « *Bien manger en Tarn-et-Garonne* »

Le Département s'est engagé dans une politique **ambitieuse pour améliorer les quelques 938 500 repas servis chaque année** dans les seules cantines des collèges publics du département.

La politique « Bien manger en Tarn-et-Garonne » vise à **améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective** en valorisant les produits locaux dans les assiettes des collégiens. Cette politique prévoit également de travailler sur le gaspillage alimentaire, la gestion des biodéchets, des menus adaptés aux produits frais, non transformés.

Les 15 collèges concernés par la restauration collective ont bénéficié d'un **logiciel spécifique, acquis par le département** : opérationnel dès la rentrée 2022 après formation des utilisateurs (chefs de cuisine et seconds), il permet notamment une **nomenclature commune** à tous les établissements, une gestion des stocks harmonisée, des échanges d'informations entre le Département et les collèges ainsi qu'une évaluation du respect des exigences posées par la loi Egalim, applicables au 1er janvier 2022.



La convention proposant une incitation financière pour l'approvisionnement en produits frais, de saison et de proximité avec

une participation de 10 cts supplémentaires par repas **a été reconduite en 2022. Les collèges publics ont ainsi bénéficié d'une aide globale de 93 800 €.**

Public Labos poursuit, en outre, ses **formations à l'équilibre alimentaire, à la qualité nutritionnelle** des repas ainsi qu'au repas végétarien.

Accroître les équipements en informatique et communication

Les collèges disposent de **1847 micro-ordinateurs** : un micro-ordinateur pour 6 élèves hors ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et 1 micro-ordinateur pour 3 élèves ULIS.

80 postes informatiques à usage administratif ont été renouvelés.

Dans le cadre du programme **Collèges numériques et innovations pédagogiques (CNIP) 2016 et 2017**, l'ensemble des collèges publics et privés ont été équipés de deux classes mobiles (32 tablettes numériques) et de 6 tablettes pour les professeurs.

Dans le cadre du programme Collèges numériques et Ruralité, une solution « wifi à la demande » a été mise en service depuis 2020. Ainsi tous les collèges sont équipés de bornes wifi.

3 562 ordinateurs portables ont été livrés, au printemps 2022, dans les collèges publics et privés, accompagnés du mobilier de stockage et de rechargement approprié.

Le Département met **également à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges, un prestataire de service pour la maintenance des matériels informatiques** et des logiciels installés lors de leur mise en service pour un montant annuel de 45 000 €.



De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens

Compétence facultative du Département, l'attribution de l'aide départementale aux jeunes collégiens et internes tarn-et-garonnais demeure un volet important de la politique départementale en faveur de l'accès de tous à l'Éducation.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Département a attribué **125 050 € d'aides pour 1 111 dossiers de demande de bourses départementales.**

D'autre part, le Département a également **participé aux actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics à hauteur de 195 000 €** permettant l'organisation de nombreuses actions incluses au parcours artistique et culturel du collégien, au parcours d'avenir, au parcours d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement ...

Cette année a vu le retour des classes de **découverte et séjours linguistiques** organisés par les collèges et les écoles, publics et privés, il a ainsi été subventionné :

- 16 séjours pour les **collèges publics** : montant **37 938 €** / 798 participants dont 34 bénéficiaires d'aides particulières ;
- 6 séjours pour les **collèges privés** : montant **19 799 €** / 479 participants dont 24 bénéficiaires d'aides particulières ;
- 43 séjours pour les **écoles publiques** : montant **120 718 €** / 1 729 participants dont 82 bénéficiaires d'aides particulières ;
- 1 séjour pour 1 **école privée** : montant **2 000 €** / 54 participants.

Néanmoins les « **activités à la journée** » ont été plébiscitées :

- **597 élèves du cycle primaire** ont participé aux **journées sport et environnement** ;
- **412 élèves de maternelle** ont participé aux journées du goût, rebaptisées « **journées du goût et de la nature** » et ateliers réadaptés.

Pour la **quatrième** année de mise en place, **les journées d'intégration réservées aux élèves de 6^{ème}** ont permis d'accueillir 1 070 collégiens du département sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève au titre des animations proposées et d'une prise en charge intégrale du coût des transports.

L'aide aux déplacements des élèves pour des sorties culturelles : en 2022, le Conseil départemental a délibéré pour **ajouter à la liste des lieux culturels sélectionnés**, les lieux partenaires du dispositif « Collège au cinéma » relancé en 2023 à titre d'expérimentation.

Une enveloppe de 27 500 € a été reconduite pour cette politique en faveur des élèves des écoles, collèges et lycées.

Développer le sport en milieu scolaire

En 2022, l'aide du département pour développer la pratique sportive en milieu scolaire représente 148 131 €.

L'investissement en équipements sportifs, indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les 18 collèges du Département s'est porté sur l'achat d'équipement avec des dotations en gros équipements sportifs pour l'ensemble des collèges pour un montant total de 55 503,21 € : paniers de basket, buts de handball ; tables de tennis de table ; agrès de gymnastique ; matériel d'athlétisme... et petits matériels sportifs : matériel pour l'escalade, filets de buts, ballons, raquettes...

Le Conseil départemental a soutenu l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) à hauteur de 41 600 €, ainsi qu'une association sportive pour le championnat de France des collèges, à hauteur de 500 €.

La politique du « Savoir-Nager » a permis, durant l'année scolaire 2021-2022 à 2 457 élèves de 91 classes de 6ème du département de profiter de ce dispositif et de participer aux cycles de natation. Les frais d'entrée aux structures aquatiques et le transport sont intégralement pris en charge pour un montant de 42 373 € en 2022. La crise du Covid n'a pas permis aux élèves de profiter des structures aquatiques comme les autres années car celles-ci ont été partiellement fermées pour des raisons sanitaires.

Durant l'année scolaire 2021/2022, les collèges du département ont bénéficié d'une intervention du Conseil départemental pour les projets partenariaux :

- le financement pour la réalisation de 38 projets sportifs en direction des élèves des collèges publics de la 6ème à la 3ème à hauteur de 35 780 € dans les domaines de la course d'orientation, la danse, les activités physiques de pleine nature, la gymnastique, la pétanque, la musculation, le judo, le cross, l'aviron, le rugby, l'équitation et le roller ;

- la rémunération des heures d'interventions des associations, pour un montant de 16 796 € au bénéfice de 5 classes sportives et d'une section sportive.

- la mise à disposition de deux éducateurs sportifs du Département au bénéfice du Collège Olympe de Gouges de Montauban et du Collège Vercingétorix de Montech pour l'entraînement des sections sportives de rugby.

L'enseignement pour tous grâce au transport adapté

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, le **Conseil départemental organise le transport des enfants en situation de handicap** sur son réseau spécifique de substitution.

La prise en charge s'adresse aux élèves et étudiants domiciliés en Tarn-et-Garonne fréquentant un établissement général, agricole ou professionnel, public ou privé et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie.

Ces enfants sont ainsi transportés, quotidiennement, de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire.

Il est tenu compte de leur lieu de domiciliation, de l'affectation de scolarisation, des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements scolaires pour constituer des services acheminant les élèves.

Cette politique représente :

- **299 élèves transportés** sur le réseau de substitution ;

- 18 élèves acheminés par les parents (remboursement des frais kilométriques)
- 88 services exploités par 6 entreprises de transport ;
- **1 692 400 € de budget pour 2022.**

L'aide départementale aux écoles communales

Au titre de ses interventions en faveur des communes, le Département soutient les opérations d'aménagement, de grosses réparations, de constructions et de rénovation énergétique de locaux scolaires de 1^{er} degré.

Il s'agit notamment d'aménagement de salles de motricité ou de jeux, d'extensions de groupes scolaires, de constructions de préaux, de rénovations de revêtements de sol ou de toitures, de réfections de salles de classe, de mises aux normes des cantines scolaires, d'isolations et de mises aux normes électriques, de réfections de chauffage, ou encore de rénovations thermiques de bâtiment.

En 2022 :

- 48 dossiers de subvention d'aides aux communes ;
- **1 097 037 €** de subventions attribuées aux communes
- 958 893 € de subventions ont été versées.

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire et animateur du Centre universitaire, est l'acteur majeur de l'enseignement supérieur sur son territoire. Toutefois, l'enseignement supérieur n'est pas une compétence obligatoire du Département. Il a fait le choix de s'investir pour offrir localement les moyens et les voies nécessaires pour poursuivre des études de qualité, avec l'accompagnement de services dédiés à la vie étudiante et à l'intégration. En 2022, plus de 1 100 étudiants bénéficient d'un enseignement universitaire.

La déclinaison au niveau local de la SRESRI (Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) 2022-2028, affirme une politique volontariste de soutien au développement des villes d'équilibre avec 3 défis à relever :

- préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions ;
- faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe ;
- offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires.

L'offre de formation s'agrandit

Le Centre universitaire offre la possibilité aux étudiants d'accéder localement à des formations d'enseignement supérieur riches et diverses, du bac + 1 au bac + 5, suivant les domaines :

- Juridique : Droit, Université Toulouse Capitole
- Artistique : Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) Université Toulouse Jean Jaurès
- Éducatif : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) Université Toulouse Jean Jaurès
- Social : Association ERASME – Institut du travail social : formation de moniteur éducateur
- Santé : Institut de Formation aux Métiers de la Santé : formation des infirmiers et des aides-soignants, accueillis sur le campus en septembre 2021

Ces deux dernières formations sont particulièrement nécessaires pour le territoire au regard de la pénurie de travailleurs sociaux et de professionnels de santé.

Promotion de la vie étudiante

Une médiathèque et un restaurant constituent le cœur des services rendus aux étudiants et usagers. **La médiathèque, portée par une équipe CD 82 et universités, propose une documentation** (ressources papier & numérique) liée aux enseignements dispensés sur le campus. **Elle offre également un large panel de services** (reprographie à tarif réduit, aide à la recherche documentaire, salle informatique, salles de travail de groupe, WIFI...).

Les actions culturelles et sportives à tarif préférentiel :

- **PASS Cinéma,**
- **PASS Piscine,**
- Actions et animations diverses auprès des associations étudiantes.

Les actions de communication :

- **Journée « Portes ouvertes »**,
- Promotion et visibilité de l'offre auprès des lycées,
- **Semaine de l'étudiant.**

Les actions de solidarité et d'intégration :

- Actions de prévention autour de la santé : dépistage, don de sang, petit-déjeuner équilibré...
- **Fonds d'aide d'urgence étudiant,**
- **Dispositif d'aide au logement,**
- **Offre de jobs étudiants.**

Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire

Le Département a versé la subvention d'équilibre à hauteur de 348 223 €, représentant 59 % des recettes de fonctionnement (les autres recettes de fonctionnement sont les recettes d'activités et celle du CROUS, de participations interministérielles). En effet, le restaurant universitaire est aussi le restaurant administratif des agents publics et des élus du département.

Le restaurant a fourni en 2022, 54 391 repas. La reprise d'activité est bien réelle, la fréquentation est supérieure à celle d'avant la crise (44 476 en 2019).

Ainsi de septembre à décembre 2022, ce sont en moyenne 313 repas servis par jour alors qu'entre janvier et Avril, il n'y en avait que 249.

Le maintien du tarif à 1 € pour les étudiants boursiers, l'application d'un tarif à 3,30 € pour les élèves ERASME et IFAS (équivalent à celui des étudiants) pour lutter contre la précarité, contribuent à une hausse de la fréquentation avec la modernisation du logiciel de restauration qui en facilite l'accès.

Le Département a grandement investi pour restructurer le site

Le projet de restructuration (cofinancés Région/FEDER, Département et État) débuté en 2019, s'est poursuivi en 2022 avec les travaux sur le pavillon de l'Éducation et la réalisation d'aménagements extérieurs pour une livraison complète du site en 2023.

Le pavillon de l'Éducation et l'entrée historique constituent la dernière tranche de rénovation.

Le site du centre universitaire a été quasiment remis à niveau, il ne reste plus que des travaux d'optimisation.

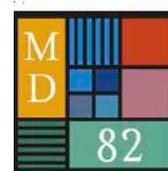
FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

PROMOUVOIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES

Bien au-delà de ses compétences obligatoires, il s'agit de promouvoir la culture sous toutes ses formes et de garantir:

- une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique ;
- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles.

La médiathèque départementale, un pilier de l'action culturelle



Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne est un centre de ressources documentaires et culturelles pour les bibliothèques du département. Elle a également une mission de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des bibliothécaires et élus (aide à la rédaction de PCSES, schémas intercommunaux de lecture, accompagnement à la mise en réseau des bibliothèques, mise en œuvre de nouveaux services, accompagnement des projets de construction, modernisation et aménagement des bibliothèques, etc.).

L'action de la Médiathèque s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique 2020-2024, voté lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2019.

En 2022, deux communes et deux EPCI ont sollicité l'aide du Département pour un montant total de 61 709 € : aide à l'informatisation des réseaux du Quercy Caussadais et de Grand Sud Tarn et Garonne, aide à l'acquisition de mobilier pour la médiathèque de Castelsarrasin, aide à l'acquisition de matériel numérique et de mobilier ainsi qu'une aide pour des travaux d'aménagement de la Mémo, la médiathèque municipale de Montauban.

Dans le cadre du Contrat départemental de Lecture Itinérance 2020-2022 signé avec la DRAC Occitanie, dont l'objectif est de renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins, la Médiathèque a programmé deux manifestations culturelles :

- Le Média'Tour, manifestation qui consiste à inviter et à faire circuler des groupes de musique de la scène locale dans les médiathèques du Département, s'est tenu entre le 21 juin et le 6 juillet avec le duo Araëlle de musique celtique. Six concerts ont réuni 414 spectateurs.
- Le Mois du Film Documentaire, manifestation nationale consistant à faire découvrir le film documentaire de création, a réuni 150 personnes lors de cinq séances tout public (dont la soirée inaugurale à l'espace des Augustins de Montauban). Près de 500 élèves ont également assisté aux projections-débats animées par l'association Mû Temps dans cinq collèges du département.

La Médiathèque a renforcé son offre de ressources numériques accessibles sur son portail via un accès unique et disponible pour les usagers de 56 bibliothèques du département. Deux nouvelles ressources sont disponibles depuis fin 2022, le Prêt numérique en bibliothèque (PNB) ainsi qu'une ressource musicale (MusicMe). 760 personnes sont inscrites aux ressources numériques.

Chiffres clés de 2022 :

- 107 communes de Tarn-et-Garonne desservies par la Médiathèque départementale par le bibliobus ou par le biais des échanges (6 réseaux intercommunaux de lecture publique, 42 bibliothèques et dépôts, 18 écoles) ;
- près de 250 000 documents imprimés et audiovisuels à disposition des bibliothèques du réseau ;
- 17 500 € pour l'action culturelle (manifestations

culturelles et matériel d'animation) ;

- quelque 10 600 € pour la formation des bibliothécaires ;
- plus de 174 000 € de budget pour l'acquisition de livres, CD, DVD et périodiques ;
- 30 200 € consacrés à l'acquisition ressources numériques.

Les Archives départementales entre rénovation et ouverture au public

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales sont chargées de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les archives.

Mémoire du département, elles assument également une mission de contrôle, de conseil et d'aide auprès des différents services dans la gestion de leurs documents courants.

L'année 2022 a marqué la fin du **chantier de réaménagement des Archives** décidé en 2017. Aucune réponse n'ayant été donnée à la question de l'imminente saturation des magasins, aux mauvaises conditions de conservation des documents et au manque de fonctionnalité du site, la nouvelle mandature s'est engagée à agir et a lancé, fin 2022, une étude de programmation axée sur la résolution de ces problèmes.

Le **contrôle et la collecte des archives publiques** ont été particulièrement dynamiques, avec une forte présence sur le terrain, en particulier auprès des services de l'État concernés par des déménagements en 2024, mais aussi des communes, des établissements publics et des services de la collectivité.

Le **secteur des « entrées extraordinaires »** s'est aussi notablement développé, grâce à une prospection active dans différentes directions (studios photographiques, architectes, associations diverses etc.). En outre, la ligne budgétaire « acquisitions extraordinaires » du service a doublé en 2022 (plus de 20 000 €) et une régie d'avances a été créée pour les achats en ligne (3 000 €/an).

La question de l'archivage électronique, mise sur la table dès 2014, a connu un tournant en 2022 avec l'abandon de la solution de la

société Intalio et le rapprochement avec le programme interministériel VITAM, dans le but d'installer à court terme la solution VITAM-VaS hébergée sur les serveurs de Bercy.

La signature de la convention Département/VITAM devrait intervenir en 2023 et les premiers versements dans le SAE suivre dans la foulée.

Du côté des **classements**, le projet de mise en place du moteur de recherche Bach a mobilisé les équipes autour de la reprise des inventaires des archives numérisées ; parmi les autres traitements réalisés, il faut signaler la numérisation intégrale et le classement d'un fonds de photographies assez exceptionnelles d'un photographe du Quercy de la fin du XIX^e siècle, Paul Faur (10 ml).

En vue d'améliorer la sécurité des collections et la réponse aux sinistres, les Archives départementales participent à la formation animée par le Bouclier bleu et Occitanie Livre et Lecture, au niveau régional, sur la rédaction d'un plan d'urgence.

Le marché de restauration a permis de rendre à la consultation 48 documents, pour l'essentiel des minutes notariales du XVe au XIXe siècles et des registres de l'Enregistrement, très endommagés par des dégâts des eaux anciens. A noter la restauration d'un registre de reconnaissances des seigneurs de Montricoux et de Nègrepelisse tenu par le notaire Valriacy, de 1460 à 1486.

Dans le secteur de la **numérisation**, les AD82 sont impliquées dans la mise en œuvre d'un programme régional de numérisation et de valorisation portant sur la numérisation/indexation des sources régionales relatives à l'internement des réfugiés espagnols et d'autres nationalités pendant la Seconde Guerre. Coordonné par la Haute-Garonne, ce projet présente, au-delà du travail de mémoire, un double intérêt : il va permettre de faciliter les recherches par les particuliers et d'amorcer la préparation d'une vaste opération de numérisation des fonds de la Seconde Guerre mondiale, très fragiles, afin de les préserver.

Le partenariat avec Occitanie Livre et Lecture et la Bibliothèque nationale de France pour la numérisation de la presse ancienne s'est,

quant à lui, poursuivi et a porté en 2022 sur un titre de presse d'information locale : La Feuille villageoise (1876-1939), et trois revues de création littéraire : Le Quercy (1892-1900), Feuilles au vent (1918-1922) et le Glaneur (1880). La convention de diffusion des données signée avec la Bibliothèque nationale de France devrait aboutir fin 2023 par la diffusion via Gallica des près de 100 000 pages numérisées depuis 2018.

La **communication** des archives au public, que ce soit en salle de lecture ou à distance, a connu une forte croissance.

L'action culturelle et éducative n'a pas été moins intense. L'année 2022 a ainsi vu naître un cycle de conférences intitulées « Causeries du vendredi », avec un budget dédié. Elles ont lieu dans la nouvelle salle du service éducatif sur des thèmes historiques larges et sont assurées par des historiens, professeurs et autres professionnels d'ici ou d'ailleurs. Elles ont fait salle comble (soit 50 personnes par causerie) et attiré un public mêlé d'habitues et de simples curieux.

Le service a été, par ailleurs, bien occupé par la préparation d'un livre sur le Tarn-et-Garonne dans les années 1920. Fruit d'un gros travail de recherches, commencé avec l'organisation d'une exposition en 2019-2020 à Montauban et poursuivi depuis, l'ouvrage, qui comptera 180 pages, a été confié fin 2022 à un éditeur et paraîtra en 2023.

Enfin, des partenariats ont été noués sur des opérations spécifiques : avec la Région et un PETR pour la réalisation d'une découverte virtuelle du château de Longues-Aygues de Nègrepelisse, inscrit à l'inventaire des MH mais inaccessible au public ; avec l'ONAC, pour la mise en place d'un parcours mémoriel à Moissac sur le sauvetage d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

2022, en chiffres :

- 495 mètres linéaires d'accroissement (archives publiques et privées) ;
- conservation : 78 579,83 € consacrés à la restauration et à l'achat de fournitures de conditionnement ;
- salle de lecture : 279 lecteurs inscrits ; 6 765 consultations ; 1140 séances de travail ;
- 607 recherches historiques, administratives ou

généalogiques par correspondance ;

- numérisation : 23 808 fichiers réalisés dans l'année ;
- service éducatif : 1 159 scolaires sensibilisés aux archives ;
- site internet : 85 606 visites (hors consultation des images en ligne)

Le soutien financier et techniques aux acteurs culturels

Les acteurs culturels et socioculturels, associations, communes et intercommunalités ont bénéficié en 2022 d'un montant global de subventions de 1 097 000 €.

Par ailleurs, **une subvention globale de 430 000 € a été allouée à Tarn-et-Garonne Arts et Culture** (ex ADDA) lui permettant de développer ses missions, d'organiser des manifestations nombreuses et variées notamment dans le cadre du Big Bang des Arts, sur le territoire départemental.

2022 en chiffres :

- 232 500 € pour l'organisation de festivals ;
- 332 000 € au profit d'initiatives portées par les associations et les collectivités ;
- 532 500 € aux acteurs structurants de la politique départementale, inventaire du patrimoine, centre d'art, théâtre, musique et danse ;
- 181 acteurs culturels soutenus et 183 dossiers instruits.

Le service **Tarn-et-Garonne Régie Spectacles**, composé de trois techniciens spécialisés en lumière et son, propose ses interventions avec **prêt de matériel** de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle.

Durant l'année 2022, ce service a effectué 100 prestations (contre 48 en 2021 du fait du contexte sanitaire) entre janvier et décembre, parmi lesquelles :

- des participations aux soirées du festival « Alors Raconte » ;
- des journées consacrées aux événements de la

Lyre de Castelsarrasin ;

- des prestations pour la Communauté de Communes Quercy Caussadais et la Communauté de Communes des 2 Rives.

Coordonner les enseignements artistiques

La politique du Département en la matière concerne 8 écoles de musique publiques dont le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Montauban et 5 écoles de musique associatives. **Tarn-et-Garonne Arts et Culture a pour mission d'animer ce réseau d'établissements d'enseignements artistiques** selon le « Schéma des Départemental des Enseignements et de l'Education Artistiques » (SDEEA), adopté par l'assemblée départementale le 18 décembre 2019 pour la période 2020-2024.

Le SDEEA vise à :

- lutter contre les inégalités territoriales, pour un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- lutter contre les freins d'accès à la culture, pour une pratique artistique proposée au plus grand nombre ;
- favoriser l'innovation pédagogique.

En 2022, le soutien aux écoles de musique et au Conservatoire représente un montant de **207 805 €** ; le soutien aux chorales représente un montant de 3 000 €.

La langue et la culture occitanes

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline en deux axes principaux.

Premièrement, la valorisation du fonds documentaire issu des opérations « Al Canton » rassemblant des témoignages écrits et oraux du passé sur les territoires des anciens cantons du département. En 2022, cela a pris la forme de conférences thématiques ou encore de projections publiques d'extraits de DVD, grâce au concours d'associations locales investies dans la promotion de la langue et la culture occitanes.

L'enseignement bilingue, l'initiation et la sensibilisation à la langue et à la culture occitanes

constituent le deuxième volet pour lequel le Département s'engage en allouant un financement global à hauteur de 85 000 € en 2022 ; soit 5 431 élèves du primaire et 323 collégiens touchés au travers des actions de sept principaux acteurs culturels dédiés à l'occitan.

L'Espace des Augustins

L'Espace des Augustins propose une programmation riche et variée à destination du jeune public et du tout public qui est caractérisée par une montée en puissance au niveau des actions et de la fréquentation depuis 2018. Ce lieu est toujours identifié comme l'espace culturel départemental et repéré comme tel parmi les institutions culturelles par le grand public et les établissements scolaires.

Programmation des Augustins en 2022 (hors interventions partenaires) :

- Exposition « Avec plaisir, carnet de voyage insolite en Tarn-et-Garonne » : l'artiste Cendrine Bonami-Redler a pris le temps de sillonner notre département et d'en croquer ses paysages, son architecture et ses habitants.

- Exposition « Emilie Prouchet dalla Costa » : Une artiste sculptrice du département.

- Spectacles : Lolomis, Céline Béreguer, Chagrin d'école, Marie Sigal, Dorantes, J'ai trop d'amis, Lettres à Ginette, La métamorphose des cigognes, Carla Pirès

Quelques chiffres en 2022 :

- Budget : 115 000 € (dont 63 000 € de contrats-cession) ;
- Nombre de spectateurs : 6 859 (tous programmateurs confondus)
- Recettes : 12 000 €

Pour mémoire, la première partie de l'année 2022 a été impactée par la crise sanitaire au niveau de la fréquentation scolaire notamment.

L'Abbaye de Belleperche

Ancien monastère du Moyen Âge, l'abbaye de Belleperche est ouverte à la visite et abrite le

Musée des arts de la table. L'abbaye de Belleperche, fondée au XIIe siècle, comptait parmi les plus riches abbayes cisterciennes du Midi.

En 2022 le service des publics de l'abbaye de Belleperche a reçu 4 701 personnes, soit plus qu'en 2019 (+ 6,6%). Cela représente 215 visites, ateliers ou activités menées par un médiateur culturel. Le nombre total d'élèves accueillis est de 3 839 soit +50 % par rapport à 2021 et les restrictions liées au covid-19.

Une attention particulière est accordée aux groupes de personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale (710 personnes accueillies lors de 47 médiations) avec des visites et/ou ateliers adaptés dans le détail à chacun de ces publics.

Enfin les groupes d'adultes, souvent des autocaristes, ont été reçus lors de 39 médiations pour 810 personnes. C'est au niveau de ce public que la baisse la plus significative avait été enregistrée en 2021 en raison de la pandémie. Mais ce dernier commence à retrouver le chemin des visites et sorties culturelles comme l'attestent les chiffres et la progression de + 32 % par rapport à 2021. Nous sommes encore malgré tout loin des chiffres de 2019 avec près de - 35 % pour les visiteurs comptés dans les groupes d'adultes.

En 2022, au total **19 600** personnes sont venues à l'abbaye et 8 753 personnes ont participé aux Médiévales.

Les animations 2022 :

29 manifestations entre avril et décembre, pour près de 12 000 participants :

- L'arbre, spectacle jeune public ;
- Nuit de l'abbaye, flânerie musicale ;
- Les aventuriers du cloître perdu, soirée interactive ;
- Apportez votre chaise, mini festival ;
- Pique-nique concert avec Les Bawling Cats et Petits Vince Trio ;
- Jeux de rôle et escape game en famille ;
- Les Médiévales ;
- Déjeuner organisé par le lycée professionnel Jean de Prades ;
- Grieselda, dans le cadre du festival Les Intégrales d'Automne ;
- Ginger Bread Man, spectacle jeune public ;
- Trois conférences dégustations avec Les

Causeries Culinaires ;

• 11 activités à destination des familles proposées pendant les vacances scolaires.

À noter que deux manifestations (une journée des « Journées occitanes » et la soirée danse « Un monde à part ») ont été annulées en raison de la canicule du mois de juin.

DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SPORT

L'aide départementale aux projets structurants

Le Département intervient pour la réalisation, l'extension d'équipements sportifs, terrains multi-sports, parcours sportifs, city-park, skate-park, terrain de tennis, boulodromes, circuits VTT... À ce titre, **47 projets communaux ont été subventionnés pour un montant global de 1 332 579 €** (création de plateau multi-sport, travaux de mise aux normes de l'éclairage de stade, rénovation de terrain de tennis, aménagement de boulodrome, aménagement de city-park, création de parcours sportif et de santé...) et 11 projets associatifs pour un montant global de 36 200 € en 2022. Au total, plus de 58 projets communaux et associatifs d'investissement subventionnés pour un montant de **1 368 779 €**.

Le soutien au sport performance

Le Département subventionne les clubs et les sportifs de haut niveau, dans le cadre du « sport performance ». Ainsi, **31 clubs de haut niveau pour un montant de 773 391 € et 42 sportifs individuels ou équipes ont été soutenus pour leur participation à des championnats régionaux, nationaux ou internationaux pour 90 233 €**. Au total, le Département a subventionné 73 associations pour un montant de 863 624 €.

Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation

61 comités départementaux et clubs uniques, toutes disciplines confondues, ont été subventionnés pour leur fonctionnement en 2022, pour un montant de **291 975 €**.

Près de **90 088 €** ont bénéficié à **79 associations dont 16 projets à destination des jeunes intégrant ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance** ainsi que pour l'achat de matériel sportif (63 projets).

Par ailleurs, 70 associations ont été subventionnées pour **l'organisation de manifestations sportives**, soit un budget global de **110 850 €**.

Dans le cadre de cette politique, **le Conseil départemental a financé** des tenues sportives pour 26 clubs ayant formulé une demande (shorts et maillots) pour un budget de 15 763 € (football, rugby, badminton, course à pied, basket-ball, cyclisme, parapente, tennis de table, pétanque et les activités de pleine nature.

Le sport solidarité

Le Département s'implique également auprès **des publics prioritaires par la mise à disposition d'une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements à raison de 30 heures par semaine** :

- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) Le Pech Blanc à Lamothe Capdeville ;
- ESAT Les Rives de la Garonne à Castelmeyran ;
- Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint-Etienne de Tulmont ;
- Foyer occupationnel du Barradis à Lavit ;
- Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint-Etienne de Tulmont ;
- Foyer d'accueil médicalisé Les Canneles à Valence d'Agen ;
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Vents à Lavit ;
- Maison d'accueil spécialisée Les Capucines à Nègrepelisse ;
- L'ESAT-Ageris 82 à Castelsarrasin

La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La Base de loisirs, reconnue site Natura 2000 pour la directive « Habitats et Oiseaux » attire un large public. Elle est au cœur de la « **station verte** », **label obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave**.

De nombreux aménagements ont été réalisés sur la Base :

- le **remplacement des luminaires LED** sur l'ensemble de la base de loisirs ;
- la **création d'un appentis sur les évier du camping individuel** ;
- l'installation de **deux stores dans les salles de réunion** de la base de loisirs ;
- la **végétalisation de l'accueil** ;
- la réalisation d'un **bardage pour le local technique** et mise en place de **vidéo-protection avec caméras de surveillance** ;
- le **changement du parc informatique** de la Base de loisirs ;
- l'**agencement du camping groupe** : mise en place d'une tente de vie, réalisation de chapes en béton pour l'installation des tentes, fournitures de malles de rangement, de kits d'éclairage, mise à disposition de jeux de plein air, installation d'un filet multi-sports notamment ;
- les **travaux de rénovation du réseau électrique sous-terrain du camping individuel** : afin d'assurer la sécurité des usagers du camping ;
- des **travaux d'accessibilité** en aménageant l'allée de la restauration vers les hébergements ;
- le **remplacement du chalet d'accueil « billetterie »** hébergeant du matériel de vidéo-surveillance présent à l'entrée du site ;
- l'**amélioration de l'espace restauration « snack » avec une installation électrique normalisée** et des travaux de plomberie ;
- l'**équipement pour le service hébergement/restauration de matériels de cuisine** ainsi que l'acquisition de tables extérieures de pique-nique pour offrir aux écoles et centres de vacances accueillis en séjour une prestation de qualité ;
- l'**acquisition de matériels nautiques et d'équipements de loisirs** tels que l'achat de cinq paddles permettant d'augmenter la capacité à 15 personnes sur l'eau, l'achat de quatre vélos électriques pour la location, des casques vélos et des kits de jeux pour les journées d'intégration ainsi que dans le cadre des festivités de « Plage 82 ».

L'accueil du tout public :

Le **camping** individuel a ouvert, d'une capacité de 42 emplacements, du 1er juin au 30 septembre. L'aire de **camping-car** aménagée en gestion libre est restée ouverte toute l'année. Cette aire a connu toujours un franc succès. **La fréquentation des cyclo-touristes y avoisine**

les 20 % en 2021. Le camping a obtenu la labellisation « hébergement pêche ». En 2022, 4 413 nuitées (contre 3 041 nuitées en 2021) ont été comptabilisées sur le camping et l'aire de camping-car.

La Base de loisirs a accueilli **11 457 personnes (10 325 personnes en 2021)** (Piscine + Plage 82). « Plage 82 » a ouvert ses portes du 2 juillet au 28 août.

10 164 personnes ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement, restauration ou activités encadrées (7 796 personnes en 2021).

Le **snack** a proposé des repas et des boissons du 1er juin au 30 septembre pour le grand public.

Toujours aussi apprécié, **le feu d'artifice** tiré sur le confluent a eu lieu le 21 juillet.

La **location du matériel nautique** a ouvert en juillet et août et reste stable avec 535 embarcations louées (600 en 2021).

La Base de loisirs a répondu à une demande croissante et à un réel besoin, pour l'apprentissage à la natation. **Des cours collectifs d'apprentissage de la natation ont été proposés au public durant l'été.** 405 cours ont été pratiqués dont 163 séances financées par le Comité Départemental Olympique et Sportif 82, dans le cadre du plan « J'apprends à nager » lancé par le Ministère des Sports. A cet effet, une convention a été signée entre le Département et le CDOS 82.

De mai à août, **1 039 séances sportives** ont été proposées avec la fête du nautisme et la découverte des sports nautiques tels que la voile, le canoë, le paddle, l'aviron (300 personnes), les balades en bateaux à la découverte du confluent et de sa zone ornithologique labellisée Natura 2000 (137 personnes).

L'accueil de groupes :

Un total de **10 164 personnes** faisant parties de groupes scolaires, sportifs, centres aérés ou associatifs ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement en chalets, ou bâtiment hébergement ou tentes collectives, restauration ou activités encadrées tout au long de l'année (en 2021, 7 796 personnes).

Concernant l'accueil des scolaires, par activité proposée par la Base de loisirs, **8 588 enfants** ont été encadrés avec des **activités phares tels que le vélo (1 292 enfants), le canoë (867 enfants), l'ornithologie (867 enfants) et le tir à l'arc (821 enfants) pour les scolaires.**

Les activités des **journées d'intégration** pour les collégiens en septembre (932 élèves accueillis) et les **journées du goût** en octobre et novembre spécial maternelles (521 élèves), **les tests de natation** en période estivale (856 enfants) sont les activités fortes qui ont été proposées par la Base de loisirs.

Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par le Département, plusieurs projets et actions ont été menés, en direction de la jeunesse et du mouvement sportif associatif, afin de promouvoir la pratique sportive et « l'idée Olympique ».

L'engagement du Département, à ce titre, a pour ambition de faire, d'ores et déjà, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une fête universelle.

1) On peut citer, par exemple, la reconnaissance de la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne comme « Centre de Préparation des Jeux » pour l'aviron olympique, le canoë-kayak sprint, le para-aviron et le para-canoë.

La Base de loisirs est donc officiellement inscrite sur le site de « Paris 2024 » parmi les 889 centres en France (toutes disciplines confondues), susceptibles d'accueillir des délégations étrangères en phase de préparation olympique.

Des contacts ont été pris avec les Fédérations internationales de ces disciplines pour promouvoir notre équipement.

2) Suivant cette même logique de promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'ensemble des **supports de communication de la Direction des Sports et de la Base de loisirs**, sont travaillés, de manière à clairement afficher

l'engagement du Département dans ce label « Terre de Jeux 2024 » et sa volonté de faire de ces Jeux de Paris 2024, les Jeux de tous les territoires, les Jeux de tous les Français.

L'affichage de cet engagement du Département est également présent sur tous les événements sportifs organisés sur le territoire du Tarn-et-Garonne, avec des supports de communication spécifiques.

3) Les « **Journées Olympiques** » ont été organisées sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, en partenariat avec le CDOS et les Comités sportifs départementaux concernés et du Mouvement Sportif Scolaire, du 2 au 15 juillet 2022, afin d'animer le site et de promouvoir l'action départementale en faveur du développement de la pratique sportive auprès du plus grand nombre, des jeunes en particulier.

4) **Des articles, des interviews**, des réceptions ont été réalisés par le service de la Communication pour mettre en avant des athlètes tarn-et-garonnais de haut niveau.

5) Présentation dans le hall de l'Hôtel du Département, au titre de la **Semaine Olympique et Paralympique 2022, de l'exposition de la CASDEN « Histoire, Sport et Citoyenneté**, proposée aux collégiens ayant préalablement menés un travail avec leurs enseignants sur les Jeux Olympiques et Paralympique et les valeurs Olympiques.

Cette exposition a également été proposée aux jeunes relevant de l'ASE et à leurs éducateurs et est restée un mois dans le hall du Conseil départemental.

6) On peut également citer la **Journée Internationale Olympique du 23 juin 2022** avec la caravane des sports de l'UFOLEP, présente sur la Base de loisirs pour des animations sportives.

7) L'organisation de la **Fête départementale des sports** le 5 juillet 2022, placée sous les couleurs de « Terre de Jeux 2024 », dont le palmarès a mis en avant des sportifs et dirigeants en lien avec les valeurs Olympiques.

8) L'organisation des **journées d'intégration des 6^{ème}** à la Base de loisirs autour de la découverte

d'activités sportives olympiques, tout le mois de septembre et octobre 2022.

9) Participation du Département aux réunions du **Comité de Pilotage sur les Jeux Olympiques et Paralympiques « France 2024 »**, organisées par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



**ACCOMPAGNER UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE**

SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES

Le cadre d'intervention des départements en matière agricole a largement évolué avec la loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe).

Les politiques d'intervention définies par le Conseil Départemental lui permettent de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires, en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire,
- de sécurité sanitaire tant en prévention des risques qu'en gestion de crises,
- de solidarité territoriale,
- de cofinancements, par convention et en complément avec la Région.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, le Département a conservé son rôle de soutien au service des agriculteurs et des filières locales qui jouent un rôle incontournable dans l'économie du département, et en font **le premier producteur national de fruits frais**.

Favoriser la production locale et les circuits-courts

Adopté en 2017, le projet départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne » a pour objectif, d'une part, de valoriser la production alimentaire locale en développant l'approvisionnement de proximité et, d'autre part, d'améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective (la restauration collective est traitée dans la partie relative au collègue.)

La valorisation de la production locale a pu se faire au travers de différentes actions :

- favoriser l'achat local en adaptant l'achat public (critères techniques, définition de lots, etc.)
- promouvoir les produits lors de manifestations et salons, par le biais des restaurateurs, développer l'agrotourisme et l'œnotourisme
- garantir la qualité des productions tarn-et-garonnaises en soutenant les pratiques agroécologiques et en mobilisant de la ressource en eau,

- s'investir auprès des associations caritatives du département dans un projet de centre de regroupement des dons de denrées alimentaires et de légumerie.

Par ailleurs, le Conseil départemental est partenaire du projet alimentaire de territoire (PAT) départemental porté par la Chambre d'agriculture.

Dans ce cadre, il soutient la plateforme de regroupement de denrées alimentaires de l'association « Le 82 dans son assiette », située à la sortie de Montauban en direction de Saint-Nauphary. Pour ce faire il la fait connaître aux chefs de cuisine.

Assainissement des terres

Le Département aide les travaux d'entretien de fossés mères (à l'exclusion des cours d'eau et des fossés de bord de route) sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou d'association foncière. Ces **travaux permettent de garantir le bon fonctionnement hydraulique de ces ouvrages qui jouent un rôle d'assainissement des terres agricoles et favorisent une bonne évacuation des eaux en cas de fortes précipitations**.

En 2022, le Département a participé au financement de trois dossiers pour un total de 5 658 €.

Subventions aux CUMA

Le Département accompagne les investissements du secteur agricole, notamment par des aides en faveur des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), **qui jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant**, tout en leur évitant un endettement trop important.

En 2022, 39 CUMA locales ont bénéficié de l'aide du Département pour un total de 175 879 €.

Aménagement du foncier agricole

Les **échanges amiables de parcelles agricoles** améliorent la structure foncière des exploitations sur la base du volontariat et ce, pour un coût raisonnable. Seuls sont pris en compte

les échanges qui présentent un intérêt agricole manifeste. **Le Conseil départemental prend en charge 80 % des frais de notaire et de géomètre** inhérents à ces procédures.

En 2022, 8 bénéficiaires ont bénéficié de cette aide pour un total de 6 253 €

Incitation à l'assurance contre la grêle

À défaut d'une offre assurantielle multirisque climatique abordable, les producteurs de fruits et légumes s'assuraient, quand ils le pouvaient, contre le risque grêle seulement. Le Département les encourageait à s'assurer grâce à une incitation financière de 15 % d'une dépense éligible jusqu'à 7 600 € HT.

L'objectif de ce dispositif était de permettre aux producteurs d'assurer un capital minimum leur offrant la capacité de maintenir et de redémarrer leur activité, à la suite d'un sinistre climatique.

Compte tenu des évolutions du système assurantiel en agriculture, avec le nouveau régime d'assurance multirisque climatique récolte universel, cette aide ne sera plus maintenue à compter du 1er janvier 2023.

En 2022, 135 agriculteurs ont bénéficié de cette aide pour un total de 44 398 €.

Aides exceptionnelles : Fonds de soutien gel

Afin de soutenir les exploitations les plus touchées par les gelées historiques d'avril 2021, **le Département a voté une enveloppe d'un total de 1 036 250 € pour 486 bénéficiaires.**

Une première partie de cette enveloppe a pu être versée en 2021, à hauteur de 871 250 €. Les 165 000 € restants ont vu leur paiement étalé jusqu'en juillet 2022.

En avril 2022, les arboriculteurs ont été confrontés à un nouveau cycle de gelées très intenses et dévastatrices. **Le Département, sur un modèle analogue à 2021, a voté en juin 2022 une enveloppe d'1 M€ pour soutenir les 398 bénéficiaires identifiés.**

Une première partie de cette enveloppe était dédiée au cofinancement du fonds d'urgence national versé par l'État.

Ainsi, 214 bénéficiaires ont reçu une aide forfaitaire du Département fixée à 2 500 €,

soumise au respect du plafond des aides de minimis agricoles (20 000 € sur 3 exercices fiscaux glissants), soit un total de 527 991 €.

Les crédits restants ont pu permettre de proposer une aide forfaitaire unique de 2 500 € à 184 exploitants supplémentaires de la liste de bénéficiaires établie par la direction départementale des territoires, n'ayant pu bénéficier des premiers paiements. Le traitement des dossiers s'achèvera ainsi à l'été 2023.

Les aides aux investissements des exploitations agricoles

Le Département aide les entreprises du secteur agricole, en complémentarité avec la Région, pour l'acquisition, la modernisation, l'amélioration de l'équipement nécessaire à la production, la transformation et/ou la commercialisation des produits.

Mobilisé de longue date en faveur de la ressource en eau agricole, le Département aide les exploitants pour leurs projets de création, agrandissement et curage de retenues individuelles.

Ainsi, en 2022 le Département a engagé :

- Aide à la création et à la modernisation d'un stand de vente directe : 1 bénéficiaire en 2022 pour un total de 630 €

- Aide aux petits investissements des nouveaux installés de moins de 50 ans : 6 bénéficiaire en 2022 pour un total de 28 943 €,

- Aide à la création, l'agrandissement ou le curage de retenues individuelles : 3 bénéficiaires pour un total de 40 890 €.

Enfin, le Département soutien les démarches du Syndicat Tarn et Garonne Aménagement qui peut prendre en charge des créations et curage de retenues sous réserve d'un transfert de propriété.

Aides aux mesures agri-environnementales

Le Département soutient particulièrement les mesures en faveur de l'environnement mises en œuvre par les exploitants, les organisations professionnelles agricoles ou les associations qui développent des programmes d'expérimentation, de diffusion d'information et d'appui technique auprès des agriculteurs, favorisant ainsi la transition agroécologique.

En 2022, 9 organismes ont bénéficié de l'aide du Département pour un total de 258 751 €.

Aides aux actions agrotouristiques

Le Département est engagé dans la promotion touristique et œnotouristique et soutient les manifestations et événements qui participent à la promotion du territoire départemental et de ses composantes. Il soutient un grand nombre de manifestations qui animent les terroirs tarn-et-garonnais, lesquelles reposent sur l'activité et le dynamisme d'associations ou d'organismes publics. Elle attirent tant le public local que les touristes.

En 2022, 32 organismes ont bénéficié de l'aide du Département pour un total de 158 910 €.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sécurisation de la ressource

Le département s'investit sur la thématique de la ressource en eau avec un double objectif : compenser et sécuriser les prélèvements, agricoles et pour l'eau potable notamment, et répondre aux besoins du milieu naturel.

Le département est ainsi propriétaire de 5 ouvrages : les barrages du Gouyre, du Tordre, du Thérondel, le plan d'eau des Falquettes, ainsi que le barrage de Saint-Géraud (avec le Tarn).

De plus, **il participe au soutien d'étiage** (baisse périodique des eaux) de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne, à partir d'ouvrages hydroélectriques concédés à EDF par le biais de financements conséquents. En 2022 l'étiage a été très marqué. Des déstockages massifs ont été nécessaires sur les cours d'eau réalimentés afin de respecter les objectifs de débits réglementaires. Malgré ces derniers des restrictions de prélèvement ont été mises en places, allant parfois jusqu'à des interdictions totales, y compris sur les cours d'eau réalimentés.

Le **département pilote les lâchures** (quantité d'eau lâchée en ouvrant puis refermant une écluse) sur l'axe Aveyron.

Dans le cadre des déstockages contractualisés avec EDF, un important travail entre EDF, l'État et les collectivités a lieu pour d'une part modifier **les modes de facturation de l'eau** et d'autre part **mieux mobiliser les stocks hydro-électriques sans désoptimiser la production d'énergie**.

Les barrages départementaux

L'étiage de 2022 est remarquable par sa durée et son intensité. Malgré des ouvrages de stockage **au maximum de leurs capacités** en début de période, les réserves d'eau brute départementales ont été largement consommées.

Le travail collaboratif mené en cours d'été avec les services de l'État, les agriculteurs et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques a permis d'obtenir de nouveaux indicateurs de fonctionnement, mais également, de nouveaux indicateurs environnementaux (**capacité maximum de déstockage en volume et débit**, mise à jour des volumes et surfaces minimum permettant un **maintien de la biodiversité dans les plans d'eau**).

Les secteurs réalimentés de La Lère et du Tescou ont également fait l'objet d'une attention particulière nécessitant l'intervention du Département afin de mobiliser les préleveurs face à l'été particulièrement aride. A ce titre et sur la base de sectorisations existantes, un nouveau zonage et un calendrier de prélèvement adapté aux besoins ont été mis en œuvre. La résultante de **cette expérimentation a été le maintien des prélèvements agricoles à hauteur de 50 %** alors que des interdictions de prélèvement totales étaient projetées.

Sur le bassin versant de l'Aveyron, l'ensemble des ouvrages contribuant au maintien d'un débit suffisant sur la rivière ont été mis à contribution. Des déstockages depuis **le barrage du Gouyre** ont également été opérés afin de sécuriser **l'alimentation des stations de pompage d'eau potable** à l'aval de l'ouvrage (de Nègrepelisse à Montauban).

Concernant les opérations de travaux, le Dossier d'Autorisation Environnementale pour la **rehausse du barrage de Saint-Géraud** a été déposée en Avril 2022. Ce document est en cours d'instruction. Des demandes de précisions ont été formulées. Des réponses furent apportées grâce au travail conjoint du CD81 et du CD82. **La mise en enquête** publique, nécessaire aux démarches de DUP et DIG inclus dans ce dossier, est pressentie pour **le dernier trimestre 2023**.

Les réflexions interdépartementales sur la gestion de l'eau

Sur le bassin du Lemboulas, un **recensement exhaustif de tous les lacs collinaires** ainsi que de leur utilisation a été réalisé par les 2 chambres d'agriculture du Lot et du Tarn et Garonne en 2020 et 2021. **Un programme d'actions** dans la continuité de cette première phase d'étude a été bâti en 2022. Une démarche similaire est engagée sur les **bassin de la Barguelonne**. L'inventaire débutera en 2023.

Enfin, le Conseil département est **associé au Plan Territorial de Gestion de l'Eau du bassin de la Séoune**, porté par le syndicat de rivière des 2 Séounes.

L'association, pour la **gestion quantitative du bassin hydrographique Tarn-Aveyron** en partenariat avec les conseils départementaux de l'Aveyron, du Tarn, et dans un deuxième temps, avec la Haute-Garonne et la Lozère a été créée en juin 2023. La feuille de route identifie 2 priorités : l'instauration de la redevance pour service rendu, la mise en place d'outils de pilotage. Le recrutement d'un chargé de mission a été lancé à l'automne.

L'**association de gouvernance sur la Garonne pour la gestion quantitative** a été créée le 28 mai 2021 pour une durée de 2 ans. Son objectif est de créer un collectif de travail autour de la gestion quantitative sur les bassins Garonne, Ariège, Neste et rivières de Gascogne, estuaire. Les adhérents sont les 7 départements concernés, les 2 Régions, les 2 métropoles, l'Agence de l'eau et l'État. Cette association poursuit ses travaux en recensant notamment tous les projets portés par ses adhérents et en représentant les intérêts de la Garonne au niveau des différentes instances de bassin.

Le Département de Tarn-et-Garonne est étroitement associé au **Schéma d'Aménagement des Eaux Neste et rivière de Gascogne ainsi qu'au Schéma d'Aménagement des Eaux de la Garonne**.

Enfin, le Conseil départemental a participé à la **recapitalisation de la CACG** à hauteur de 1 M€. Suite au transfert imminent des concessions d'État à la Région, ainsi que d'un nouveau mode de pilotage de la CACG (modification des statuts et du pacte d'actionnaires) et compte tenu de

l'implication de la CACG dans le Tarn et Garonne, en rive gauche de la Garonne, il a paru indispensable et nécessaire de garder une place d'actionnaire principal au sein de cette structure.

Les périmètres de protection des captages d'eau potable

À la suite de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'était porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitaient. En 2022, il y a **43 points de captages protégés**.

Au cours de l'année 2022, **les procédures sur les captages du syndicat des eaux de Cazes-Mondenard** (à Castelnau Montratier - 46) et du **Syndicat des eaux de la Lomagne** (lac et rivière Gimone à Beaumont-de-Lomagne), qui constituent les 2 derniers captages structurants à protéger, ont été poursuivies et ont donné lieu à des comités de pilotage spécifiques. Ces 2 procédures, ainsi que celle du **puits d'Escatalens** (menée par Grand Montauban Communauté d'Agglomération), n'ont pas encore pu aboutir. Au vu des études complémentaires à réaliser, des délais en jeu, il a été acté par délibération de mettre fin à une **maîtrise d'ouvrage directe du Département sur cette politique. Depuis le budget primitif 2021, il a été proposé d'intervenir non plus en tant que maître d'ouvrage délégué, mais sous la forme d'une aide financière** (au taux de 30 %) venant en complément de celle de l'Agence de l'eau (taux de 50 %) au bénéfice des 3 maîtres d'ouvrage concernés.



Périmètre de protection des captages

Eau potable et assainissement collectif

Afin d'accroître son soutien aux porteurs de projets dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, dans un contexte de forte hausse du coût des chantiers, le Département a choisi de rehausser ses plafonds de dépense éligible, lors de l'examen du Budget Supplémentaire du mois de juin 2022.

En 2022, le département a instruit 19 dossiers en assainissement, 82 dossiers en eau potable et attribué 50 subventions (pour un montant en annuités de 874 791 € et de 657 089 € en capital, soit un total de 1 531 880 €).

En 2022 les principales opérations suivies dans le domaine de l'eau potable ont été :

- **le renouvellement des réseaux** du SIEA Cande Aveyron, du SMEP (basé à Golfech), du Syndicat des eaux de la Lomagne, du Syndicat Mixte Eaux Confluences, du SIAEP de la région de Grisolles.
- **les projets de travaux sur les usines d'eau potable** de la CCQVA (à Nègrepelisse), de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (usines de Verlhaguet, de Planques et Fonneuve), de la commune de Montech (déplacement de l'exhaure en Garonne).
- **les études et schémas directeurs**: Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, syndicat des eaux de la région de Grisolles, syndicat des eaux de Verdun-Beaupuy Bouillac, syndicat des eaux de la Lomagne, SIEA Cande Aveyron.

Pour avoir une approche globale de la mise en œuvre de ces projets, le Département a participé également à de nombreuses réunions avec les partenaires administratifs (DDT 82, Agence Régionale de Santé) et financiers (agence de l'eau Adour Garonne) dans le cadre de la MISEN Eau.

De plus, le Département a organisé le 8 juillet 2022, une rencontre avec les élus des syndicats et des collectivités exerçant la compétence eau potable sur le territoire départemental. L'objectif était d'échanger sur les aspects réglementaires (PGSSE, CVM), les schémas directeurs AEP, les politiques d'aide du Conseil départemental et de l'agence de l'eau.

En ce qui concerne l'assainissement, le suivi réalisé en partenariat avec le SATESE, a porté sur :

- **les projets de travaux pour les stations d'épuration** de la CCQVA (Albias, Saint Etienne de Tulmont, Nègrepelisse), du Syndicat Mixte Eaux Confluences, des communes de Sérignac, Savenes, Saint Nicolas de la Grave
- **les travaux sur les réseaux** de Sérignac et du SIEA Cande-Aveyron.
- **les diagnostics de réseaux** auprès de la CCQVA (à Albias) de la CCQRGA (Caylus, Saint Antonin Noble Val, Laguépie), du SIEA Cande Aveyron, du Syndicat Mixte Eaux Confluences), des communes de Montech - Finhan – Montbartier, Beaumont-de-Lomagne, Labastide-Saint-Pierre, Comberouger, Saint-Nicolas-de-la-Grave.



Station d'épuration filtres plantés de roseaux

Au vu des contraintes apparues pour l'épandage des boues de stations d'épuration susceptibles d'être contaminées par la COVID, le Département a lancé, en 2022, une étude départementale concernant le devenir des boues de station d'épuration, des matières de vidange et des déchets issus de l'assainissement collectif. Sur la base d'un état des lieux exhaustif de la situation, l'objectif est de proposer aux collectivités et opérateurs de la filière un schéma de gestion cohérent et optimisé à l'échelle du territoire, avec la mise en place de filières locales de valorisation des sous-produits provenant de l'assainissement.

Les interventions du SATESE

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) assure principalement des missions d'assistance technique, d'animation, et de conseil auprès des collectivités du Tarn-et-Garonne dans le domaine de l'assainissement et des milieux aquatiques. En 2022, le SATESE a réalisé près de 800 visites sur le terrain, de 150 réunions. Ses missions sont financées à 52 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 16 % par les collectivités et 32 % par le Département.

La mission d'assistance technique à l'assainissement collectif a porté en 2022 sur la réalisation de 269 visites sur les stations d'épuration dont 48 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours), mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage. Une part importante de cette mission est le suivi des projets dans le cadre de création/réhabilitation de stations d'épuration, ou de diagnostic du système d'assainissement pour lequel le SATESE participe à toutes les réunions et donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

La mission assainissement non collectif (ANC) intègre une animation territoriale du réseau des techniciens SPANC du département (une quinzaine de techniciens publics et privés) afin de permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site...

La mission comprend également l'animation de la **Charte départementale de l'assainissement non collectif**, lancée en juillet 2013, à laquelle adhèrent 28 entreprises du département, ainsi que l'animation régionale, au niveau de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif).

Un **recensement des assainissements non collectifs** de grande capacité se poursuit sur le département afin d'identifier, caractériser et localiser ces assainissements particuliers.

Enfin, en 2022, 144 visites ont été réalisées pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une

convention entre le Conseil départemental et 10 communes signataires.

La **Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides (CATER-ZH)** apporte **conseil, expertise et appui technique auprès des 18 structures du Tarn-et-Garonne en charge de la GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Elle anime le réseau des techniciens et agents de rivière, les accompagne dans l'élaboration et le suivi des **Plans Pluriannuels de Gestion (PPG)** des cours d'eau et met à leur disposition des outils d'acquisition de données.

L'application SALAMANDRE, outil développé par le Conseil départemental (cellule SIGD et CATERZH) est mis à disposition des collectivités concernées du département, et permet la **réalisation d'un diagnostic de la qualité hydromorphologie des cours d'eau**.

En ce qui concerne les enjeux liés aux **zones humides**, le SATESE a réalisé un **inventaire départemental ayant permis d'identifier 2 975 zones humides**, pour une superficie cumulée de 3 676 ha, soit 0,99 % du territoire départemental. Depuis la réalisation de cet inventaire qui a vocation à être actualisé au gré de nouvelles recherches, les services départementaux poursuivent des **missions de suivi, de conseil et d'expertise technique sur divers projets et chantiers ayant trait aux zones humides**, activités qui montent en puissance ces dernières années du fait de l'intégration de volets « zones humides » dans les PPG.

La mission de suivi de la qualité des eaux des rivières a porté, en 2022, sur le suivi de 28 stations de mesure sur des cours d'eau, en complément des réseaux de suivi et de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-garonne. L'activité de cette mission a représenté 151 prélèvements et mesures sur le terrain. Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par **Public-Labo** (site de Montauban).

Concernant le **suivi quantitatif des cours d'eau**, les campagnes de jaugeages ont porté sur 27 rivières pour un total de 51 mesures de débits sur l'année.

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS

Créer un réseau des Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites qui présentent des richesses écologiques et paysagères. Ils sont gérés à des fins environnementales et ont vocation à être ouverts au public. A ce titre, ils comportent des aménagements adaptés : parkings, sentiers d'interprétation, passerelles, observatoires, ...

Pour « faire vivre » ces ENS, le Conseil départemental y organise des animations, par le biais notamment d'associations compétentes comme les Centres Permanents d'initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Le **Conseil départemental s'est donné pour ambition de créer un réseau de sites ENS** à l'échelle du département et intervient à deux niveaux :

- soit en se portant maître d'ouvrage des opérations,
- soit en accompagnant techniquement et financièrement des maîtres d'ouvrage locaux.

Afin de mettre en lumière les ENS et de les faire connaître par le plus grand nombre, le Conseil départemental a engagé la **création d'un site Internet dédié. Ce site peut être consulté à l'adresse suivante : ens.tarnetgaronne.fr**.

Le Département assure l'aménagement de sept ENS en maîtrise d'ouvrage directe

Sur le corridor garonnais :

Le Département gère et valorise 4 sites par le biais de plans de gestion : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, le site de l'Espinassié à Bourret/Montech et le site du Pont de Bioule à Saint-Nicolas-de-la-Grave. A noter que la gestion de ce dernier s'est inscrite dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Selon la nature des opérations, le Conseil départemental intervient en régie, par le biais en particulier de sa brigade verte (7 agents) qui dispose d'un matériel adapté, ou à l'aide de prestataires.

Sur l'île de Labreille, un éco-pâturage (3 ha) a été installé dans le cœur de l'île. Il est en projet, en outre, la création d'un sentier d'interprétation avec une signalétique adaptée.



Eco-pâturage île de Labreille

Sur l'îlot de Saint-Cassian, le Conseil départemental poursuit l'entretien des milieux pour maintenir des mosaïques d'habitats (boisements et zones ouvertes) propices à la biodiversité et, en particulier, à une héronnière d'intérêt majeur. Un nouveau plan de gestion sera rédigé sur ce site, une fois l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) révisé par les Services de l'État.

Le site de l'Espinassié a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs actions :

- travaux de réouverture du bras-mort et revégétalisation des abords,
- installation d'un platelage sur le bras,
- plantations de boisements multi-espèces sur 3 ha et de parcelles agroforestières sur 10 ha et l'entretien des prairies.

Se poursuivent les réflexions et les travaux de préparation pour la création d'un sentier (4 km) parcourant la centaine d'hectares de ce site.

Concernant le Pont de Bioule à Saint-Nicolas de la Grave dont les parcelles sont propriété du Département, il a été entrepris :

- le maintien de 4 ha en prairie, gérée par éco-pâturage par un éleveur local,
- la plantation de 450 ml de haies champêtres,
- la plantation d'un boisement de 3 ha, composé de feuillus divers,
- l'aménagement d'un parking aux abords du site.

Il est projeté désormais la création d'une petite aire d'accueil et d'un sentier de découverte au sein des milieux restaurés.

Tous ces sites du corridor garonnais sont régulièrement entretenus, notamment à la suite des épisodes de crues : enlèvement d'embâcles, entretien des boisements, évacuation des déchets, etc.

Deux espaces lacustres :

Les **plans de gestion des lacs du Tordre** à Léojac/ Génébrières et **du Gouyre** à Vaissac/Puygaillard-de-Quercy sont désormais dans la phase de mise en œuvre.

À la suite de la délimitation précise de la propriété départementale sur ces 2 lacs, il a été engagé :

- la création d'un tronçon en rive droite du lac du Gouyre, permettant à terme de faire le tour à pied de la retenue principale,
- l'ouverture de tronçons au lac du Tordre pour engager, comme au lac du Gouyre, la création d'un sentier pédestre autour du lac.

L'entretien des prairies et des boisements se poursuit. A noter qu'il est envisagé la réhabilitation de l'ancienne maison d'habitation en vue d'y installer une association de protection de l'Environnement.

Un milieu caussenard :

Le **site des Caussadeze est une propriété départementale** d'une trentaine d'hectares. La rédaction d'un plan de gestion a été finalisé à l'aide d'un prestataire compétent. Avant que ce document ne soit terminé, l'entretien des milieux a été réalisé par un cheptel d'ovins appartenant à un éleveur local. Parmi les actions qui seront proposées sur ce site, il est prévu la création d'une liaison pédestre avec le cirque de Bône, liaison jalonnée de panneaux facilitant la découverte de la faune et de la flore inféodées aux milieux caussenards.

Accompagner des maîtres d'ouvrages locaux

Le conseil départemental a accompagné financièrement et techniquement la gestion et la valorisation de sites comme le cirque de Labarthe à Caylus, l'île de Nègrepelisse ou encore le vallon de Gasques.



Panneau pédagogique
au cirque de Labarthe à Caylus

Gestion des rivières et prise en compte des zones humides

Le Département finance les structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux qui exercent la compétence « GEMAPI ». Les subventions portent sur les études et travaux prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau et de leur bassin-versant. Les structures sont aussi aidées techniquement par les techniciens CATERZH (**Cellule d'animation territoriale à l'entretien des rivières et zone humide**) du Département.

En 2022, 19 dossiers (2 pour des études et 17 pour des travaux) de demandes de subventions ont été retenus, en référence à la politique d'aide adoptée en 2019.

L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte

En 2022, les agents de la brigade verte, composée de 7 agents, ont poursuivi :

- l'entretien et la mise en valeur de plus de 200 km de sentiers de randonnée GR et GR de Pays : tonte, girobroyage, taille des boisements, pose de signalétique ou mobilier, réalisation de petits aménagements, ...
- la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle est intervenue à ce titre sur les sites de l'île de Labreille (Verdun-sur-Garonne), de l'îlot de St-Cassian (Mas-Grenier) de l'Espinassié (Bourret/Montech), du Pont de Bioule (Saint-

Nicolas-de-la-Grave) et, enfin, sur les espaces lacustres du Tordre (Léojac / Génébrières) et du Gouyre (Vaïssac / Puygaillard-de-Quercy).

La brigade verte intervient par ailleurs sur certains espaces départementaux comme l'abbaye de Belleperche (Cordes-Tolosannes).

ENCLENCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face au défi majeur que constitue la transition énergétique, les élus locaux sont des acteurs incontournables pour porter des actions en matière d'économies d'énergie. En effet la puissance publique se doit d'être exemplaire en se donnant les moyens en matière de sobriété et de rénovation énergétique. Elle doit aussi pouvoir accompagner les usagers, en particulier les plus en difficulté.

Par ailleurs, les élus doivent pouvoir soutenir les projets d'énergie renouvelable les plus pertinents du point de vue technique, mais aussi sociétal, en permettant par exemple aux citoyens d'être partie prenante en participant à leur financement.

Des projets concernant le photovoltaïque et les réseaux de chaleurs

Plusieurs projets notables soutenus financièrement par le Département sont en cours pour faire **évoluer des systèmes de chauffage vers des énergies renouvelables, comme : l'installation d'une chaufferie bois au collège de Nègrepelisse, le raccordement au réseau de chaleur de Montauban du collège Ingres**, du centre technique départemental et de la maison des solidarités, ainsi que le raccordement au réseau chaleur de Lafrançaise de la gendarmerie.

Une étude d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques en collaboration avec la SCIC Midi Quercy énergie sur des toitures de bâtiments départementaux est aussi en cours. Enfin, un projet d'effacement des crêtes de consommation électrique est à l'étude, sous l'impulsion du SDE.

Développer une filière bois locale

Le Conseil départemental est aussi engagé sur une réflexion avec le Syndicat départemental des déchets ainsi que le Syndicat Départemental de l'Énergie pour développer la filière bois locale. Il est envisagé de créer une 2ème plateforme de stockage et broyage de bois sur la partie Ouest du département permettant de produire de la plaquette bois.

L'intérêt du dispositif est :

- d'offrir un combustible peu onéreux (1/3 environ du coût du granulé),
- de recycler les déchets de bois,
- de développer une filière locale de production de bois,
- de créer un dispositif, basé sur une énergie renouvelable, totalement public.

Soutenir la rénovation énergétique

Le Département, intervient sur les bâtiments départementaux, dont il est propriétaire (113 bâtiments), ou bien qu'il a en location (45 bâtiments), soit un total de 259 890 m² à gérer.

La précarité énergétique constitue un véritable enjeu dans notre département puisque près de 70 % des ménages sont éligibles à un logement social.

Concernant les politiques développées par le département, il y a celles à destination du public précaire au travers **du fond de solidarité pour le logement en partenariat avec l'Anah** et l'État, ce qui représente une enveloppe annuelle de 150 000 €. Le département apporte aussi une aide aux communes et intercommunalités pour l'animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs le Département soutient les collectivités pour **la réhabilitation ou l'amélioration énergétique** des bâtiments communaux et des écoles à des taux pour certains très incitatifs, pouvant aller de 15 % à 54 % selon les communes et les types de travaux, représentant une **enveloppe annuelle Départementale largement supérieure au million d'euros.**

Le Département héberge et finance le guichet Rénov82 porté par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui a vocation à intervenir sur tout le Tarn-et-Garonne à l'exception du pays Midi Quercy et qui rencontre un très grand succès auprès des usagers.

En décembre 2022 a été recrutée une chargée de mission transition énergétique a été recrutée. Elle sera chargée de travailler en transversalité avec tous les services concernés sur les axes suivants :

- la réduction des consommations d'énergie,
- la production d'énergies renouvelables,
- le développement d'une mobilité durable,
- l'orientation des régimes d'aides aux collectivités.

L'action du département en matière de déchets

Le **Conseil départemental a financé en 2022 le syndicat départemental des déchets** à hauteur de 191 012 € ainsi que **les collectivités pour la mise aux normes et la construction de déchetteries-recycleries** (55 273 € : Commu-nautés de communes des 2 rives, SMEOM moyenne Garonne). Il verse aussi, une **compensation annuelle de 23 575 € au Conseil régional à la suite du transfert de la compétence de la planification des déchets ménagers et d'activités** à ce dernier. Il participe aux diverses démarches portées par le Syndicat Départemental des Déchets en matière de réduction des déchets et de gestion des biodéchets.

Le soutien aux associations

Le Département subventionne de nombreuses **associations et structures diverses œuvrant pour la protection de l'environnement et pour les économies d'énergie** pour un montant de 298 682 €. Il conventionne annuellement pour définir des objectifs communs ainsi que des programmes d'intervention avec la plupart d'entre elles.

En 2022, le Conseil départemental a noué un partenariat avec la Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, association dont les compétences seront mises à profit dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles : évaluation des plans de gestion, suivis écologiques, animations...

De plus il a travaillé avec la CLI sur un audit radiobiologie afin de faire un bilan des prestations réalisées via le laboratoire départemental et parallèlement a mené une réflexion plus générale sur la compétence des CLI ainsi que sur les moyens nécessaires...

GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

Un investissement de longue date

Afin de répondre aux nécessités locales économiques, environnementales et de sécurité sanitaire en santé animale, hygiène alimentaire et hydrologie, le laboratoire de Tarn-et-Garonne (Public Labos 82) propose à ses clients et usagers un outils de proximité indispensable.

À ces missions s'ajoute la participation du laboratoire comme membre de la Commission locale d'information de Golfech, prévue par la loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire (2006).

Ces services de qualité sont validés par les agréments des ministères de la santé et de l'environnement ainsi que par son accréditation COFRAC.

La sécurité sanitaire animale

La mission du laboratoire dans ce cadre est de :

- **participer au maintien du bon état sanitaire des cheptels** pour limiter les maladies, les pertes de production et favoriser le commerce,
- diagnostiquer les maladies, détecter de nouveaux syndromes, des résistances aux antibiotiques,
- **effectuer une veille sanitaire des maladies transmissibles à l'homme.**

En 2022, le laboratoire de Tarn-et-Garonne a travaillé pour plus de 1 300 clients en santé animale et a réalisé environ 110 000 analyses portant sur :

- les prophylaxies, introductions et exportations des bovins, caprins, ovins, équins, aviaires,
- les recherches virologiques sur le BVD (Bovine Virale Diarrhée),
- la Fièvre Catarrhale Ovine pour les exportations,
- l'Influenza aviaire, les contrôles salmonelles des exploitations aviaires,
- les ESST en abattoir et équarrissage,
- l'aide au diagnostic avec notamment les autopsies, les bactériologies et parasitologies couplées aux analyses de sérologie et virologie.

Concernant la tarification, le laboratoire applique :

- **un tarif réduit pour certaines analyses appliquées à tous les éleveurs du département**

(Actions collectives de grand volume),

- des aides supplémentaires selon les plans d'action de l'ALMA pris charge par la Politique Départementale en Santé Animale.

Ces aides concernent les éleveurs engagés à suivre certaines contraintes pour contrôler systématiquement des maladies importantes sur le plan sanitaire et ou économique lors des prophylaxies et mouvements d'animaux (achat, concours), et les éleveurs confrontés à des pathologies animales entraînant des pertes économiques importantes et nécessitant des aides au diagnostic.

La sécurité alimentaire

L'objectif du laboratoire est de **vérifier la salubrité des denrées alimentaires à tous les stades de la production**. Le laboratoire réalise à cette fin des prélèvements et analyses bactériologiques (*Salmonella*, *Listeria*, *Escherichia coli*...).

En 2022, le laboratoire a compté plus de 300 clients en hygiène alimentaire pour plus de 32 000 analyses, 4400 prélèvements de produits alimentaires et 6650 contrôles de surface (vérification du processus de nettoyage et désinfection).



À cette activité analytique s'ajoute une forte compétence de formation, d'audit et de conseil dans le domaine de l'hygiène et l'équilibre alimentaire qui est reconnue par la **certification QUALIOP** depuis 2021.

La sécurité sanitaire des eaux

Le laboratoire de Tarn-et-Garonne est un acteur majeur de la sécurité sanitaire liée à l'utilisation de l'eau. Il répond principalement à deux contextes réglementaires :

1 - La **gestion du risque de légionellose**, en réalisant les prélèvements et les analyses de *Legionella* dans les réseaux d'eau chaude sanitaire et sur tours aéro-réfrigérantes.

2 - **Le risque sanitaire lié à la consommation d'eau** : le laboratoire est fortement impliqué dans le contrôle sanitaire des eaux piloté par l'Agence Régionale de Santé en réalisant les analyses des eaux destinées à la consommation humaine, de production et de ressource notamment en bactériologie et chimie pour le département de Tarn-et-Garonne.

À noter que le laboratoire réalise aussi les analyses réglementaires de bactériologie et de chimie des eaux des **piscines et des baignades naturelles**.

En 2022, le laboratoire a compté environ 290 clients pour son activité sécurité environnementale et sécurité sanitaire des eaux pour plus de 35 000 analyses et 4 800 prélèvements.

Cette activité analytique est complétée par des formations sur la gestion du risque légionelles et par la réalisation de carnets sanitaires pour les établissements recevant du public susceptible d'utiliser des douches collectives..

La sécurité sanitaire humaine

Grâce à son plateau technique puissant, à sa compétence en analyses biomoléculaires, à sa réactivité et à son adaptabilité, **le laboratoire de Tarn-et-Garonne a participé à la lutte contre la crise sanitaire de la COVID-19 jusqu'au 31/12/22** en réalisant les analyses de SARS-COV-2 sur les prélèvements naso-pharyngés et salivaires. Environ 229 000 essais ont été réalisés depuis mai 2020, sur demande d'un groupement de laboratoires d'analyses médicales.

La surveillance environnementale

Le laboratoire de Tarn-et-Garonne **réalise des prélèvements et analyses** (chimie et bactériologie des eaux) nécessaires au suivi environnemental :

- **du fonctionnement des stations d'épuration urbaines et industrielles,**
- **de la qualité des cours d'eau,**
- **des rejets industriels,**
- **de la qualité des eaux de puits des particuliers.**

Depuis 2019, le laboratoire s'est doté d'un **service d'hydrobiologie**. Cette unité est **chargée du prélèvement, de l'identification des invertébrés aquatiques et de la détermination de l'indice I2M2, indicateur majeur dans la qualification de l'état écologique d'un cours d'eau**. En 2022, 26 stations ont été analysées sur les départements du Gers et du Tarn-et-Garonne.



Surveillance de la radioactivité

Une des missions de service public historique (depuis 1989) du laboratoire de Tarn-et-Garonne concerne la surveillance indépendante de la radioactivité de l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech qui est une volonté du département d'informer la population de manière transparente et indépendante des services de l'Etat et de l'exploitant.

Le service de radiobiologie du laboratoire réalise dans le cadre de cette mission :

- une surveillance mensuelle (prélèvements et analyses) sur plus de 400 matrices liquides ou solides par an,
- une surveillance 24h/24 avec astreinte des trois balises atmosphériques mesurant la radioactivité,

avec mise à jour du site www.lvd82.fr,

- une surveillance de l'impact du traitement biocide (EDF) à l'encontre de la prolifération ambiante d'avril à octobre,

- une surveillance (radioactivité) inédite en France des eaux souterraines sous le site nucléaire en tant que laboratoire indépendant : 10 campagnes par an.

- en cas d'exercices nucléaires ou de situations accidentelles à Golfech, une collecte d'informations remise aux instances nationales (Préfecture, IRSN, ASN,)

L'ensemble des **données environnementales ainsi collectées est publié sur le site www.lvd82.fr et transmis à la Commission Locale d'Information de Golfech.**

Le Laboratoire répond également **aux demandes de mesures pour les industriels** (importations, exportations) notamment.

Surveillance du moustique tigre

La surveillance du moustique tigre, autre mission de Public Labos 82, est réalisée par la **pose et lecture des pièges pondoirs** (25 dans le département), **l'identification des moustiques via le site de signalement citoyen et diagnostic des sites sensibles (centres hospitaliers).**

À ce jour 134 communes sont colonisées soit 95 % des tarn-et-garonnais concernés.

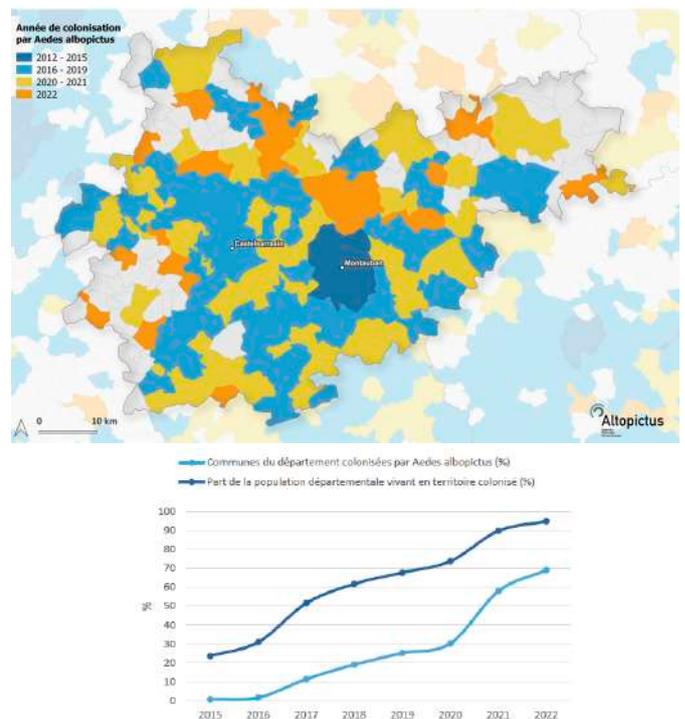


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE DANS LE TARN ET GARONNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT [SOURCES : SF-LAV, ALTOPICTUS]

Surveillance de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les écoles maternelles, élémentaires et les crèches depuis le 1er janvier 2018, ainsi que dans les centres de loisirs, les collèges et les lycées depuis le 1er janvier 2020. A ce jour, le diagnostic et bilan de la qualité de l'air intérieur de 10 collèges ont été réalisés.

Depuis décembre 2022 la réglementation a évolué. Le nouveau dispositif est composé d'une évaluation annuelle des moyens d'aération (dont lecture directe de la concentration en dioxyde de carbone) et d'un autodiagnostic mis à jour au minimum tous les 4 ans ainsi qu' à un plan d'actions prenant en compte ces évaluations. La campagne de mesure des polluants n'est à réaliser qu'aux étapes clés de la vie du bâtiment pouvant impacter la qualité de l'air intérieur.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2022

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2022 de l'institut médico-éducatif et Professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement.

Dépenses de fonctionnement : 2 660 500,62 €

Le total des dépenses de fonctionnement est en augmentation.

	2021	2022	Évolution
Charges d'exploitation courante (groupe 1)	288 902,83	303 420,54	5,03 %
Charges de personnel (groupe 2)	2 045 910,59	2 166 646,22	5,91 %
Charges afférentes à la structure (groupe 3)	213 095,13	190 433,86	- 10,63 %
Total des dépenses de fonctionnement	2 547 908,55	2 660 500,62	4,42 %

Les dépenses du groupe 1 sont en légère augmentation par rapport à l'année 2021.

En ce qui concerne le groupe 2, on comptabilise des dépenses autres que les salaires du personnel comme :

- la rémunération du médecin généraliste qui assure les consultations médicales auprès des jeunes pensionnaires, qui est établie sur la base d'un tarif conventionné d'honoraires non soumis aux charges sociales (1 500 €). Cette convention a pris fin en mars 2022 ;
- des frais de médecine du travail (3 859,40 €)

- des frais médicaux liés à une maladie professionnelle reconnue et des accidents de service (2 702,58 €) ;
- des frais médicaux d'expertises (86 €)
- le rattachement de charges pour la mutualisation des heures syndicales (17 400 €).

La diminution des charges du groupe 3 s'explique par la baisse des amortissements.

Recettes de fonctionnement : 2 778 446,47 €

Le budget de l'IMEP est financé par les dotations versées par l'agence régionale de santé (ARS), le budget départemental n'intervenant que pour des coûts mutualisés au niveau du personnel. Ainsi, en 2022, la participation du Département s'est élevée à 4 373,85 € (0,16 % des recettes de fonctionnement) alors que les versements de l'ARS représentent sur la même période 2 651 490 € (95 % des recettes totales).

	2021	2022	Évolution
Produits de la tarification (groupe 1)	2 514 000,08	2 719 439,24	8,17 %
Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe 2)	44 293,14	43 857,23	-0,98 %
Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (groupe 3)	32 635,88	15 150,00	- 53,58 %
Total des recettes de fonctionnement	2 590 929,10	2 778 446,47	7,24 %

Les recettes du groupe 1 ont augmenté de 8,17 % par :

- le taux d'actualisation de la dotation globale aux collectivités revalorisé à 2,35 % soit un complément de crédits de 47 510 € ;
- une enveloppe complémentaire de 2 198 € au titre des mesures du SEGUR.

Le groupe 2 est stable par rapport à l'exercice 2021.

Le groupe 3 est en diminution de 54 % par rapport à l'exercice 2021 car la reprise de provisions réglementées pour le renouvellement des immobilisations n'a pas été effectuée en 2022.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Recettes (réelles + ordre) 2 778 446,47 €

Report résultat de 2021	0,00 €
Dépenses (réelles + ordre)	2 660 500,62 €
Excédent de fonctionnement.....	117 945,85€

Affectation du résultat de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement de 117 945,85 € sera proposé en affectation, lors de la décision modificative n°1, en totalité pour financer l'investissement (compte 10682).

Dépenses d'investissement : 502 274,91 €

	2021	2022	Évolution
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,0 %
Immobilisations corporelles	28 834,55	69 472,09	140,93 %
Immobilisations en cours	106 121,20	432 802,82	307,84 %
Total des dépenses d'investissement	134 955,75	502 274,91	272,18%

Ont été réalisés :

- la toiture du garage et des ateliers ainsi que le désamiantage du bâtiment « buanderie » ;
- l'acquisition d'un bus 22 places d'occasion ;
- les travaux de mise en accessibilité et la réfection de certains espaces du second bâtiment « I Sud ».

Recettes d'investissement : 254 766,65 €

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2022 s'élève à 22 138,15 €.
- La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 232 628,50 €.

Fonds de roulement net global au 1^{er} janvier 2022	1 271 579,81 €
Diminution du fonds de roulement net global	- 247 508,26 €
Fonds de roulement net global au 31 décembre 2022	1 024 071,55 €

L'exercice 2022 enregistre un prélèvement sur le fond de roulement de 247 508,26 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, tel que présenté supra ;

- approuver l'état réalisé des recettes et des dépenses 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de fonctionnement de 117 945,85 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion 2022 de Monsieur le payeur départemental,

- approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 117 945,85 € en réserves d'investissement (compte 10682).

Le Président,

RESULTATS04103 - DEPT TARN GNE - IMEP MIMIZAN
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services	6 313,88	6 308,40
- divers	128,00	259,50
Production stockée ou déstockage de production		
Dotations et produits de la tarification	2 719 439,24	2 514 000,08
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation et participations	10 459,42	9 481,92
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	22 855,93	28 243,32
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 759 196,47	2 558 293,22
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'autres approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	203 021,45	188 454,81
Services extérieurs et autres	161 742,21	168 596,48
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	53 576,87	49 520,75
- autres	441,26	595,22
Charges de personnel		
- salaires et traitements	1 519 149,41	1 431 586,75
- charges sociales	588 319,94	556 164,29
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions des immobilisations	129 832,65	152 672,77
- dotations aux dépréciations sur actif circulant		
- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	316,83	317,48
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 656 400,62	2 547 908,55
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	102 795,85	10 384,67
		27/29

RESULTATS04103 - DEPT TARN GNE - IMEP MIMIZAN
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	102 795,85	10 384,67
		28/29

RESULTATS04103 - DEPT TARN GNE - IMEP MIMIZAN
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant		485,88
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	15 150,00	15 150,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
- reprises sur les provisions réglementées		17 000,00
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	15 150,00	32 635,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dépréciations		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	15 150,00	32 635,88
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 774 346,47	2 590 929,10
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 656 400,62	2 547 908,55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (5-6)	117 945,85	43 020,55
		29/29

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 du centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 1 018 922,02 € (restes à réaliser compris) qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	353 672,82 €
Excédent 2021.....	635 640,45 €
Dépenses	<u>250 351,40 €</u>
Sous-Total.....	738 961,87 €
Restes à réaliser en dépenses.....	44 424,43 €
Restes à réaliser en recettes.....	<u>134 166,30 €</u>
Excédent d'investissement	828 703,74 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	2 109 258,81 €
Excédent 2021	119 246,58 €
Dépenses	<u>2 038 287,11 €</u>
Excédent de fonctionnement	190 218,28 €

Il est à noter que le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement (738 961,87 €) intègre la constatation en recettes d'investissement des intérêts courus non échus (ICNE) dus en 2021 pour 10 225,07 €, mais pas la contre passation de ces intérêts en dépense d'investissement pour le même montant en 2022.

En effet, depuis la modification réglementaire du traitement comptable des ICNE au 1^{er} janvier 2022, le constat de ces intérêts s'effectue désormais uniquement par une dépense de fonctionnement en année N et une annulation du montant identique en fonctionnement en année N+1 : les comptes d'investissement 1688 et 2768 ont été débudgétisés.

La constatation des ICNE devant être neutre budgétairement, il conviendra par conséquent de modifier le résultat d'investissement reporté en décision modificative 2023 en lui retranchant le montant des ICNE constatés sans avoir été neutralisés : l'excédent d'investissement sera par conséquent corrigé à hauteur de 728 736,80 €, et il sera repris dans le projet de décision modificative n°1 2023, de même que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement de 190 218,28 € sera repris comme suit dans le projet de décision modificative n°1 2023 et de budget primitif 2024 :

- 99 786 € en excédent affecté au financement des mesures d'exploitation de 2023 ;
- 90 432,28 € en excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation de 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élève à 2 038 287,11 €.

La part relative de chaque groupe dans le total des dépenses a légèrement évolué :

- Le montant du groupe 1, relatif à l'exploitation courante, s'élève à 127 976,45 € et représente 6,3 % des charges (il était de 164 313,01 € en 2021, soit 8,2 % des charges).
- Le montant du groupe 2, relatif aux charges de personnel, s'élève à 1 702 980,41 € et représente 83,5 % des charges (il était de 1 593 427,14 € en 2021, soit 79,5 % des charges).

- Le montant du groupe 3, relatif aux dépenses afférentes à la structure, s'élève à 207 330,25 € et représente 10,2 % des charges (il était de 246 784,12 € en 2021, soit 12,3 % des charges).

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1,7 % par rapport à 2021 (2 004 524,27 €).

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élève à 2 109 258,81 €.

- Le montant du groupe 1, produits de la tarification et assimilés, s'élève à 2 024 747,42 € et représente 96 % des recettes (1 989 104 € en 2021) ;

- Le montant du groupe 2, autres produits relatifs à l'exploitation, s'élève à 77 941,93 € et représente 3,7 % des recettes (62 321,71 € en 2021) ;

- Le montant du groupe 3, produits financiers et produits non encaissables, s'élève à 6 569,46 € (1 512,81 € en 2021) ;

- Les produits de l'exercice ont augmenté de 56 320,29 €, soit + 2,74 % par rapport à 2021 (2 052 938,52 €).

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 119 246,58 € (69 246,58 € au titre de l'exercice 2020 et 50 000 € au titre de l'exercice 2021), portant le résultat de clôture à 2 228 505,39 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement pour l'exercice 2022 s'élève à 353 672,82 € et se décompose ainsi :

- le fonds de compensation pour la TVA d'un montant de 268 341,76 € ;

- deux provisions pour risques et charges pour un montant total de 7 471 €, dont la plus importante de 7 000 € pour couvrir des charges d'électricité non encore payées ;

- une régularisation d'écriture relative à la construction du siège du CDEF pour 263,89 € ;

- le montant des amortissements des immobilisations de 77 596,17€ ;

Le montant de l'excédent d'investissement reporté s'élève à 635 640,45 €, portant le résultat de clôture à 989 313,27 €.

Le montant des restes à réaliser 2022 s'élève à 134 166,30 € et représente le solde de la subvention d'investissement à percevoir pour la construction du siège du CDEF.

Le montant des dépenses de la section d'investissement pour l'exercice 2022 s'élève à 250 351,40 € et se décompose essentiellement comme suit :

- le remboursement d'emprunt : 95 533,24 €. Conformément à la modification de la réglementation concernant le constat des intérêts courus non échus (ICNE) au 1^{er} janvier 2022, les ICNE constatés en recettes d'investissement en 2021 (10 225,07 €) n'ont pas fait l'objet d'une contrepassation en dépenses au compte 1688 en 2022.
- les frais d'études pour la construction du siège s'élèvent à 2 118,23 € (bureaux d'études, bureaux de contrôle et maîtrise d'œuvre) ;
- l'achat de logiciels pour 144 € ;
- l'achat de panneaux de signalisation, de stores et de dalles de plafond pour le siège pour 2 652 € ;
- des travaux sur le service d'accueil des mineurs (peinture des murs, portes et chambranles, électricité et matériel système de sécurité incendie) pour 39 951,47 € ;
- 3 273,82 € de matériel et outillage pour la réalisation de réparations en régie directe (ex : lavabo ou caissons) et pour le jardinage (débroussailleuse, souffleur, tondeuse) ;
- L'acquisition d'un véhicule électrique (27 585 €) et d'un deuxième vélo électrique (1 000 €) ;
- 13 394 € de matériel de bureau et matériel informatique (renouvellement d'une partie du parc informatique, achat d'écrans et poursuite de l'informatisation des postes de travail) ;
- l'aménagement et le complément d'ameublement du service d'accueil des mineurs, des appartements et du siège (chauffeuses, chaises, tables, ameublement) et l'aménagement dans les appartements (table à langer, fauteuils de bureau, etc.) à hauteur de 22 384 € ;
- 4 740 € d'électroménager pour l'ensemble des sites de l'établissement ;

- le solde des travaux de changement du système de sécurité incendie au service d'accueil des mineurs, y compris le contrôle technique pour 7 713,13 € et au siège pour 24 633,33 €.

Le montant des restes à réaliser 2022 s'élève à 44 424,43 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant le centre départemental de l'enfance et de la famille ;

- approuver, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe du centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent global de 1 018 922,02 €,

- Décider d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 728 736,80 € (après retranchement des intérêts courus non échus 2021 constatés en 2021 mais non contrepassés en 2022 pour 10 225,07 €) sera repris au compte 001 de la décision modificative n°1 2023 ;

- l'excédent de fonctionnement de 190 218,28 € sera repris comme suit à la décision modificative n°1 2023 et au budget primitif 2024 :

- 99 786 € en excédent affecté au financement des mesures d'exploitation de 2023 (compte 111),

- 90 432,28 € en excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation de 2024 (compte 110).

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

04101 - DEPT TARN GNE -CDEF

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 123 388,75	2 229 636,00	3 353 024,75
Titres de recette émis (b)	353 672,82	2 116 408,10	2 470 080,92
Réductions de titres (c)	0,00	7 149,29	7 149,29
Recettes nettes (d = b - c)	353 672,82	2 109 258,81	2 462 931,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 123 388,75	2 229 636,00	3 353 024,75
Mandats émis (f)	255 389,69	2 068 038,44	2 323 428,13
Annulations de mandats (g)	5 038,29	29 751,33	34 789,62
Depenses nettes (h = f - g)	250 351,40	2 038 287,11	2 288 638,51
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	103 321,42	70 971,70	174 293,12
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

04101 - DEPT TARN GNE -CDEF

Exercice 2022

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	70 971,70
BUDGETS ANNEXES	0,00
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	70 971,70

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12
"Résultat de l'exercice"

04101 - DEPT TARN & GNE -CDEF

RENSEIGNEMENTS ANNEXES À LA BALANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET
RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)		DIFFÉRENCE BRUTE (5)
SOLDES DÉBITEURS	SOLDES CRÉDITEURS	
4 865 758,52	5 801 795,52	936 037,00

(4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59

(5) = Soldes créditeurs – Soldes débiteurs

10685 (6)	10686 (7)	10687 (8)	110 (9)	111 (10)	119 (11)	114 (12)	1163 (13)	1688 (14)	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ (15)
			147 660,83	50 000,00				9639,37	728 736,80

(6) à (14) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie

(15) : Identité du résultat : (15) = (3) = (5) – somme algébrique des colonnes (6) à (14)

04101 - DEPT TARN & GNE -CDEF

RENSEIGNEMENTS ANNEXES À LA BALANCE

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

COMPTES - LIBELLÉS	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (1)		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (2)		RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (3)	
	DÉFICIT	EXCÉDENT	DÉFICIT	EXCÉDENT	DÉFICIT	EXCÉDENT
1-2-39-481-49-59 (BG)		625 415,38		103 321,42		723 736,80
TOTAL CONSOLIDÉ				103 321,42		

BG : Budget Général

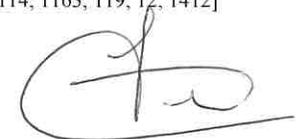
BA : Budget Annexe

(1) [BE soldes créditeurs- BE soldes débiteurs des comptes 1-2-39-481-49-59 (BG)] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110, 111,114, 1163, 119, 12, 1412]

(2) Solde des opérations budgétaires de l'année

(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)

 Christian GAILLARD
 Comptable du SGC
 de Tarn-et-Garonne



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - COMPTE
ADMINISTRATIF 2022

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 175 139,30 € qui se décompose comme suit :

- **INVESTISSEMENT**

Recettes	60 747,63 €
Excédent 2021	130 503,51 €
Dépenses	7 333,52 €
Sous-total.....	183 917,62 €
Restes à réaliser 2022 en dépenses.....	41 002,07 €
Excédent d'investissement	142 915,55 €

- **FONCTIONNEMENT**

Recettes	1 531 854,22 €
Excédent 2021	16 978,50 €
Dépenses	1 516 608,97 €
Excédent de fonctionnement.....	32 223,75 €

L'exercice 2022 se caractérise par le **maintien du volume d'activité** des différents pôles de compétences : environnement, bactériologie alimentaire et santé animale. L'activité d'analyses du covid-19 s'est achevée le 31 décembre 2022. 63 536 analyses de SARS-COV-2 ont été réalisées en 2022. Au total, 229 052 échantillons ont

été analysés pendant la période de la crise sanitaire, exclusivement par le site de Montauban.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 333,52 € et se décomposent comme suit :

Mise en place de climatiseurs	5 222,52 €
Écritures d'ordre	2 111,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 60 747,63 € dont :

Écritures d'ordre	60 747,63 €
-------------------	-------------

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 516 608,97 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 93 393,46 € sont constituées à 74 % d'avances de charges à rembourser par le groupement d'intérêt public (GIP) « Public Labos »,

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 171 166,32 €, soit une diminution de 8 % par rapport à 2021. Les charges de personnel sont remboursées à 99 % par le GIP « Public Labos »,

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 191 301,56 € dont 191 300,00 € versés à l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux (ALMA) au titre de la traçabilité environnementale et sanitaire des cheptels.

- les opérations d'ordre : 60 747,63 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 531 854,22 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) et les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 1 217 258,18 €, soit 79 % des recettes réelles,

- les dotations, les subventions et les participations (chapitre 74) : 254 727 € dont 63 427 € de participation départementale représentant 4 % des recettes réelles de fonctionnement et 191 300,00 € de participation au titre de la traçabilité environnementale et sanitaire des cheptels,

- les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 50 001,52 € dont 50 000,00 € de redevance versée par le GIP « Public Labos » pour la mise à disposition du bâtiment,

- les produits exceptionnels (chapitre 77) et reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78) s'élèvent à 7 756,52 €,

- les opérations d'ordre : 2 111,00 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant le laboratoire vétérinaire départemental ;

- approuver, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 175 139,30 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,

- décider d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) : 183 917,62 € ;
- excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 32 223,75 €.

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

04105 - DEPT TARNGNE-LABO VETERINAIRE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	193 321,51	1 770 964,50	1 964 286,01
Titres de recette émis (b)	60 747,63	1 548 499,48	1 609 247,11
Réductions de titres (c)		16 645,26	16 645,26
Recettes nettes (d = b - c)	60 747,63	1 531 854,22	1 592 601,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	193 321,51	1 770 964,50	1 964 286,01
Mandats émis (f)	7 333,52	1 516 608,97	1 523 942,49
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	7 333,52	1 516 608,97	1 523 942,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	53 414,11	15 245,25	68 659,36
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04105 - DEPT TARNGNE-LABO VETERINAIRE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif DEPT TARNGNE-LABO VETERINAIRE					
Investissement	130 503,51		53 414,11		183 917,62
Fonctionnement	16 978,50		15 245,25		32 223,75
Sous-Total	147 482,01		68 659,36		216 141,37
TOTAL II	147 482,01		68 659,36		216 141,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	147 482,01		68 659,36		216 141,37

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE -
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **43 782,49 €** qui se décompose comme suit :

– **INVESTISSEMENT**

Recettes	560 490,29 €
Excédent 2021	178 180,80 €
Dépenses	654 298,25 €
Sous-total.....	84 372,84 €
Restes à réaliser en dépenses.....	164 986,73 €
Déficit d'investissement.....	-80 613,89 €

– **FONCTIONNEMENT**

Recettes	1 789 707,29 €
Excédent 2021	242 527,22 €
Dépenses	1 907 838,13 €
Excédent de fonctionnement.....	124 396,38 €

L'exercice 2022 se caractérise par l'activité d'accueil de groupes et du tout public pour la période de février à décembre, et par l'**effort consenti dans des investissements structurants**.

Les types d'accueil sont les suivants :

- **des groupes sportifs** : ligue Occitanie d'aviron, les Suricates (club de rugby féminin), le vélo loisirs Montois, et le football de Mas-Grenier ;

- **des colonies** : groupe Léo Lagrange de Lafrançaise, la ligue de l'enseignement ; Yaka Jouer, nouvelle vague de Paris et le club loisirs aventure moto de Valence d'Agen ;

- **des centres aérés** comme les centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de Saint-Nicolas de la Grave, de Villeneuve sur Lot, Moissac, Labastide Saint-Pierre et l'Union ;

- **des établissements scolaires** tels que les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées du département mais aussi de l'extérieur.

Les centres de vacances, groupes sportifs et centres aérés, ont été présents sur la base de loisirs, avec des chiffres avoisinant ceux de 2019 (période avant la crise de la Covid-19). La saison a démarré fin février avec notamment l'accueil des groupes sportifs d'aviron.

➤ **L'accueil de groupes** :

Un total de 10 164 personnes faisant partie de groupes scolaires, sportifs, centres aérés ou associatifs ont profité des services de la base de loisirs : hébergement en chalets, ou bâtiment hébergement ou tentes collectives, restauration ou activités encadrées tout au long de l'année (en 2021, 7 796 personnes).

Concernant l'accueil des scolaires, 8 588 enfants ont été encadrés avec des activités phares telles que le vélo (1 292 enfants), le canoë (867 enfants), l'ornithologie (867 enfants) et le tir à l'arc (821 enfants).

Les activités des journées d'intégration pour les collégiens en septembre (932 élèves accueillis) et les journées du goût en octobre et novembre pour les classes de maternelles (521 élèves), les tests de natation en période estivale (856 enfants) sont les activités fortes qui ont été proposées par la base de loisirs.

➤ L'accueil du tout public :

Concernant l'accueil du tout public, la base de loisirs a accueilli 11 457 personnes pour la fréquentation de la piscine et des animations proposées dans le cadre de « Plage 82 » du 3 juillet au 29 août (en 2021, 10 325 personnes ont été accueillies).

De mai à août, 1 039 séances sportives ont été proposées avec la fête du nautisme et la découverte des sports nautiques tels que la voile, le canoë, le paddle, l'aviron (300 personnes), les cours de natation estivaux (163 enfants en apprentissage dont les cours ont été financés par le comité départemental olympique et sportif dans le cadre du plan « J'apprends à nager » lancé par le Ministère des Sports et 242 en perfectionnement), les balades en bateaux à la découverte du confluent et de sa zone ornithologique labellisée Natura 2000 (137 personnes).

La location du matériel nautique a ouvert en juillet et août avec 535 embarcations louées (600 embarcations en 2021).

Concernant la fréquentation du camping ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre et de l'aire de camping-car ouverte toute l'année, 4 413 nuitées ont été comptabilisées (3 041 nuitées en 2021).

Des investissements structurants :

La base de loisirs a investi pour la sécurité et l'amélioration de l'accueil du public avec notamment :

- le remplacement des luminaires LED sur l'ensemble de la base de loisirs (28 436 €) ;
- la création d'un appentis sur les éviers du camping individuel (17 738 €) ;
- l'installation de deux stores dans les salles de réunion de la base de loisirs (14 040 €) ;
- la végétalisation de l'accueil (9 443 €) ;
- la réalisation d'un bardage pour le local technique (31 032 €), et la mise en place de vidéo-protection avec des caméras de surveillance (5 942 €) ;
- le changement du parc informatique de la base de loisirs (9 178 €) ;
- l'agencement du camping groupe : mise en place d'une tente de vie, réalisation de chapes en béton pour l'installation des tentes, fournitures de malles de rangement, de kits d'éclairage, mise à disposition de jeux de plein air, installation d'un filet multi-sports notamment (47 512,32 €) ;

- les travaux de rénovation du réseau électrique sous-terrain du camping individuel afin d'assurer la sécurité des usagers du camping (17 103,60 €) ;

- des travaux d'accessibilité en aménageant l'allée de la restauration vers les hébergements (29 999,96 €) ;

- le remplacement du chalet d'accueil « billetterie » hébergeant du matériel de vidéo-surveillance présent à l'entrée du site (19 686,58 €) ;

- l'amélioration de l'espace restauration « snack » avec une installation électrique normalisée (4 171,83 €) et des travaux de plomberie (945,36 €) ;

- l'équipement pour le service hébergement/restauration de matériels de cuisine ainsi que l'acquisition de tables extérieures de pique-nique pour offrir aux écoles et aux centres de vacances accueillis en séjour une prestation de qualité (25 034,24 €) ;

- l'acquisition de matériels nautiques et d'équipements de loisirs tels que l'achat de cinq paddles permettant d'augmenter la capacité à 15 personnes sur l'eau, l'achat de quatre vélos électriques pour la location, des casques vélos et des kits de jeux pour les journées d'intégration ainsi que dans le cadre des festivités de « Plage 82 » (12 516,28 €).

Outre ces investissements destinés à assurer la sécurité et l'amélioration de l'accueil du public, le lancement de deux diagnostics est à noter :

- une expertise globale de l'espace aquatique présentant depuis plusieurs années des signes de vieillissement et pour lequel il convient d'évaluer la nature des travaux à réaliser et les coûts liés ;
- une étude prospective globale de la base de loisirs pour en redéfinir les axes de développement prioritaires.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **654 298,25 €** et se décomposent comme suit :

Remboursement du capital d'emprunt	323 661,44 €
Travaux	216 905,91 €
Matériels et outillages divers	77 927,86 €
Écritures d'ordre	35 803,04 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à **560 490,29 €** dont :

FCTVA	35 482,40 €
Écritures d'ordre	525 007,89 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 907 838,13 €** :

- les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 532 659,11 € et représentent 38,5 % des dépenses réelles. Elles sont en augmentation de 54,7 % par rapport à 2020 (344 321,38 €) et de 43,3 % par rapport à 2021 (371 631,99 €), liées aux dépenses moindres en période de la Covid-19.
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 788 261,18 € et représentent 57 % des dépenses réelles. Elles sont en augmentation de 10,7 % par rapport à l'année précédente (711 611,42 €), liées aux dépenses moindres en période de la Covid-19.
- les intérêts d'emprunt (chapitre 66) s'élèvent à 53 986,22 € et représentent 3,9 % des dépenses réelles. Ils sont en baisse de 15,5 % par rapport à l'année précédente (63 885,08 €).
- les charges diverses (chapitre 65) et exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 7 341,73 € ;
- les dotations aux provisions (chapitre 68) s'élèvent à 582 € ;
- les opérations d'ordre (chapitre 042) : 525 007,89 €, en augmentation de 27,2 % par rapport à l'année précédente (412 627,06 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 789 707,29 €** :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 344 828,28 €. Elles représentent 19,6 % des recettes réelles. Elles sont en augmentation par rapport aux deux années précédentes (années de restrictions sanitaires dues au Covid-19), notamment de 55,5 % par rapport à 2021 (221 697,85 €), et sont **égales à l'année 2019** (344 266,06 €), année avant la Covid-19.
- le FCTVA s'élève à 2 526,06 € ;

- la participation départementale a été versée à hauteur de 1 389 112 €. Elle représente 79,2 % des recettes réelles. Elle est en baisse de 4,2 % par rapport à l'année précédente (1 450 736 €);
- les recettes diverses (chapitre 75) et exceptionnelles (chapitre 77) s'élèvent à 8 463,10 € ;
- les reprises sur provisions (chapitre 78) s'élèvent à 4 150,82 € ;
- les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 4 823,99 € ;
- les opérations d'ordre (chapitre 042) : 35 803,04 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ;

- approuver, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 43 782,49 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,

- décider d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) : 84 372,84 € ;
- couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 80 613,89 € ;
- excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 43 782,49 €.

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

04106 - DEPT TARN-ET-GARONNE-BASE DE LOISIRS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 234 286,52	2 004 064,04	3 238 350,56
Titres de recette émis (b)	560 490,29	1 798 433,29	2 358 923,58
Réductions de titres (c)		8 726,00	8 726,00
Recettes nettes (d = b - c)	560 490,29	1 789 707,29	2 350 197,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 234 286,52	2 004 064,04	3 238 350,56
Mandats émis (f)	660 950,65	1 972 612,44	2 633 563,09
Annulations de mandats (g)	6 652,40	64 774,31	71 426,71
Depenses nettes (h = f - g)	654 298,25	1 907 838,13	2 562 136,38
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	93 807,96	118 130,84	211 938,80

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04106 - DEPT TARN-ET-GARONNE-BASE DE LOISIRS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif DEPT TARN-ET-GARONNE-BASE DE LOISIRS					
Investissement	178 180,80		-93 807,96		84 372,84
Fonctionnement	242 527,22		-118 130,84		124 396,38
Sous-Total	420 708,02		-211 938,80		208 769,22
TOTAL II	420 708,02		-211 938,80		208 769,22
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	420 708,02		-211 938,80		208 769,22

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI
DES EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE), tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **152 063,82 €** se décomposant comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	44 496,51 €
Excédent 2021	142 002,46 €
Dépenses	47 322,75 €
Sous-total	139 176,22 €

Restes à réaliser 2022 en dépenses 35 106,78 €

Excédent d'investissement **104 069,44 €**

- FONCTIONNEMENT

Recettes	661 411,43 €
Excédent 2021	36 343,07 €
Dépenses	649 760,12 €

Excédent de fonctionnement **47 994,38 €**

L'exercice 2022, marqué par des épisodes exceptionnels de crue et de sécheresse, se caractérise par les points principaux suivants:

- une assistance technique pertinente auprès des collectivités dans le suivi et la gestion de leurs ouvrages d'assainissement collectif (visites et mesures sur sites, réunions, expertise, conseils, accompagnement sur la problématique de gestion des boues), fondée sur plus de 45 ans d'expérience et de connaissance du territoire,
- un accompagnement dynamique et innovant des structures gestionnaires de cours d'eau dans leurs projets de préservation et d'amélioration des rivières et des zones humides (appui technique et administratif, conseil, mise en réseau de tous les acteurs...),
- l'évolution du réseau départemental de suivi de la qualité et des débits des cours d'eau, avec la remise en perspective de certaines données,
- une animation territoriale active en matière d'assainissement non collectif, auprès des techniciens du service public d'assainissement non collectif (SPANC), des communes conventionnées avec le SATESE pour la réalisation des contrôles, et dans le cadre de la Charte départementale de l'assainissement non collectif (ANC).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 47 322,75 € et se décomposent comme suit :

Acquisition de matériel et outillage technique (batardeau)	7 608,58 €
Acquisition d'un véhicule (utilitaire)	15 470,10 €
Matériel informatique (ordinateur et matériel visio)	11 750,18 €
Mobilier de bureau	4 511,71 €
Autres immobilisations corporelles (canoë, divers matériels de terrain et pour les locaux)	2 335,19 €
Travaux sur bâtiments (travaux peinture)	3 810,99 €
Écritures d'ordre	1 836,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 44 496,51 € :

FCTVA	7 954,78 €
Écritures d'ordre	36 541,73 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 649 760,12 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 147 179,54 €, représentant 24 % des dépenses réelles. Elles sont en augmentation de 1,9 % par rapport à 2021 (144 470,86 €). Ces charges sont constituées à 54 % par les frais d'analyses, indispensables au cœur d'activité du SATESE.

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 466 037,12 € soit une augmentation relative par rapport à 2021 (455 772,83 €, soit + 2,2 %). Elles représentent 76 % des dépenses réelles.

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 1,73 €.

- les opérations d'ordre : 36 541,73 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 661 411,43 € et sont constituées :

- des recettes d'activités (chapitre 70) : 30 792,63 €, soit 4,7 % des recettes réelles.

Ces recettes sont encaissées en contrepartie des visites des stations d'épuration dans le cadre de prestations de service pour les collectivités non éligibles à l'assistance technique du Département, ou pour des prestations spécifiques,

- des dotations, subventions et participations (chapitre 74) pour 627 141,08 €, soit 95 % des recettes réelles, dont :

- les participations extérieures des communes et des intercommunalités pour l'appui technique en assainissement collectif et non collectif, dans le cadre de conventions de partenariat : 67 803,40 € (10 % des recettes réelles),

- la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour 344 337,68 € (52 % des recettes réelles),

- la participation départementale versée à hauteur de 215 000 € (33 % des recettes réelles),

- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) pour 2,01 € ;

- des atténuations des charges (chapitre 013) pour 1 639,71 € ;

- des opérations d'ordre pour 1 836 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE) ;

- approuver, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE), lequel fait apparaître un excédent global de 152 063,82 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,

- décider d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) : 139 176,22 € ;
- excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 47 994,38 €.

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

04102 - DEPT TARN GNE-SATESE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	186 541,00	688 474,00	875 015,00
Titres de recette émis (b)	44 496,51	662 496,43	706 992,94
Réductions de titres (c)		1 085,00	1 085,00
Recettes nettes (d = b - c)	44 496,51	661 411,43	705 907,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	186 541,00	688 474,00	875 015,00
Mandats émis (f)	47 322,75	668 993,73	716 316,48
Annulations de mandats (g)		19 233,61	19 233,61
Depenses nettes (h = f - g)	47 322,75	649 760,12	697 082,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 651,31	8 825,07
(h - d) Déficit	2 826,24		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04102 - DEPT TARN GNE-SATESE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif DEPT TARN GNE-SATESE					
Investissement	142 002,46		-2 826,24		139 176,22
Fonctionnement	36 343,07		11 651,31		47 994,38
Sous-Total	178 345,53		8 825,07		187 170,60
TOTAL II	178 345,53		8 825,07		187 170,60
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	178 345,53		8 825,07		187 170,60

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

RESTAURANT UNIVERSITAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 du restaurant universitaire, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 66 085,25 € qui se décompose comme suit :

– INVESTISSEMENT

Recettes	23 332,58 €
Déficit 2021	-2 980,84 €
Dépenses	18 454,90 €
Excédent d'investissement	1 896,84 €

– FONCTIONNEMENT

Recettes	587 811,40 €
Excédent 2021	23 217,18 €
Dépenses	546 840,17 €
Excédent de fonctionnement	64 188,41 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18 454,90 € et se décomposent comme suit :

Acquisition d'un logiciel de caisse	15 279,39 €
Deux terminaux de paiement	1 948,95 €
Matériel de bureau	566,67 €
Matériel de cuisine	659,89 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 23 332,58 €. Elles correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) pour 18 566,95 € et aux écritures d'ordre pour 4 765,63 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 546 840,17 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 278 970,66 € sont constituées à 70 % d'achats de produits alimentaires, et représentent plus de 50 % des dépenses réelles ;

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 262 981,06 €, soit 48 % des dépenses réelles ;

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 122,82 € ;

- les opérations d'ordre : 4 765,63 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 587 811,40 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 169 689,83 €, soit 29 % des recettes réelles ;

- les participations extérieures (Centre régional des œuvres universitaires et scolaire, participation inter-ministérielle et autres prises en charge), les autres produits d'activité (chapitre 75) et les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 69 398,57 €, soit 12 % des recettes réelles ;

- les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 500 € ;

- la participation départementale a été versée à hauteur de 348 223 €, représentant 59 % des recettes réelles.

Durant l'année 2022, le bilan de fréquentation du restaurant s'est établi à **54 391 rationnaires** (35 318 en 2021, 19 441 en 2020 et 44 476 en 2019).

Ce bilan témoigne donc d'une reprise d'activité après la crise sanitaire et l'impact de la covid-19.

Ces 54 391 repas se décomposent comme suit :

- Étudiants :.....31 975 (15 639 en 2021)
- Département et satellites :.....17 830 (17 526 en 2021)
- Universitaires :..... 3 134 (1 120 en 2021)
- Extérieurs :..... 1 452 (1 033 en 2021)

La reprise d'activité est bien réelle, la fréquentation est **supérieure à celle d'avant la crise** (+ 22,3 %).

Le maintien du tarif à 1 € pour les étudiants boursiers, l'application d'un tarif à 3,30€ pour les élèves ERASME et IFAS (équivalent à celui des étudiants) et la modernisation du logiciel de restauration ont contribué à relancer la fréquentation.

Le repas à 1 € pour les étudiants boursiers a été mis en place en septembre 2020. Il a été généralisé à l'ensemble des étudiants en mars 2021, mais le CROUS distingue à nouveau depuis septembre 2021 le tarif boursier à 1 € et le non boursier à 3,30 €.

Depuis septembre 2022, un dossier de précarité permet à un étudiant non boursier de bénéficier du repas à 1 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant le restaurant universitaire ;

- approuver, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe du restaurant universitaire, lequel fait apparaître un excédent global de 66 085,25 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,

- décider d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) : 1 896,84 € ;
- excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 64 188,41 €.

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

04107 - DEP- RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 866,95	582 250,18	622 117,13
Titres de recette émis (b)	23 332,58	589 395,61	612 728,19
Réductions de titres (c)		1 584,21	1 584,21
Recettes nettes (d = b - c)	23 332,58	587 811,40	611 143,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 866,95	582 250,18	622 117,13
Mandats émis (f)	18 454,90	555 828,29	574 283,19
Annulations de mandats (g)		8 988,12	8 988,12
Depenses nettes (h = f - g)	18 454,90	546 840,17	565 295,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 877,68	40 971,23	45 848,91
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04107 - DEP- RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DEP- RESTAURANT UNIVERSITAIRE					
Investissement	-2 980,84		4 877,68		1 896,84
Fonctionnement	41 784,13	18 566,95	40 971,23		64 188,41
Sous-Total	38 803,29	18 566,95	45 848,91		66 085,25
TOTAL II	38 803,29	18 566,95	45 848,91		66 085,25
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	38 803,29	18 566,95	45 848,91		66 085,25

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS - COMPTE
ADMINISTRATIF 2022

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 de Tarn-et-Garonne conseils collectivités, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **14 961,78 €** qui se décompose comme suit :

– **INVESTISSEMENT**

Recettes	3 564,32 €
Excédent 2021	7 471,60 €
Dépenses	7 860,33 €
Sous-total	3 175,59 €
Restes à réaliser en dépenses	3 878,28 €
Déficit d'investissement	- 702,69 €

– **FONCTIONNEMENT**

Recettes	452 149,46 €
Excédent 2021	40 852,35 €
Dépenses	477 337,34 €
Excédent de fonctionnement	15 664,47 €

La section d'investissement a enregistré une dépense liée à l'acquisition d'ordinateurs portables pour les chargés d'opérations, de postes informatiques fixes pour le service administratif et de licences office pour tous.

Les restes à réaliser concernent l'acquisition d'un logiciel « Sis Marchés » pour la constitution et le suivi des dossiers de consultation des marchés pour les communes.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 860,33 € et se décomposent comme suit :

Acquisition de logiciels	1 815,86 €
Matériel informatique et de téléphonie	6 044,47 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 564,32 € et correspondent aux écritures d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 477 337,34 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 27 028,87 €, soit 5,7 % des dépenses réelles ;

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 446 741,19 €, soit 94,3 % des dépenses réelles (7 ETP)

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2,96 € ;

- les écritures d'ordre : 3 564,32 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 452 149,46 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 2 220,07 €.

- la participation départementale (chapitre 74) a été versée à hauteur de 449 828 €, représentant 99,5% des recettes réelles ;

- les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 1,39 €

- les atténuations des charges (chapitre 013) : 100 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant Tarn et Garonne conseils collectivités ;

- approuver, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe de Tarn et Garonne conseils collectivités, lequel fait apparaître un excédent global de 14 961,78 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,

- décider d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001) : 3 175,59 €
- couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 702,69 €
- excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 14 961,78 €.

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

04108 - TARNGNE CONSEIL COLLECTIVITES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 071,60	545 460,26	557 531,86
Titres de recette émis (b)	3 564,32	452 969,54	456 533,86
Réductions de titres (c)		820,08	820,08
Recettes nettes (d = b - c)	3 564,32	452 149,46	455 713,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 071,60	545 460,26	557 531,86
Mandats émis (f)	7 860,33	479 071,54	486 931,87
Annulations de mandats (g)		1 734,20	1 734,20
Depenses nettes (h = f - g)	7 860,33	477 337,34	485 197,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	4 296,01	25 187,88	29 483,89

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04108 - TARNGNE CONSEIL COLLECTIVITES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TARNGNE CONSEIL COLLECTIVITES					
Investissement	7 471,60		-4 296,01		3 175,59
Fonctionnement	40 852,35		-25 187,88		15 664,47
Sous-Total	48 323,95		-29 483,89		18 840,06
TOTAL II	48 323,95		-29 483,89		18 840,06
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	48 323,95		-29 483,89		18 840,06

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BARRAGE DE SAINT-GÉRAUD - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET PRIMITIF 2023

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, tels qu'ils ont été adoptés par son conseil d'administration, lors de la séance du 28 mars 2023 à Montauban.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats du compte administratif 2022, conformes au compte de gestion du payeur départemental, font apparaître un excédent global de 987 176,62 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	248 894,68 €
Reprise de l'excédent 2021.....	723 608,53 €
Total recettes.....	<u>972 503,21 €</u>
Dépenses.....	160 117,33 €
Soit un excédent 2022 de.....	812 385,88 €
Restes à réaliser en dépenses.....	<u>665 555,03 €</u>
Résultat d'investissement.....	145 830,85 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....	81 153,75 €
Reprise de l'excédent 2021.....	181 050,74 €
Total recettes.....	262 204,49 €
Dépenses.....	87 413,75 €
Soit un excédent 2022 de.....	174 790,74 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2023, le solde d'exécution 2022 de la section d'investissement pour un montant de 812 385,88 €,
- en section de fonctionnement du budget primitif 2023, le solde d'exécution 2022 de la section de fonctionnement, soit 174 790,74 €.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre Assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget 2023 s'élève à **2 013 326,62 €** dont :

• section d'investissement.....	1 757 385,88 €
• section de fonctionnement.....	255 940,74 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• frais d'études (dont restes à réaliser : 89 223,00 €).....	99 223,00 €
• frais d'insertion	2 000,00 €
• concessions, droits similaires	10 000,00 €
• subventions d'équipement versées	70 000,00 €
• immobilisations corporelles	80 680,85 €
• travaux en cours	894 332,03 €
(dont restes à réaliser : 576 332,03 €)	
• opérations d'ordre	601 150,00 €
	1 757 385,88 €

Recettes :

• participation des deux Départements	200 000,00 €
• FCTVA	3 000,00 €
• excédent d'investissement 2022 reporté	812 385,88 €
• opérations d'ordre	742 000,00 €
	<hr/>
	1 757 385,88 €

FONCTIONNEMENT :

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• charges à caractère général - chapitre 011	110 440,74 €
• charges de personnel - chapitre 012	3 700,00 €
• charges financières	500,00 €
• opérations d'ordre	142 000,00 €
	<hr/>
	255 940,74 €

Recettes :

• participation des deux Départements	80 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2022 reporté	174 790,74 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	<hr/>
	255 940,74 €

La participation des deux Départements au financement du budget primitif 2023 a été arrêtée ainsi qu'il suit, elle n'a pas connu d'évolution depuis 2019 :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....200 000 €	50 %	100 000 €	50 %	100 000 €
Dépenses nettes de fonctionnement.....80 000 €	50 %	40 000 €	50 %	40 000 €
		-----		-----
Sous-total.....		140 000 €		140 000 €
Total général.....		280 000 €		

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de me donner acte de la communication du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud tels qu'ils viennent de vous être présentés.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE
ADMINISTRATIF 2022**

En application et des articles L.1612-12 et L.3312-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif pour l'exercice 2022.

Ce document est exprimé en M52, c'est-à-dire dans la même nomenclature budgétaire et comptable que les prévisions inscrites au budget primitif et dans la décision modificative.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le compte de gestion 2022 établi par le payeur départemental, comptable public du Département ;
- approuver le compte administratif 2022, tel que présenté en annexe ;
- approuver les résultats de l'exercice 2022 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion du payeur départemental ;
- décider d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 36 306 641,88 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
 - - 33 385 439,96 € en reprise du déficit d'investissement (compte 001),
 - 44 489 658,84 € en section de fonctionnement (compte 002).

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

04100 - DEPT TARN GNE-BUDG PRINCIPAL

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	158 531 586,12	384 947 081,11	543 478 667,23
Titres de recette émis (b)	87 324 669,12	373 609 903,41	460 934 572,53
Réductions de titres (c)		12 357 466,30	12 357 466,30
Recettes nettes (d = b - c)	87 324 669,12	361 252 437,11	448 577 106,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	158 531 586,12	384 947 081,11	543 478 667,23
Mandats émis (f)	88 903 387,76	324 462 618,55	413 366 006,31
Annulations de mandats (g)	46 687,25	3 798 245,59	3 844 932,84
Depenses nettes (h = f - g)	88 856 700,51	320 664 372,96	409 521 073,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		40 588 064,15	39 056 032,76
(h - d) Déficit	1 532 031,39		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04100 - DEPT TARN GNE-BUDG PRINCIPAL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-31 853 408,57		-1 532 031,39		-33 385 439,96
Fonctionnement	67 957 783,58	27 749 547,01	40 588 064,15		80 796 300,72
TOTAL I	36 104 375,01	27 749 547,01	39 056 032,76		47 410 860,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
04101-DEPT TARN GNE -CDEF					
Investissement	625 415,38		103 321,42		728 736,80
Fonctionnement	197 660,83		70 971,70		268 632,53
Sous-Total	823 076,21		174 293,12		997 369,33
04102-DEPT TARN GNE-SATESE					
Investissement	142 002,46		-2 826,24		139 176,22
Fonctionnement	36 343,07		11 651,31		47 994,38
Sous-Total	178 345,53		8 825,07		187 170,60
04103-DEPT TARN GNE - IMEP MIMIZAN					
Investissement	-4 042 361,02		-480 136,76		-4 522 497,78

Opérations non budgétaires : fonctionnement/investissement : affectation du résultat BA IMEP
(D12 C10682) : 43 020.55



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2 ème réunion de 2023

Annexe

RAPPORT DE PRÉSENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF
POUR 2022

22 et 23 juin 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE

Les résultats du compte administratif 2022 sont conformes à ceux du compte de gestion du payeur départemental.

L'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement réel de :

44 489 658.84 €

avec un taux de réalisation (section de fonctionnement réelle) de :

* 104,51 % pour les recettes,

* 95,11 % pour les dépenses.

avec un taux de réalisation (section d'investissement réelle) de :

* 76,58 % pour les recettes,

* 75,97 % pour les dépenses.

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail 2022 de l'exécution du budget principal :

RÉSULTATS 2022 DÉFINITIFS HORS RESTES A RÉALISER :

La balance de clôture des comptes 2022 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2021	60 037 055.02 €	106 703 252.60 €	-46 666 197.58 €
Mouvements d'ordre	27 287 614.10 €	14 006 856.48 €	13 280 757.62 €
Total investissement	87 324 669.12 €	120 710 109.08 €	-33 385 439.96 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2021	389 715 116.25 €	295 638 057.91 €	94 077 058.34 €
Mouvements d'ordre	11 745 557.43 €	25 026 315.05 €	-13 280 757.62 €
Total fonctionnement	401 460 673.68 €	320 664 372.96 €	80 796 300.72 €
TOTAL	488 785 342.80 €	441 374 482.04 €	47 410 860.76 €

Excédent global de clôture 2022 hors reports : + 47 410 860.76 €
(rappel 2021 : + 36 104 375,01 €)

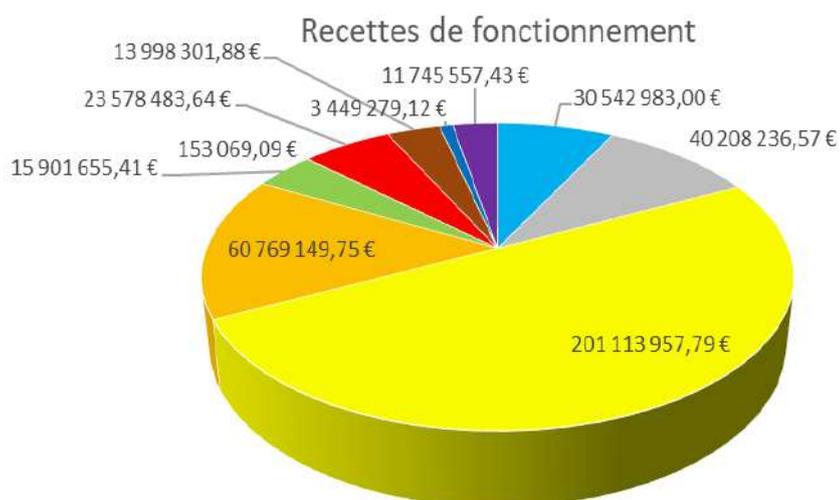
CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes réelles et ordre d'un montant de **488 785 342.80 €**, (hors RAR), se répartissent comme suit :

- **Fonctionnement** : **401 460 673.68 €** (dont 389 715 116.25 € de recettes réelles pour un taux de réalisation de 104,51 %),

- **Investissement** : **87 324 669.12 €** (dont 60 037 055.02 € de recettes réelles pour un taux de réalisation de 76,58 %).



Fiscalité directe	30 542 983,00 €
Excédent 2021 reporté	40 208 236,57 €
Fiscalité indirecte	201 113 957,79 €
Dotations	60 769 149,75 €
Autre produits de gestion	15 901 655,41 €
Atténuation de charges	153 069,09 €
RSA	23 578 483,64 €
APA	13 998 301,88 €
Autres recettes	3 449 279,12 €
Opérations d'ordre	11 745 557,43 €

401 460 673,68 €

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

401 460 673.68 €

NATURE	CA 2021	Crédits votés 2022	CA 2022
FISCALITÉ DIRECTE			
Rôles supplémentaires.....	0 €	29 655 €	50 776 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	11 297 329 €	11 378 357 €	11 381 005 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	5 127 074 €	5 204 013 €	5 261 820 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).....	6 134 357 €	6 134 357 €	6 134 357 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	625 315 €	619 000 €	558 986 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti).....	6 825 967 €	6 504 241 €	7 156 039 €
Autres impôts locaux.....	85 325 €	0 €	0 €
Sous-total fiscalité directe	30 095 367 €	29 869 623 €	30 542 983 €
IMPÔTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	44 787 756.44 €	46 000 000 €	49 367 769 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	230 583.21 €	200 000 €	306 661.91 €
Taxe départementale ENS.....	6 263 €	1 000 €	2 794 €
Taxe pour CAUE.....	384 532.05 €	400 000 €	421 101.73 €
Fonds de péréquation DMTO.....	7 977 467 €	7 950 246 €	7 950 246 €
Taxe d'aménagement.....	2 431 810.27 €	2 300 000 €	2 665 488.96 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	39 979 000 €	41 200 000 €	44 977 944.71 €
Taxe sur l'électricité (TDCFE).....	3 323 624.99 €	3 380 226 €	3 785 808.30 €
T.I.C.P.E.....	2 750 000 €	2 800 000 €	2 987 209.18 €
Autres (compensation foncier bâti par la fraction de TVA).....	80 708 088 €	82 988 555 €	88 648 934 €
Sous-total fiscalité indirecte	182 579 124.96 €	187 220 027 €	201 113 957.79 €
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	40 940 639 €	41 114 416 €	41 114 416 €
FCTVA.....	328 892.69 €	369 593 €	369 593.77 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 901 823.40 €	1 687 567.88 €	1 642 594 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	6 892 183 €	6 892 183 €	6 892 183 €
Allocations compensatrices.....	2 033 130 €	2 034 691 €	2 050 272 €
Sous-total dotations État	52 096 688.09 €	52 098 450.88 €	52 069 058.77 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 998 818.20 €	4 475 756 €	4 590 887.27 €
Participations.....	2 078 235.48 €	2 846 954 €	3 289 384.72 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	838 389.03 €	820 000 €	819 818.99 €
Total dotations	58 012 110.80 €	60 238 910.88 €	60 769 149.75 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	954 802.75 €	956 000 €	948 468.34 €
Recouvrements divers.....	13 618 210.83 €	14 836 300 €	14 953 187.07 €
Sous-total autres produits	14 573 013.58 €	15 792 300 €	15 901 655.41 €

ATTÉNUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	85 423.26 €	49 000 €	153 069.09 €
RMI/RSA			
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812 €	17 180 812 €	17 180 812 €
T.I.C.P.E (RSA majoré).....	3 270 299 €	3 270 298 €	3 270 299 €
F.M.D.I.....	1 631 801 €	1 600 000 €	1 603 712 €
Autres produits RMI/RSA (indus, FSE.....)	1 968 246.08 €	1 880 000 €	1 523 660.64 €
Sous-total RMI/RSA	24 051 158.08 €	23 931 110 €	23 578 483.64 €
APA			
Dotation C.N.S.A.....	12 839 920.83 €	11 365 000 €	13 482 125.98 €
Indus.....	533 340.78 €	437 000 €	516 175.90 €
Sous-total APA	13 373 261.61 €	11 802 000 €	13 998 301.88 €
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	1 849 254.30 €	2 217 076 €	1 909 292.45 €
Produits financiers (parts sociales du Crédit Agricole).....	400 429.57 €	400 435 €	400 429.73 €
Produits exceptionnels.....	828 349.61 €	386 472.87 €	379 556.94 €
Reprise sur provision.....	0 €	760 000 €	760 000 €
Sous-total autres recettes	3 078 033.48 €	3 763 983.87 €	3 449 279.12 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	30 856 580.07 €	40 208 236.57 €	40 208 236.57 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	356 704 072.84 €	372 875 191.32 €	389 715 116.25 €
Opérations d'ordre	11 687 387.26 €	11 988 460 €	11 745 557.43 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	368 391 460.10 €	384 863 651.32 €	401 460 673.68 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 (389,7 M€) sont en augmentation en volume par rapport à 2021 (356,7 M€ soit +9.2%). Hors excédent reporté, c'est à dire simplement les recettes de l'année, les recettes 2022 sont supérieures de 23,6 M€ par rapport à celles de 2021.

Les principales variations concernent :

- les droits de mutation avec + 4,6 M€ par rapport à 2021,
- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance avec +5 M€,
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée avec +7,9 M€.

Concernant le financement des Allocations Individuelles de Solidarité, on constate une hausse de plus de 2 M€.

1°) La fiscalité directe : 30 542 983 €

a) Les impôts locaux

Depuis 2011, suite à la réforme de la fiscalité locale, il est attribué aux

départements une part de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et du produit des IFR. Depuis 2017, nous encaissons une part de CVAE **qui est passée de 48,5 % à 23,5 % suite au transfert de la compétence transport à la Région**. En 2022, nous avons perçu **11 381 005 €** au titre de la CVAE, en progression de **0,7 %** par rapport à 2021 et un montant de **5 261 820 €** au titre des IFR (+ 2,6 % entre 2022 et 2021).

b) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

En 2022, nous avons perçu un montant de **6 134 357 €**, identique depuis 2013 puisque figé.

c) Le fonds de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif depuis 2013.

Avec **558 986 €** encaissés en 2022, le fonds diminue de **10,6 %** par rapport à 2021 (625 315 €).

d) Le fonds péréqué (transfert frais de gestion du Foncier bâti par l'État)

L'État a transféré 827 M€ en 2014 aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH.

A ce titre, nous avons perçu **7 156 039 €** en 2022 (un montant de 382 273 € a été versé en compensation de la perte de DCP liée à la mesure de baisse des impôts de production mise en œuvre au 01/01/2021), en augmentation de 330 072 € par rapport à l'année précédente.

e) Autres impôts locaux :

Il s'agit de rôles supplémentaires (IFER) pour un montant de **50 776 €**.

2°) Les impôts indirects : 201 113 957,79 €

Dans le détail, les évolutions les plus importantes :

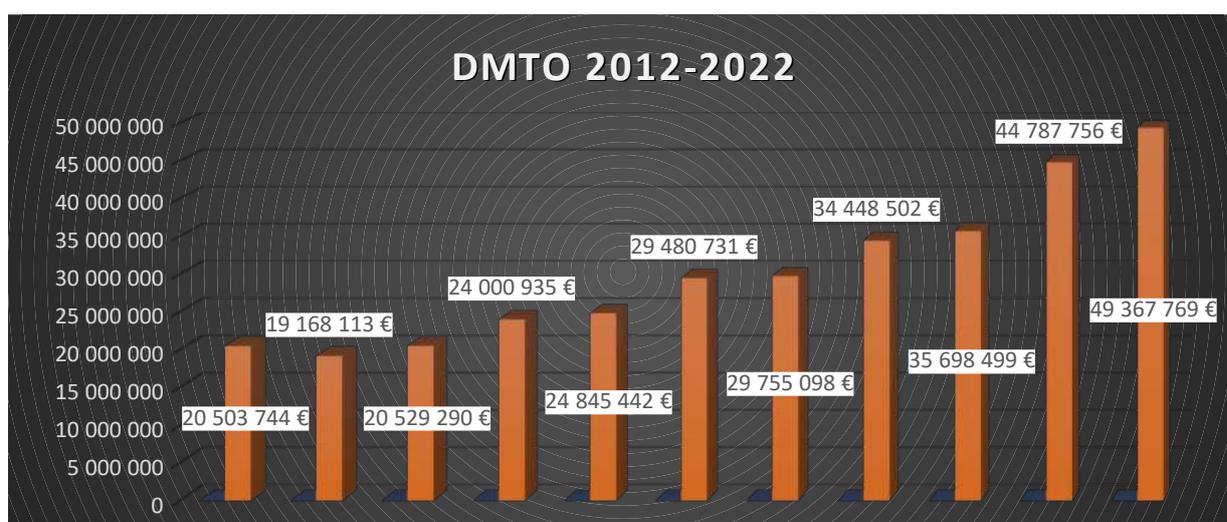
- + 4,6 M€ pour les droits de mutation
- + 650 K€ pour la taxe d'aménagement et le CAUE
- + 5 M€ pour la TSCA
- + 462 K€ pour la taxe électricité
- + 237 K€ pour la TICPE

+ 7,94 M€ pour la compensation de la TVA sur le foncier bâti

a) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Le marché des transactions immobilières sur le territoire départemental, en 2022, a de nouveau généré un volume de droits de mutation **record de 49 367 769 €** (+10,2 % par rapport à 2021).

Pour mémoire, en 2019 le département a encaissé 34 448 502,20 € de DMTO soit une progression de +43,3% en 3 ans.



En 2022, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à **306 661,91 €** (230 583,21 € en 2021).

b) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

En 2022, les encaissements ont été les suivants :

- **421 101,73 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE, en hausse de 2 %,
- **2 794 €** au titre de la taxe pour les Espaces Naturels Sensibles,
- **2 665 488,96 €** pour la taxe d'aménagement.

L'ensemble de ces taxes augmente de 26,9 % par rapport à 2021.

c) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements (FNP DMTO), en application des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts, a été créé par l'article 255 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020. Pour rappel, il regroupe trois anciens fonds : le fonds DMTO «historique», le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID), lui-même créé en 2019.

Le Tarn-et-Garonne a été bénéficiaire, en 2022, de ce fonds pour un montant de **7 950 246 €** (7 977 467 euros en 2021).

d) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Diverses lois de finances ont prévu d'affecter une part de TSCA en compensation de charges supplémentaires transférées aux départements ou de réformes fiscales.

Pour 2022, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **44 977 944,71 €** en progression de 5 M€ supplémentaires.

e) La taxe d'électricité

Le produit encaissé en 2022 représente **3 785 808,30 €**, en hausse de 13,9 % rapport à l'année précédente dû à des rappels antérieurs à 2021 de la part des fournisseurs d'énergie.

f) La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

Prévue depuis 2004 en loi de finances pour compenser la décentralisation du RMI/RMA, elle s'est élevée à **2 987 209,18 €** au titre de l'année 2022, soit une hausse de 8,6 % par rapport à 2021.

f) La compensation de TVA

Afin de compenser le foncier bâti, le département a perçu une fraction de TVA d'un montant de 86 425 441 €, complété par une fraction complémentaire d'un montant de 2 223 493 € soit un total de **88 648 934 €**.

PEREQUATION HORIZONTALE 2015-2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds DMTO - prélèvement	1 866 830	0	0	0	0	0	0	0
Fonds DMTO - versement	1 559 343	3 689 546	4 057 437	4 107 493	4 501 360	8 701 906	7 977 467	7 950 246
Fonds DMTO - solde	-307 487	3 689 546	4 057 437	4 107 493	4 501 360	8 701 906	7 977 467	7 950 246
Fonds CVAE - prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds CVAE - versement	831 544	835 304	891 594	579 330	536 370	635 206	625 315	558 986
Fonds CVAE - solde	831 544	835 304	891 594	579 330	536 370	635 206	625 315	558 986
FSD - prélèvement	1 370 040	1 749 926	1 804 513	2 104 289	2 166 432	2 449 499	2 553 897	3 376 586
FSD versement	5 431 407	3 194 274	2 692 037	1 337 735	1 605 573			
FSD solde	4 061 367	1 444 348	887 524	-766 554	-560 859	-2 449 499	-2 553 897	-3 376 586
FSID à/c de 2019					1 611 956			
Total péréquation horizontale	4 585 424	5 969 198	5 836 555	3 920 269	6 088 827	6 887 613	6 048 885	5 132 646

La péréquation horizontale s'effectue entre les collectivités de même échelon et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus "riches". On constate un resserrement du volume net perçu par le Tarn-et-Garonne.

3°) Les dotations : 60 769 149,75 €

Le montant est en augmentation de 2,7 M€ par rapport à 2021.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 41 114 416 €

Depuis 2015 où l'architecture a été modifiée et résulte de l'agrégation des anciennes composantes, elle se calcule à partir de la dotation forfaitaire N-1, de la part dynamique de la population et d'un écrêtement péréqué.

La DGF est composée de :

- **la dotation forfaitaire (24 855 876 €) qui comprend :**

- La dotation 2021, soit 24 738 924 €

- majorée de la part dynamique de population, soit 116 952 € (soit 74,02€ par habitant, montant inchangé depuis 2015).

- **la dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant **était figé** à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 614 € pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des

modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2022, son montant a été ramené à **7 597 488 €**, identique à 2017.

- **la dotation de péréquation** qui comporte deux volets :

- o la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
- o la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

Au titre de ce deuxième volet, le département a perçu **8 661 052 € en 2022**, en progression de 56 825 € par rapport à 2021.

b) **Le FCTVA de fonctionnement**

Nouveau dispositif d'éligibilité au FCTVA de certaines dépenses de fonctionnement (entretien bâtiment et voirie) mis en place en 2017, il nous a permis d'encaisser **369 593,77 €** (328 892,69 € en 2021).

c) **La dotation générale de décentralisation (DGD)**

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €** en base.

d) **La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)**

En 2022, nous avons perçu **6 892 183 €**, montant identique par rapport à 2021.

PEREQUATION VERTICALE 2015-2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF - Dotation forfaitaire (M€)	30 474 789	27 529 993	24 453 898	24 439 211	24 564 382	24 676 303	24 738 924	24 855 876
DGF - Dotation de compensation	7 750 102	7 750 102	7 597 488	7 597 488	7 597 488	7 597 488	7 597 488	7 597 488
DGF - DFM	7 791 976	7 791 976	7 791 976	8 114 950	8 420 788	8 604 227	8 604 227	8 661 052
DGF - total	46 016 867	43 072 071	39 843 362	40 151 649	40 582 658	40 878 018	40 940 639	41 114 416
DCRTP	7 909 921	7 909 921	7 079 361	7 061 048	6 915 973	6 915 974	6 892 183	6 892 183
DCP	6 504 165	6 576 808	6 506 234	6 336 100	6 490 831	6 713 589	6 825 967	7 156 039
FMDI	1 929 951	1 883 381	1 649 463	1 753 495	1 861 525	1 618 995	1 631 801	1 603 712
Total péréquation verticale	62 360 904	59 442 181	55 078 420	55 302 292	55 850 987	56 126 576	56 290 590	56 766 350

e) **Dotations de l'État au titre des compensations fiscales**

Ces allocations sont versées par l'État, aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

Le montant de ces allocations a représenté, pour 2022, **2 050 272 €**, en augmentation de 0,8 % par rapport à 2021.

f) La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'état verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- Prestation de compensation du handicap..... : **4 590 887,27 €**

Concernant la PCH, le taux de couverture prévu à 100 % en 2006 est de 45 % en 2021 avec un montant de dépenses de 8,7 M€.

g) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Les participations d'un montant total de **3 289 384,72 €** concernent principalement des recettes encaissées pour le plan pauvreté (496 503,23 €), la conférence des financeurs (568 986,73 €), la prévention et la protection de l'enfance (246 219 €), la prise en charge des jeunes majeurs (212 817 €) ou encore la revalorisation SAAD (1 026 043,52 €).

Le compte 74881 concerne le recouvrement du FARPI (fonds académiques de rémunération des personnels d'internat). Au titre de 2022, **819 818,99 €** a été titré.

4°) Les autres produits de gestion courante : 15 901 655,41 €

a) Les revenus des immeubles

Le montant encaissé en 2022 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **948 468,34 €** dont 746 656,85 € concernant les loyers perçus pour les gendarmeries.

b) Les recouvrements divers

Il s'agit de participations d'autres collectivités aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des placements et frais de séjours en établissements spécialisés, foyers occupationnels ou maisons de retraite. En 2022, nous avons encaissé **14 953 187,07 €** à ce titre.

5°) Les atténuations de charges : 153 069,09 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et autres validations de services.

6°) Le RMI/RSA : 23 578 483,64 €

Ces recettes se composent de :

a) la participation de l'État au financement du RSA : 22,05 M€

Le taux de couverture des dépenses (hors indus, contrats inclus) approchait les 100 % en 2004. Il est de 56,29 % en 2022 pour un montant de dépenses de 40 M€ (41,05 € en 2021).

1) l'attribution d'une part de la TICPE

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

2) le versement de la part représentative de l'allocation de parent isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2022, nous avons encaissé **3 270 299 €**, montant identique à 2014.

3) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€ au niveau national, il a représenté en 2022 un montant de **1 603 712 €** pour notre collectivité, quasi stable (1 631 801 € en 2021).

b) Les autres produits RMI/RSA/FSE : **1 523 660,64 €**

Ce sont les recettes liées aux indus et amendes, au FAPI (fonds d'appui aux politiques d'insertion) ou encore au FSE.

7°) L'Allocation Personnalisée d'Autonomie : **13 998 301,88 €**

a) La participation de l'État au financement de l'APA :
13 482 125,98 € pour un montant de dépenses de 33 535 969,91 €.

Le taux de couverture des dépenses (hors indus) était de 50 % en 2002. Il est passé à 39 % en 2022.

b) Le recouvrement des indus de l'APA et divers: **516 175,90 €**

Depuis 2011, le montant des indus titrés se situe entre 435 000 € et 620 000 €.

8°) Les autres recettes (Chapitres 70, 76, 77 et 78) : **3 449 279,12 €**

a) Les recettes des produits des services du domaine : **1,9 M€**

Les principales sont :

- occupation du domaine public (188 367,98 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (396 814,12€),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 238 116,97 €).

b) Les produits financiers : **0,4 M€**

Il s'agit du fonds de soutien versé par l'Etat pour la sortie des emprunts structurés pour un montant de 400 425,79 €.

c) Les produits exceptionnels : **0,38 M€**

Les recettes exceptionnelles ont représenté un montant de 81 179,79 € pour les cessions de patrimoine (Agorastore et délaissé de voirie) et les remboursements de sinistres (217 253,91 €) pour ne citer que les plus représentatives.

d) Les reprises sur provision : 0,76 M€

Il s'agit de la reprise du stock ancien des provisions constituées afin de répartir sur le nouveau système de provisionnement proposé par la pairie départementale.

9°) L'excédent 2021 reporté : 40 208 236,57 €

Il s'agit simplement de constater la reprise de l'excédent 2021.

10°) Les opérations d'ordre : 11 745 557,43 €

Ce sont les amortissements des subventions d'investissement transférables, les moins values sur cession, la neutralisation des amortissements ou encore la valorisation des travaux en régie.

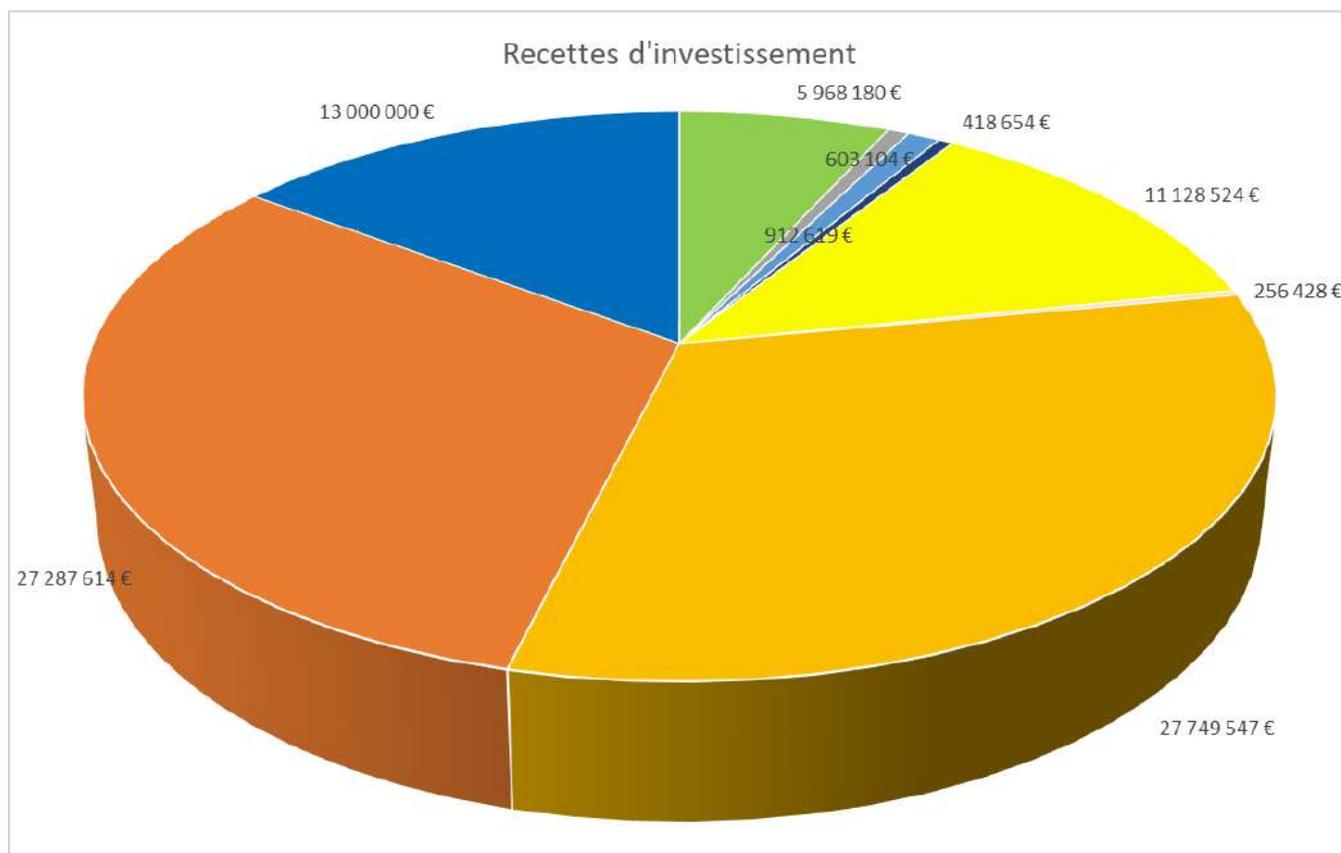
B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Hors RAR)

87 324 669,12 €

NATURE	CA 2021	Crédits votés 2022	CA 2022
F.C.T.V.A.....	5 609 620,22 €	5 968 000,80 €	5 968 179,85 €
DSID.....	751 251,77 €	509 144,23 €	603 103,70 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	912 619,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	416 774,00 €	380 000,00 €	418 654,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	5 341 692,80 €	4 292 309,67 €	11 128 523,70 €
Recouvrements divers (204+23+27+024+45).....	339 238,29 €	766 135,78 €	256 427,76 €
Emprunts.....	0,00 €	13 000 000 €	13 000 000 €
Couverture du besoin de financement.....	23 841 341,18 €	27 749 547,01 €	27 749 547,01 €
Excédent d'investissement reporté N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	37 212 537,26 €	53 577 756,49 €	60 037 055,02 €
Opérations d'ordre.....	30 499 332,50 €	80 143 493,76 €	27 287 614,10 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 711 869,76 €	133 721 250,25 €	87 324 669,12 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

87 324 669,12 €



F.C.T.V.A.	5 968 179,85 €
DSID	603 103,70 €
D.D.E.C.	912 619,00 €
Produit amendes radars auto.	418 654,00 €
Subventions et participations	11 128 523,70 €
Divers	256 427,76 €
Couverture du besoin de fin.	27 749 547,01 €
Opérations d'ordre	27 287 614,10 €
Emprunt	13 000 000,00 €

TOTAL **87 324 669,12 €**

1°) Fonds de Compensation de la T.V.A : 5 968 179,85 €

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement inscrites au Compte Administratif 2021, du taux de 16,404 % et des nouvelles modalités de calcul pour l'automatisation, le F.C.T.V.A. 2022 a été calculé sur une base éligible retenue de 36 382 466,78 €.

2°) La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements : 603 103,70 €

Recette récemment apparue en remplacement de la DGD, elle est composée d'une première part de 77% de l'enveloppe répartie en part régionale dans des domaines jugés prioritaires au niveau local par les préfets de région, et d'une seconde part représentant 23% de l'enveloppe. Elle est répartie entre Départements à raison de leur insuffisance de potentiel fiscal. Cette part est libre d'emploi.

A compter du 01/01/2022, afin de simplifier le dispositif, la part péréquation est intégrée à la part projets. L'enveloppe régionale a augmenté de 17.6 M€ à 27.1 M€ en 2022.

3°) La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges : 912 619 €

En 2008, l'État a figé cette dotation à 912 619 €.

4°) Produit des amendes de radars automatiques : 418 654 €

Instituée en 2008, cette dotation de l'État est répartie en fonction de la longueur de la voirie départementale multipliée par la valeur du point, cette valeur de point étant déterminée par le montant de l'enveloppe à répartir nationalement divisé par la longueur totale de la voirie.

Elle s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 418 654 € en 2022.

5°) Subventions et participations : 11 128 523,70 €

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental et le logement. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Aide au logement.....	4 657 421,90 €
- Collèges-Gymnase.....	1 238 288,39 €
- Centre Universitaire.....	4 519 901,10 €
- Culture.....	42 181,01 €
- Divers.....	31 025,61 €
- Voirie.....	639 705,69 €
	<hr/>
	11 128 523,70 €

6°) Recouvrements divers : 256 427,76 €

Cette rubrique concerne :

- les remboursements sur travaux départementaux aux chapitres 20, 204, 21 et 23 pour 47 646,25 €
- les prêts au personnel au chapitre 27 pour 64 599,75 €
- les travaux pour compte de tiers pour 127 957,15 €
- Cessions parts sociales Sem E Tera pour 16 224,61 €

7°) L'emprunt : 13 000 000 €

Il s'agit d'un emprunt contracté à taux variable de 3 M€ sur euribor 3 mois+0,19 % sur une durée de 15 ans et un emprunt de 10 M€ à taux fixe de 0,66 % sur 20 ans.

8°) La couverture du besoin de financement : 27 749 547,01 €

Il s'agit de l'affectation du résultat 2021 permettant de couvrir le besoin de financement résiduel de la section d'investissement.

9°) Opérations d'ordre : 27 287 614,10 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement retracent essentiellement les amortissements (24 945 135,26 €), les sorties d'actifs et le transfert patrimonial des frais d'études suivis de réalisation.

CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de 441 374 482,04 €, hors RAR, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement : 320 664 372,96 € (dont 295 638 057,91 € de dépenses réelles pour un taux de réalisation de 95,11 %),

- Investissement : 120 710 109,08 € (dont 106 703 252,60 € de dépenses réelles pour un taux de réalisation de 75,97 %).

A- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

320 664 372,96 €

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	CA 2021	Crédits votés 2022	CA 2022
Chapitre 011 : Charges à caractère général	15 778 113,67 €	27 530 275 ,37 €	24 870 140,46 €
dont transports scolaires	1 491 868,53 €	1 700 278 €	1 686 831,13 €
voirie	3 365 606,91 €	4 430 000 €	4 348 915,68 €
fluides	1 757 175,86 €	8 155 880 €	7 512 899,45 €
fournitures et alimentation	1 455 806,04 €	2 095 085 €	1 860 562,30 €
locations et crédit-bail	731 821,24 €	1 018 824,37 €	842 489,61 €
entretien et maintenance	1 508 434,01 €	2 048 978 €	2 067 862,27 €
frais de déplacement	822 570,01 €	971 846 €	951 648,46 €
téléphone et affranchissement	659 420,23 €	958 425 €	721 249,58 €
Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA	71 215 097,27 €	75 671 465 €	75 267 831 ,68 €
dont assistants familiaux	16 993 895,00 €	17 751 000 €	17 566 828,24 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	2 960 566,05 €	3 781 909 €	3 781 610,94 €
Chapitres 015+017 : RMI + RSA (sauf personnel)	42 922 044,88 €	45 933 055 €	42 305 803,80 €
dont allocations et contrats	41 050 225,99 €	41 527 130 €	40 000 210,38 €
Chapitre 016 : APA	31 280 017,02 €	34 675 903 €	33 535 969,91 €
dont allocations APA	31 254 205,65 €	31 919 000 €	33 521 469,31 €

Dépenses de gestion	CA 2021	Crédits votés 2022	CA 2022
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	103 777 313,76 €	110 312 849,06 €	108 529 401,43 €
dont PCH	8 095 747,17 €	8 850 000 €	8 766 565,54 €
allocations sociales (hors PCH)	2 875 272,38 €	2 956 735 €	2 699 975,52 €
frais de séjour et d'hébergement	60 583 747,95 €	63 245 206 €	63 302 533,50 €
dotations collèges	4 366 908,87 €	5 061 485 €	4 690 005,51 €
participations budgets annexes	5 626 526,90 €	5 361 838 €	5 250 036,96 €
participations SDIS	8 601 351,00 €	8 756 175 €	8 756 175 €
subventions de fonctionnement	6 908 665,39 €	8 120 870 €	7 576 231,17 €
Chapitre 6586 : Frais de fonct. Groupes élus	0 €	229 620 €	61 805,92 €
Chapitre 66 : Charges financières	5 508 355,82 €	5 108 173,88 €	5 042 170,32 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	792 396,00 €	762 011 €	762 010,80 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 004 601,50 €	2 193 842,25 €	1 581 610,03 €
dont subventions exceptionnelles	1 881 389,16 €	1 993 242,21 €	1 488 723,73 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	468 000,00 €	661 714 €	661 713,42 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00 €	4 725 600 €	0 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	275 914 109,97 €	310 824 406,56 €	295 638 057,91 €
Opérations d'ordre	24 519 566,55 €	74 041 494,76 €	25 026 315,05 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	300 433 676,52 €	384 865 901,32 €	320 664 372,96 €

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 295,6 M€ et sont en augmentation **de 7,1 % par rapport à 2021** (275,9 M€).

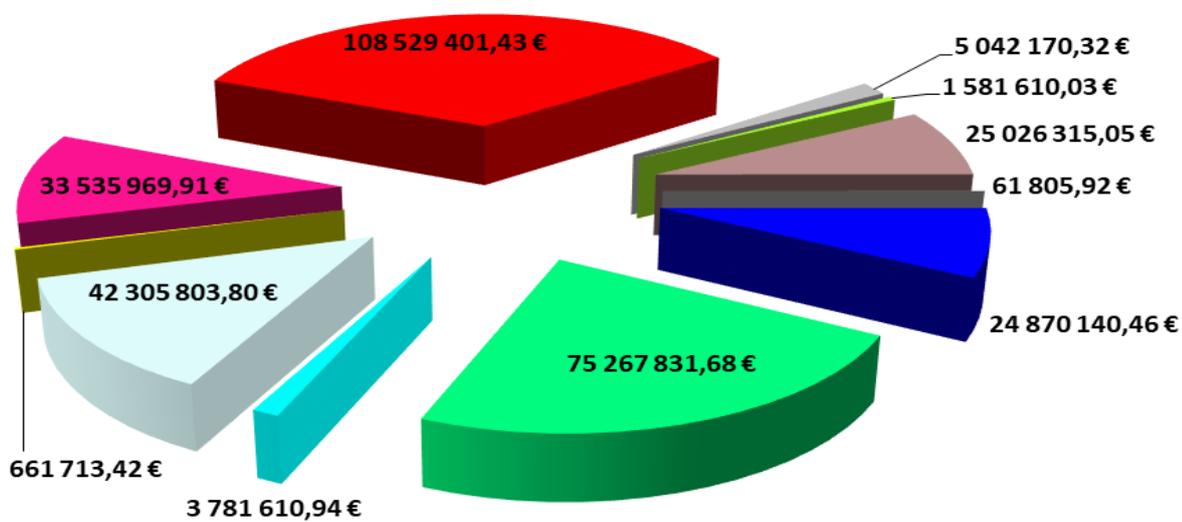
Dans le détail, les dépenses réelles évoluent comme suit :

- Les charges à caractère général augmentent de 9,1 M€ due notamment à l'augmentation substantielle des coûts de l'énergie
- Les charges de personnel augmentent de 4 M€ du fait de l'augmentation du point d'indice et des autres mesures gouvernementales imposées dont notamment le Segur de la santé et la loi Taquet pour les familles d'accueil
- Les atténuations de produits : + 821 K€
- Les dépenses RSA : - 617 K€
- Les dépenses APA : +2,25 M€
- Les dépenses de séjour et d'hébergement : + 2,7 M€
- Les subventions : +668 K€

Enfin, les dépenses financières diminuent de 466 K€ et les charges exceptionnelles de 423 K€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

320 664 372,96 €



Charges de personnel+RSA	75 267 831,68 €
Atténuation de produit	3 781 610,94 €
RSA	42 305 803,80 €
Dotations amortis./Prov.	661 713,42 €
APA	33 535 969,91 €
Autres charges de gestion courante	108 529 401,43 €
Charges financières	5 042 170,32 €
Charges exceptionnelles	1 581 610,03 €
Opérations d'ordre	25 026 315,05 €
Frais de fonct. Groupes élus	61 805,92 €

320 664 372,96 €

1°) Les charges à caractère général : 24 870 140,46 €

Avec un taux de réalisation de 90,3 %, les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à 2021 (+ 9 M€ dont 1M€ pour la voirie, 5,7 M€ pour les fluides, 400 K€ pour les fournitures et alimentation ou encore 450 K€ pour l'entretien et la maintenance) notamment du à l'augmentation annoncée pour l'électricité de 5 M€.

2°) Les charges de personnel (y compris RSA) : 75 267 831,68 €

Les charges de personnel (chapitre 012 et le personnel inclus dans le RSA chapitre 017) augmentent globalement de 5,7%. L'enveloppe des assistants familiaux progresse de 3,3 % après avoir connu de fortes augmentations depuis 2016 (entre +7,72 % et +9,94 % par an).

3°) Les atténuations de produits : 3 781 610,94 €

Le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre le reversement du fonds de solidarité qui s'est élevé à 3 376 586 €, mais aussi le reversement de la part CAUE (405 024,94 €), pour les plus importants.

4°) Les restes à charges 2022 : APA, RSA, PCH

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	33 535 969.91 €	13 482 125.98 €	- 20 053 843.93 €
PCH	8 766 565.54 €	4 590 887.27 €	- 4 175 678.27 €
RSA(hors personnel)	42 305 803.80 €	22 054 823€	- 20 250 980.80 €
TOTAL	84 608 339.25 €	40 127 836.25 €	- 44 480 503.00 €

Évolution du reste à charge :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Couverture initiale
APA	41 %	44 %	35 %	38 %	39.8 %	41 %	40.2 %	50 %
PCH	41 %	42 %	39 %	38 %	37.8 %	37 %	52.3 %	100 %
RSA	58 %	55 %	54 %	53 %	50.7 %	51.4 %	52.1 %	100 %
TOTAL	50 %	50 %	45 %	46 %	45.4 %	46.1 %	47.4 %	

En 2022, la progression des dépenses de l'APA est en augmentation(+2,2 M€ par rapport à 2021) alors que les recettes versées par la CNSA augmentent de 642 K€ (hors indus).

Concernant les dépenses **PCH**, elles progressent de 670 K€ en 2022 alors que les recettes sont en augmentation notable (+1,59 M€ dont 868 756€ au titre de l'avenant 43).

Le reste à charge du **RSA** passe de 20,8 M€ en 2021 à 20,25 M€ en 2022 du fait notamment de la diminution de la dépense (-617 K€).

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité est passée de **44,38 M€ en 2021** à **44,48 M€ en 2022** ce qui ramène le taux de couverture par l'Etat à 47,4 % en 2022.

5°) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

108 529 401,43 € (dont PCH : 8 766 565,54 €)

Parmi les autres charges de gestion courante on relève quelques variations :

a) Les charges d'aide sociale (hors PCH et subventions traitées ailleurs) : **68 049 713,46 €**

- **les actions de prévention médico-sociale : 47 634,49 €**, en augmentation par rapport à 2021 (36 927 € en 2021).
-
- **l'aide sociale à l'enfance** : l'accueil des enfants placés en établissements représente **17 144 873,60 €** (15 168 489,84 € en 2021), **1 300 563,80 €** sont versés au titre des allocations (1 381 405,94 € en 2021). Les autres charges diverses s'élèvent à **939 847,69 €** (821 649,89 € en 2021). Les dépenses totales de l'aide sociale à l'enfance sont de **19 385 285,09 €** en progression de 11,5 % par rapport à 2021 (17 381 535,67 €).
- **la prise en charge des personnes handicapées : 36 937 215,35 €** en augmentation de 2,6 % par rapport à 2021 (35 976 986,48 €). Les frais de séjour et d'hébergement s'élèvent à 34 911 535,79 € (33 901 322,37 € en 2021).
- **l'aide aux personnes âgées : 10 893 682,94 €** en baisse de 3,1 % par rapport à 2021 (11 247 407,71 €). La part la plus importante concerne les frais de séjour et d'hébergement soit 10 358 782,38 € (10 848 597,02€ en 2021).
- **diverses interventions sociales : 833 530,08 €**, stable par rapport à 2021 (832 993,27 €).

b) Les contributions obligatoires : **18 696 217,47 €**

Il s'agit :

- des **dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 690 005,51 €** en augmentation de 7,4 %,

- des **participations aux budgets annexes de 5 250 036,96 €** en diminution de 6,7 % par rapport à 2021,

- de la **contribution du Département aux dépenses du SDIS pour un montant de 8 756 175 €** en augmentation de + 1,8 % (8 601 351 € en 2021),

c) Les participations : **3 275 561,26 €**

Elles concernent diverses contributions :

- **organismes de regroupement** (Barrage de Saint-Géraud, SMEAG, Syndicat départemental des déchets ménagers, SDAN) : **588 010 €** (511 209 € en 2021),

- **en matière d'éducation 630 933,08 €** qu'il s'agisse des participations pédagogiques versées aux universités Jean Jaurès et Capitole pour 120 000 €, des visites culturelles (et transport) des écoles pour 134 084,66 €, des visites culturelles des collégiens et des participations versées pour les équipements sportifs pour 262 048,42 € ou des bourses versées aux collégiens pour 114 800 €.

- **action sociale en direction du personnel départemental : 787 669,37 €**,

- **en matière agricole** avec le soutien d'étiage : **139 145,25 €** (35 150 € en 2021),

- **indemnités et frais de formation et de déplacement des élus départementaux : 1 129 803,56 €** (1 050 431,97 € en 2021),

d) Les subventions : **7 576 231,17 €**

Versées aux organismes publics, aux personnes privées et aux associations présentant un intérêt départemental, elles sont en augmentation de 9,6% (6 908 665,39 € en 2021).

e) Dépenses diverses (hors PCH) : **2 165 112,50 €**

6°) Les charges financières : 5 042 170,32 €

Le vieillissement du stock de la dette de la collectivité, la diminution du capital restant dû et la baisse du taux moyen d'intérêt permet la poursuite de la diminution des intérêts acquittés (- 9,2%).

Le montant des intérêts du PPP baisse également à 762 010,80 € en 2022 contre 792 396 € en 2021 .

7°) Les charges exceptionnelles : 1 581 610,03 €

Elles diminuent de 21,1 % liées à la disparition des subventions versées COVID.

8°) Les Dotations aux amortissements/provisions : 661 713,42 €

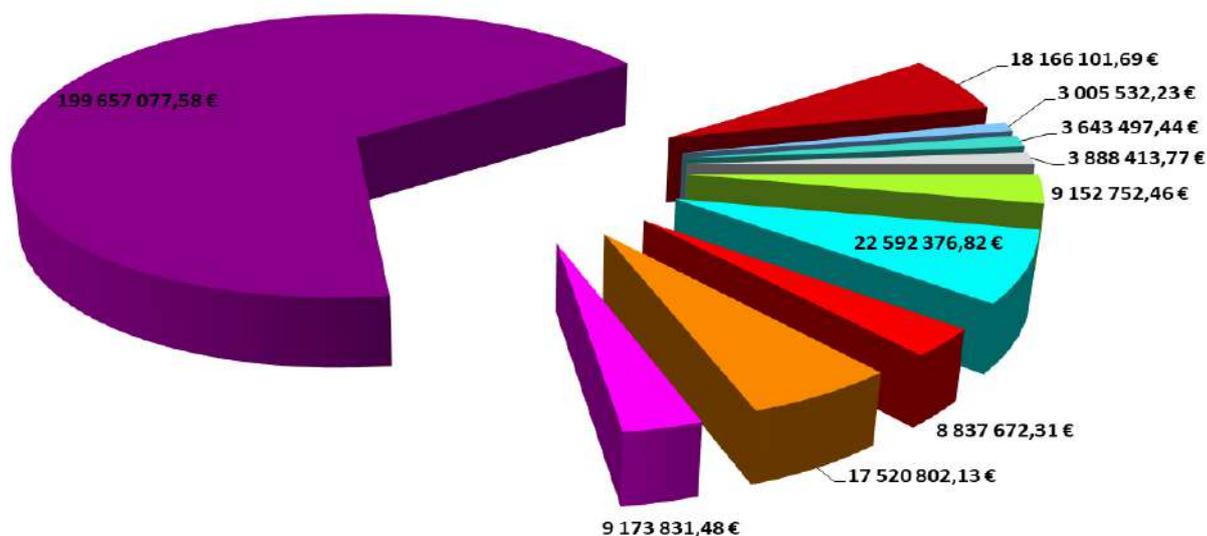
Il s'agit de provisions pour contentieux (219 223 €) et pour dépréciation (442 490,42 €).

9°) Les opérations d'ordre : 25 026 315,05 €

Les amortissements du patrimoine représentent plus de 24,9 M€, le reste concernant les écritures liées aux cessions (valeur nette et plus value comptable).

PRESENTATION ANALYTIQUE-DEPENSES REELLES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR

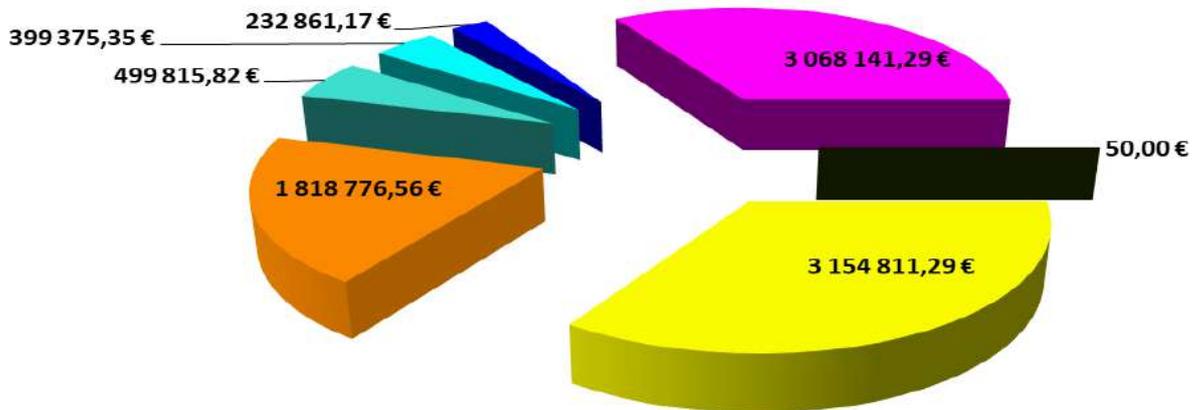


Opérations non vent. (intérets, prélèv. DMTO)	9 152 752,46 €
Administration	22 592 376,82 €
Sécurité/sdis	8 837 672,31 €
Enseignement	17 520 802,13 €
Culture-sport	9 173 831,48 €
Social	199 657 077,58 €
Réseaux-voirie	18 166 101,69 €
Dev urbain-logt-environnement	3 005 532,23 €
Transport	3 643 497,44 €
Economie-tourisme	3 888 413,77 €

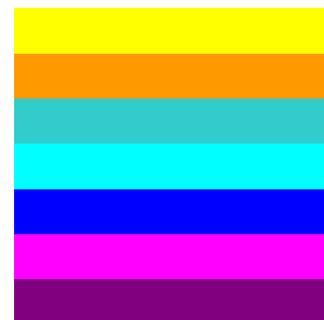


295 638 057,91 €

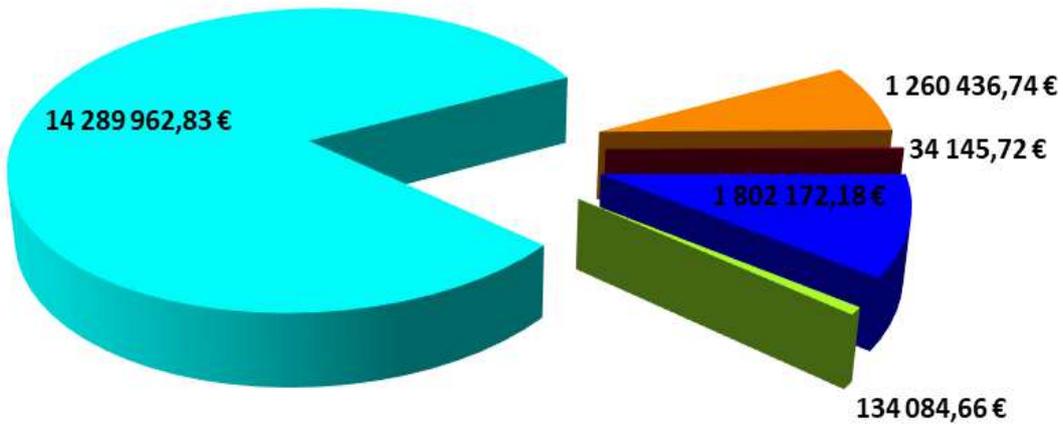
CULTURE-SPORT



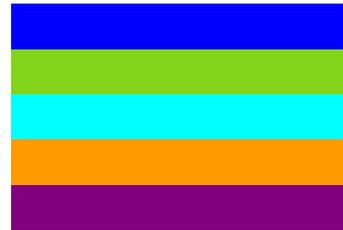
services communs	3 154 811,29 €
Activités artistiques	1 818 776,56 €
Patrimoine (Abbaye-Musée)	499 815,82 €
Médiathèque	399 375,35 €
Archives	232 861,17 €
Sport	3 068 141,29 €
Loisirs	50,00 €



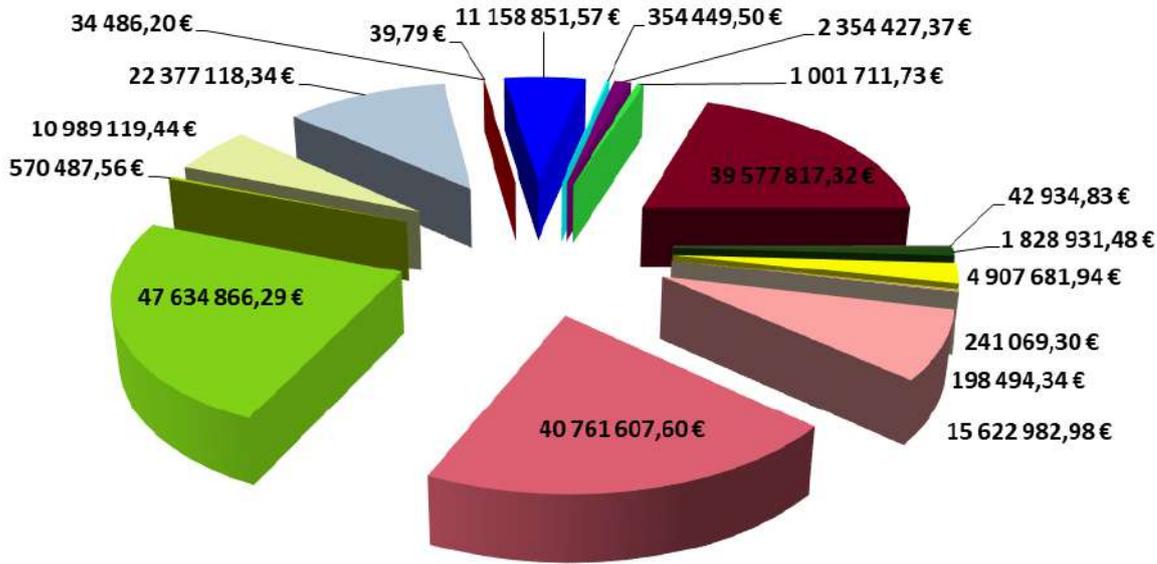
ENSEIGNEMENT



services communs	1 802 172,18 €
Enseig. premier degré	134 084,66 €
Collèges	14 289 962,83 €
Enseig. supérieur	1 260 436,74 €
divers	34 145,72 €



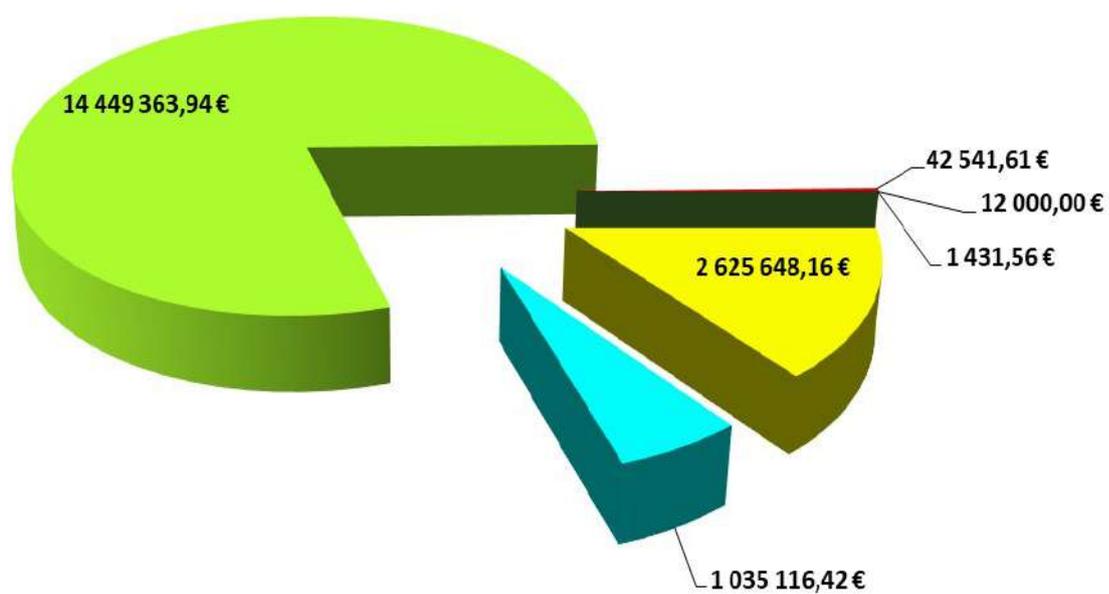
SOCIAL



Autres interventions sociales	1 828 931,48 €
services communs – prévention médico-sociale	4 907 681,94 €
PMI	241 069,30 €
divers	198 494,34 €
services communs – actions sociales	15 622 982,98 €
famille et enfance	40 761 607,60 €
Personnes handicapées	47 634 866,29 €
Autres actions de prévention	570 487,56 €
Autres	10 989 119,44 €
APA domicile	22 377 118,34 €
Prevention éducation	34 486,20 €
RMI	39,79 €
APA ets	11 158 851,57 €
RSA insertion sociale	354 449,50 €
RSA insertion professionnelle	2 354 427,37 €
RSA dépenses de structure	1 001 711,73 €
Allocations RSA	39 577 817,32 €
Forfait autonomie	42 934,83 €



RESEAUX-VOIRIE



services communs – réseaux infrastructures	2 625 648,16 €
Eaux-assainissement	1 035 116,42 €
Réseaux routier départemental	14 449 363,94 €
Viabilité hivernale	42 541,61 €
Autres réseaux-Autres infrastructures	13 431,56 €



B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

120 710 109,08 €

NATURE	CA 2021	Crédits votés 2022 (hors RAR)	CA 2022 (exécution RAR N-1 compris)
Remboursement du capital de la dette	17 049 611,62 €	17 390 268 €	17 390 263,79 €
Investissements directs (prog.déptx et comptes de tiers)	34 135 178,54 €	37 196 147,89 €	35 601 678,90 €
Subventions versées	19 668 890,47 €	28 423 364,35 €	21 302 556,74 €
Autres investissements	141 438,49 €	611 464 €	555 344,60 €
Dépenses imprévues	0,00 €	4 260 000 €	0 €
Déficit reporté	10 903 006,00 €	31 853 408,57 €	31 853 408,57 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	81 898 125,12 €	119 734 652,81	106 703 252,60 €
Opérations d'ordre	17 667 153,21 €	18 090 459 €	14 006 856,48 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	99 565 278,33 €	137 825 111,81	120 710 109,08 €

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions d'équipement versées s'élèvent à **57,45 M€** (53,94 M€ en 2021).

a) Les programmes départementaux et divers

Avec 36,15 M€, ils concernent principalement :

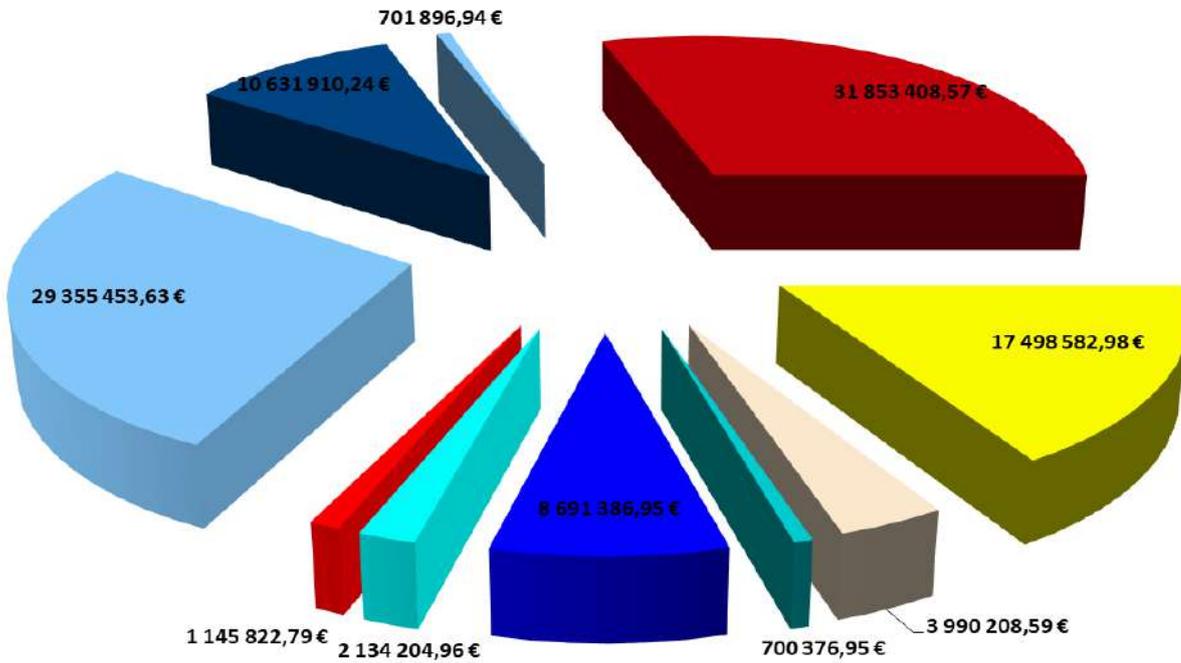
- la voirie départementale : 22,7 M€ (17,8 M€ en 2021).
- les collèges : 5,1 M€ (5,7 M€ en 2021).

b) Les subventions d'équipement aux communes, EPCI et tiers

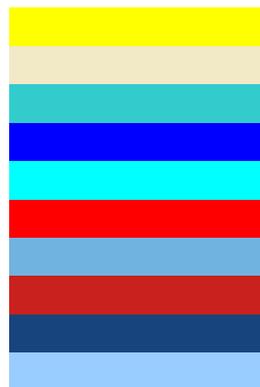
Elles représentent un montant total de 21,3 M€ (19,7 M€ en 2021).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES (Hors RAR)

106 703 252,60 €



Non ventilable (rbt capital dette et autres)	17 498 582,98 €
Administration	3 990 208,59 €
Sécurité/sdis	700 376,95 €
Enseignement	8 691 386,95 €
Culture-sport	2 134 204,96 €
Social	1 145 822,79 €
Réseaux-voirie	29 355 453,63 €
Déficit 2021	31 853 408,57 €
Dev urbain-logt-env	10 631 910,24 €
Eco-tourisme	701 896,94 €



1°) Remboursement en capital de la dette : 17 390 263,79 €

Le remboursement de la dette propre s'élève à 16 790 850,59 € contre 16 480 583,62 € en 2021, soit 310 K€ de plus. Pour le PPP, le remboursement est quasi stable avec 599 413,2 € en 2022 contre 569 028 € en 2021.

2°) Les programmes départementaux et comptes de tiers : 35 601 678,90 €

La décomposition, par chapitre, des investissements départementaux pour 2022 est la suivante :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	320 623,99 €	584 815,03 €	691 288,24 €	791 625,98 €	1 104 482,43 €	1 450 561,25 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 934 220,23 €	3 508 531,51 €	3 674 955,82 €	2 986 394,81 €	4 323 794,91 €	4 860 114,26 €
Chapitre 23 Travaux en cours	14 051 081,02 €	16 966 388,00 €	29 390 629,57 €	29 593 510,48 €	28 495 507,96 €	29 248 899,20 €
TOTAL	17 305 925,24 €	21 059 734,54 €	33 756 873,63 €	33 371 531,27 €	33 923 785,30 €	35 559 574,71 €

Le détail, par secteurs est le suivant :

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
0201+0202	Administration (autres moyens)	1 485 673,00 €	1 217 163,90 €	2 148 877,89 €	1 997 535,01 €	2 946 242,14 €	3 918 680,22 €
023	Information, communication	19 381,00 €	63 974,40 €	71 590,48 €	44 868,19 €	0,00 €	2 334,37 €
11	Gendarmerie, sécurité, justice	190 134,00 €	130 579,21 €	432 791,64 €	807 591,78 €	307 146,64 €	450 376,95 €
221	Collèges	3 363 197,00 €	4 529 616,68 €	12 282 989,73 €	8 422 580,26 €	5 683 956,69 €	5 127 593,98 €
23	Enseignement supérieur	647 028,00 €	11 655,27 €	3 761 979,80 €	2 126 341,87 €	4 104 741,43 €	1 975 253,58 €
28	Autres services périscolaires	6 319,00 €	379,99 €	3 887,53 €	0,00 €	642,02 €	0 €
311	Activités artistiques	26 391,00 €	16 933,05 €	19 099,44 €	14 981,89 €	9 841,35 €	17 593,02 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	135 335,00 €	60 664,07 €	226 931,56 €	205 063,49 €	110 455,55 €	150 001,59 €
313	Bibliothèques et médiathèques	31 168,00 €	130 898,85 €	41 189,23 €	29 405,79 €	48 498,69 €	118 267,73 €
315	Services d'archives	32 076,00 €	230 478,15 €	480 448,53 €	462 087,89 €	973 665,94 €	403 889,62 €
33	Jeunesse et loisirs	109 795,00 €	157 249,11 €	1 784,40 €	0,00 €	0,00 €	0 €
40	Services communs	5 427,00 €	2 271,39 €	3 771,53 €	10 245,24 €	9 022,25 €	12 221,47 €
48	Autres actions	62 623,00 €	218 332,09 €	387 886,18 €	628 888,98 €	889 566,00 €	227 781,45 €
50	Services communs	42 653,00 €	445 930,45 €	38 670,96 €	89 589,79 €	198 906,33 €	272 471,35 €
51	Famille et enfance	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
52	Personnes handicapées	3 129,00 €	21 412,85 €	188 775,08 €	819 642,40 €	679 999,05 €	14 558,52 €
61	Eaux et assainissement	1 010,00 €	6 623,86 €	31 806,01 €	13 630,93 €	75 278,50 €	33 192,91 €
621	Réseau routier départemental	10 722 956,00 €	13 072 330,18 €	13 078 070,98 €	16 860 711,56 €	16 988 649,03 €	21 660 202,61 €
622	Viabilité hivernale	388 883,00 €	633 920,59 €	507 668,60 €	626 352,38 €	821 553,68 €	1 058 761,51 €
70	Services communs environn.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 366,48 €	0,00 €	0 €
738	Autres actions milieu naturel	0,00 €	38 096,40 €	13 587,60 €	107 972,40 €	55 980,00 €	67 433,24 €
81	Transports scolaires	16 817,00 €	6 393,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
91	Structures animation économique	0,00 €	1 334,70 €	0,00 €	6 378,00 €	3 493,01 €	6 654,50 €
94	Développement touristique	10 230,24 €	63 495,55 €	35 066,46 €	76 296,94 €	16 147,00 €	42 306,09 €
TOTAL		17 305 925,24 €	21 059 734,54 €	33 756 873,63 €	33 371 531,27 €	33 923 785,30 €	35 559 574,71 €

- Les comptes de tiers (comptes 45) : 42 104,19 €

Il s'agit des dépenses relatives à la vélo route des Gorges de l'Aveyron, le chemin de Saint Jacques de Compostelle et la pente d'eau de Montech.

3°) Les subventions d'équipement versées aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 21 302 556,74 €

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
0202	Administration Générale	0 €	0,00 €	0,00 €	4 019,00 €	11 503,00 €	69 194 €
12	Incendie et secours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	250 000 €
21	Enseignement du premier degré	1 709 643 €	959 831,00 €	1 362 408,00 €	1 084 935,00 €	1 270 692,00 €	1 542 135 €
221	Collèges	3 315 €	200 000,00 €	221 516,00 €	202 530,00 €	162 213,85 €	46 404,39 €
222	Lycées	17 576 €	17 576,00 €	17 576,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
311	Activités artistiques	294 736 €	294 736,00 €	294 736,00 €	294 736,00 €	294 736,00 €	294 736 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	343 794 €	444 542,00 €	474 394,00 €	375 636,00 €	486 267,00 €	330 184 €
313	Bibliothèques et médiathèques	6 541 €	3 624,00 €	9 035,00 €	0,00 €	24 454,00 €	51 471 €
32	Sports	988 835 €	691 622,00 €	724 936,00 €	908 162,00 €	858 967,00 €	768 062 €
48	Autres actions	9 327 €	9 327,00 €	86 958,00 €	67 382,00 €	108 591,00 €	75 743 €
51	Famille et enfance	15 552 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
52	Personnes handicapées	4 717 €	4 717,00 €	410 417,00 €	76 922,00 €	13 698,00 €	4 717 €

Fonction	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
538	Autres	508 754 €	474 721,00 €	466 535,95 €	411 761,00 €	488 493,00 €	525 608 €
58	Autres interventions sociales	5 722 €	37 482,00 €	7 722,00 €	5 722,00 €	10 244,00 €	12 722 €
61	Eaux et assainissement	3 014 541 €	2 762 152,59 €	2 460 060,01 €	2 871 264,36 €	2 390 630,92 €	2 365 741 €
628	Autres réseaux de voirie	2 892 118 €	2 992 448,00 €	2 603 495,00 €	2 219 149,00 €	2 736 391,00 €	3 590 348 €
63	Infrastructure ferroviaires-aéroport	0 €	0,00 €	87 608,74 €	0,00 €	0,00 €	0 €
68	Autres réseaux	149 432 €	156 853,00 €	138 024,00 €	101 618,00 €	132 054,00 €	158 078 €
72	Logement	2 823 664 €	4 090 121,20 €	4 149 704,00 €	5 974 521,90 €	4 641 226,35 €	4 645 072 €
731	Actions traitement des déchets	198 897 €	260 489,00 €	288 032,00 €	196 808,00 €	68 019,00 €	62 907 €
738	Autres actions milieu naturel	699 €	0,00 €	201 371,00 €	165 433,00 €	134 782,00 €	115 687 €
74	Aménagement et développement rural	4 016 180 €	4 219 185,00 €	4 404 007,00 €	4 339 627,00 €	4 761 494,00 €	5 740 811 €
91	Structures économiques animation,	576 076 €	607 938,00 €	822 952,00 €	179 322,35 €	179 322,35 €	179 322,35 €
928	Autres	273 946 €	251 512,00 €	219 093,00 €	226 379,00 €	244 028,00 €	285 552 €
93	Industrie, commerce, artisanat	416 670 €	248 251,00 €	259 751,00 €	589 047,00 €	585 908,00 €	36 491 €
94	Développement touristique	109 661 €	91 100,00 €	179 068,00 €	76 559,00 €	65 176,00 €	103 739 €
95	Maintien services publics non dep.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	47 832 €
TOTAL		18 380 396 €	18 818 227,79 €	19 889 399,70 €	20 371 533,61 €	19 668 890,47 €	21 302 556,74 €

Ces programmes destinés aux communes, EPCI et aux tiers s'élèvent, cette année, à 21 302 556,74 € :

* subventions en capital..... 15 976 400,74 € (15 892 899,55 € en 2021)

* subventions en annuités... 5 326 156 € (3 775 990,92 € en 2021).

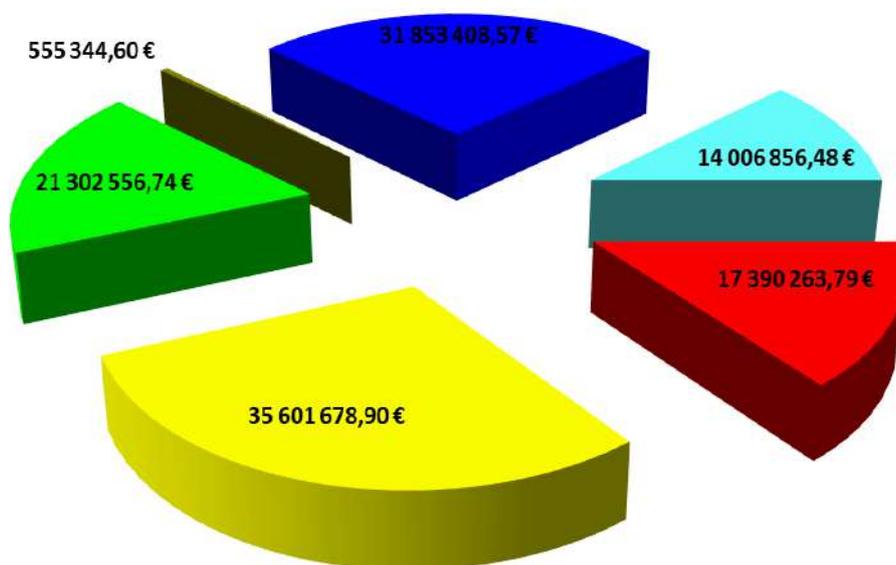
5°) Les autres dépenses d'investissement : 555 344,60 €

Il s'agit des dépenses concernant les prêts au personnel pour 64 215 €, les participations à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne pour 489 129,60 € ou encore 2 000 € de participation à la Société Publique Locale ARAC.

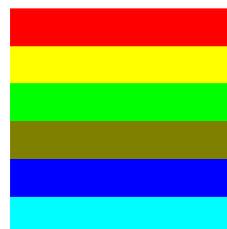
6°) Les dépenses d'ordre : 14 006 856,48 €

Ces opérations concernent les amortissements de subventions d'investissement, les travaux en régie ou encore les intégrations comptables.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

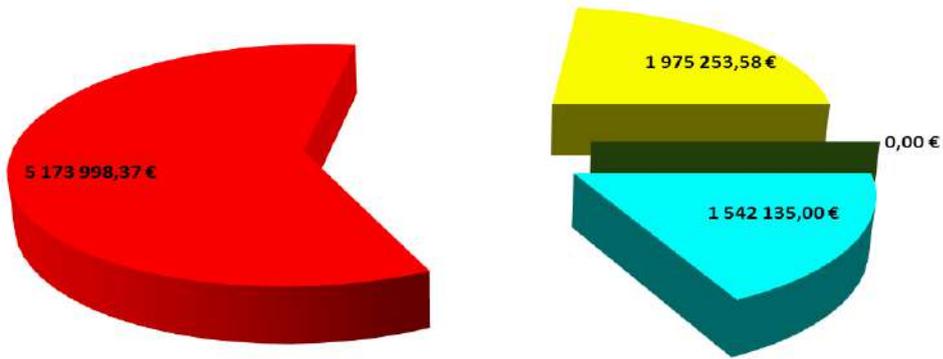


Remboursement capital dette	17 390 263,79 €
Dépenses investissements directes	35 601 678,90 €
Subventions équipements versées	21 302 556,74 €
Autres dépenses investissement	555 344,60 €
Déficit 2021 reporté	31 853 408,57 €
Opérations d'ordre	14 006 856,48 €



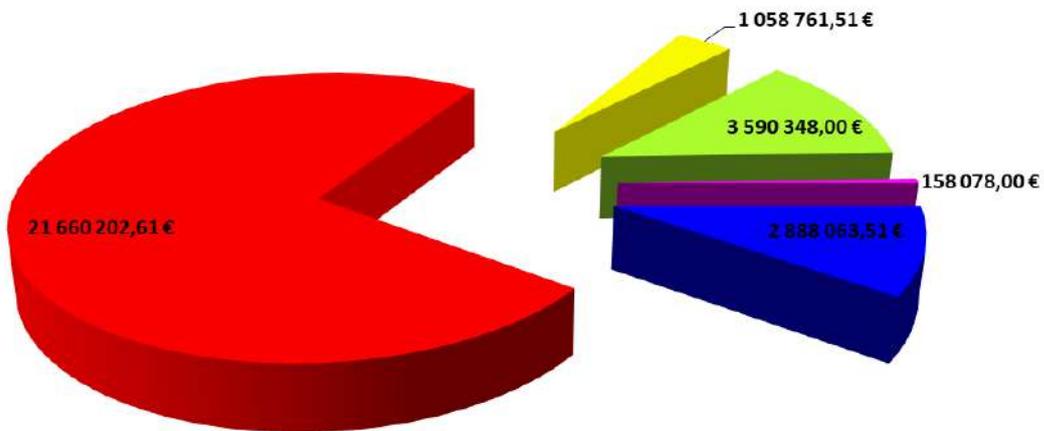
ECLATEMENT PAR PRINCIPAUX SECTEURS

ENSEIGNEMENT



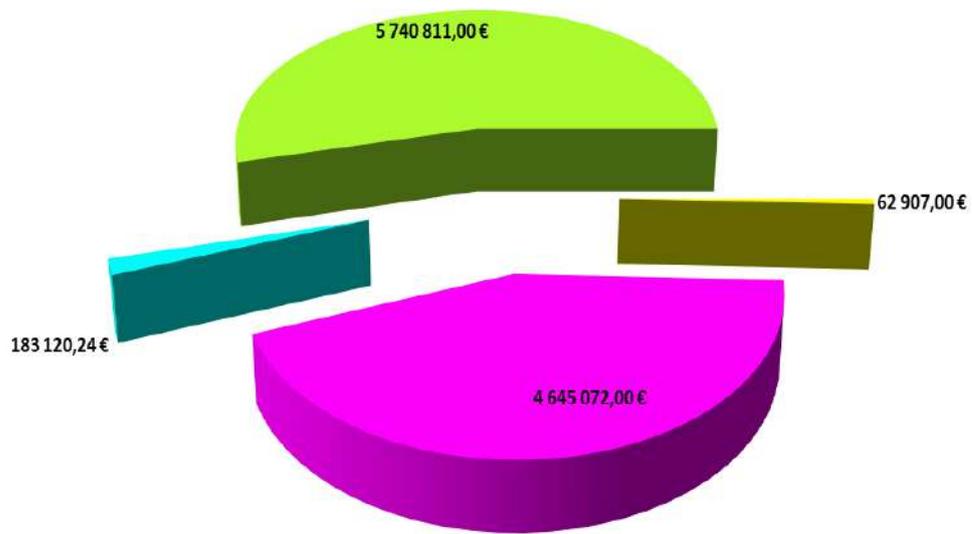
Enseig. premier degré	1 542 135,00 €	
Collèges	5 173 998,37 €	
Enseig. supérieur	1 975 253,58 €	
divers	0,00 €	

RESEAUX-VOIRIE



Eaux-assainissement	2 888 063,51 €	
Réseaux routier départemental	21 660 202,61 €	
Viabilité hivernale	1 058 761,51 €	
Autres réseaux voirie	3 590 348,00 €	
Autres réseaux	158 078,00 €	

DEVELOPPEMENT URBAIN LOGEMENT ENVIRONNEMENT



Traitement déchets	62 907,00 €
Logement	4 645 072,00 €
Autres actions milieu naturel	183 120,24 €
Aménag. Développement rural	5 740 811,00 €



CHAPITRE III

----- LES RESTES A RÉALISER

Vous trouverez, ci-après, par fonction, l'ensemble des recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2022.

Ces opérations sont reportées dans la décision modificative n°1 de 2023.

Elles s'élèvent à **18,7 M€ en recettes et 21,6 M€ en dépenses.**

A) Les recettes : 18 715 869,68 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	14 005 474,33 €
221	Collèges	135 000,00 €
	Collège Montech	135 000,00 €
23	Centre universitaire	482 018,99 €
62	Routes et voirie	667 718,00 €
72	Logement	3 400 000,00 €
73	Environnement	25 658,36 €
	TOTAL	18 715 869,68 €

B) Les dépenses : 21 637 071,60 €

1) Les programmes départementaux : 19 230 778,60 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	2 980,24 €
0202	Administration générale	1 833 546,45 €
023	Communication	8 494,89 €
11	Gendarmerie	238 834,32 €
2	Enseignement	13 100 003,47 €
3	Culture-sport	311 832,89 €
315	Archives Départementales	37 754,09 €
312	Belleperche-Augustins	53 717,40 €
313	Médiathèque	220 361,40 €
4 et 5	Action sociale	135 111,67 €
61	Infrastructures fluviales	15 033,48 €
62	Voirie départementale	3 394 846,99 €
72	Logement	11 650 €
738	Autres actions milieu naturel	140 358,95 €
91	Economie	7 998,05 €
94	Développement touristique	30 087,20 € €
	TOTAL	19 230 778,60 €

2) Les subventions d'équipement restant à verser aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 2 406 293 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
0202	Administration générale	25 887 €
2	Enseignement	196 601 €
3	Culture-sport	486 838 €
4 et 5	Action sociale	195 417 €
61	Infrastructures fluviales	73 466 €
62	Voirie départementale	83 480 €
68	Autres réseaux	20 583 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
72	Logement	371 869 €
731	Traitement des déchets	2 623 €
738	Autres actions milieu naturel	11 838 €
74	Aménagement et développement rural	768 341 €
928	Agriculture et pêche	28 468 €
93	Industrie, commerce et artisanat	43 801 €
94	Développement touristique	97 081 €
	TOTAL	2 406 293 €

CHAPITRE IV

L'ÉPARGNE

1°) L'épargne de gestion : 59 614 328,87 €

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne de gestion 2022 est en augmentation de + 5,1 % par rapport à 2021.

2°) L'épargne brute : 53 868 821,77 €

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement minoré des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer son remboursement en capital de la dette.

Notre épargne brute passe de 49,9 millions d'euros au CA 2021 à **53,8 millions d'euros** au CA 2022 (+3,9M€), les dépenses de fonctionnement (+19,7M€) ayant progressé moins vite que les recettes (+23,6M€).

Dans le détail, pour les recettes, la fiscalité indirecte augmente de 18,5 M€ dont 4,5 M€ pour les seuls droits de mutation, 7,9 M€ pour la TVA ou encore 5 M€ pour la TSCA.

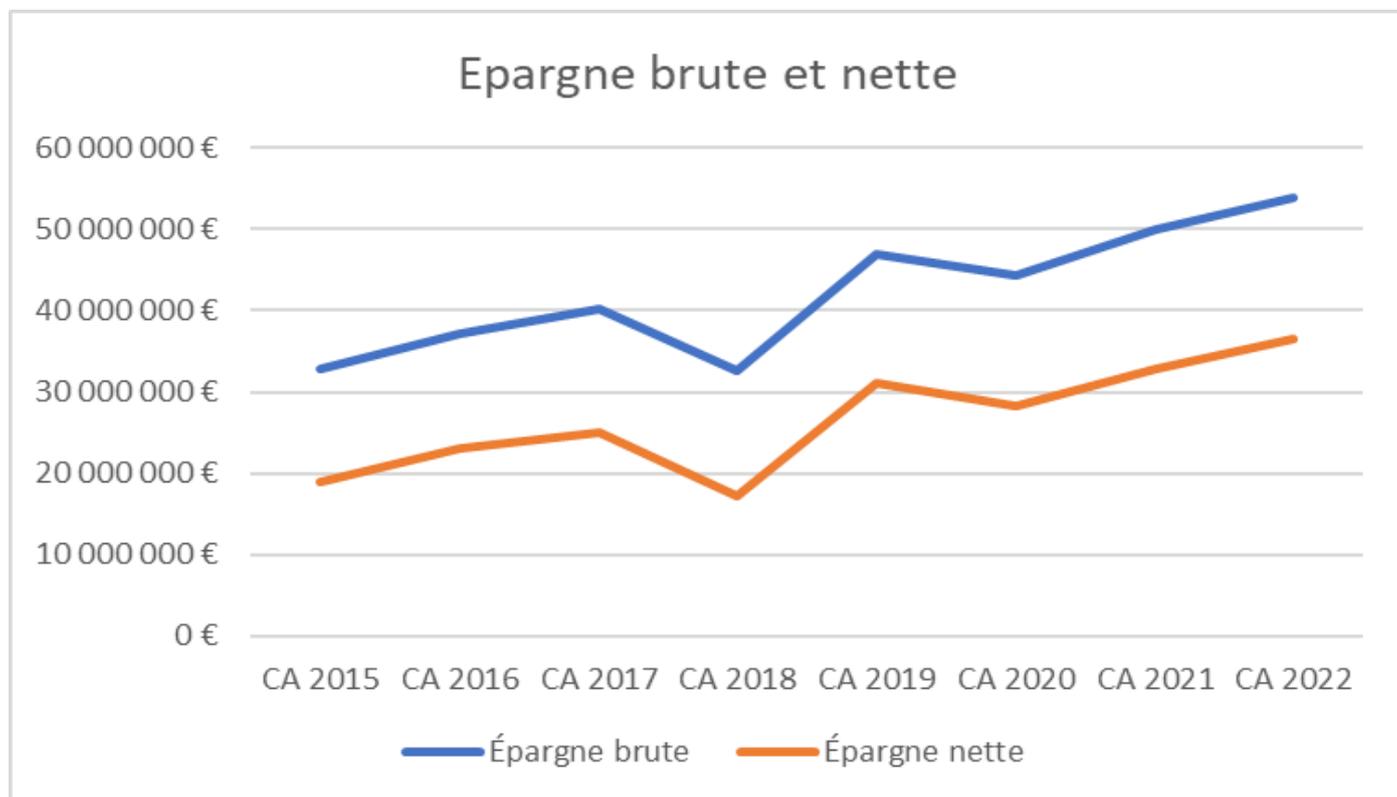
Pour les dépenses, les charges à caractère général augmentent de 9,1 M€, les dépenses de personnel augmentent de 4 M€, le RSA diminue de 617 K€, l'APA augmente de 2,2 M€, les atténuations de produits augmentent de 821 K€, les charges courantes chapitre 65 augmentent de 4,7 M€ et les dépenses financières diminuent de 466 K€. Enfin, les charges exceptionnelles baissent de 423 K€.

3°) L'épargne nette : 36 478 557,98 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette du Département passe de 32,9 M€ en 2021 à **36,5 M€** en 2022 (+3,6 M€ soit +10,9 %).

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Épargne brute	32 749 922 €	37 112 943 €	40 136 853 €	32 550 046 €	46 942 604 €	44 322 606 €	49 933 383 €	53 868 821 €
Épargne nette	18 974 168 €	23 008 530 €	24 989 402 €	17 317 318 €	31 008 969 €	28 285 785 €	32 883 771 €	36 478 557 €



CHAPITRE V

LA DETTE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

1°) La dette propre au 31/12/2022 : 167 713 214,94 € (-3,8 M€ par rapport à 2021)

- ◆ taux moyen : 2,47 % (il était de 2,67 % en 2021),
- ◆ durée résiduelle moyenne : **12 ans 2 mois** (12 ans 4 mois en 2021).

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû dette propre	190 889 653 €	191 509 659 €	194 637 884 €	192 900 680 €	190 483 378 €	187 984 649 €	171 504 066 €	167 713 215 €
Annuité	20 937 854 €	21 011 556 €	21 928 787 €	20 775 744 €	21 205 941 €	20 849 751 €	21 445 602 €	21 312 132 €
Dont intérêts	7 832 625 €	7 361 562 €	7 257 012 €	6 038 541 €	8 788 639 €	5 351 022 €	4 965 018 €	4 521 281 €
Dont capital	13 105 229 €	13 649 994 €	14 671 775 €	14 737 203 €	15 417 302 €	15 498 729 €	16 480 584 €	16 790 851 €

2°) Le PPP de Verdun-sur-Garonne au 31/12/2022 : 13 089 974,40 €

- ◆ taux fixe : 5,50 %,
- ◆ durée résiduelle : **14 ans 10 mois**.

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû	16 738 459 €	16 284 040 €	15 808 364 €	15 312 840 €	14 796 508 €	14 258 416 €	13 689 388 €	13 089 974 €
Annuité	1 594 062 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €
Dont intérêts	923 537 €	907 004 €	885 748 €	865 900 €	845 092 €	823 332 €	792 396 €	762 011 €
Dont capital	670 525 €	454 420 €	475 675 €	495 524 €	516 332 €	538 092 €	569 028 €	599 413 €

3°) L'encours total de la dette au 31/12/2022 : 180 803 189,34 €

ANNÉE	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Capital restant dû	207 628 112 €	207 793 699 €	210 446 248 €	208 213 520 €	205 279 886 €	202 243 064 €	185 193 453 €	180 803 189 €
Annuité	22 531 916 €	22 372 980 €	23 290 211 €	22 137 168 €	22 567 365 €	22 211 175 €	22 807 026 €	22 673 556 €
Capital	13 775 754 €	14 104 414 €	15 147 450 €	15 232 727 €	15 933 635 €	16 036 821 €	17 049 612 €	17 390 264 €
Intérêts	8 756 162 €	8 268 566 €	8 142 760 €	6 904 441 €	6 633 730 €	6 174 354 €	5 757 414 €	5 283 292 €

CHAPITRE VI

L'EXCÉDENT

Ainsi que je l'ai indiqué au début de ce rapport, l'**excédent global de clôture** constituant la différence entre le résultat de fonctionnement et le déficit d'investissement, s'élève à :

44 489 658,84 €

1°) La détermination du résultat :

En vertu des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du Compte Administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 52 et de l'article L3312-6 du CGCT, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin de financement) corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2022,
- au résultat de la section de fonctionnement corrigé du résultat de l'année 2021.

De ce fait, les résultats 2022 du budget principal sont les suivants :

A) Section d'investissement :

a) Résultat de clôture : - 33 385 439,96 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	88 856 700,51 €	59 575 122,11 €	-29 281 578,40 €
	Déficit 2021 (compte 001)	31 853 408,57 €		-31 853 408,57 €
	Affectation résultat 2021		27 749 547,01 €	27 749 547,01 €
	Solde global d'exécution	120 710 109,08 €	87 324 669,12 €	-33 385 439,96 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un résultat de clôture identique de – **33 385 439,96 €**.

b) Besoin de financement : - 36 306 641,88 €

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au différentiel des restes à réaliser diminué du résultat 2022 de cette même section (-33 385 439,88 €).

	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2022	21 637 071,60 €	18 715 869,68 €	-2 921 201,92 €
Total	21 637 071,60 €	18 715 869,68 €	-2 921 201,92 €

B) Résultat de la section de fonctionnement : 80 796 300,72 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	320 664 372,96 €	361 252 437,11 €	40 588 064,15 €
	Excédent 2021 reporté (002)		40 208 236,57 €	40 208 236,57 €
	Résultat à affecter	320 664 372,96 €	361 252 437,11 €	80 796 300,72 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait également apparaître un excédent identique soit **80 796 300,72 €**.

C) Excédent de fonctionnement : 44 489 658,84 €

La constitution et le volume de l'excédent de fonctionnement dépendent, certes, du niveau d'exécution des dépenses et des recettes, mais aussi de la part de recettes devant être affectée à la section d'investissement dont **le besoin de financement** pour 2022 est de **36 306 641,88 €**.

La combinaison des deux facteurs ci-dessus évoqués (résultat de fonctionnement – besoin de financement de la section d'investissement) génère un excédent de fonctionnement de **44 489 658,84 €** (40 208 236,57 € en 2021).

2°) L'affectation du résultat :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 52, je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement soit **80 796 300,72 €** :

- pour **36 306 641,88 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),

- le solde, soit **44 489 658,84 €** en section de fonctionnement (compte 002).

* * *

C'est dans ces conditions que je vous demande de bien vouloir :

- approuver le compte de gestion 2022 établi par le Payeur Départemental, comptable public du Département ;

- approuver le compte administratif 2022 ;

- voter les résultats de l'exercice 2022 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion du Payeur Départemental ;

- affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

* **33 385 439,96 €** au déficit d'investissement (compte 001),

* **36 306 641,88 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),

* **44 489 658,84 €** en section de fonctionnement (compte 002).

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2023 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne (IMEP), tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Je vous rappelle que conformément à la délibération en date du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (ARS). De ce fait, la comptabilité de l'IMEP s'en trouve modifiée depuis l'exercice 2018.

L'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, conformément aux articles R314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

I – Présentation du projet d'EPRD 2023 :

Je vous rappelle que lors de la session du 13 février 2023, nous avons approuvé un EPRD primitif, dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2023 de l'ARS et de la clôture définitive de l'exercice 2022.

Il vous est donc aujourd'hui proposé de vous prononcer sur l'EPRD 2023 modificatif qui tient compte des éléments comptables de l'exercice 2022 connus à ce jour.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente décision modificative augmente les prévisions de dépenses de 41 004 € et augmente les prévisions de recettes de 8 204 €.

Le projet d'EPRD 2023, décision modificative comprise, s'élève en fonctionnement à 2 964 275 €

Le montant de la dotation annuelle 2023 est estimé à hauteur de 2 676 658 €.

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>
--

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 60</u> <u>Achats et variation des stocks</u>		
Comptes 606 Achats non stockés de matières et fournitures	39 000 €	262 880 €
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 611 Prestations de services par des entreprises.....		10 600 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Comptes 624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....		48 246 €
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions.....		1 500 €
Comptes 626 Frais postaux et frais de télécommunications		6 500 €
Comptes 628 Divers (remboursement de frais et autres).....	1 620 €	63 170 €
Sous-total des dépenses du groupe 1.....	40 620 €	392 896 €

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés.....</u>		58 068 €
<u>Compte 64</u> <u>Charges de personnel.....</u>		2 276 332 €
Sous-total des dépenses du groupe 2.....		2 334 400 €

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 613 Locations.....		8 360 €
Comptes 615 Entretien et réparations.....		63 110 €
Comptes 618 Divers.....	384 €	1 694 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Compte 623 Publicité, publications, relations publiques....		1 425 €
<u>Comptes 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>		1 000 €
<u>Compte 65</u> <u>Autres charges de gestion courante</u>		
Comptes 657 Subventions.....		316 €
Comptes 658 Charges diverses de gestion courante.....		50 €
<u>Opération d'ordre</u>		161 024 €
Sous-total des dépenses du groupe 3.....	384 €	236 979 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ...	41 004 €	2 964 275 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

<u>Compte 73</u> <u>Dotations et produits de tarification</u>	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
Compte 731218 Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	45 279 €	2 676 658 €
Compte 733222 Prise en charge au titre de l'article L242-4 du code de l'action sociale et des familles (amendement CRETON, majeur handicapé).....	-37 075 €	38 610 €
Sous-total des recettes du groupe 1.....	8 204 €	2 715 268 €

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u> <u>Produits</u>	Nouveaux crédits (Décision modificative)	Total des crédits 2023
Comptes 70 Produits autres.....		5 902 €
<u>Compte 74</u> <u>Subventions d'exploitation</u>		
Compte 744 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....		500 €
Compte 7481 Fonds pour l'emploi (temps partiel).....		7 200 €
Compte 7484 Aide à l'apprentissage.....		500 €
<u>Compte 75</u> <u>Autres produits de gestion courante</u>		
Compte 754 Remboursements de frais.....		35 238 €
Sous-total des recettes du groupe 2.....		49 340 €

GROUPE 3 : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
Compte 777	Quote-part sur subventions		15 150 €
<u>Compte 78</u>	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		15 000 €
	Sous-total des recettes du groupe 3.....		30 150 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	8 204 €	2 794 758 €
--	----------------	--------------------

Le déficit prévisionnel de fonctionnement de 169 517 € se finance par le fonds de roulement d'exploitation qui s'élève à 417 359,43 € au 31 décembre 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative ne présente aucune modification en dépenses d'investissement par rapport à l'EPRD initial.

<u>DEPENSES</u>	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
<u>Compte 20</u> <u>Immobilisations incorporelles</u>		
Compte 205 Concessions et droits similaires		1 000 €
<u>Compte 21</u> <u>Immobilisations corporelles</u>		
Compte 2135 Installations générales; agencement; aménagement des constructions..... <i>Installation pare ballon école</i>	-4 000 €	6 000 €
Compte 2154 Matériel <i>Remplacement d'équipements sportifs, de lingerie, de l'atelier professionnel et acquisition de tests psychologiques</i>	4 000 €	24 000 €

Compte 2182	Matériel de transport <i>Achat d'un bus</i>	60 000 €
Compte 2183	Matériel de bureau <i>Renouvellement matériel de bureau et informatique</i>	8 000 €
Compte 2184	Mobilier <i>Mobiliers divers</i>	12 000 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles.....	5 000 €
<u>Compte 23</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	
Compte 2313	Constructions sur sol propre..... <i>Études travaux de l'accessibilité et réfection de l'administration, menuiseries du bâtiment buanderie, toiture garage et ateliers bâtiment buanderie</i> <i>Travaux accessibilité I Sud,</i>	435 000 €

Total des dépenses réelles d'investissement.....	0 €	551 000 €
---	------------	------------------

<u>RECETTES</u>		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2023
Compte 10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	82 393 €	82 393 €
Total des recettes réelles d'investissement		82 393 €	82 393 €

Les ressources intègrent l'estimation du fond de compensation de TVA pour 82 393 €.

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement de 468 607 € se finance par le fonds de roulement à hauteur de 507 250 €.

II – Affectation du résultat 2022 :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 117 945,85 €. Conformément aux modalités d'affectation prioritaires par l'agence régionale de santé (ARS) dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), ce résultat est affecté en totalité au compte 10682 en réserves affectées à l'investissement.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le projet modificatif de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) 2023 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan tel que présenté supra,

- approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 117 945,85 € en réserves affectées à l'investissement (compte 10682).

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2023**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative n° 1 pour 2023 du centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

L'équilibre de ce projet s'établit à **1 284 918,10 €** en mouvements réels et d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>GROUPE 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante</u>	<u>13 000,00</u>
<u>Comptes 60 - Achats et variation des stocks</u>	<u>6 000,00</u>
Comptes 6062 - Fournitures non stockées	6 000,00
<u>Comptes 62 - Autres services extérieurs</u>	<u>7 000,00</u>
Comptes 624 – Transports de biens, d'usagers et transport collectifs du personnel	2 500,00
Comptes 625 – Déplacements, missions et réceptions	4 500,00

<u>GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel</u>	<u>-3 900,00</u>
<u>Comptes 64 – Charges de personnel</u>	<u>-3 900,00</u>
Comptes 6411 - Personnel titulaire et stagiaire	-125 000,00
Comptes 6413 - Personnel non titulaire sur emplois permanent	71 500,00
Comptes 6415 - Personnel non médical de remplacement	12 600,00
Comptes 6417 - Apprentis	1 000,00
Comptes 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	36 000,00
<u>GROUPE 3 - Dépenses afférentes à la structure</u>	<u>3 700,00</u>
<u>Comptes 61 - Services extérieurs</u>	<u>1 000,00</u>
Compte 6135 – Locations mobilières	1 000,00
<u>Comptes 62 – Autres services extérieurs</u>	<u>2 500,00</u>
Compte 623 – Charges diverses de gestion courante	2 500,00
<u>Comptes 65 – Autres charges de gestion courante</u>	<u>200,00</u>
Compte 6588 – Autres	200,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	12 800,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>Groupe 3 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	<i>16 986,00</i>
<i>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>16 986,00</i>
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 786,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>GROUPE 1 – Produits de la tarification</u>	<u>-70 000,00</u>
<u>Comptes 73 - Dotations et produits de tarification</u>	<u>-70 000,00</u>
Compte 733318 – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	-70 000,00
<u>GROUPE 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation</u>	<u>0,00</u>
<u>GROUPE 3 - Produits financiers et produits non encaissables</u>	<u>0,00</u>
Sous-Total recettes réelles de fonctionnement	-70 000,00
002 - Résultat d'exploitation reporté	99 786,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 786,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>35 000,00</u>
Compte 2031 - Frais d'études	5 000,00
Compte 205 – Concession, droits similaires, brevets, licences...	30 000,00
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>464 553,00</u>
Compte 211 - Terrains	375 243,00
Compte 2135 – installations générales – agencements - aménagements des constructions – siège CDEF	10 000,00
Compte 2135 - installations générales – agencements - aménagements des constructions	30 000,00

Compte 2145 - Construction sur sol d'autrui	10 000,00
Compte 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 610,00
Compte 2184 - Mobilier	16 000,00
Compte 2184 - Mobilier - siège CDEF	2 000,00
Compte 2188 - Autres	15 700,00
<u>23- Immobilisations en cours</u>	<u>419 136,54</u>
Compte 2312 - Agencements et aménagements de terrains	11 136,54
Compte 2313 - Construction en cours	400 000,00
Compte 2313 - Construction en cours – siège CDEF	8 000,00
RESTES A RÉALISER	
Compte 2031 - Frais d'études - siège	1 270,97
Compte 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 390,00
Compte 2184 - Mobilier	16 600,00
Compte 2188 - Autres	1 300,00
Compte 2312 – Terrains, agencements et aménagements	13 863,46
Compte 2313 - Siège CDEF construction en cours	8 000,00
Sous-Total dépenses réelles d'investissement	963 113,97
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	292 018,13
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>Total dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 255 132,10

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>0,00</u>

<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	<u>375 243,00</u>
Compte 213 – Construction sur sol propre	375 243,00
RESTES A RÉALISER	
Compte 1311 – Subventions - État	134 166,30
Sous-Total recettes réelles d'investissement	509 409,30
001 - Résultat d'investissement reporté	728 736,80
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<u>15 - Provisions</u>	<u>16 986,00</u>
Compte 1588 – Autres provisions pour charges	16 986,00
<i>Total recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>16 986,00</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 255 132,10

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 29 786,00 €.

Il est proposé d'affecter 13 000 € de crédits complémentaires sur le groupe 1 afin de supporter les surcoûts liés aux dépenses d'entretien et en fournitures d'atelier suite aux aménagements du centre d'accompagnement et de protection en logement autonome (CAPLA) ainsi que les frais liés aux transports des jeunes.

Les crédits du groupe 2 sont en baisse de 3 900 €. Cela s'explique par des réajustements d'affectation entre comptes et par la suppression des crédits affectés au poste de chef d'établissement, désormais détaché et rémunéré par le budget principal de la collectivité.

En ce qui concerne le groupe 3, 2 500 € sont prévus pour financer un lot d'annonces d'offres d'emploi sur un site spécialisé dans le secteur social. De plus, une provision pour des charges liées aux comptes épargne temps des personnels de l'établissement est inscrite pour 16 986 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 29 786 € et correspondent à l'excédent reporté pour 99 786 € et à la diminution de 70 000 € de la participation départementale.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 255 132,10 € et se décomposent comme suit :

- 375 243 € pour le transfert de l'immobilisation, de la « maison Touchard », détruite pour reconstruire le siège actuel, en terrains ;
- 44 424,43 € de crédits de reports affectés à l'aménagement des appartements CAPLA, la réalisation d'une aire de jeux au siège et l'acquisition de matériel informatique ;
- une enveloppe de 30 000 € est prévue sur le compte 205 pour l'acquisition de deux logiciels professionnels : un logiciel métier et un logiciel gestion de planning ;
- 40 000 € pour des aménagements au siège (stores bannes) et le remplacement éventuel de la chaudière vétuste du service d'accueil des mineurs ;
- 32 600 € supplémentaires pour l'achat de mobilier pour le service d'accueil des mineurs suite à des dégradations, les appartements et un potentiel second site ;
- la création d'un jardin potager en contrebas du siège pour 11 136 €. Cela permettrait d'accueillir les usagers et les jeunes du service d'accueil des mineurs ;
- 419 136,51 € pour divers aménagements et constructions ;
- l'excédent prévisionnel d'investissement à hauteur de 292 018,13 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 255 132,10 € et se décomposent comme suit :

- une opération patrimoniale d'un montant de 375 243 € correspondant au transfert de la valeur de la « maison Touchard » en terrains ;
- le solde de la subvention de l'État pour les travaux du siège à hauteur de 134 166,30 € en crédits de reports ;
- une provision de 16 986 € afin de couvrir l'ensemble des jours placés sur les comptes épargne temps des agents ;
- le résultat d'investissement reporté de 728 736,80 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le projet de décision modificative n°1 de 2023 du centre départemental de l'enfance et de la famille tel que présenté supra et qui s'équilibre à 1 284 918,10 € en mouvements réels et d'ordre.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2023**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à **325 948,37 €**, dont **320 586,37 €** en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>50 000,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	50 000,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>0,00</u>
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>31 500,00</u>
<u>68 – Dotations aux provisions</u>	<u>49 806,75</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	131 306,75
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>5 362,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 362,00

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	136 668,75
RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 002 – Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>32 223,75</u>
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>50 000,00</u>
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>22 352,00</u>
Compte 7473 - Département	22 352,00
<u>77 – Produits exceptionnels</u>	<u>7 000,00</u>
7718 – Autres produits exceptionnels	7 000,00
<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>	<u>25 093,00</u>
7817 – Reprises sur provisions	25 093,00
Total recettes réelles de fonctionnement	136 668,75
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	136 668,75

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 136 668,75 €, et correspond à :

- l'augmentation des charges à caractère général : un complément à hauteur de 50 000 € sur le poste des **charges d'électricité** est prévu au regard des consommations déjà payées en 2023,

- l'inscription de 31 500 € de crédits sur les charges de gestion courante afin de régulariser les admissions en non-valeur (24 500 €) et d'effectuer un apurement de rattachement 2022 (7 000 €),

- l'inscription d'une provision pour 49 806,75 €,

- l'ajout de 5 362 € de crédits de dotations aux amortissements.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 136 668,75 €, et correspond à :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 : 32 223,75 € ;

- l'ajout de 50 000 € de remboursement des frais supplémentaires d'électricité par le groupement d'intérêt public « Public Labos »,

- l'augmentation de la participation départementale pour un montant de 22 352 € ;

- l'apurement d'un rattachement 2022 à hauteur de 7 000 € ;

- une reprise sur provisions pour 25 093 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>148 277,55</u>
Compte 21351 - Installations générales, agencements	148 277,55
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>0,00</u>
RESTES A REALISER	
Compte 21351 - Installations générales, agencements	41 002,07
Total dépenses réelles d'investissement	189 279,62
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	189 279,62

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 001 – Excédent d’investissement reporté</u>	<u>183 917,62</u>
Total recettes réelles d’investissement	183 917,62
OPÉRATIONS D’ORDRE	
<i>040 - Opérations d’ordre de transfert entre sections</i>	<i>5 362,00</i>
Total recettes d’ordre d’investissement	5 362,00
TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT	189 279,62

Le montant des dépenses d’investissement s’élève à 189 279,62 €. Il est prévu :

- un reste à réaliser 2022 pour 41 002,07 € concernant des travaux sur le réseau d’eau ainsi qu’un changement de climatiseur ;
- la rénovation du niveau -1 du bâtiment pour offrir un espace de travail à l’unité technique intervention extérieur (cloisonnement, réseau d’eau, réseau électrique, revêtement mural et sol, chauffage et climatisation) pour 148 277,55 €.

Le montant des recettes d’investissement s’élève à 189 279,62 €, et concerne :

- l’intégration de l’excédent d’investissement de 2022 pour 183 917,62 € ;
- l’ajout de 5 362 € de dotations aux amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le projet de budget supplémentaire du laboratoire vétérinaire départemental pour 2023, tel qu’il vient de vous être présenté et qui s’équilibre à 325 948,37 €, dont 320 586,37 € en mouvements réels ;

- approuver le principe de l'augmentation de la participation départementale à hauteur de 22 352 €, portant celle-ci à 52 840 € maximum, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

Monsieur le payeur départemental a établi l'état général des restes à recouvrer sur les comptes de recettes du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental en raison de l'impossibilité pour le comptable public d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Article 6541 : Créances admises en non-valeur

Le montant total est de **24 442,87 €**. S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le payeur départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Il appartient à notre Assemblée départementale de se prononcer sur les propositions de Monsieur le Payeur Départemental.

Compte tenu de ce qui précède et au vu des propositions du payeur départemental, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'admission en non valeur des créances du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental telles que présentées pour un montant de total 24 442,87 €,
- ratifier l'inscription des crédits correspondants à l'article 6541 sous-fonction 01, du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - REPRISE SUR
PROVISIONS**

La constitution de provisions constitue l'une des applications du régime de prudence prévu par l'instruction budgétaire et comptable M52 applicable aux Départements. Il s'agit également d'une dépense obligatoire au titre des articles L.3321-1 20° et D.3321-2 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, en application de ces articles, la constitution de provisions est obligatoire pour risques et charges et pour dépréciation d'éléments d'actifs, dès lors qu'il y a apparition du risque. La provision est réalisée à hauteur du risque encouru. Lorsque le risque est éteint, la provision fait l'objet d'une reprise.

Une provision de 124 725,27 € a été constituée concernant des créances au titre des années 2019 et 2020. Une partie de ces créances ayant été recouvrée et certaines créances étant admises en non valeur, il convient de procéder à une reprise de 25 092,48 € au compte 7817, sous-fonction 01.

Il appartient à notre Assemblée départementale de se prononcer sur les propositions de Monsieur le payeur départemental.

Compte tenu de ce qui précède, et au vu des propositions du payeur départemental, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la reprise de la provision relative au laboratoire vétérinaire départemental pour un montant total de 25 092,48 € ?

- ratifier l'inscription des crédits correspondants à l'article 7817 sous-fonction 01, du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

SITUATION DU LABORATOIRE SITE DE MONTAUBAN AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "PUBLIC-LABOS"

1 - Chronologie du GIP Public-Labos

En 2013, les Départements du Gers, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ont décidé de collaborer sous le **régime de l'entente** afin de rationaliser l'organisation et les fonctions de leurs laboratoires vétérinaires respectifs.

Par convention constitutive de novembre 2019, cette entente s'est transformée en un Groupement d'Intérêt Public (**GIP**), ceci venant traduire la volonté d'une plus grande intégration de fonctionnement. Les missions du GIP sont les suivantes :

- le maintien d'un service public de proximité en matière d'état sanitaire des animaux, des végétaux et des aliments, les diagnostics de surveillance de la politique sanitaire animale et végétale,
- la qualité et la sécurité des denrées alimentaires et des eaux de consommation humaine ou animale, par des analyses régulières et des conseils auprès des professionnels,
- l'analyse de la qualité des eaux dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'État et/ou dans le cadre de l'autosurveillance des industriels, acteurs agricoles et particuliers,
- la prévention des maladies animales et celles transmises à l'homme par un suivi analytique,
- la surveillance et la préservation de l'environnement par l'analyse de la qualité des cours d'eau et des rejets de stations d'épuration et par des analyses de la radioactivité.

Ces prestations peuvent être réalisées pour des tiers privés, en appui des politiques spécifiques portées par chacun des Départements en faveur de partenaires (pour le Tarn-et-Garonne, il s'agit de la santé animale et de la radiobiologie, *elles sont dénommées Obligations de service public*), ou au titre d'actions portées en intra par chaque Département (prestations pour le service d'assistance technique aux exploitants

de station d'épuration, les directions des collèges, de l'immobilier, de l'environnement etc, *elles se définissent alors comme des politiques « in house »*).

⇒ Par arrêté préfectoral du 17 janvier 2020, le Préfet de Région a approuvé la convention constitutive du GIP « Public-Labos ».

⇒ Par convention portant sort des biens meubles et immeubles du 29 décembre 2020, le régime des relations patrimoniales entre le GIP et le Département de Tarn-et-Garonne est fixé.

⇒ Le 26 juillet 2021, dans un compte rendu de la commission des finances du conseil départemental, est mentionné :

« - il est indiqué à la commission des finances que le budget annexe du laboratoire vétérinaire demeure à présent un budget résiduel annexe, du fait de la création du GIP « Public Labos »,

- intervention de Monsieur Albugues qui souhaite qu'un bilan de cette fusion soit demandé, afin d'analyser la mutualisation opérée entre les 4 Départements membres du GIP,

- intervention de Monsieur Gonzalez qui réclame un bilan en internes de ressources humaines sur le sujet, car la situation lui paraît compliquée pour les agents dans cette nouvelle structure à comptabilité privée,

- intervention de Madame Rabault qui souligne les recettes liées au Covid-19 d'un niveau de 2,6 Millions d'euros dont a pu bénéficier le GIP en 2020. Elle s'étonne qu'à fin juillet 2021, les comptes ne soient toujours pas arrêtés. Par ailleurs, elle observe que pour le périmètre du laboratoire vétérinaire, il y a une partie de la comptabilité dans le budget général et l'autre dans le budget annexe, ce qui n'en facilite pas la lisibilité. Elle souhaite donc qu'il puisse y avoir une réflexion sur une organisation comptable permettant d'avoir une lecture claire des comptes ».

⇒ Le 14 janvier 2022, Monsieur le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a reçu Monsieur le directeur général du GIP ; Madame la Présidente Madame Lherm s'étant excusée.

⇒ Par courrier électronique du 21 septembre 2022, Madame la Présidente de la commission des finances a redemandé à avoir les éléments financiers déjà sollicités en juillet 2021 et en particulier :

- les résultats du GIP,
- la contribution de chacun des 4 Départements, à la fois au chiffre d'affaires du GIP et au résultat net.

Le directeur du GIP n'a pas souhaité répondre à cette demande, au motif qu'un seul compte d'exploitation était produit au niveau du GIP.

⇒ Le 2 octobre 2022, Madame la Présidente de la commission des finances prend connaissance de cette réponse qu'elle juge inacceptable.

⇒ Le 27 octobre 2022, Madame la Présidente de la commission des finances a soumis aux voix de l'Assemblée départementale une motion demandant au GIP « qu'il fournisse au Département de Tarn-et-Garonne les données que j'ai demandées le 2 octobre 2022. Faute de quoi, je demanderai l'application de la clause 8.2 de la convention constitutive définissant les modalités de retrait du GIP de l'un des membres ». Cette motion a été votée à l'unanimité et a été transmise au conseil d'administration du GIP « Public Labos ».

⇒ Le 23 janvier 2023 Monsieur le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a reçu Monsieur le directeur général du GIP en présence de Madame la Présidente du GIP, Madame Lherm

⇒ Le 21 mars 2023, Monsieur le Président du Conseil départemental a proposé aux membres de la commission permanente une délibération renouvelant la mise à disposition des agents fonctionnaires territoriaux auprès du GIP, au 1^{er} février 2023, dans l'attente d'un positionnement de l'Assemblée départementale, suite à l'audit financier et technique réalisé entre les mois de mars et mai 2023.

2 - Démarche engagée

Face à cette situation et aux difficultés de communication avec la direction du GIP, Monsieur le Président du Conseil départemental et Madame la Présidente de la commission des finances ont sollicité les services pour réaliser une étude de 3 scénarii :

- a - le retrait du laboratoire départemental au sein du GIP
- b - le maintien dans le GIP
- c - le retrait du GIP avec la mise en place d'une relation contractuelle avec le GIP ou avec d'autres laboratoires.

Pour conduire cette étude, le Président a fait le choix de recourir à un bureau d'études pour les raisons suivantes :

- absence de ressources au sein de l'administration pour expertiser cette structure spécifique que constitue le GIP,
- nécessité d'une étude objective et incontestable pour les autres membres du GIP,
- nécessité de réaliser cette étude dans un court délai.

3 - Constats

3.1 - Les objectifs budgétaires et financiers prévus à la convention du 15 novembre 2019 n'ont pas été atteints

Ces objectifs étaient les suivants :

Pour les recettes de prestations :

	2020	2021	2022
Objectifs	6 135 000 €	6 275 000 €	6 415 000 €
Réalisé (hors COVID)	4 519 000 €	5 144 000 €	Non encore disponible

Pour les contributions au titre des obligations de service public (OSP)

	2020	2021	2022
Objectifs	1 640 000 €	1 640 000 €	1 640 000 €
Réalisé	1 105 657 €	1 230 134 €	Non encore disponible

Source : assemblée générale du GIP 20 mai 2021 (pour 2020) courrier de Madame Rabault du 21 novembre 2022 (pour 2021).

Il est certain que les périodes de confinement ont impacté l'activité hors Covid-19 en 2020.

3.2 - L'évolution du coût pour le Département de Tarn-et-Garonne

Chaque année le Département a versé des contributions auxquelles s'ajoutent la dotation résiduelle pour le laboratoire vétérinaire (budget annexe).

Le tableau ci-dessous présente le coût du laboratoire de Tarn-et-Garonne, avant l'entrée dans le GIP (2019) et ensuite. Il est important de souligner que ces chiffres regroupent le coût de fonctionnement du laboratoire mais aussi le coût des prestations réalisées pour le compte du Département (in house et OSP) pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Exercices	2019	2020	2021	2022
Contribution versée au GIP		732 916 €	901 328 €	929 417 €
Contribution versée au budget annexe laboratoire vétérinaire	1 350 415 €	294 721 €	276 097 €	254 727 €
Total en €	1 350 415 €	1 027 637 €	1 177 425 €	1 184 144 €

Depuis la mise en œuvre en année pleine du GIP, le coût (contribution GIP + budget annexe) pour le Département de Tarn-et-Garonne a augmenté de +15,8%. Ceci représente le double de l'inflation enregistrée par l'INSEE (+7,4% en cumulé entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022)¹

- Pour le seul GIP, la contribution a augmenté entre 2020 et 2022 de 26,8 %, passant de 732 916 € à 929 417 €, soit +196 601€.

- Dans le même temps, la contribution au budget annexe a certes baissé de 39 994 €, mais cette proportion est bien moindre que la hausse enregistrée pour la contribution au GIP.

Entre 2019 et 2020, il est observé certes une baisse du coût pour le Département. Ceci est lié à l'évolution de la masse salariale : 9 agents ont quitté le GIP (2 ingénieurs territoriaux catégorie A, 4 techniciens principaux 1^{ère} classe catégorie B, 3 catégorie C) et n'ont été que partiellement remplacés.

3.3 - Les recettes liées au Covid-19, enregistrées par le GIP, découlent de prestations réalisées sur le seul site de Montauban, grâce à la technologie PCR développée par l'équipe de Montauban

	2020	2021	2022
Recettes liées au Covid	2 201 000 €	2 878 000 €	1 248 000 €
Charges liées au Covid (réactif, consommables, collecte et ressources humaines)	816 000 €	1 114 000 €	720 000 €
Marge calculée comme la différence des recettes et des charges	1 385 000 €	1 764 000 €	528 000 €

Source : recettes 2020 et 2021 assemblée générale du GIP ; recettes 2022 (estimation site de Tarn-et-Garonne).

Charges : estimation du site Montauban en 2020 et 2022. Données assemblée générale GIP pour 2021 (selon les données du site de Tarn-et-Garonne, ces chiffres, les seuls qui ont été produits par le GIP ont été sous-estimés de 200 000 €).

En cumulant sur les 3 années 2020, 2021 et 2022 (cf. tableau ci-dessus), on estime à 3,677 millions d'euros la marge réalisée sur les prestations liée au Covid-19.

- Cette marge devrait « revenir au Tarn-et-Garonne » vu que la totalité des prestations a été réalisée sur le site de Montauban, et que ces prestations ne font pas partie de la convention GIP stricto sensu.

- La présentation des comptes GIP « Public Labos » ne permet pas d'avoir une lecture claire de cet apport spécifique du Tarn-et-Garonne. C'est l'étude du cabinet KPMG qui a permis de mettre en exergue l'ampleur de cet apport.

- À ce stade, il semble que l'affectation de la marge de 3,677 millions d'euros par le GIP « Public-Labos » soit la suivante :

- le financement de 475 000 € d'investissement sur les 4 sites, dont 128 000 € ont bénéficié au site de Montauban (avec notamment l'acquisition de l'appareil qui a permis de faire les tests du Covid-19 pour environ 50 000 €)
- la prise en charge de l'augmentation structurelle des charges d'exploitation du GIP (estimées à 800 000 € sur 3 ans)
- la constitution d'une réserve « pot commun », estimée à 2,2 millions d'euros fin 2022, inscrite sur un compte d'associé.

Selon le directeur du GIP, cette réserve devrait être apurée entre 2023 et 2024 par :

- la réalisation des 777 000 € d'investissement prévisionnels en 2023, dont seulement 69 600 € fléchés sur le site de Montauban,
- par la prise en charge d'une partie (1 445 550 €) des 1,7 Millions d'euros de déficits prévisionnels sur les années 2023 et 2024. **L'exercice 2024 nécessitera vraisemblablement une contribution supplémentaire des membres du GIP pour faire face aux 225 000 € restant de déficit** ; le Département de Tarn-et Garonne étant statutairement redevable de 25 % de cette somme.

3.4 - Les coûts de structure du GIP ont fortement augmenté depuis 2022, sans que cela ne soit justifié

Alors même que le site de Montauban a perdu l'équivalent de 6 équivalents temps plein (dont un docteur vétérinaire non remplacé), la masse salariale du GIP a évolué de 5 190 000 € en 2020, 5 813 000 € en 2021 et les prévisions sont de 6 556 000 € en 2025. Ces chiffres qui représentent une part déterminante des coûts de structure, impactent à la hausse ces dernières.

3.5 - Les comptes du GIP « Public Labos » suscitent des questions que nous n'avons pu résoudre à ce stade

En effet, sur l'exercice 2021, le Tarn-et-Garonne a versé une contribution de 901 000 € :

- 543 000 € apparaissent dans le compte de résultat, conformément aux règles comptables en vigueur,
- 358 000 € ont transité par un compte courant d'associés (donc directement au bilan), apparemment pour constituer des réserves. Ce schéma suscite légitimement des interrogations au regard de la fiscalité en vigueur.

À fin 2022, le montant de ce compte de réserve s'élève à 2,2 millions d'euros, en cumulé.

3.6 - La gestion financière du GIP manque de clarté et de transparence

Le GIP ne souhaite pas proposer une approche par site : dans un courriel du 21 septembre 2022 adressé à Madame la Présidente de la commission des finances, le directeur revendique seul le compte exploitation produit au niveau du GIP. Une comptabilité analytique semble exister mais n'est pas proposée aux Départements,

Les stratégies financières établies tous les 3 ans conformément aux règles qui s'appliquent au GIP, ne font pas l'objet de présentation devant l'exécutif de chacun des Départements, les décisions se prenant uniquement en assemblée générale du GIP.

3.7 - En dépit de l'importante valeur ajoutée qu'il apporte, le Tarn-et-Garonne est le Département qui bénéficiera le moins de la réserve financière constituée par l'excédent du Covid-19 pour financer les investissements envisagés

Le tableau ci-dessous, établi par le cabinet KPMG sur la base des éléments présentés en assemblée générale du GIP du 24 janvier 2023 (rapport n°4 et annexe), présente les investissements réalisés par site, sur la période 2020-2022 et ceux envisagés pour 2023. Ces investissements seront réalisés en partie grâce à la réserve constituée (cf. ci-dessus) et grâce à la contribution des membres.

	Investissements 2020-2022	Investissements projetés directs 2023 (hors commun)	Répartition des investissements projetés par site en % en 2023
Gers	90 000 €	184 000 €	28,4
Lot	79 000 €	226 000 €	34,9
Tarn	105 000 €	168 000 €	25,9
Tarn et Garonne	* 128 000 €	70 000 €	10,8
Total	402 000 €	648 000 €	100

Source KPMG

* environ la moitié de l'investissement réalisé a servi pour les tests du Covid-19

3.8 - La structure « GIP » doit répondre aux dispositions inscrites dans la loi

Les groupements d'intérêt publics ont été institués par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (dite « loi Chevènement »).

La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, dite loi Warsmann, institue un statut législatif commun aux groupements d'intérêt public. Cette loi laisse, d'une part, les membres constitutifs libres de créer ce type d'organisme, dès lors que son objet est d'exercer ensemble des activités

d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice et, d'autre part, permet que le GIP ait une durée indéterminée. Depuis cette loi, un GIP est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière. Il est constitué par une convention approuvée par l'État.

Les dispositions de la loi Warsmann ont été complétées par les textes suivants :

- décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
- arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux GIP,
- instruction de la direction générale des finances publiques du 27 février 2013 relative à la création d'un statut commun des GIP,
- circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en oeuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public.

Il est à noter que l'État, ces dernières années, et ce alors qu'il est l'autorité compétente pour l'approbation des statuts des GIP, intervient auprès d'autres GIP en France afin de solliciter une stricte application des dispositions de l'article 98 de la loi Warsmann en rappelant qu'il est interdit aux collectivités territoriales et à leurs groupements de constituer entre eux des GIP pour exercer, ensemble, des activités pouvant être confiées à l'un des organismes publics de coopération prévus à la cinquième partie du code général des collectivités territoriales (organisme interdépartemental ou syndicat mixte). Un débat juridique sur ce point pourrait concerner le GIP « Public Labos » et générer des difficultés quant à ses perspectives.

3.9 - Des dysfonctionnements organisationnels ont été relevés sur le plan des ressources humaines

Initialement, ce sont 9 agents qui ont refusé leur mise à disposition lors de la création du GIP. Ils ont été ré-intégrés au tableau des effectifs de notre collectivité.

Lors de la création du GIP, 22 agents ont été mis à disposition auprès du GIP. La mise à disposition est arrivée à échéance le 1^{er} février 2023.

Sur ces 22 agents, 17 ont indiqué ne pas renouveler leur mise à disposition auprès du GIP.

Monsieur Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a reçu le directeur général du GIP « Public Labos » à deux reprises, afin d'évoquer les sujets organisationnels et de gestion des ressources humaines. Cette démarche est restée sans effet à ce jour.

3.10 - Les perspectives envisagées à partir de 2024

D'une manière générale, alors que la création du GIP « Public Labos » en 2020, avait notamment pour finalité la réduction « significative » du coût de fonctionnement des laboratoires pour chaque département, le bureau d'études confirme que les charges du GIP ont significativement augmenté ces dernières années. Cela entraîne un déficit structurel de fonctionnement qui doit être financé par le développement des activités commerciales, sauf à être supporté par les financements départementaux (qui contribuent déjà à 40 % des recettes annuelles du GIP).

Malgré les recettes liées au Covid-19, les Départements n'ont pas vu leurs contributions baisser ces dernières années.

Le « surplus » de financement a été isolé et il sera mis à contribution pour prendre en charge une partie du déficit structurel du GIP sur les prochaines années ainsi qu'une partie de l'ambitieux programme des investissements de 1,2 million d'euros.

Les Départements pourraient, par ailleurs, voir leurs contributions augmenter. Un déficit supplémentaire est déjà anticipé en 2024 et 2025, dans l'hypothèse où les recettes commerciales seraient plus faibles que prévu.

4 - Proposition

Au regard des difficultés actuelles entre le Département et le GIP « Public Labos », il paraît pertinent de retenir le scénario de sortie du GIP.

Dans cette perspective, le bureau d'études a examiné les points de vigilance concernant les modalités de sortie du GIP, qui restent pour certaines à définir. En effet, dans la convention, seules sont précisées les modalités financières qui doivent bénéficier de l'accord de l'assemblée générale du GIP.

La notification de sortie par le Département de Tarn-et-Garonne doit intervenir avant fin juin, pour une prise d'effet en 2024.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la procédure de retrait du Département du groupement d'intérêt public « Public Labos » en application de l'article 8-2 de la convention constitutive,

- décider de solliciter le retrait du Département auprès du groupement d'intérêt public,

- m'autoriser à prendre toute mesure d'exécution de la présente décision, s'agissant de déterminer les modalités du retrait, et ce afin que celui-ci soit effectif au **1^{er} janvier 2024**,

- donner délégation à la commission permanente pour approuver tout acte conséquent de la présente décision qui relèverait, le cas échéant, des attributions de l'organe délibérant.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE -
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 456 776,22 € dont 448 646,22 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>34 378,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	32 958,00
Comptes 61 - Services extérieurs	300,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	1 120,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>18 862,49</u>
Comptes 64 - Charges de personnel	18 862,49
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>312,00</u>
Compte 6541 – Créances admises en non valeurs	312,00
<u>66 - Charges financières</u>	<u>0,00</u>

<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	<u>3 100,00</u>
<u>022 – Dépenses imprévues</u>	<u>8 509,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	65 161,49
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>8 130,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	8 130,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 291,49

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT en €
<i>OPÉRATIONS RÉELLES</i>	
<u>Compte 002 - Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>43 782,49</u>
<u>013 - Atténuations de charges</u>	<u>-22 500,00</u>
6419 - Remboursements sur rémunération de personnel	-22 500,00
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>43 500,00</u>
Compte 70871 – Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	43 500,00
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>0,00</u>
<u>77 – Produits exceptionnels</u>	<u>8 509,00</u>
7788 – Remboursements sur sinistres	8 509,00
Total recettes réelles de fonctionnement	73 291,49
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	73 291,49

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 73 291,49 € dont :

- 34 378 € de crédits supplémentaires pour les charges à caractère général (chapitre 011). En raison du contexte d'inflation, les **dépenses d'énergie** ont été revues à la hausse de plus de 32 458 € ;

- 18 862,49 € de charges de personnel (chapitre 012) en prévision du recrutement d'un chef de bassin et de deux éducateurs pour assurer les cours de natation ;

- 312 € en autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour les admissions en non-valeur ;

- 3 100 € en prévision de charges exceptionnelles (chapitre 67) ;

- 8 509 € de dépenses imprévues ;

- 8 130 € d'opérations d'ordre.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 73 291,49 € et concerne :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 à hauteur de 43 782,49 € ;

- le remboursement des frais par la collectivité prévu d'un montant de 43 500 € (chapitre 70) dans le cadre de la prolongation de la mise à disposition d'un agent au Département ;

- 8 509 € de produits exceptionnels (chapitre 77) concernant le remboursement d'un sinistre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>26 848,00</u>
Compte 2031 – Frais d'études	26 848,00
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>137 929,00</u>
Compte 2111 - Terrains nus	700,00
Compte 21351 - Bâtiments publics	58 634,00
Compte 2152 - Installations de voirie	23 080,00
Compte 2157 – Matériel et outillage technique	584,00
Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	54 931,00
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>53 721,00</u>
Compte 231318 - Autres bâtiments publics	53 721,00
RESTES A REALISER	
Compte 21351 - Bâtiments publics	124 652,72
Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles	38 461,76
Compte 231318 – Autres bâtiments publics	1 872,25
Total dépenses réelles d'investissement	383 484,73
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	383 484,73

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 001 – Excédent d’investissement 2022 reporté</u>	<u>84 372,84</u>
<u>Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	<u>80 613,89</u>
<u>Compte 10222 – Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)</u>	<u>1 511,00</u>
<u>16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	<u>270 000,00</u>
<u>13 - Subventions d’investissement</u>	<u>- 61 143,00</u>
Compte 1311 – Subvention de l’État	- 61 143,00
Total recettes réelles d’investissement	375 354,73
OPÉRATIONS D’ORDRE	
<i>040 - Opérations d’ordre de transfert entre sections</i>	<i>8 130,00</i>
Total recettes d’ordre d’investissement	8 130,00
TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT	383 484,73

Le montant des dépenses d’investissement s’élève à 383 484,73 € restes à réaliser compris. Il est prévu de poursuivre les travaux suivants sur le complexe de la base de plein air et de loisirs avec :

- deux études :
 - l’une concernant la piscine,
 - et l’autre un diagnostic de prospective par rapport au développement des activités de la base de loisirs : 26 848 €;
- la protection de l’aire de jeux pour les enfants : 9 900 € ;

- la réfection du terrain de sport pour les stages d’entraînement de football/rugby : 33 000 € ;

- l'aménagement de la salle de musculation avec des dalles et des appareils : 41 216 € ;

- la poursuite du chemin d'interprétation de la faune, de la flore et des berges ainsi que 3 modules de jeux pour le théâtre de verdure : 23 080 € ;

- divers matériels : canoës, kayak, chariots de ménages, armoires... : 21 342 € ;

- la toiture du camping groupe : 53 721 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 383 484,73 €. Il est prévu :

- un emprunt à hauteur de 270 000 € maximum afin de financer les projets de l'année 2023 ;

- la suppression de l'inscription de la subvention d'État d'un montant de 61 143 € liée au city park, suite à l'abandon du projet ;

- la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 à hauteur de 80 613,89 € ;

- l'augmentation du montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 1 511 € ;

- les opérations d'ordre (8 130 €) et la reprise de l'excédent antérieur (84 372,84 €).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le budget supplémentaire de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2023, tel qu'il vient de vous être présenté, qui s'équilibre à 456 776,22 € dont 448 646,22 € en mouvements réels et à 8 130 € en mouvements d'ordre,

- autoriser Monsieur le Président à réaliser un emprunt d'un montant de 270 000 € maximum pour financer les investissements, prévus en 2023, à la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE -
RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR**

Monsieur le payeur départemental a établi l'état général des restes à recouvrer sur les comptes de recettes du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne en raison de l'impossibilité pour le comptable public d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Article 6541 : Créances admises en non-valeur

Le montant total est de **51,92 €**. S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le payeur départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Il appartient à notre Assemblée de se prononcer sur les propositions de Monsieur le payeur départemental.

Compte tenu de ce qui précède et au vu des propositions du payeur départemental, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'admission en non valeur des créances du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne telles que présentées pour un montant total de 51,92 €,

- ratifier l'inscription des crédits correspondants à l'article 6541 sous-fonction 01, du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI
DES EAUX - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE), tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre de ce projet s'établit à 154 570,00 € dont 154 170,00 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>14 600,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	400,00
Comptes 61 - Autres charges externes - services extérieurs	-1 500,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs (sauf 621)	15 700,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>0,00</u>
<u>65 – Autres charges de gestion courante</u>	<u>0,00</u>
<u>67 – Charges exceptionnelles</u>	<u>0,00</u>
<u>022 - Dépenses imprévues</u>	<u>0,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 600,00

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>400,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	400,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 002 – Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>47 994,38</u>
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>1 505,62</u>
Compte 7068 - Autres redevances et droits	1 505,62
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>-34 500,00</u>
Compte 7473 - Département	-34 500,00
Total recettes réelles de fonctionnement	15 000,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>1 000,00</u>
Compte 2051 - Acquisition de logiciels	1 000,00
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>8 000,00</u>

Compte 2157 - Matériel et outillage technique	2 000,00
Compte 21838 - Autres matériels informatiques	2 000,00
Compte 2185 – Matériel de téléphonie	1 000,00
Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000,00
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>95 463,22</u>
Compte 231318 -Autres bâtiments publics	95 463,22
RESTES A RÉALISER	
Compte 2182 – Matériel de transport	31 596,01
Compte 21838 – Autre matériel informatique	3 510,77
Dépenses réelles d'investissement	139 570,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	139 570,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 001 – Excédent d'investissement 2022 reporté</u>	<u>139 176,22</u>
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>-6,22</u>
Compte 10222 - FCTVA	-6,22
Total recettes réelles d'investissement	139 170,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>400,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	400,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	139 570,00

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 15 000 € dont :

- 14 600 € de crédits supplémentaires en charges à caractère général (chapitre 011). Ce complément est nécessaire au regard des crédits déjà engagés et consommés en 2023 ;
- 400 € en mouvements d'ordre.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 15 000 €. Il est prévu :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 pour un montant de 47 994,38 € ;
- la sensible augmentation de la participation des communes et des structures intercommunales, dans le cadre des prestations, à hauteur de 1 505,62 €, suite à la réception de tous les bons de commande ;
- une **baisse de la participation départementale** de 34 500 € portant celle-ci à 278 000 €, contre 312 500 € lors du budget primitif.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 139 570 € restes à réaliser compris. Il s'agit principalement :

- de compléments nécessaires à l'achat de divers matériels, suite à l'accroissement des coûts en 2023 (chapitre 21 pour 8 000 €) ;
- de compléments pour les travaux d'aménagement des locaux du SATESE, notamment des travaux électriques à hauteur de 95 463,22 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 139 570 € et concerne :

- l'excédent d'investissement de 2022 d'un montant de 139 176,22 € ;
- la baisse de la prévision concernant le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour -6,22 € ;
- les opérations d'ordres (hausse de 400 € de la dotation aux amortissements).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le budget supplémentaire du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2023, tel qu'il vient de vous être présenté et qui s'équilibre à 154 570 € dont 154 170 € en mouvements réels et 400 € en mouvements d'ordre ;

- approuver le principe d'une baisse de 34 500 € de la participation départementale versée au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, soit un montant total de 278 000 € maximum.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

RESTAURANT UNIVERSITAIRE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 du restaurant universitaire, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion.

L'équilibre de ce projet s'établit à **71 085,25 €**, dont **66 085,25 €** en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>43 592,41</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	43 592,41
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>14 650,00</u>
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>46,00</u>
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	<u>900,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	59 188,41

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 000,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 000,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	64 188,41

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	64 188,41
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>0,00</u>
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>0,00</u>
<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>	<u>0,00</u>
Total recettes réelles de fonctionnement	64 188,41
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	64 188,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>6 896,84</u>
Compte 2051 - Concessions, droits similaires	6 896,84

<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>0,00</u>
Total dépenses réelles d'investissement	6 896,84
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6 896,84

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
Compte 001 – Excédent d'investissement reporté	1 896,84
Total recettes réelles d'investissement	1 896,84
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>5 000,00</i>
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	5 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 896,84

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 64 188,41 €, il correspond à :

- l'augmentation des charges à caractère général : les prévisions des **achats alimentaires** et des **dépenses d'énergie** ont été revues à la hausse de 43 592,41 € en raison du contexte d'**inflation** ;

- la hausse des dépenses de personnel pour 14 650 €, suite au recrutement d'agents contractuels en remplacement lors d'arrêts maladie ;

- l'inscription de 46 € de crédits pour régulariser les créances admises en non valeur ;

- une régularisation comptable liée au coefficient de la TVA pour un montant de 900 € ;

- l'inscription de 5 000 € de crédits en opérations d'ordre.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 64 188,41 € et correspond à la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 6 896,84 €, et concerne l'achat du logiciel « Easilys » (gestion des denrées alimentaires dans le cadre de la loi EGALIM du 1^{er} janvier 2022) et d'une extension du logiciel « Moneweb » permettant la mise en œuvre de la pré-réservation des repas en cas de validation du projet (concertation en cours).

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 6 896,84 € et correspond à :

- la reprise de l'excédent d'investissement 2022 pour 1 896,84 € ;
- l'inscription de 5 000 € de crédits en opérations d'ordre.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le projet de budget supplémentaire du restaurant universitaire pour 2023, tel qui vient de vous être présenté et qui s'équilibre à 71 085,25 €, dont 66 085,25 € en mouvements réels.

Le Président,

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE - RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS
DE CRÉANCES EN NON-VALEUR**

Monsieur le payeur départemental a établi l'état général des restes à recouvrer sur les comptes de recettes du budget annexe du restaurant universitaire en raison de l'impossibilité pour le comptable public d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas de restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite.

Article 6541 : créances admises en non-valeur

Le montant total est de 45,89 €. S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le payeur départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Il appartient à notre Assemblée départementale de se prononcer sur les propositions de Monsieur le payeur départemental.

Compte tenu de ce qui précède et au vu des propositions du payeur départemental, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'admission en non valeur des créances du budget annexe du restaurant universitaire telles que présentées pour un montant total de 45,89 €,
- ratifier l'inscription des crédits correspondants à l'article 6541 sous-fonction 01, du budget annexe du restaurant universitaire.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

TARN-ET-GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS - BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 de Tarn-et-Garonne conseils collectivités, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de la régie.

L'équilibre de ce projet s'établit à **30 563,06 €**, dont **30 008,06 €** en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>24 374,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	0,00
Comptes 61 - Services extérieurs	0,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	24 374,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>1 200,00</u>
Compte 64118 – Autres indemnités	1 200,00
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>0,78</u>
Compte 65888 - Autres	0,78
Total dépenses réelles de fonctionnement	25 574,78

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>555,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	555,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 129,78

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 002 - Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>14 961,78</u>
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>0,00</u>
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>5 220,00</u>
Compte 7473- Départements	5 220,00
<u>77 - Produits exceptionnels</u>	<u>5 948,00</u>
Compte 7788 - Produits exceptionnels divers	5 948,00
Total recettes réelles de fonctionnement	26 129,78
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 129,78

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>555,00</u>
Compte 21838 - Autre matériel informatique	555,00
RESTES A RÉALISER	
Compte 2051 - Concessions, droits similaires	3 878,28
Total dépenses réelles d'investissement	4 433,28
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 433,28

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 1068 - Excédent de fonctionnement</u>	<u>702,69</u>
<u>Compte 001 - Excédent d'investissement 2022 reporté</u>	<u>3 175,59</u>
Total recettes réelles d'investissement	3 878,28
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>555,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	555,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 433,28

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 26 129,78 € ; il est prévu :

- l'augmentation des charges à caractère général de 24 374 €, afin de couvrir l'augmentation des charges d'électricité (+ 9 000 €) et le remboursement au budget principal des frais d'avocats engagés dans le cadre du règlement de deux litiges sur des opérations en mandat et (+ 15 374 €) ;

- l'ajustement des charges de personnel à hauteur de 1 200 € pour régulariser une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

- l'ajustement des autres charges de gestion de 0,78 € ;

- l'augmentation de la dotation aux amortissements d'un montant de 555 €.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 26 129,78 € et concerne :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 pour un montant de 14 961,78 € ;

- une augmentation de la participation départementale de 5 220 € portant celle-ci à hauteur de 484 903 € ;

- 5 948 € de produits exceptionnels correspondant au versement d'une prime d'assurance responsabilité civile couvrant des frais d'avocats dans le cadre d'un litige sur une opération de mandat.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 4 433,28 € et concerne :

- un reste à réaliser 2022 pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel « Sis Marché » pour 3 878,28 € ;

- le renouvellement de matériels informatiques à hauteur de 555 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 4 433,28 € et correspond à :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé 2022 de 702,69 € ;

- l'excédent d'investissement 2022 reporté d'un montant de 3 175,59 € ;

- l'augmentation de la dotation aux amortissements à hauteur de 555 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le projet de budget supplémentaire de Tarn-et-Garonne conseils collectivités pour 2023, tel qu'il vient de vous être présenté, qui s'équilibre à 30 563,06 €, dont 30 008,06 € en mouvements réels ;

- approuver le principe d'une augmentation de la participation départementale à hauteur de 5 220 €, portant son montant maximum à hauteur de 484 903 €.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2023

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le projet de budget supplémentaire pour 2023 concernant le budget principal.

L'équilibre de ce projet s'établit à 103 953 959,09 € en mouvements réels et 131 795 611,28 € en mouvements réels et en mouvements d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011- Charges à caractère général</u>	1 336 866,88
<u>012- Charges à caractère général</u>	1 000 000,00
<u>014- Atténuation de produits</u>	800 000,00
<u>015-RMI</u>	3 400,00
<u>016- APA</u>	1 624 621,00
<u>017- RSA</u>	2 755 876,00
<u>65- Charges de gestion courantes</u>	4 817 447,26
<u>6586- Frais de fonctionnement groupe élus</u>	0,00
<u>66- Charges financières</u>	0,00

<u>67- Charges exceptionnelles</u>	- 1 049 816,80
<u>68- Dotations aux amortissements/provision</u>	500 000,00
<u>022- Dépenses imprévues</u>	6 140 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	17 928 394,34
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023- Virement à la section d'investissement</i>	<i>25 735 401,19</i>
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 671 951,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	27 407 352,19
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 335 746,53

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70- Produits des services du domaine</u>	13 509,50
<u>73- Impôts et taxes</u>	0,00
<u>731- Impositions directes</u>	-213 570,00
<u>74- Dotations</u>	280 338,00
<u>75- Autres produits de gestion courante</u>	10 000,00
<u>76- Produits financiers</u>	0,00
<u>77- Produits exceptionnels</u>	21 510,19
<u>016- APA</u>	0,00
<u>017- RSA</u>	0,00
<u>78- Reprise sur amortissements/provisions</u>	300 000,00
<u>013- Atténuations de charges</u>	0,00
<u>R002-Résultat reporté</u>	44 489 658,84

Total recettes réelles de fonctionnement	44 901 446,53
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>434 300,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	434 300,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 335 746,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>D001- Solde d'exécution reporté</u>	33 385 439,96
<u>20- Immobilisation incorporelles</u>	1 300 172,74
<u>204- Subventions d'équipement versées</u>	8 929 014,45
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	1 061 532,86
<u>23- Immobilisations en cours</u>	12 999 951,70
<u>26- Participations et créances rattachées</u>	50 000,00
<u>45- Comptabilité distincte rattachée</u>	4 381,44
<u>020- Dépenses imprévues</u>	6 658 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	64 388 493,15
<i>RESTES A REALISER</i>	
<u>13- Subventions d'investissement</u>	11 650,00
<u>20- Immobilisation incorporelles</u>	683 253,59
<u>204- Subventions d'équipement versées</u>	2 406 293,00
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	2 328 503,98

<u>23- Immobilisations en cours</u>	16 204 390,79
<u>45- Comptabilité distincte rattachée</u>	2 980,24
Total dépenses restes à réaliser	21 637 071,60
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>434 300,00</i>
<i>041- Opération d'ordre patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	434 300,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	86 459 864,75
RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10- Dotations, fonds et réserves</u>	0,00
<u>1068- Excédents de fonctionnement capitalisés</u>	36 306 641,88
<u>13- Subventions d'investissement</u>	4 030 001,00
<u>16- Dette</u>	0,00
<u>23- Immobilisations en cours</u>	0,00
<u>26- Participations et créances rattachées</u>	0,00
Total recettes réelles d'investissement	40 336 642,88
RESTES A REALISER	
<u>13- Subventions d'investissement</u>	5 482 086,05
<u>16- Dette</u>	13 000 000,00
<u>27-Autres participations financières</u>	0,00
<u>45- Comptabilité distincte rattachée</u>	233 783,63
Total recettes restes à réaliser	18 715 869,68

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>021- Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>25 735 401,19</i>
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 671 951,00</i>
<i>041- Opération d'ordre patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	27 407 352,19
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	86 459 864,75

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur le projet de budget supplémentaire pour 2023 du budget principal, tel qu'il vient de vous être présenté.

Le Président,



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2 ème réunion de 2023

Annexe

RAPPORT DE PRÉSENTATION

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
POUR 2023

22 et 23 juin 2023

**PRÉSENTATION DU PROJET
DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE
POUR 2023

Le projet de budget supplémentaire pour 2023 s'équilibre, en dépenses et en recettes réelles et ordre, à la somme de :

131 795 611,28 € (BS 2022 : 115 818 054,25 €)

Il convient de souligner le fait que ce projet de budget supplémentaire est substantiel eu égard au fait que le BP 2023 a été construit sans intégration des résultats et restes à réaliser 2022.

La structure du budget supplémentaire 2023 se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
Total investissement	86 459 864,75 €	86 459 864,75 €
Total fonctionnement	45 335 746,53 €	45 335 746,53 €
TOTAL	131 795 611,28 €	131 795 611,28 €

CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes, d'un montant de **131 795 611,28 €** se répartissent comme suit :

- ◆ Fonctionnement..... 45 335 746,53 €
- ◆ Investissement.....86 459 864,75 €

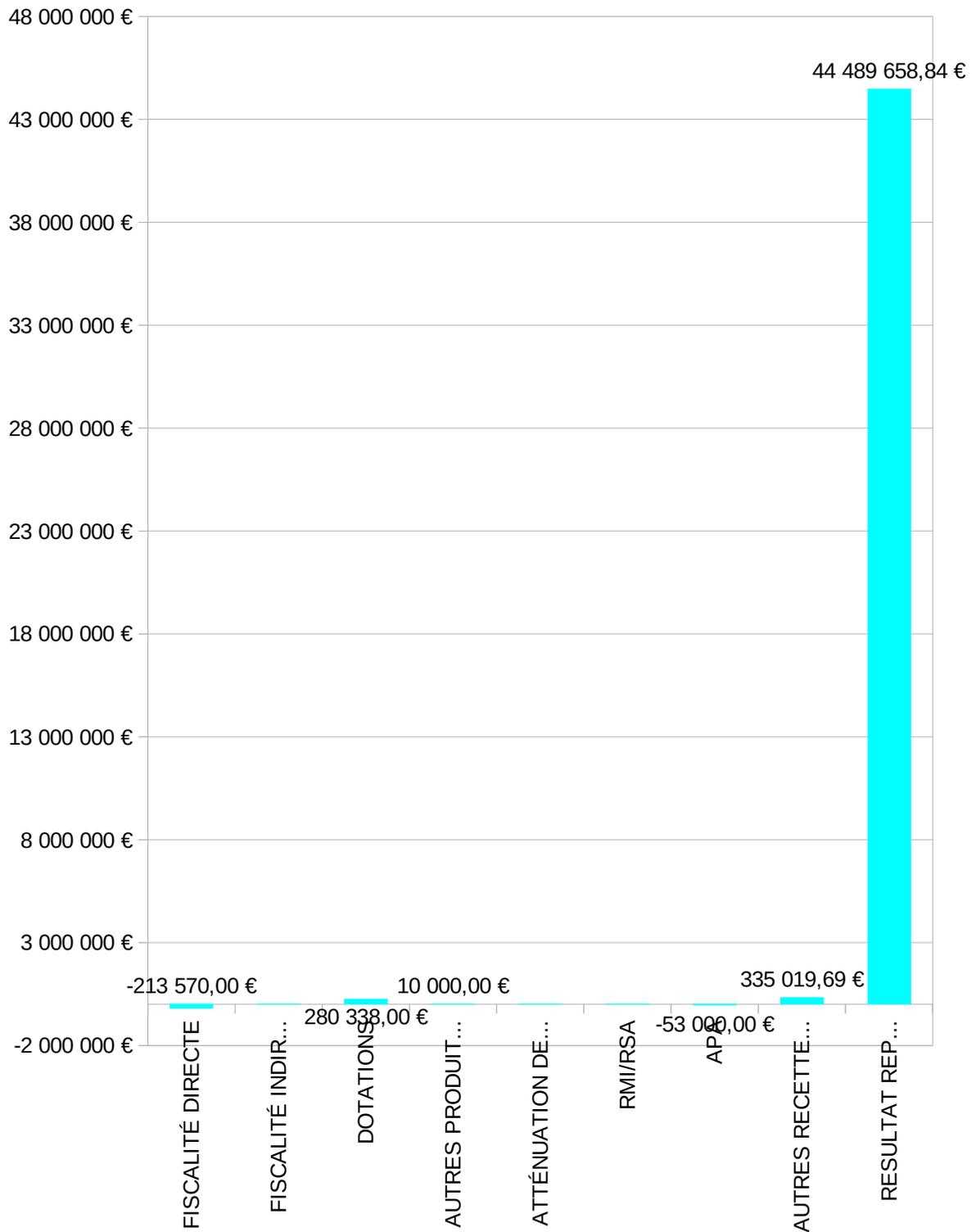
A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 45 335 746,53 €

NATURE	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total crédits 2023
FISCALITE DIRECTE				
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	11.381.005,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) et rôles supplémentaires	5 261 820,00 €	5 400 000,00 €	0,00 €	5 400 000,00 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €	0,00 €	6 134 357,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	558.986,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti).....	7.156.039,00 €	6.504.000,00 €	-213 570,00 €	6 290 430,00 €
Autres	50 776,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total fiscalité directe	30 542 983,00 €	18 038 357,00 €	-213 570,00 €	17 824 787,00 €
IMPOTS INDIRECTS				
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	49.367.769,00 €	44.000.000,00 €	0,00 €	44 000 000,00 €
Taxe additionnelle aux DMTO.....	306.661,91 €	200.000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Taxe départementale ENS.....	2.794,00 €	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de péréquation DMTO.....	7.950.246,00 €	7.834.000,00 €	0,00 €	7 834 000,00 €
Taxe d'aménagement.....	3.086.590,69 €	2.500.000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	44.977.944,71 €	42.000.000,00 €	0,00 €	42 000 000,00 €
Taxe sur l'électricité (TDCFE).....	3.785.808,30 €	3.428.520,00 €	0,00 €	3 428 520,00 €
T.I.C.P.E.....	2.987.209,18 €	2.900.000,00 €	0,00 €	2 900 000,00 €
Autres.....	88.648.934,00 €	106.281.000,00 €	0,00 €	106 281 000,00 €
Sous-total fiscalité indirecte	201 113 957,79 €	209 144 520,00 €	0,00 €	209 144 520,00 €

NATURE	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total crédits 2023
DOTATIONS				
Dotation globale de fonctionnement.....	41.114.416,00 €	41.324.488,00 €	0,00 €	41 324 488,00 €
FCTVA.....	369.593,77 €	400.000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
Dotation générale de décentralisation.....	1.642.594,00 €	1.905.544,00 €	0,00 €	1 905 544,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	6.892.183,00 €	6.892.183,00 €	0,00 €	6 892 183,00 €
Allocations compensatrices.....	2.050.272,00 €	1.960.000,00 €	0,00 €	1 960 000,00 €
Sous-total dotations État	52 069 058,77 €	52 482 215,00 €	0,00 €	52 482 215,00 €
Prestation compensation handicap.....	4.590.887,27 €	3.768.756,00 €	0,00 €	3 768 756,00 €
M.D.P.H.....	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Participations.....	3.289.384,72 €	5.071.328,00 €	280 338,00 €	5 351 666,00 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	819.818,99 €	820.000,00 €	0,00 €	820 000,00 €
Total dotations	60 769 149,75 €	62 142 299,00 €	280 338,00 €	62 422 637,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Revenus des immeubles.....	948 468,34 €	955 000,00 €	0,00 €	955 000,00 €
Recouvrements divers (maison de retraite...).....	14 953 187,07 €	13 158 500,00 €	10 000,00 €	13 168 500,00 €
Sous-total autres produits	15 901 655,41 €	14 113 500,00 €	10 000,00 €	14 123 500,00 €
ATTENUATION DE CHARGES				
Remboursement indemnités journalières.....	153.069,09 €	64.000,00 €	0,00 €	64 000,00 €
RMI/RSA				0,00 €
R.S.A.....	3 270 299,00 €	3 270 298,00 €	0,00 €	3 270 298,00 €
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €	0,00 €	17 180 812,00 €
F.M.D.L.....	1 603 712,00 €	1 600 000,00 €	0,00 €	1 600 000,00 €
Autres produits RSA/RMI (indus,fse...).....	1 523 660,64 €	1 985 000,00 €	0,00 €	1 985 000,00 €
Sous-total RMI/RSA	23 578 483,64 €	24 036 110,00 €	0,00 €	24 036 110,00 €
APA				
Dotation C.N.S.A.....	13 482 125,98 €	11 365 000,00 €	0,00 €	11 365 000,00 €
Indus et annulations.....	516 175,90 €	495 000,00 €	0,00 €	495 000,00 €
Sous-total APA	13 998 301,88 €	11 860 000,00 €	0,00 €	11 860 000,00 €
AUTRES RECETTES				
Produits des services du domaine.....	1 909 292,45 €	1 883 565,00 €	13 509,50 €	1 897 074,50 €
Produits financiers.....	400 429,73 €	400 435,00 €	0,00 €	400 435,00 €
Produits exceptionnels.....	379 556,94 €	263 800,00 €	21 510,19 €	285 310,19 €
Reprise sur provision.....	760 000,00 €	268 000,00 €	300 000,00 €	568 000,00 €
Sous-total autres recettes	3 449 279,12 €	2 815 800,00 €	335 019,69 €	3 150 819,69 €
Excédent de fonctionnement reporté	40 208 236,57 €	0,00 €	44 489 658,84 €	44 489 658,84 €
TOTAL RECETTES REELLES de FONCTIONNEMENT	389 715 116,25 €	342 214 586,00 €	44 901 446,53 €	387 116 032,53 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	11 745 557,43 €	12 706 750,00 €	434 300,00 €	13 141 050,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	401 460 673,68 €	354 921 336,00 €	45 335 746,53 €	400 257 082,53 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

45 335 746,53 €



I – LA FISCALITÉ DIRECTE : - 213 570 €

1°) Le fonds péréqué

L'État nous a notifié une somme de **6 290 430 €** nécessitant un ajustement à la baisse de la prévision de **213 570 €**.

II – LES DOTATIONS : 280 338 €

1°) Les autres participations

Pour 261 660 € il s'agit des recettes relatives au soutien étiage de l'Aveyron.

III – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 10 000 €

Il s'agit d'une augmentation des prévisions pour la prise en charge des mineurs non accompagnés.

IV – LES AUTRES RECETTES (Chapitres 70,76,77,78) : 335 019,69 €

1°) Les recettes des produits des services du domaine : 13 509,50 €

Il s'agit d'ajuster les remboursements de frais par les budgets annexes.

2°) Les produits exceptionnels : 21 510,19 €

Ce sont des réajustements de recettes diverses attendues.

3°) Les reprises sur provision: 300 000 €

Dans le cadre de la mise en place du système de provisionnement normalisé, je vous propose la reprise des provisions constituées devenues sans objet.

V – RESULTAT REPORTE 2022 : 44 489 658,84 €

Il s'agit d'intégrer dans ce Budget Supplémentaire le résultat 2022.

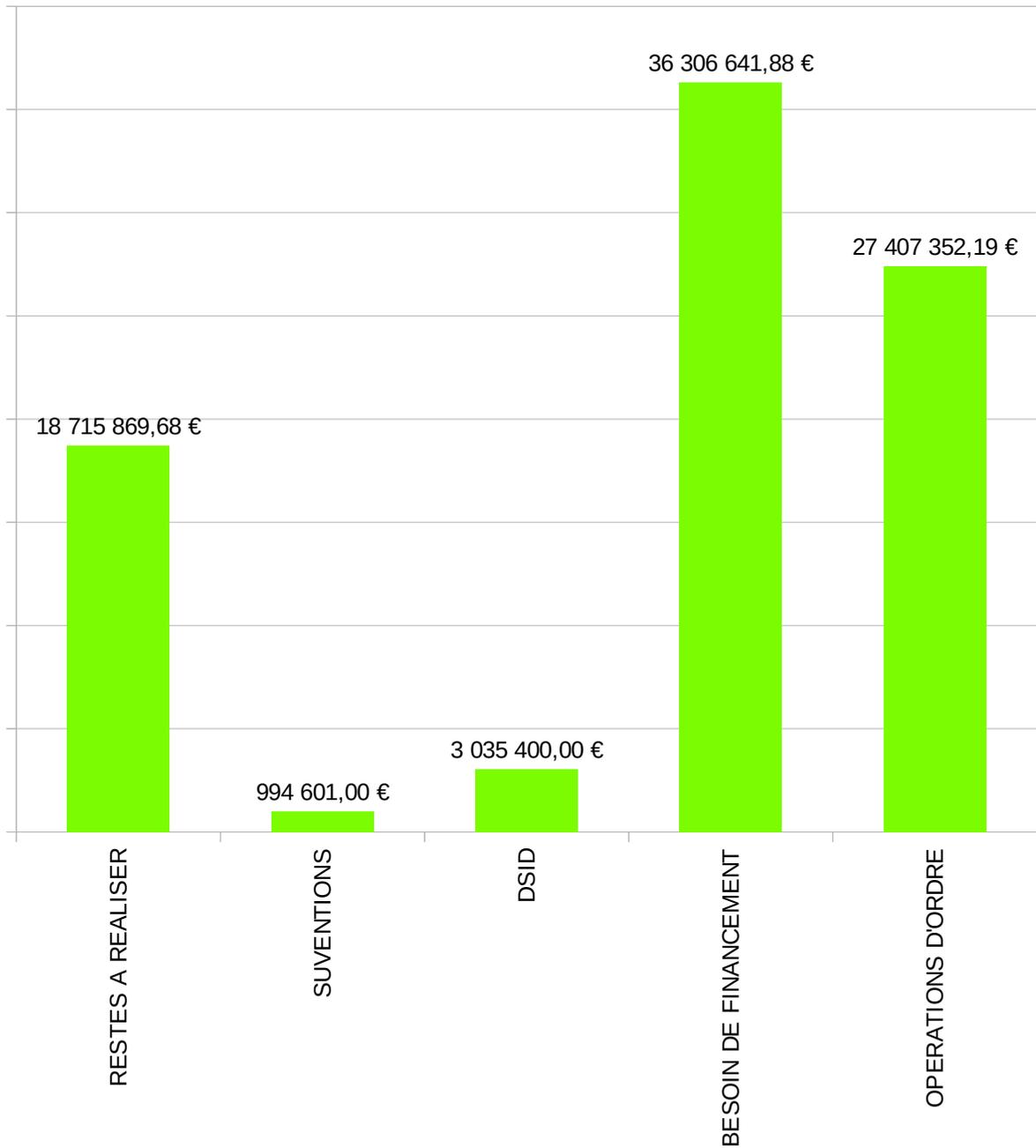
En résumé, les recettes de fonctionnement de ce budget supplémentaire, hors reprise de l'excédent 2022, actent une augmentation des crédits inscrits de + 846 087,69 €. Une fois le résultat 2022 intégré, le montant des recettes supplémentaires inscrites dans ce BS s'élèvent à 45 335 746,53 €.

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 86 459 864,75 €

NATURE	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total crédits 2023
F.C.T.V.A.....	5 968 179,85 €	6 000 000,97 €	0,00 €	6 000 000,97 €
D.S.I.D.....	603 103,70 €	1 100 000,00 €	3 035 400,00 €	4 135 400,00 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	0,00 €	912 619,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	418 654,00 €	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	11 128 523,70 €	6 866 500,71 €	994 601,00 €	7 861 101,71 €
EMPRUNTS.....	13 000 000,00 €	15 000 000,00 €	0,00 €	15 000 000,00 €
DIVERS (cessions, prêt au personnel, opération compte tiers).....	256 427,76 €	743 505,40 €	0,00 €	743 505,40 €
Sous-Total	32 287 508,01 €	31 022 626,08 €	4 030 001,00 €	35 052 627,08 €
EXCÉDENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTES A RÉALISER.....	18 715 869,68 €	0,00 €	18 715 869,68 €	18 715 869,68 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT.....	27 749 547,01 €	0,00 €	36 306 641,88 €	36 306 641,88 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	78 752 924,70 €	31 022 626,08 €	59 052 512,56 €	90 075 138,64 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	27 287 614,10 €	52 340 048,92 €	27 407 352,19 €	79 747 401,11 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	106 040 538,80 €	83 362 675,00 €	86 459 864,75 €	169 822 539,75 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

86 459 864,75 €



1°) Subventions, participations

Ces subventions et participations concernent principalement les subventions pour le logement. Elles sont réajustées au BS 2023 comme suit :

-Participations ANAH (Ajustement avec les crédits délégués....)	969 601,00 €
- Participations diverses.....	25 000,00 €
	<hr/>
	994 601,00 €

2°) DSID : **3 035 400 €**

Il s'agit d'inscrire le montant des arrêtés attributifs relatifs à la DSID.

3°) Les restes à réaliser : **18 715 869,68 €**

Le détail de ces derniers a été abordé dans le rapport du Compte Administratif, chapitre III.

4 °) Couverture du besoin de financement : **36 306 641,88 €**

Cette inscription correspond au différentiel entre les restes à réaliser de recettes (18 715 869,68 €) et de dépenses (21 637 071,60 €) et le résultat de la gestion de la section d'investissement 2022.

5 °) Les opérations d'ordre : **27 407 352,19€**

Il s'agit du virement de la section d'investissement provenant de la section de fonctionnement (25,73 M€), complété par 1,67 M€ d'amortissements.

Hors mouvements d'ordre, restes à réaliser et écritures liées à l'affectation du résultat, les réajustements de crédits propres aux recettes d'investissement représentent 4,03 M€ d'évolution par rapport au budget primitif.

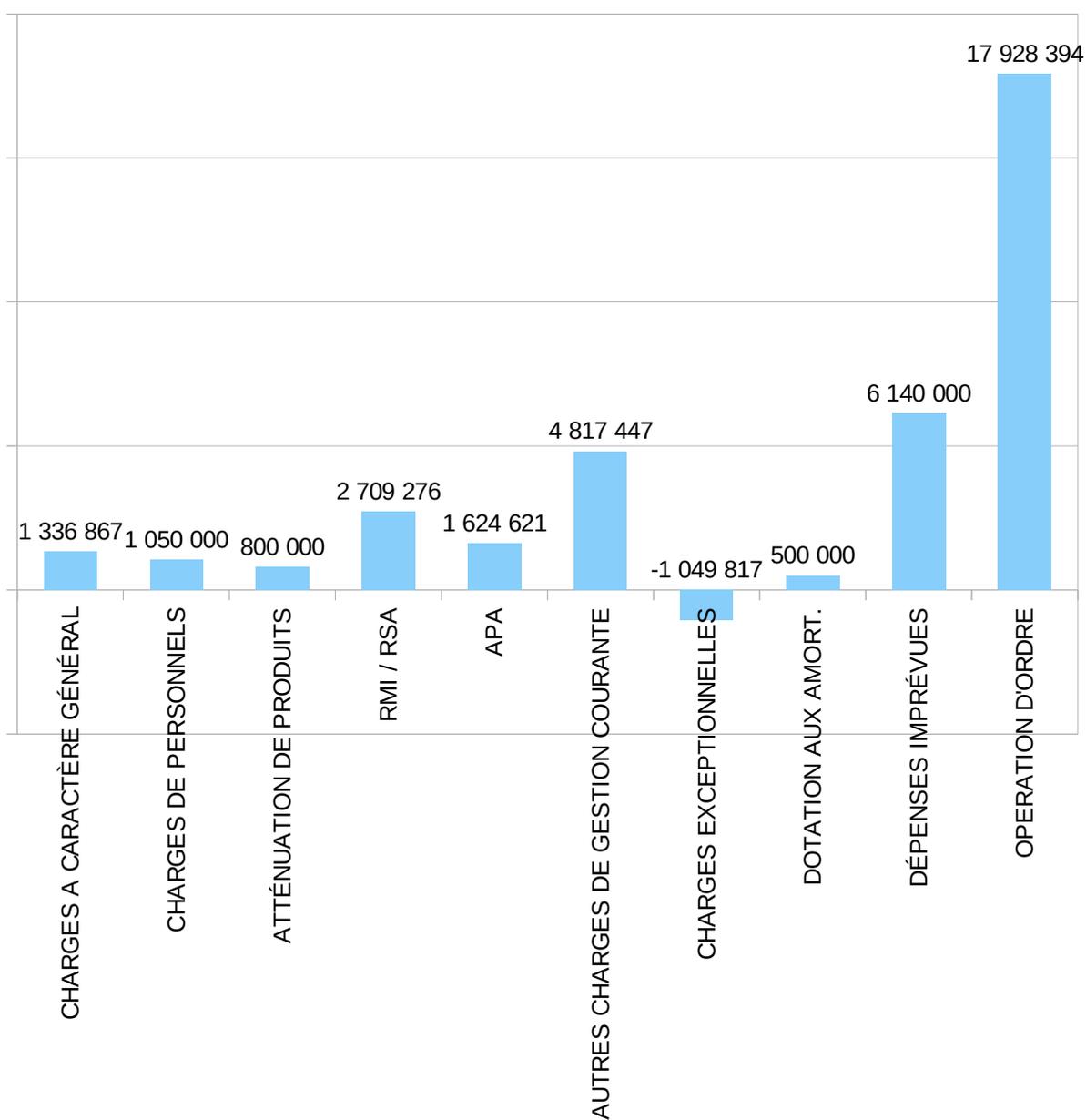
CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **131 795 611,28 €** se répartissent comme suit :

- ◆ Fonctionnement.....: **45 335 746,53 €**
- ◆ Investissement.....: **86 459 864,75 €**

A- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 45 335 746,53 €



Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total crédits 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	24 870 140,46 €	21 649 043,00 €	1 336 866,88 €	22 985 909,88 €
dont transports scolaires	1 686 831,13 €	1 520 000,00 €	50 000,00 €	1 570 000,00 €
voirie	4 348 915,68 €	3 390 000,00 €	1 096 000,00 €	4 486 000,00 €
fluides	7 512 899,45 €	5 028 805,00 €	-2 320 031,00 €	2 708 774,00 €
fournitures et alimentation	1 860 562,30 €	1 538 475,00 €	737 600,00 €	2 276 075,00 €
locations et crédit-bail	842 489,61 €	1 014 500,00 €	60 155,00 €	1 074 655,00 €
entretien et maintenance	2 067 862,27 €	2 039 510,00 €	1 353 300,00 €	3 392 810,00 €
frais de déplacement	951 648,46 €	1 037 250,00 €	550,00 €	1 037 800,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel totales y compris RSA 017	75 267 831,68 €	81 885 250,00 €	1 050 000,00 €	82 935 250,00 €
dont assistants familiaux	17 566 828,24 €	21 200 110,00 €	175 000,00 €	21 375 110,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	3 781 610,94 €	4 197 000,00 €	800 000,00 €	4 997 000,00 €
Chapitres 015+017 : RMI + RSA hors personnel	42 305 803,80 €	42 730 220,00 €	2 709 276,00 €	45 439 496,00 €
dont allocations et contrats	40 000 210,38 €	40 416 000,00 €	2 093 058,00 €	42 509 058,00 €
Chapitre 016 : APA	33 535 969,91 €	35 981 000,00 €	1 624 621,00 €	37 605 621,00 €
dont allocations APA	33 521 469,31 €	35 931 000,00 €	1 620 000,00 €	37 551 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	108 529 401,43 €	112 417 494,75 €	4 817 447,26 €	117 234 942,01 €
dont PCH	8 766 565,54 €	9 000 000,00 €	470 000,00 €	9 470 000,00 €
allocations sociales (hors PCH)	2 699 975,52 €	3 269 667,00 €	-56 432,00 €	3 213 235,00 €
frais de séjour et d'hébergement	63 302 533,50 €	64 566 156,00 €	3 590 500,00 €	68 156 656,00 €
dotations collèges	4 690 005,51 €	4 787 752,00 €	202 000,00 €	4 989 752,00 €
participations budgets annexes+gip	5 250 036,96 €	5 486 627,75 €	-261 228,00 €	5 225 399,75 €
participations SDIS	8 756 175,00 €	9 193 984,00 €	0,00 €	9 193 984,00 €
subventions de fonctionnement	1 977 841,31 €	8 562 600,00 €	-331 328,74 €	8 231 271,26 €
Frais de fonctionnement groupe élus	61 805,92 €	229 620,00 €	0,00 €	229 620,00 €
Sous-total dépenses de gestion	288 352 564,14 €	299 089 627,75 €	12 338 211,14 €	311 427 838,89 €
Chapitre 66 : Charges financières	5 042 170,32 €	5 129 994,00 €	0,00 €	5 129 994,00 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	762 010,80 €	729 994,00 €	0,00 €	729 994,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 581 610,03 €	3 352 770,33 €	-1 049 816,80 €	2 302 953,53 €
dont subventions exceptionnelles et remises gracieuses	1 488 723,73 €	3 101 101,00 €	-1 100 000,00 €	2 001 101,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions	661 713,42 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues		1 000 000,00 €	6 140 000,00 €	7 140 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT	295 638 057,91 €	308 572 392,08 €	17 928 394,34 €	326 500 786,42 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	25 026 315,05 €	46 348 943,92 €	27 407 352,19 €	73 756 296,11 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	320 664 372,96 €	354 921 336,00 €	45 335 746,53 €	400 257 082,53 €

I - LES DÉPENSES DE GESTION : 12 128 211,14 €

Un effort de maîtrise des dépenses de gestion est poursuivi dans un **contexte inflationniste** qui rend les projections difficiles (électricité et carburant notamment) et en prenant en compte des **mesures nationales imposées**, sans dialogue avec les collectivités territoriales, par l'État (Ségur, hausse du SMIC, avenant 43, etc.).

Elles s'articulent autour des grands postes budgétaires suivants :

1) Les charges à caractères général (chap. 011) : + 1 336 866,88 €

Cette variation des charges de fonctionnement (+6,1%) est liée au contexte de la guerre en Ukraine et à ses **effets sur les prix**. Elle correspond principalement aux évolutions suivantes :

- + 1 096 000 € pour l'entretien de la voirie amenant la prévision 2023 au niveau du réalisé 2022, ceci est conforme à la volonté politique exposée au début du mandat,

- - 2 320 031 € pour les fluides (dont -2,6 M€ lié au réajustement de la prévision sur l'électricité et + 280 000 € lié aux carburants)

- + 737 600 € concernent les fournitures diverses, les fournitures d'entretien et l'alimentation,

- +1 353 300 € concernent les entretiens divers hors voirie et les frais de maintenance.

2) Les charges de personnel (chap. 012+rsa) : +1 050 000 €

Il convient de souligner le fait que cette évolution à la hausse est notamment liée aux points suivants :

- Un versement rétroactif pour la période avril-décembre 2022 pour le SEGUR (200 000 €),

- Le conventionnement de remboursement pour le collège de Moissac avec la Région (142 500 €),

- Les emplois d'été au sein des offices du tourisme non prévus au BP car un conventionnement était envisagé (190 000 €)

- Le transfert du salaire de la directrice du CDEF sur le budget principal suite à une nouvelle obligation réglementaire (loi 3DS),

- Hausse de la valeur du SMIC (+2,19 % au 1^{er} Mai soit un impact pour 243 agents)

- Ajustement de la paye des agents RSA de 50 000 € par rapport à la prévision du BP.

3) Les atténuations de produits (chap. 014) : + 800 000 €

Cette augmentation concerne le reversement de TVA 2022 trop perçue en compensation du foncier bâti. En effet, l'État a été trop optimiste dans ses prévisions et nous demande un reversement d'un montant de 794 692 €.

4) Le RMI / RSA (chap. 015 + 017 hors personnel) : + 2 709 276 €

En 2022, il a été enregistré une stagnation du nombre de bénéficiaires (janvier : 5932 BRSA, décembre : 5851). En moyenne, **5882 bénéficiaires en 2022** contre 6090 en 2021. En février 2023, on constate une légère hausse avec 6008 bénéficiaires. En prenant en considération ces éléments inscrits dans un contexte national, afin de faire face aux obligations réglementaires qui s'imposent au Département, il est proposé d'ajuster de 1,95 M€, le montant des allocations versées. Le reste des ajustements concerne les contrats d'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour 134 000 € ainsi que les subventions versées au secteur public et aux opérateurs publics et privés des politiques d'insertion.

5) L'APA (chap. 016) : + 1 624 621 €

L'impact de la prise en compte du **tarif socle** de 23€, l'impact de la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire pour les **saads** publics et l'**avenant 43**, combiné au **soutien aux EHPAD** de 800 000 € font évoluer l'enveloppe de +1,6 M€ par rapport au BP.

Il convient de souligner le fait qu'en dehors du fonds de soutien pour les EHPAD, l'ensemble de ces ajustements sont liés à des mesures réglementaires imposées par l'État.

6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 4 817 447,26 €

Les ajustements les plus importants sont :

- la PCH : + 470 000 €,

- les participations aux budgets annexes et GIP : - 261 228 € :

- Laboratoire : + 22 352 € et GIP : -184 300 €
- SATESE : - 34 500 €
- Tarn et Garonne Conseils Collectivités : + 5 220 €.
- CDEF : - 70 000 €

- les collèges : + 202 000 €

S'agissant des collèges, il est ajouté une prise en charge des transports vers les installations sportives ainsi qu'une provision pour secours liée à une **insuffisance éventuelle** de fond de roulement (en lien notamment avec l'augmentation du coût des fluides et des denrées alimentaires).

Impact de la modification de la politique d'aide aux collégiens : + 126 000 € et impact de la mise en place d'un chèque sport : + 84 000 €.

- La PMI et l' Aide sociale à l'enfance :

Le département de Tarn-et-Garonne (à l'instar de l'ensemble du territoire national) a connu une augmentation substantielle du nombre de mineurs placés sur les dix dernières années :

- de **478 mineurs placés en 2013 à 757 au 1^{er} mars 2023** auxquels s'ajoutent **97 mineurs non accompagnés** (37 en 2013).

En dépenses, il est à noter les ajustements ci-dessous :

- + 50 000 € pour les techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF) contre 25 000 € prévus en raison de l'augmentation du SMIC. Même remarque pour l'accueil familial avec + 67 000 € au lieu de + 38 000 € prévus,

- + 24 700 € contre 4 700 € sur les honoraires médicaux en lien avec la hausse des prises en charge AED (actions éducatives à domicile),

- + 37 000 € au lieu de + 20 000 € sur les frais périscolaires en raison de l'augmentation du nombre de camps organisés par les éducateurs,

- + 100 000 € AEMO en raison du recrutement de 2 ETP pour le rattrapage des mesures en retard.

L'Aide sociale légale :

- alignement des calendriers de paiement pour les établissements PA/PH sur lesquels on payait avec 2 voire 3 mois de décalage,

- augmentation du nombre de bénéficiaires et/ou création de places : + 240 000 € pour les FH contre 122 000 € prévus et + 42 000 € pour les FAMA (rien prévu initialement),

- évolutions réglementaires notamment sur l'avenant 43, le surcoût du CTI et la dotation complémentaire : 500 000 € de prévu mais 920 000 € demandés au BS. Cette augmentation est liée à :

- CTI : ajustement par rapport au BP des ETP (+4 474 €) et augmentation du forfait par ETP qui passe de 3294 € à 3396 € pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice, soit + 20 292 €,

- Avenant 43 : modification des modalités de compensation avec nouvelle base de 4.10€/h applicable avec rétroactivité à 2022 soit régularisation 2022 = 171 005 € et dotation prévisionnelle 23 = 2 726 783 € soit 2 897 788 € contre 2 450 000 € prévus (+447 788€),

- dotation qualité : la CNSA ne prévoit le paiement en année n que de 70% de la dotation et non 100% comme cela avait été prévu au BP donc baisse des dépenses sur ce volet de 68 287 €.

Au total, **charges de personnel exclues** et tous chapitres confondus, les dépenses d'aide sociale représentent **174 914 301 euros soit 53,5 %** des dépenses réelles de fonctionnement (326 500 786,42 €) en hausse par rapport au BP 2023 (+4,5%).

	BP 2023	DM 2023	TOTAL
Prévention médico-sociale	291 750 €	28 008 €	319 758 €
Famille et enfance	24 177 095 €	2 118 716 €	26 295 811 €
Personnes handicapées	47 790 648 €	1 951 610 €	49 742 258 €
Personnes âgées	12 545 362 €	-535 840 €	12 009 522 €
RMI / RSA	42 730 220 €	2 709 276 €	45 439 496 €
APA	35 981 000 €	1 624 621 €	37 605 621 €
Autres interventions	1 914 517 €	118 421 €	2 032 938 €
Services communs	1 898 910 €	-430 013 €	1 468 897 €
TOTAL	167 329 502 €	7 584 799 €	174 914 301 €

II) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES : - 1 049 816,80 €

Il s'agit de subventions exceptionnelles pour -1 100 000 € : réaffectation des 800 000 € prévu au BP pour les EHPAD sur le chapitre 016 et 300 000 € réaffectés pour l'abattoir de Montauban.

III) LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 500 000 €

Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires pour mettre en oeuvre le nouveau mode de calcul des provisions pour dépréciation.

IV) LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Tous chapitres confondus, les subventions de fonctionnement évoluent de -947 426,74 € (Articles 6573, 6574, 6745 et 6748, chapitres 65, 67 et 017) avec notamment le transfert des 800 000 € de soutien aux EHPAD vers une ligne du chapitre 016 plus adéquate.

CdR	AGRICULTURE	-237 950,00
Programme	P030 - Agriculture	-237 950,00
Opération	P030O001 - Subventions aux associations et aux organisations professionnelles agricoles	-237 950,00
AP/EPCP	P030E09 - EPF-D-Agriculture	-237 950,00
Nat. Ana.	2898 - 65737/738/65 - Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	12 000,00
Nat. Ana.	2899 - 65737/94/65 - Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	1 000,00
Nat. Ana.	2915 - 6574/738/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de	24 000,00
Nat. Ana.	2920 - 6574/94/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de d	25 050,00
Nat. Ana.	3002 - 6745/928/67 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	-300 000,00
CdR	AIDE SOCIALE LEGALE	13 934,00
Programme	P015 - Aide à l'autonomie des personnes âgées	13 934,00
Opération	P015O002 - Prévention perte d'autonomie	13 934,00
AP/EPCP	P015E06 - 2023-AE-Aide à l'autonomie des personnes âgées	13 934,00
Nat. Ana.	2889 - 65734/532/65 - Subventions de fonctionnement aux communes et structure intercommunales	8 504,00
Nat. Ana.	2909 - 6574/532/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de	5 430,00
CdR	BUREAU DU LOGEMENT	3 700,00
Programme	P024 - Logement et habitat	3 700,00
Opération	P024O001 - Logement - aides à la personne et aux communes	3 700,00
AP/EPCP	P024E18 - 2023-AE-Logement et habitat	3 700,00
Nat. Ana.	2914 - 6574/72/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de d	3 700,00

CdR	EDUCATION COLLEGES	-437 016,00
Programme	P008 - Collèges et actions éducatives	-437 016,00
Opération	P008O002 - Dotations complémentaires collèges	12 984,00
AP/EPCP	P008E12 - EPF-D-Collèges et actions éducatives	12 984,00
Nat. Ana.	2903 - 6574/221/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de	12 984,00
Opération	P008O003 - Politiques en faveur des élèves	-450 000,00
AP/EPCP	P008E12 - EPF-D-Collèges et actions éducatives	-450 000,00
Nat. Ana.	2896 - 65737/221/65 - Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	-450 000,00
CdR	ENVIRONNEMENT	10 000,00
Programme	P031 - Environnement	10 000,00
Opération	P031O001 - Subventions pour la biodiversité	10 000,00
AP/EPCP	P031E12 - EPF-D-Environnement	10 000,00
Nat. Ana.	2915 - 6574/738/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de	10 000,00
CdR	FINANCES	-800 000,00
Programme	P037 - Finances	-800 000,00
Opération	P037O010 - Dépenses et recettes exceptionnelles	-800 000,00
AP/EPCP	P037E02 - EPF-D-Finances	-800 000,00
Nat. Ana.	3605 - 6745/538/67 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	-800 000,00
CdR	FSE	190 000,00
Programme	P027 - Développement local	190 000,00
Opération	P027O001 - Fonds Social Européen	190 000,00
AP/EPCP	P027E13 - EPF-D-Développement local	190 000,00
Nat. Ana.	2891 - 65734/564/017 - Subventions de fonctionnement aux communes et structure intercommunales	40 000,00
Nat. Ana.	2913 - 6574/564/017 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de	150 000,00
CdR	PMI	3 828,26
Programme	P021 - Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	3 828,26
Opération	P021O001 - Prévention	3 828,26
AP/EPCP	P021E05 - EPF-D-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	3 828,26
Nat. Ana.	2908 - 6574/41/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de d	3 828,26
CdR	PROGRAMMATION	10 000,00
Programme	P028 - Politiques territoriales	10 000,00
Opération	P028O005 - Soutien aux acteurs de solidarités territoriales	10 000,00
AP/EPCP	P028E12 - EPF-D-Politiques territoriales	10 000,00
Nat. Ana.	2916 - 6574/74/65 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de d	10 000,00

CdR	RSA	293 902,00
Programme	P026 - Actions d'insertion	293 902,00
Opération	P026O004 - Pacte territorial pour l'insertion	28 188,00
AP/EPCP	P026E02 - EPF-D-Actions d'insertion	28 188,00
Nat. Ana.	2912 - 6574/561/017 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de	28 188,00
Opération	P026O005 - Subventions insertion	265 714,00
AP/EPCP	P026E02 - EPF-D-Actions d'insertion	265 714,00
Nat. Ana.	2891 - 65734/564/017 - Subventions de fonctionnement aux communes et structure intercommunales	18 000,00
Nat. Ana.	2913 - 6574/564/017 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de	247 714,00
CdR	TOURISME	2 175,00
Programme	P029 - Tourisme	2 175,00
Opération	P029O001 - Soutien aux manifestations touristiques	2 175,00
AP/EPCP	P029E15 - 2022-AE-Tourisme	2 175,00
Nat. Ana.	2899 - 65737/94/65 - Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	2 175,00
	TOTAL	-947 426,74

Cette décision modificative permet donc de faire un ajustement des crédits de fonctionnement de 45 335 746,53 €. Hors dépenses imprévues et opérations d'ordre, le réajustement réel opéré s'élève à 11 578 394,34 €.

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 86 459 864,75 €

Il convient de souligner le fait que la gestion des investissements s'articule autour des autorisations de programmes relevant des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) liées à la mise en œuvre du plan de relance présenté à l'Assemblée Départementale en octobre 2021.

Les dépenses d'investissement se décomposent, en crédits de paiement, de la manière suivante :

- programmes départementaux : **15 366 038,74 euros**,
- programmes non départementaux (subventions versées aux communes, EPCI et tiers) : **8 929 014,45 euros**,
- dépenses financières d'un montant total de **40 093 439,96 euros** dont 6 658 0000 euros de dépenses imprévues, 50 000 euros de participations et 33 385 439,96 euros de déficit d'investissement reporté,

- les opérations d'ordre : **434 300 euros**,

- les restes à réaliser pour **21 637 071,60 euros**.

Nature	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total crédits 2023
<u>HORS PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX</u>				
Chapitre 018 : RSA		7 464,00 €	0,00 €	7 464,00 €
Chapitre 13 : Subventions		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total hors programmes départementaux	0,00 €	7 464,00 €	0,00 €	7 464,00 €
<u>PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX</u>				
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 450 561,25 €	1 154 000,00 €	1 300 172,74 €	2 454 172,74 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	4 860 114,26 €	4 865 623,41 €	1 061 532,86 €	5 927 156,27 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	29 248 899,20 €	20 570 368,62 €	12 999 951,70 €	33 570 320,32 €
Chapitre 45 : Opérations comptes de tiers	42 104,19 €	10 000,00 €	4 381,44 €	14 381,44 €
Sous-total programmes départementaux	35 601 678,90 €	26 599 992,03 €	15 366 038,74 €	41 966 030,77 €
<u>PROGRAMMES COMMUNAUX ET TIERS</u>				
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	21 302 556,74 €	18 851 306,97 €	8 929 014,45 €	27 780 321,42 €
- Subventions en capital	15 976 400,74 €	13 935 191,00 €	8 929 014,45 €	22 864 205,45 €
- Subventions en annuités	5 326 156,00 €	4 916 115,97 €	0,00 €	4 916 115,97 €
Sous-total programmes communaux et tiers	21 302 556,74 €	18 851 306,97 €	8 929 014,45 €	27 780 321,42 €
<u>DÉPENSES FINANCIÈRES</u>				
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (avec PPP)	17 390 263,79 €	17 906 057,00 €	0,00 €	17 906 057,00 €
Chapitre 26 : Participations et créances rattachées	491 129,60 €	200 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	64 215,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00 €	1 000 000,00 €	6 658 000,00 €	7 658 000,00 €
Chapitre 001 : Résultat d'investissement	31 853 408,57 €	0,00 €	33 385 439,96 €	33 385 439,96 €
Sous-total dépenses financières	49 799 016,96 €	19 206 057,00 €	40 093 439,96 €	59 299 496,96 €

Opérations d'ordre	14 006 856,48 €	18 697 855,00 €	434 300,00 €	19 132 155,00 €
Restes à réaliser	21 637 071,60 €	0,00 €	21 637 071,60 €	21 637 071,60 €
TOTAL	142 347 180,68 €	83 362 675,00 €	86 459 864,75 €	169 822 539,75 €

I - LES PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX (hors RAR):

Les crédits ouverts pour l'ensemble des dépenses d'investissement de cette catégorie, se chiffrent à **15 366 038,74 euros**. La décomposition, par domaine, des investissements départementaux pour 2023 est la suivante :

1°) - Les programmes départementaux en AP : 15 088 884,37 €

CdR	ARCHIVES DEPARTEMENTALES	20 000,00
Programme	P011 - Patrimoine et archives	20 000,00
Opération	P011O002 - Conservation des fonds des archives départementales	20 000,00
AP/EPCP	P011E06 - 2020-AP-Patrimoine et archives	20 000,00
Nat. Ana.	1696 - 2316/315/23 - Restauration de collections et d'oeuvres d'art	20 000,00
CdR	DSI	1 159 788,29
Programme	P036 - Systèmes informatiques et télécommunications	1 159 788,29
Opération	P036O001 - Acquisitions matériels logiciels et services informatiques et de télécommunications	1 159 788,29
AP/EPCP	P036E07 - 2021-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	101 333,88
Nat. Ana.	1331 - 2031/0202/20 - Frais d'études	100 000,00
Nat. Ana.	1577 - 21831/221/21 - Matériel informatique scolaire	1 333,88
AP/EPCP	P036E05 - 2019-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	34 577,61
Nat. Ana.	1442 - 2051/0202/20 - Concessions et droits similaires	34 577,61
AP/EPCP	P036E06 - 2020-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	93 571,71
Nat. Ana.	1442 - 2051/0202/20 - Concessions et droits similaires	60 420,00
Nat. Ana.	1582 - 21838/221/21 - Autre matériel informatique	33 151,71
AP/EPCP	P036E11 - 2022-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	310 087,35
Nat. Ana.	1442 - 2051/0202/20 - Concessions et droits similaires	280 839,68
Nat. Ana.	1444 - 2051/221/20 - Concessions et droits similaires	29 247,67
AP/EPCP	P036E12 - 2023-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	620 217,74
Nat. Ana.	1442 - 2051/0202/20 - Concessions et droits similaires	338 060,14
Nat. Ana.	1581 - 21838/0202/21 - Autre matériel informatique	247 157,60
Nat. Ana.	1612 - 2185/0202/21 - Matériel de téléphonie	35 000,00
CdR	ENVIRONNEMENT	66 352,41
Programme	P031 - Environnement	66 352,41
Opération	P031O002 - Protection et mise en valeur des milieux naturels	30 617,81
AP/EPCP	P031E11 - 2021-AP-Environnement	30 617,81
Nat. Ana.	1524 - 2152/738/21 - Installations de voirie	9 179,30
Nat. Ana.	1699 - 23172/738/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours reçus au titre d'une mise à disposi	21 438,51
Opération	P031O003 - Gestion de la ressource en eau	35 734,60
AP/EPCP	P031E08 - 2018-AP-Environnement	3 734,60
Nat. Ana.	3382 - 2111/61/21 - Terrains nus	3 734,60

AP/EPCP	P031E16 - 2022-AP-Environnement	12 000,00
Nat. Ana.	1339 - 2031/61/20 - Frais d'études	12 000,00
AP/EPCP	P031E18 - 2023-AP-Environnement	20 000,00
Nat. Ana.	1698 - 23172/61/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours reçus au titre d'une mise à disposition	20 000,00
CdR	IMMOBILIER	5 882 817,39
Programme	P004 - Bâtiments départementaux à caractère social	231 891,46
Opération	P004O002 - Travaux, extension, réhabilitation des bâtiments départementaux à caractère social	231 891,46
AP/EPCP	P004E08 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	51 891,46
Nat. Ana.	1666 - 231313/48/23 - Constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux en cours	28 558,80
Nat. Ana.	1667 - 231313/50/23 - Constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux en cours	23 332,66
AP/EPCP	P004E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	180 000,00
Nat. Ana.	1666 - 231313/48/23 - Constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux en cours	35 000,00
Nat. Ana.	1667 - 231313/50/23 - Constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux en cours	145 000,00
Opération	P004O003 - Etudes Bâtiments départementaux à caractère social	70 000,00
AP/EPCP	P004E08 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	20 000,00
Nat. Ana.	3407 - 2031/48/20 - Frais d'études	20 000,00
AP/EPCP	P004E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	50 000,00
Nat. Ana.	3407 - 2031/48/20 - Frais d'études	50 000,00
Opération	P004O004 - Aménagements de terrains bâtiments départementaux à caractère social	-70 000,00
AP/EPCP	P004E08 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	-80 000,00
Nat. Ana.	1640 - 2312/48/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	-80 000,00
AP/EPCP	P004E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	10 000,00
Nat. Ana.	1640 - 2312/48/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	5 000,00
Nat. Ana.	1641 - 2312/50/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	5 000,00
Programme	P005 - Bâtiments départementaux à caractère culturel	498 811,18
Opération	P005O002 - Travaux, extension, réhabilitation des bâtiments départementaux à caractère culturel	338 651,92
AP/EPCP	P005E03 - 2016-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	103 651,92
Nat. Ana.	1671 - 231314/312/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	133 651,92
Nat. Ana.	1672 - 231314/313/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	-30 000,00
AP/EPCP	P005E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	235 000,00
Nat. Ana.	1671 - 231314/312/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	150 000,00
Nat. Ana.	1672 - 231314/313/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	30 000,00
Nat. Ana.	3375 - 231314/315/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	55 000,00
Opération	P005O003 - Etudes bâtiments départementaux à caractère culturel	55 000,00
AP/EPCP	P005E08 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	45 000,00
Nat. Ana.	1335 - 2031/315/20 - Frais d'études	45 000,00
AP/EPCP	P005E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	10 000,00
Nat. Ana.	3579 - 2031/312/20 - Frais d'études	10 000,00
Opération	P005O004 - Aménagement de terrains Bâtiments départementaux à caractère culturels	105 159,26
AP/EPCP	P005E08 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	30 159,26
Nat. Ana.	3408 - 2312/312/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	-13 022,80
Nat. Ana.	3410 - 2312/315/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	43 182,06
AP/EPCP	P005E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	75 000,00
Nat. Ana.	3408 - 2312/312/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	10 000,00
Nat. Ana.	3410 - 2312/315/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	5 000,00
Nat. Ana.	3580 - 2312/313/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	60 000,00
Programme	P006 - Bâtiments départementaux à caractère administratif	976 285,27

Opération	P006O001 - Maintenance des bâtiments départementaux à caractère administratif	10 000,00
AP/EPCP	P006E12 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	10 000,00
Nat. Ana.	1619 - 2188/0202/21 - Autres immobilisations corporelles	10 000,00
Opération	P006O002 - Travaux, extension, réhabilitation des bâtiments départementaux à caractère administratif	731 026,43
AP/EPCP	P006E08 - 2021-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	20 000,00
Nat. Ana.	1647 - 231311/0202/23 - Constructions bâtiments administratifs en cours	20 000,00
AP/EPCP	P006E06 - 2019-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	-6 973,49
Nat. Ana.	1647 - 231311/0202/23 - Constructions bâtiments administratifs en cours	-6 973,49
AP/EPCP	P006E04 - 2017-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	15 000,00
Nat. Ana.	1681 - 231351/0202/23 - Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics en cours	15 000,00
AP/EPCP	P006E11 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	95 999,92
Nat. Ana.	1647 - 231311/0202/23 - Constructions bâtiments administratifs en cours	58 156,88
Nat. Ana.	1703 - 2317318/621/23 - Autres bâtiments publics en cours reçus au titre d'une mise à disposition	60 000,00
Nat. Ana.	3377 - 231318/621/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	-22 156,96
AP/EPCP	P006E12 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	607 000,00
Nat. Ana.	1647 - 231311/0202/23 - Constructions bâtiments administratifs en cours	40 000,00
Nat. Ana.	1675 - 231318/0202/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	350 000,00
Nat. Ana.	1703 - 2317318/621/23 - Autres bâtiments publics en cours reçus au titre d'une mise à disposition	5 000,00
Nat. Ana.	3377 - 231318/621/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	130 000,00
Nat. Ana.	3378 - 231318/91/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	82 000,00
Opération	P006O004 - Etudes bâtiments départementaux à caractère administratif	101 258,84
AP/EPCP	P006E11 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	71 258,84
Nat. Ana.	1331 - 2031/0202/20 - Frais d'études	31 258,84
Nat. Ana.	1340 - 2031/621/20 - Frais d'études	40 000,00
AP/EPCP	P006E12 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	30 000,00
Nat. Ana.	1331 - 2031/0202/20 - Frais d'études	30 000,00
Opération	P006O006 - Aménagement de terrains bâtiments départementaux à caractère administratif	134 000,00
AP/EPCP	P006E11 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	34 000,00
Nat. Ana.	1642 - 2312/621/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	34 000,00
AP/EPCP	P006E12 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	100 000,00
Nat. Ana.	1637 - 2312/0202/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	55 000,00
Nat. Ana.	1642 - 2312/621/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	45 000,00
Programme	P007 - Gendarmeries	607 513,80
Opération	P007O002 - Travaux, extension, réhabilitation des gendarmeries	492 513,80
AP/EPCP	P007E03 - 2019-AP-Gendarmeries	418 126,79
Nat. Ana.	3376 - 231318/11/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	418 126,79
AP/EPCP	P007E05 - 2021-AP-Gendarmeries	-31 070,40
Nat. Ana.	3376 - 231318/11/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	-31 070,40
AP/EPCP	P007E08 - 2022-AP-Gendarmeries	-14 542,59
Nat. Ana.	3376 - 231318/11/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	-14 542,59
AP/EPCP	P007E09 - 2023-AP-Gendarmeries	120 000,00
Nat. Ana.	3376 - 231318/11/23 - Constructions autres bâtiments publics en cours	120 000,00
Opération	P007O004 - Aménagement de terrains gendarmeries	115 000,00
AP/EPCP	P007E08 - 2022-AP-Gendarmeries	20 000,00
Nat. Ana.	1638 - 2312/11/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	20 000,00
AP/EPCP	P007E09 - 2023-AP-Gendarmeries	95 000,00
Nat. Ana.	1638 - 2312/11/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	95 000,00
Programme	P009 - Patrimoine immobilier des collèges	3 047 315,68
Opération	P009O001 - Travaux, extension, réhabilitation des collèges	5 323 342,18
AP/EPCP	P009E09 - 2020-AP-Patrimoine immobilier des collèges	-51 861,82

Nat. Ana.	1700 - 2317312/221/23 - Bâtiments scolaires en cours reçus au titre d'une mise à disposition	-51 861,82
AP/EPCP	P009E14 - 2022-AP-Patrimoine immobilier des collèges	145 204,00
Nat. Ana.	1700 - 2317312/221/23 - Bâtiments scolaires en cours reçus au titre d'une mise à disposition	145 204,00
AP/EPCP	P009E16 - 2023-AP-Patrimoine immobilier des collèges	5 230 000,00
Nat. Ana.	1657 - 231312/221/23 - Constructions bâtiments scolaires en cours	5 060 000,00
Nat. Ana.	1700 - 2317312/221/23 - Bâtiments scolaires en cours reçus au titre d'une mise à disposition	170 000,00
Opération	P009O003 - Construction des équipements sportifs des collèges	-2 837 055,00
AP/EPCP	P009E09 - 2020-AP-Patrimoine immobilier des collèges	-3 137 055,00
Nat. Ana.	1670 - 231314/221/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	-3 364 055,00
Nat. Ana.	3636 - 238/221/23 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	227 000,00
AP/EPCP	P009E16 - 2023-AP-Patrimoine immobilier des collèges	300 000,00
Nat. Ana.	1670 - 231314/221/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	300 000,00
Opération	P009O004 - Aménagement de terrains des collèges	403 678,12
AP/EPCP	P009E09 - 2020-AP-Patrimoine immobilier des collèges	205 000,00
Nat. Ana.	1697 - 23172/221/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours reçus au titre d'une mise à disposi	205 000,00
AP/EPCP	P009E14 - 2022-AP-Patrimoine immobilier des collèges	18 678,12
Nat. Ana.	1639 - 2312/221/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	22 956,00
Nat. Ana.	1697 - 23172/221/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours reçus au titre d'une mise à disposi	-4 277,88
AP/EPCP	P009E16 - 2023-AP-Patrimoine immobilier des collèges	180 000,00
Nat. Ana.	1639 - 2312/221/23 - Agencements et aménagements de terrains en cours	180 000,00
Opération	P009O006 - Programme d'accessibilité aux personnes handicapées collèges	9 305,02
AP/EPCP	P009E05 - 2016-AP-Patrimoine immobilier des collèges	9 305,02
Nat. Ana.	1670 - 231314/221/23 - Constructions bâtiments culturels et sportifs en cours	-30 000,00
Nat. Ana.	1700 - 2317312/221/23 - Bâtiments scolaires en cours reçus au titre d'une mise à disposition	39 305,02
Opération	P009O007 - Equipement des cuisines des collèges	131 136,56
AP/EPCP	P009E14 - 2022-AP-Patrimoine immobilier des collèges	-33 863,44
Nat. Ana.	1535 - 2157/221/21 - Matériel et outillage technique	-33 863,44
AP/EPCP	P009E16 - 2023-AP-Patrimoine immobilier des collèges	165 000,00
Nat. Ana.	1535 - 2157/221/21 - Matériel et outillage technique	165 000,00
Opération	P009O008 - Etudes Bâtiments Collèges	16 908,80
AP/EPCP	P009E14 - 2022-AP-Patrimoine immobilier des collèges	1 908,80
Nat. Ana.	1332 - 2031/221/20 - Frais d'études	1 908,80
AP/EPCP	P009E16 - 2023-AP-Patrimoine immobilier des collèges	15 000,00
Nat. Ana.	1332 - 2031/221/20 - Frais d'études	15 000,00
Programme	P010 - Enseignement supérieur	521 000,00
Opération	P010O006 - Participation au chantier d'extension du centre universitaire	500 000,00
AP/EPCP	P010E01 - 2015-AP-Enseignement supérieur	250 000,00
Nat. Ana.	1708 - 238/23/23 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	250 000,00
AP/EPCP	P010E07 - 2022-AP-Enseignement supérieur	250 000,00
Nat. Ana.	1708 - 238/23/23 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	250 000,00
Opération	P010O007 - Travaux et maintenance bâtementaire du centre universitaire	21 000,00
AP/EPCP	P010E10 - 2023-AP-Enseignement supérieur	21 000,00
Nat. Ana.	1658 - 231312/23/23 - Constructions bâtiments scolaires en cours	21 000,00
CdR	SPORT ET JEUNESSE	20 400,08
Programme	P013 - Animation sportive et vie associative	20 400,08
Opération	P013O004 - Equipement sportif des collèges	20 400,08
AP/EPCP	P013E12 - 2022-AP-Animation sportive et vie associative	20 400,08

Nat. Ana.	1535 - 2157/221/21 - Matériel et outillage technique	20 400,08
CdR	TOURISME	77 641,44
Programme	P029 - Tourisme	77 641,44
Opération	P029O003 - Aménagement de la Pente d'eau de Montech	4 381,44
AP/EPCP	P029E13 - 2016-AP-Tourisme	4 381,44
Nat. Ana.	1792 - 458133/01/458133 - PENTE EAU MONTECH	4 381,44
Opération	P029O006 - Promotion des mobilités douces	23 260,00
AP/EPCP	P029E10 - 2021-AP-Tourisme	8 260,00
Nat. Ana.	3363 - 2031/94/20 - Frais d'études	8 260,00
AP/EPCP	P029E20 - 2023-AP-Tourisme	15 000,00
Nat. Ana.	1634 - 2188/94/21 - Autres immobilisations corporelles	-3 600,00
Nat. Ana.	3638 - 2051/94/20 - Concessions et droits similaires	3 600,00
Nat. Ana.	3643 - 214/94/21 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	15 000,00
Opération	P029O007 - Promotion touristique - signalisation et publication	50 000,00
AP/EPCP	P029E08 - 2019-AP-Tourisme	20 000,00
Nat. Ana.	1526 - 2152/94/21 - Installations de voirie	20 000,00
AP/EPCP	P029E20 - 2023-AP-Tourisme	30 000,00
Nat. Ana.	3639 - 2157/94/21 - Matériel et outillage technique	24 000,00
Nat. Ana.	3640 - 21351/94/21 - Installations générales, agencements, aménagement des bâtiments publics	6 000,00
CdR	VOIRIE	7 861 884,76
Programme	P001 - Aménagement du réseau routier	7 566 527,92
Opération	P001O001 - Programme annuel de travaux	7 390 000,00
AP/EPCP	P001E14 - 2022-AP-Aménagement du réseau routier	390 000,00
Nat. Ana.	1684 - 23151/621/23 - Réseaux de voirie en cours	390 000,00
AP/EPCP	P001E15 - 2023-AP-Aménagement du réseau routier	7 000 000,00
Nat. Ana.	1684 - 23151/621/23 - Réseaux de voirie en cours	7 000 000,00
Opération	P001O002 - Etudes d'investigation	190 000,00
AP/EPCP	P001E14 - 2022-AP-Aménagement du réseau routier	30 000,00
Nat. Ana.	1340 - 2031/621/20 - Frais d'études	30 000,00
AP/EPCP	P001E15 - 2023-AP-Aménagement du réseau routier	160 000,00
Nat. Ana.	1340 - 2031/621/20 - Frais d'études	160 000,00
Opération	P001O003 - Gestion foncière	-13 472,08
AP/EPCP	P001E06 - 2017-AP-Aménagement du réseau routier	-1 172,08
Nat. Ana.	1462 - 2111/94/21 - Terrains nus	-1 172,08
AP/EPCP	P001E14 - 2022-AP-Aménagement du réseau routier	-32 300,00
Nat. Ana.	1517 - 2151/621/21 - Réseaux de voirie	-32 300,00
AP/EPCP	P001E15 - 2023-AP-Aménagement du réseau routier	20 000,00
Nat. Ana.	1517 - 2151/621/21 - Réseaux de voirie	20 000,00
Programme	P002 - Conservation du domaine public routier	295 356,84
Opération	P002O004 - Sécurisation routière	170 244,22
AP/EPCP	P002E02 - 2021-AP-Conservation du domaine public routier	50 000,00
Nat. Ana.	1684 - 23151/621/23 - Réseaux de voirie en cours	50 000,00
AP/EPCP	P002E06 - 2022-AP-Conservation du domaine public routier	244,22
Nat. Ana.	1523 - 2152/621/21 - Installations de voirie	244,22
AP/EPCP	P002E07 - 2023-AP-Conservation du domaine public routier	120 000,00
Nat. Ana.	1523 - 2152/621/21 - Installations de voirie	120 000,00
Opération	P002O006 - Signalisation verticale	125 112,62
AP/EPCP	P002E06 - 2022-AP-Conservation du domaine public routier	50 112,62
Nat. Ana.	1523 - 2152/621/21 - Installations de voirie	50 112,62
AP/EPCP	P002E07 - 2023-AP-Conservation du domaine public routier	75 000,00
Nat. Ana.	1523 - 2152/621/21 - Installations de voirie	75 000,00
	TOTAL	15 088 884,37

**2°) - Les programmes départementaux en Enveloppe Pour
l'Investissement (enveloppe annuelle) : 277 154,37 €**

CdR	ABBAYE DE BELLEPERCHE	1 000,00
Programme	P011 - Patrimoine et archives	1 000,00
Opération	P011O004 - Conservation du patrimoine et valorisation du musée des arts de la table	1 000,00
AP/EPCP	P011E09 - EPI-D-Patrimoine et archives	1 000,00
Nat. Ana.	1624 - 2188/312/21 - Autres immobilisations corporelles	1 000,00
CdR	ACHAT/APPROVISIONNEMENT	159 750,00
Programme	P033 - Achat, entretien et logistique	159 750,00
Opération	P033O001 - Matériel, mobilier et outillages	159 750,00
AP/EPCP	P033E04 - EPI-D-Achat, entretien et logistique	159 750,00
Nat. Ana.	1533 - 2157/0202/21 - Matériel et outillage technique	11 000,00
Nat. Ana.	1544 - 2157/621/21 - Matériel et outillage technique	15 000,00
Nat. Ana.	1597 - 21848/0202/21 - Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00
Nat. Ana.	1599 - 21848/23/21 - Autres matériels de bureau et mobiliers	7 500,00
Nat. Ana.	1602 - 21848/313/21 - Autres matériels de bureau et mobiliers	4 300,00
Nat. Ana.	1606 - 21848/48/21 - Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00
Nat. Ana.	1607 - 21848/50/21 - Autres matériels de bureau et mobiliers	8 500,00
Nat. Ana.	1609 - 21848/621/21 - Autres matériels de bureau et mobiliers	4 300,00
Nat. Ana.	1619 - 2188/0202/21 - Autres immobilisations corporelles	55 000,00
Nat. Ana.	1622 - 2188/23/21 - Autres immobilisations corporelles	9 750,00
Nat. Ana.	1625 - 2188/313/21 - Autres immobilisations corporelles	150,00
Nat. Ana.	1629 - 2188/48/21 - Autres immobilisations corporelles	1 250,00
Nat. Ana.	1630 - 2188/50/21 - Autres immobilisations corporelles	4 000,00
Nat. Ana.	1633 - 2188/621/21 - Autres immobilisations corporelles	15 000,00
CdR	ARCHIVES DEPARTEMENTALES	2 534,37
Programme	P011 - Patrimoine et archives	2 534,37
Opération	P011O001 - Enrichissement des fonds des archives départementales	2 534,37
AP/EPCP	P011E09 - EPI-D-Patrimoine et archives	2 534,37
Nat. Ana.	1557 - 216/315/21 - Collections et oeuvres d'art	2 534,37
CdR	EDUCATION COLLEGES	50 000,00
Programme	P008 - Collèges et actions éducatives	50 000,00
Opération	P008O004 - Equipement des collèges	50 000,00
AP/EPCP	P008E13 - EPI-D-Collèges et actions éducatives	50 000,00
Nat. Ana.	1535 - 2157/221/21 - Matériel et outillage technique	10 000,00
Nat. Ana.	1577 - 21831/221/21 - Matériel informatique scolaire	20 000,00
Nat. Ana.	1594 - 21841/221/21 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	20 000,00
CdR	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 000,00
Programme	P010 - Enseignement supérieur	2 000,00
Opération	P010O003 - Acquisitions enseignement supérieur	2 000,00
AP/EPCP	P010E09 - EPI-D-Enseignement supérieur	2 000,00
Nat. Ana.	1536 - 2157/23/21 - Matériel et outillage technique	2 000,00
CdR	ENVIRONNEMENT	51 000,00
Programme	P031 - Environnement	51 000,00
Opération	P031O002 - Protection et mise en valeur des milieux naturels	50 000,00
AP/EPCP	P031E13 - EPI-D-Environnement	50 000,00
Nat. Ana.	3627 - 2157/738/21 - Matériel et outillage technique	50 000,00
Opération	P031O003 - Gestion de la ressource en eau	1 000,00
AP/EPCP	P031E13 - EPI-D-Environnement	1 000,00

Nat. Ana.	1543 - 2157/61/21 - Matériel et outillage technique	1 000,00
CdR	MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	3 870,00
Programme	P012 - Animation culturelle	3 870,00
Opération	P012O002 - Médiathèque acquisitions et développement de la lecture publique	3 870,00
AP/EPCP	P012E10 - EPI-D-Animation culturelle	3 870,00
Nat. Ana.	1586 - 21838/313/21 - Autre matériel informatique	1 700,00
Nat. Ana.	1625 - 2188/313/21 - Autres immobilisations corporelles	2 170,00
CdR	PMI	7 000,00
Programme	P021 - Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	7 000,00
Opération	P021O003 - Protection maternelle et infantile	7 000,00
AP/EPCP	P021E10 - EPI-D-Prévention et interventi	7 000,00
Nat. Ana.	1542 - 2157/40/21 - Matériel et outillage technique	7 000,00
	TOTAL	277 154,37

II - LES PROGRAMMES NON DÉPARTEMENTAUX

Les crédits de paiement de ce budget supplémentaire hors RAR s'élèvent à **8 929 014,45 €** :

* subventions en capital.....8 929 014,45 €

* subventions en annuités.....0 €

1°) - Les subventions en capital en AP : 8 007 462,45 €

CdR	ABBAYE DE BELLEPERCHE	160 490,00
Programme	P011 - Patrimoine et archives	160 490,00
Opération	P011O004 - Conservation du patrimoine et valorisation du musée des arts de la table	160 490,00
AP/EPCP	P011E02 - 2016-AP-Patrimoine et archives	1 390,00
Nat. Ana.	1359 - 204141/312/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et étude	1 390,00
AP/EPCP	P011E07 - 2021-AP-Patrimoine et archives	93 100,00
Nat. Ana.	1373 - 204142/312/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	93 100,00
AP/EPCP	P011E06 - 2020-AP-Patrimoine et archives	66 000,00
Nat. Ana.	1373 - 204142/312/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	66 000,00
CdR	AGRICULTURE	1 505,00
Programme	P030 - Agriculture	1 505,00
Opération	P030O002 - Aide au développement agricole	492,00
AP/EPCP	P030E07 - 2020-AP-Agriculture	492,00
Nat. Ana.	1418 - 20421/928/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, ma	492,00
Opération	P030O003 - Aménagement foncier agricole	1 013,00
AP/EPCP	P030E07 - 2020-AP-Agriculture	1 013,00
Nat. Ana.	1388 - 204142/928/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	1 013,00

CdR	AIDE SOCIALE LEGALE	46 500,00
Programme	P017 - Accueil en établissement des personnes âgées et handicapées	46 500,00
Opération	P017O004 - Aide à l'investissement	46 500,00
AP/EPCP	P017E13 - 2023-AP-Accueil en établissement des personnes âgées et handicapées	46 500,00
Nat. Ana.	1378 - 204142/538/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	46 500,00
CdR	BUREAU DU LOGEMENT	2 201 689,45
Programme	P024 - Logement et habitat	2 201 689,45
Opération	P024O002 - Logement - aides à la pierre crédits propres	189 388,00
AP/EPCP	P024E09 - 2019-AP-Logement et habitat	19 133,00
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	20 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	-867,00
AP/EPCP	P024E08 - 2018-AP-Logement et habitat	3 731,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	3 731,00
AP/EPCP	P024E11 - 2021-AP-Logement et habitat	-1 276,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	-1 276,00
AP/EPCP	P024E10 - 2020-AP-Logement et habitat	99 800,00
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	100 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	-200,00
AP/EPCP	P024E07 - 2017-AP-Logement et habitat	-2 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	-2 000,00
AP/EPCP	P024E15 - 2022-AP-Logement et habitat	50 000,00
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	50 000,00
AP/EPCP	P024E17 - 2023-AP-Logement et habitat	20 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	20 000,00
Opération	P024O003 - Logement - aides à la pierre crédits délégués	1 774 294,00
AP/EPCP	P024E08 - 2018-AP-Logement et habitat	175 220,00
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	141 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	34 220,00
AP/EPCP	P024E11 - 2021-AP-Logement et habitat	110 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	110 000,00
AP/EPCP	P024E10 - 2020-AP-Logement et habitat	-40 000,00
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	-40 000,00
AP/EPCP	P024E07 - 2017-AP-Logement et habitat	-3 566,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	-3 566,00
AP/EPCP	P024E15 - 2022-AP-Logement et habitat	932 640,00
Nat. Ana.	1384 - 204142/72/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	70 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	862 640,00

AP/EPCP	P024E17 - 2023-AP-Logement et habitat	600 000,00
Nat. Ana.	1384 - 204142/72/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	100 000,00
Nat. Ana.	1430 - 20422/72/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	500 000,00
Opération	P024O004 - Tarn-et-Garonne Habitat	238 007,45
AP/EPCP	P024E09 - 2019-AP-Logement et habitat	35 000,00
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	35 000,00
AP/EPCP	P024E11 - 2021-AP-Logement et habitat	21 250,00
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	21 250,00
AP/EPCP	P024E10 - 2020-AP-Logement et habitat	181 757,45
Nat. Ana.	1404 - 2041782/72/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	181 757,45
CdR	ECONOMIE	217 219,00
Programme	P027 - Développement local	180 000,00
Opération	P027O002 - Développement numérique	180 000,00
AP/EPCP	P027E16 - 2022-AP-Développement local	160 000,00
Nat. Ana.	3527 - 204143/91/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	160 000,00
AP/EPCP	P027E18 - 2023-AP-Développement local	20 000,00
Nat. Ana.	1397 - 204163/91/204 - Subventions d'équipement versées aux SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt n	20 000,00
Opération	P028O004 - Commerces de proximité	37 219,00
AP/EPCP	P028E05 - 2015-AP-Politiques territoriales	5 000,00
Nat. Ana.	1389 - 204142/93/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	5 000,00
AP/EPCP	P028E09 - 2019-AP-Politiques territoriales	32 219,00
Nat. Ana.	1389 - 204142/93/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	32 219,00
CdR	EDUCATION COLLEGES	673 199,00
Programme	P008 - Collèges et actions éducatives	673 199,00
Opération	P008O005 - Politique d'aide aux communes	673 199,00
AP/EPCP	P008E05 - 2015-AP-Collèges et actions éducatives	2 739,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	2 739,00
AP/EPCP	P008E09 - 2019-AP-Collèges et actions éducatives	47 706,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	47 706,00
AP/EPCP	P008E11 - 2021-AP-Collèges et actions éducatives	136 983,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	136 983,00
AP/EPCP	P008E03 - 2012-AP-Collèges et actions éducatives	20 170,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	20 170,00
AP/EPCP	P008E07 - 2017-AP-Collèges et actions éducatives	10 542,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	10 542,00
AP/EPCP	P008E10 - 2020-AP-Collèges et actions éducatives	84 800,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	84 800,00
AP/EPCP	P008E08 - 2018-AP-Collèges et actions éducatives	11 509,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	11 509,00
AP/EPCP	P008E06 - 2016-AP-Collèges et actions éducatives	8 750,00

Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	8 750,00
AP/EPCP	P008E16 - 2022-AP-Collèges et actions éducatives	50 000,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	50 000,00
AP/EPCP	P008E18 - 2023-AP-Collèges et actions éducatives	300 000,00
Nat. Ana.	1371 - 204142/21/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	300 000,00
CdR	ENVIRONNEMENT	384 784,00
Programme	P031 - Environnement	384 784,00
Opération	P031O001 - Subventions pour la biodiversité	17 435,00
AP/EPCP	P031E11 - 2021-AP-Environnement	31 061,00
Nat. Ana.	1364 - 204141/68/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	1 065,00
Nat. Ana.	1382 - 204142/68/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	29 996,00
AP/EPCP	P031E09 - 2019-AP-Environnement	7 653,00
Nat. Ana.	1386 - 204142/738/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	7 653,00
AP/EPCP	P031E10 - 2020-AP-Environnement	17 380,00
Nat. Ana.	1364 - 204141/68/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	7 850,00
Nat. Ana.	1382 - 204142/68/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	9 530,00
AP/EPCP	P031E18 - 2023-AP-Environnement	-38 659,00
Nat. Ana.	1364 - 204141/68/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	6 000,00
Nat. Ana.	1382 - 204142/68/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	30 000,00
Nat. Ana.	3381 - 20422/738/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et instal	-74 659,00
Opération	P031O004 - Subventions eau potable et assainissement	300 785,00
AP/EPCP	P031E11 - 2021-AP-Environnement	177 778,00
Nat. Ana.	1363 - 204141/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	42 561,00
Nat. Ana.	1380 - 204142/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	135 217,00
AP/EPCP	P031E09 - 2019-AP-Environnement	20 311,00
Nat. Ana.	1380 - 204142/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	20 311,00
AP/EPCP	P031E10 - 2020-AP-Environnement	52 696,00
Nat. Ana.	1380 - 204142/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	52 696,00
AP/EPCP	P031E16 - 2022-AP-Environnement	50 000,00
Nat. Ana.	1380 - 204142/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	50 000,00
Opération	P031O005 - Subventions énergie et valorisation des déchets	66 564,00
AP/EPCP	P031E11 - 2021-AP-Environnement	66 564,00
Nat. Ana.	1385 - 204142/731/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	66 564,00
CdR	MISSION DEVELOPPEMENT LOCAL	287 687,00
Programme	P027 - Développement local	287 687,00
Opération	P027O004 - Soutien à l'ingénierie des collectivités	287 687,00
AP/EPCP	P027E12 - 2021-AP-Développement local	37 191,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	37 191,00

AP/EPCP	P027E04 - 2013-AP-Développement local	8 975,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	8 975,00
AP/EPCP	P027E05 - 2014-AP-Développement local	1 490,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	1 490,00
AP/EPCP	P027E07 - 2016-AP-Développement local	1 400,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	1 400,00
AP/EPCP	P027E10 - 2019-AP-Développement local	14 119,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	14 119,00
AP/EPCP	P027E03 - 2012-AP-Développement local	20 772,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	20 772,00
AP/EPCP	P027E06 - 2015-AP-Développement local	6 958,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	6 958,00
AP/EPCP	P027E11 - 2020-AP-Développement local	23 402,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	23 402,00
AP/EPCP	P027E08 - 2017-AP-Développement local	6 300,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	6 300,00
AP/EPCP	P027E16 - 2022-AP-Développement local	107 080,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	107 080,00
AP/EPCP	P027E18 - 2023-AP-Développement local	60 000,00
Nat. Ana.	1367 - 204141/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	60 000,00
CdR	POLITIQUES TERRITORIALES	3 744 700,00
Programme	P028 - Politiques territoriales	3 744 700,00
Opération	P028O001 - Entretien et création de bâtiments communaux	1 682 278,00
AP/EPCP	P028E10 - 2020-AP-Politiques territoriales	310 153,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	310 153,00
AP/EPCP	P028E11 - 2021-AP-Politiques territoriales	437 535,00
Nat. Ana.	1384 - 204142/72/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	37 535,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	400 000,00
AP/EPCP	P028E05 - 2015-AP-Politiques territoriales	24 987,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	24 987,00
AP/EPCP	P028E08 - 2018-AP-Politiques territoriales	78 157,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	78 157,00
AP/EPCP	P028E02 - 2012-AP-Politiques territoriales	3 480,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	3 480,00
AP/EPCP	P028E03 - 2013-AP-Politiques territoriales	13 093,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	13 093,00
AP/EPCP	P028E07 - 2017-AP-Politiques territoriales	40 445,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	40 445,00

AP/EPCP	P028E09 - 2019-AP-Politiques territoriales	148 711,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	148 711,00
AP/EPCP	P028E06 - 2016-AP-Politiques territoriales	25 717,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	25 717,00
AP/EPCP	P028E14 - 2022-AP-Politiques territoriales	200 000,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	200 000,00
AP/EPCP	P028E16 - 2023-AP-Politiques territoriales	400 000,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	400 000,00
Opération	P028O002 - Aménagements urbains communaux et cadre de vie	1 027 873,00
AP/EPCP	P028E10 - 2020-AP-Politiques territoriales	137 318,00
Nat. Ana.	1370 - 204142/0202/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	3 409,00
Nat. Ana.	1373 - 204142/312/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	3 250,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	130 659,00
AP/EPCP	P028E11 - 2021-AP-Politiques territoriales	136 717,00
Nat. Ana.	1370 - 204142/0202/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	2 251,00
Nat. Ana.	1373 - 204142/312/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	6 001,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	128 465,00
AP/EPCP	P028E05 - 2015-AP-Politiques territoriales	76 028,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	76 028,00
AP/EPCP	P028E08 - 2018-AP-Politiques territoriales	26 774,00
Nat. Ana.	1373 - 204142/312/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	5 889,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	20 885,00
AP/EPCP	P028E02 - 2012-AP-Politiques territoriales	1 520,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	1 520,00
AP/EPCP	P028E07 - 2017-AP-Politiques territoriales	34 481,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	34 481,00
AP/EPCP	P028E09 - 2019-AP-Politiques territoriales	104 289,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	104 289,00
AP/EPCP	P028E06 - 2016-AP-Politiques territoriales	3 699,00
Nat. Ana.	1373 - 204142/312/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	870,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	2 829,00
AP/EPCP	P028E14 - 2022-AP-Politiques territoriales	177 047,00
Nat. Ana.	1370 - 204142/0202/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	-22 953,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	200 000,00
AP/EPCP	P028E16 - 2023-AP-Politiques territoriales	330 000,00

Nat. Ana.	1370 - 204142/0202/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	30 000,00
Nat. Ana.	1387 - 204142/74/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	300 000,00
Opération	P028O003 - Réseau routier communal	1 034 549,00
AP/EPCP	P028E10 - 2020-AP-Politiques territoriales	100 000,00
Nat. Ana.	1381 - 204142/628/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	100 000,00
AP/EPCP	P028E11 - 2021-AP-Politiques territoriales	216 236,00
Nat. Ana.	1380 - 204142/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	16 236,00
Nat. Ana.	1381 - 204142/628/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	200 000,00
AP/EPCP	P028E05 - 2015-AP-Politiques territoriales	11 015,00
Nat. Ana.	1380 - 204142/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	11 015,00
AP/EPCP	P028E08 - 2018-AP-Politiques territoriales	21 228,00
Nat. Ana.	1381 - 204142/628/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	21 228,00
AP/EPCP	P028E09 - 2019-AP-Politiques territoriales	86 070,00
Nat. Ana.	1380 - 204142/61/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	26 577,00
Nat. Ana.	1381 - 204142/628/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	59 493,00
AP/EPCP	P028E14 - 2022-AP-Politiques territoriales	400 000,00
Nat. Ana.	1381 - 204142/628/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	400 000,00
AP/EPCP	P028E16 - 2023-AP-Politiques territoriales	200 000,00
Nat. Ana.	1381 - 204142/628/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	200 000,00
CdR	SPORT ET JEUNESSE	269 187,00
Programme	P013 - Animation sportive et vie associative	269 187,00
Opération	P013O004 - Equipement sportif des collèges	269 187,00
AP/EPCP	P013E07 - 2019-AP-Animation sportive et vie associative	46 672,00
Nat. Ana.	1375 - 204142/32/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	46 672,00
AP/EPCP	P013E04 - 2016-AP-Animation sportive et vie associative	5 120,00
Nat. Ana.	1375 - 204142/32/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	5 120,00
AP/EPCP	P013E08 - 2020-AP-Animation sportive et vie associative	55 130,00
Nat. Ana.	1375 - 204142/32/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	55 130,00
AP/EPCP	P013E09 - 2021-AP-Animation sportive et vie associative	8 236,00
Nat. Ana.	1375 - 204142/32/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	6 872,00
Nat. Ana.	1424 - 20422/32/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	1 364,00
AP/EPCP	P013E06 - 2018-AP-Animation sportive et vie associative	108 800,00
Nat. Ana.	1375 - 204142/32/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	108 800,00
AP/EPCP	P013E03 - 2015-AP-Animation sportive et vie associative	32 307,00
Nat. Ana.	1375 - 204142/32/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	32 307,00
AP/EPCP	P013E12 - 2022-AP-Animation sportive et vie associative	12 922,00
Nat. Ana.	1375 - 204142/32/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	-5 178,00

Nat. Ana.	1424 - 20422/32/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et install	18 100,00
CdR	TOURISME	20 502,00
Programme	P029 - Tourisme	20 502,00
Opération	P029O005 - Soutien aux projets touristiques territoriaux	20 502,00
AP/EPCP	P029E08 - 2019-AP-Tourisme	19 411,00
Nat. Ana.	1390 - 204142/94/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	19 411,00
AP/EPCP	P029E10 - 2021-AP-Tourisme	-1 072,00
Nat. Ana.	1390 - 204142/94/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	-1 072,00
AP/EPCP	P029E05 - 2011-AP-Tourisme	2 163,00
Nat. Ana.	1390 - 204142/94/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	2 163,00
	TOTAL	8 007 462,45

2°) - Les subventions en capital en Enveloppe Pour l'Investissement (enveloppe annuelle) : 921 552 €

CdR	AGRICULTURE	495 000,00
Programme	P030 - Agriculture	495 000,00
Opération	P030O002 - Aide au développement agricole	495 000,00
AP/EPCP	P030E10 - EPI-D-Agriculture	480 000,00
Nat. Ana.	1418 - 20421/928/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, ma	30 000,00
Nat. Ana.	3645 - 2041782/95/204 - Subventions d'équipement versées aux autres Ets publics locaux - Bâtiments et inst	450 000,00
Opération	P030O003 - Aménagement foncier agricole	15 000,00
AP/EPCP	P030E10 - EPI-D-Agriculture	15 000,00
Nat. Ana.	1418 - 20421/928/204 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, ma	15 000,00
CdR	FINANCES	375 000,00
Programme	P037 - Finances	375 000,00
Opération	P037O007 - Subventions en annuité	375 000,00
AP/EPCP	P037E03 - EPI-D-Finances	375 000,00
Nat. Ana.	3451 - 2041782/12/204 - Subventions d'équipement versées - Autes bâtiments et installations	375 000,00
CdR	PMI	15 552,00
Programme	P020 - Soutien à la parentalité	15 552,00
Opération	P020O001 - Modes de garde	15 552,00
AP/EPCP	P020E02 - EPI-D-Soutien à la parentalité	15 552,00
Nat. Ana.	3444 - 204142/51/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations	15 552,00
CdR	TOURISME	36 000,00
Programme	P029 - Tourisme	36 000,00
Opération	P029O002 - Tarn et Garonne Tourisme	36 000,00
AP/EPCP	P029E19 - EPI-D-Tourisme	36 000,00
Nat. Ana.	1369 - 204141/94/204 - Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études	36 000,00
	TOTAL	921 552,00

3°) - Les subventions en annuités : 0 €

S'agissant **des subventions en annuités** pour les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et établissements publics, je vous rappelle que, conformément au guide des aides départementales et dans le cadre du plan de relance départemental, approuvé lors de la Décision modificative du 27 octobre 2021, le seuil de ces subventions a été ramené à **200 000€**.

Les crédits destinés aux annuités à verser en 2023 sont ventilés par politique. Ils s'élevaient à 4 916 115,97 € au BP et sont maintenus à ce niveau dans ce projet de budget supplémentaire.

Vous trouverez, ci-après, la ventilation par politique de l'annuité 2023 :

	BP 2023	DM1	Crédits 2023
Alimentation en eau potable.....	1 381 057,00 €	0,00 €	1 381 057,00 €
Assainissement (établissements publics)....	488 073,00 €	0,00 €	488 073,00 €
Bâtiments communaux et intercommunaux..	293 873,00 €	0,00 €	293 873,00 €
Bâtiments et patrimoine culturels.....	377 939,00 €	0,00 €	377 939,00 €
Bâtiments scolaires.....	411 864,00 €	0,00 €	411 864,00 €
Développement économique.....	17 498,00 €	0,00 €	17 498,00 €
Équipements sportifs.....	619 421,00 €	0,00 €	619 421,00 €
équipements touristiques.....	15 397,00 €	0,00 €	15 397,00 €
Hébergement interne.....	23 916,00 €	0,00 €	23 916,00 €
Maisons de retraite.....	659 949,00 €	0,00 €	659 949,00 €
Maison de santé pluriprofessionnelle.....	75 743,00 €	0,00 €	75 743,00 €
Nouvelles technologies de communication...	42 336,00 €	0,00 €	42 336,00 €
Ordures ménagères.....	139 894,00 €	0,00 €	139 894,00 €

Divers (associations, org voc agricole,CFA).....	119 155,00 €	0,00 €	119 155,00 €
Provision.....	250 000,97 €	0,00 €	250 000,97 €
TOTAL	4 916 115,97 €	0,00 €	4 916 115,97 €

III - LES DÉPENSES FINANCIÈRES : 40 093 439,96 €

Concernant le détail des emprunts et des crédits de réserve, vous voudrez bien vous référer aux chapitres IV et V du présent rapport. Pour le reste, il s'agit du résultat d'investissement reporté 2022 (33 385 439,96 €) ainsi que la participation financière pour les abattoirs (50 000 €).

IV – LES RESTES A REALISER : 21 637 071,60 €

Le détail de ces derniers a été abordé dans le rapport du Compte Administratif, chapitre III.

CHAPITRE III

L'ÉPARGNE

I - L'ÉPARGNE DE GESTION B. Primitif +B. Supplémentaire : 29,94 M€

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers, exceptionnels et hors dépenses imprévues et hors reprise de l'excédent 2022.

II - L'ÉPARGNE BRUTE B. Primitif +B. Supplémentaire : 16,1 M€

L'épargne brute est l'épargne de gestion diminuée des dépenses financières et du solde des opérations exceptionnelles.

Ainsi l'épargne brute après BS s'établit à 16,1 M€.

III - L'ÉPARGNE NETTE B. Primitif +B. Supplémentaire : -1,78 M€

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette après BS s'établit à - 1,78 M€. A noter que plus de 15 M€ inscrits dans les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont des dépenses imprévues sans affectation qu'il convient de retraiter dans cette analyse.

CHAPITRE IV

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement est pratiquée.

Lors du vote du budget primitif 2022, nous avons fixé à 13 millions d'euros le volume des emprunts nécessaires au financement des investissements.

1°) La dette propre au 01/01/2023 : 167 713 215 €

- ◆ encours de la dette (hors PPP) : 167 713 215 euros,
- ◆ taux moyen : 2,47 %,
- ◆ durée résiduelle moyenne : 12 ans 2 mois.

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû dette propre	190 889 653	191 509 659	194 637 884	192 900 680	190 483 378	187 984 649	171 504 066	167 713 215
Annuité	20 937 854	21 011 556	21 928 787	20 775 744	21 205 941	20 849 751	21 445 602	21 308 293
Intérêts	7 832 625	7 361 562	7 257 012	6 038 541	5 788 639	5 351 022	4 965 018	4 517 442
Capital	13 105 229	13 649 994	14 671 775	14 737 203	15 417 302	15 498 729	16 480 584	16 790 851

2°) Le PPP de Verdun-sur-Garonne au 01/01/2023 : 13 089 974 €

- ◆ encours de la dette PPP : 13 089 974 euros,
- ◆ taux moyen : 4,81 %,
- ◆ durée résiduelle : 14 ans 10 mois.

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû	16 738 459	16 284 040	15 808 364	15 312 840	14 796 508	14 258 416	13 689 388	13 089 974
Annuité	1 594 062	1 361 424	1 361 424	1 361 424	1 361 424	1 361 424	1 361 424	1 361 424
Intérêts	923 537	907 004	885 748	865 900	845 092	823 332	792 396	762 011
Capital	670 525	454 420	475 675	495 524	516 332	538 092	569 028	599 413

3°) L'encours total de la dette au 01/01/2023 : 180 803 189 €

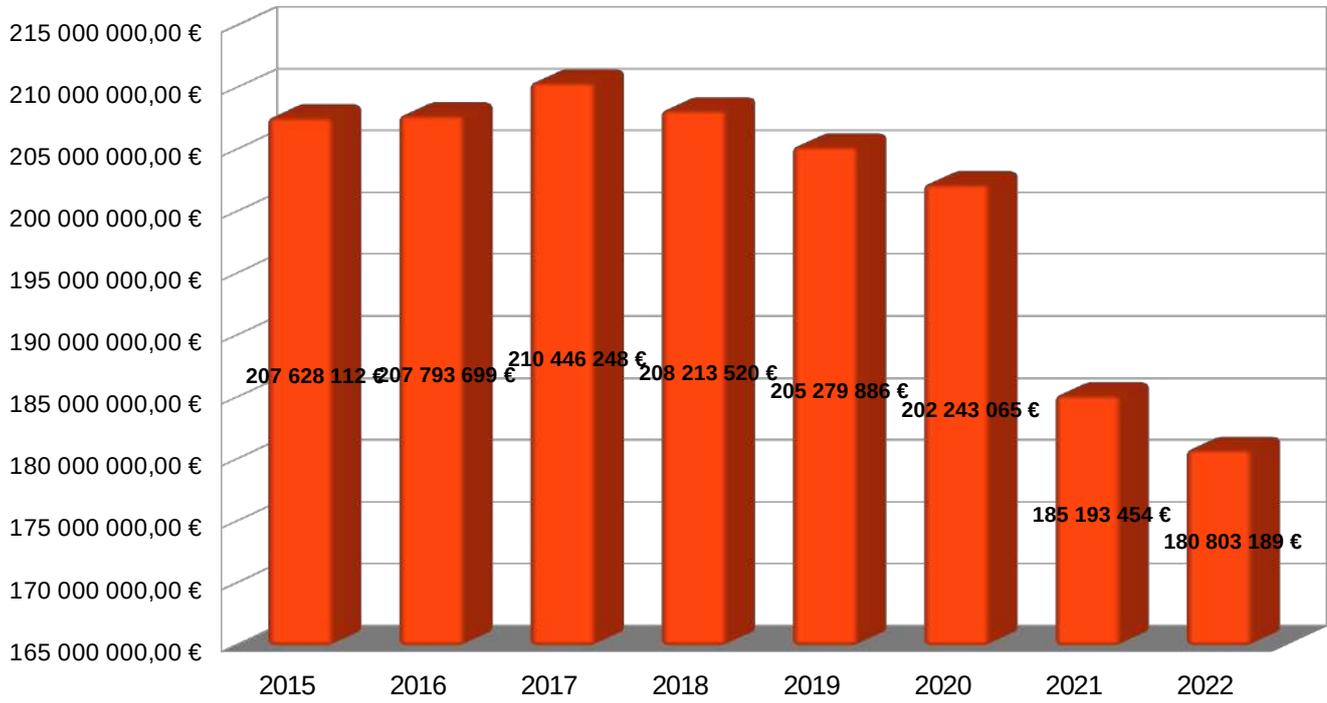
L'encours total s'élève donc à 180 803 189 € avec une annuité totale 2023 de 22 727 934 €.

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû dette propre	190 889 653	191 509 659	194 637 884	192 900 680	190 483 378	187 984 649	171 504 066	167 713 215
Annuité	20 937 854	21 011 556	21 928 787	20 775 744	21 205 941	20 849 751	21 445 602	21 308 293
Intérêts	7 832 625	7 361 562	7 257 012	6 038 541	5 788 639	5 351 022	4 965 018	4 517 442
Capital	13 105 229	13 649 994	14 671 775	14 737 203	15 417 302	15 498 729	16 480 584	16 790 851
PPP	16 738 459	16 284 040	15 808 364	15 312 840	14 796 508	14 258 416	13 689 388	13 089 974
Capital restant dû DETTE	207 628 112	207 793 699	210 446 248	208 213 520	205 279 886	202 243 065	185 193 454	180 803 189

Par rapport au 01/01/2022, on constate :

- une diminution de l'encours de 3 790 851€
- une augmentation de 161 615,787 € du remboursement du capital,
- une diminution de 461 409 € des intérêts payés.

Encours au 01/01/2023 de la dette globale



CHAPITRE V

LES CRÉDITS DE RÉSERVE

A l'issue de l'élaboration de ce projet de budget supplémentaire et en tenant compte des dotations du budget primitif 2023, les crédits de réserve dont dispose le Département s'élèvent à **14 798 000 €** et se répartissent ainsi qu'il suit :

Investissement

*Article 020 – sous-fonction 01 « Dépenses imprévues »

- Budget primitif.....	1 000 000 €
- D.M.....	6 658 000 €
Sous-total.....	<u>7 658 000 €</u>

Fonctionnement

*Article 022 – sous-fonction 01 « Dépenses imprévues »

- Budget Primitif.....	1 000 000 €
- D.M.....	6 140 000 €
Sous-total.....	<u>7 140 000 €</u>

TOTAL GÉNÉRAL.....	14 798 000 €
---------------------------	---------------------

Le montant des crédits de réserve représente **3,1 %** du budget réel 2023 qui s'élève donc à 477 191 171,17 € (BP+BS) et en budget total (réel+ordre) à 570 079 622,28 €.

* * *

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP - AE) - CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

La procédure des autorisations de programme / autorisations d'engagement et crédits de paiement prévue à l'article L.3312-4 du code général des collectivités territoriales vise à planifier sur le plan financier la mise en œuvre d'investissements. Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R.3312-3 prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement (...) et leurs révisions éventuelles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Je vous propose de vous prononcer sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement créées ou révisées lors du présent budget et détaillées en annexes n° 1 et n° 2. Certaines autorisations feront l'objet de rapports particuliers.

De façon générale, les révisions à la baisse des autorisations de programme ou d'engagement sont effectuées au vu des niveaux de réalisation.

Par ailleurs, les autorisations liées aux subventions d'investissement ou de fonctionnement évoluent à la hausse, ou à la baisse, en fonction des dossiers reçus et instruits.

1° **Les autorisations de programme créées ou révisées :**

Situation des autorisations de programme au budget primitif 2023	330 611 094,17 €
autorisations de programme créées au budget supplémentaire 2023	0,00 €
autorisations de programme révisées au budget supplémentaire 2023	8 069 929,94 €

Total des autorisations de programme cumulées au budget supplémentaire 2023	338 681 024,11 €
--	-------------------------

2° **Les autorisations d'engagement créées ou révisées :**

Situation des autorisations d'engagement au budget primitif 2023	21 668 382,84 €
autorisations d'engagement créées au budget supplémentaire 2023	0,00 €
autorisations d'engagement révisées au budget supplémentaire 2023	262 356,57 €

Total des autorisations d'engagement cumulées au budget supplémentaire 2023	21 930 739,41 €
--	------------------------

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- adopter pour le budget supplémentaire 2023, les autorisations de programme (annexe n° 1) et les autorisations d'engagement (annexe n° 2), telles que présentées,

- m'autoriser à engager les dépenses dans la limite des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Le Président,

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Agriculture

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Agriculture							
AP P030E03 - 2015-AP-Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P030E04 - 2016-AP-Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P030E05 - 2017-AP-Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P030E06 - 2019-AP-Agriculture	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P030E07 - 2020-AP-Agriculture	15 592,00	0,00	15 592,00	2 835,00	1 505,00	0,00	0,00
AP P030E08 - 2021-AP-Agriculture	212 445,00	0,00	212 445,00	16 337,00	0,00	0,00	0,00
AP P030E11 - 2022-AP-Agriculture	7 073,00	-1 415,00	5 658,00	0,00	5 658,00	0,00	0,00
AP P030E13 - 2023-AP-Agriculture	37 000,00	0,00	37 000,00	0,00	7 000,00	30 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	272 113,00	-1 415,00	270 698,00	19 172,00	14 163,00	30 000,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Agriculture	272 113,00	-1 415,00	270 698,00	19 172,00	14 163,00	30 000,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Autonomie

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Accueil en établissement des personnes âgées et handicapées							
AP P017E01 - 2017-AP-Accueil en établissement des personnes âgées et ha	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00
AP P017E02 - 2019-AP-Accueil en établissement des personnes âgées et ha	22 920,00	0,00	22 920,00	0,00	22 920,00	0,00	0,00
AP P017E03 - 2020-AP-Accueil en établissement des personnes âgées et ha	35 312,00	0,00	35 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P017E04 - 2021-AP-Accueil en établissement des personnes âgées et ha	162 593,00	0,00	162 593,00	78 932,00	31 587,00	0,00	0,00
AP P017E07 - 2022-AP-Accueil en établissement des personnes âgées et ha	272 099,00	0,00	272 099,00	9 364,00	138 306,00	124 429,00	0,00
AP P017E13 - 2023-AP-Accueil en établissement des personnes âgées et ha	91 500,00	107 500,00	199 000,00	0,00	77 000,00	122 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	614 924,00	107 500,00	722 424,00	118 796,00	269 813,00	246 429,00	0,00
AP P016E01 - 2021-AP-Aide à l'autonomie des personnes handicapées	8 981,00	0,00	8 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P016E04 - 2022-AP-Aide à l'autonomie des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P016E05 - 2023-AP-Aide à l'autonomie des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	8 981,00	0,00	8 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P019E02 - 2019-AP-Subventions autonomie	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
AP P019E03 - 2020-AP-Subventions autonomie	4 522,00	0,00	4 522,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P019E04 - 2021-AP-Subventions autonomie	33 203,00	0,00	33 203,00	0,00	33 203,00	0,00	0,00
AP P019E06 - 2022-AP-Subventions autonomie	94 626,00	0,00	94 626,00	7 000,00	87 626,00	0,00	0,00
AP P019E08 - 2023-AP-Subventions autonomie	3 345,00	0,00	3 345,00	0,00	0,00	3 345,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	145 696,00	0,00	145 696,00	7 000,00	130 829,00	3 345,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Autonomie	769 601,00	107 500,00	877 101,00	125 796,00	400 642,00	249 774,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Cohésion sociale

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Logement et habitat							
AP P024E04 - 2014-AP-Logement et habitat	25 500,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P024E05 - 2015-AP-Logement et habitat	38 835,00	0,00	38 835,00	15 000,00	0,00	3 435,00	0,00
AP P024E06 - 2016-AP-Logement et habitat	72 668,80	0,00	72 668,80	49 062,00	0,00	0,00	0,00
AP P024E07 - 2017-AP-Logement et habitat	209 112,00	-44 364,00	164 748,00	81 792,00	7 886,00	48 270,00	0,00
AP P024E08 - 2018-AP-Logement et habitat	662 714,00	-58 433,00	604 281,00	32 283,00	283 951,00	78 800,00	0,00
AP P024E09 - 2019-AP-Logement et habitat	2 082 281,00	-242 712,00	1 839 569,00	253 308,00	278 873,00	17 786,00	0,00
AP P024E10 - 2020-AP-Logement et habitat	4 046 161,00	-14 136,00	4 032 025,00	527 620,00	760 295,45	563 434,00	0,00
AP P024E11 - 2021-AP-Logement et habitat	4 921 942,00	-88 106,00	4 833 836,00	2 483 010,00	1 006 683,00	682 976,00	0,00
AP P024E15 - 2022-AP-Logement et habitat	5 744 623,00	-376 219,00	5 368 404,00	950 483,00	2 230 517,00	2 018 604,00	168 800,00
AP P024E17 - 2023-AP-Logement et habitat	5 100 000,00	969 601,00	6 069 601,00	0,00	905 000,00	3 247 601,00	1 917 000,00
TOTAL PROGRAMME	22 903 836,80	145 631,00	23 049 467,80	4 392 558,00	5 473 205,45	6 660 906,00	2 085 800,00
TOTAL POLITIQUE Cohésion sociale	22 903 836,80	145 631,00	23 049 467,80	4 392 558,00	5 473 205,45	6 660 906,00	2 085 800,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Coordination et pilotage des politiques publiques départementales

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Achat, entretien et logistique							
AP P033E01 - 2020-AP-Achat, entretien et logistique	633 239,26	-107 318,70	525 920,56	32 782,68	30 577,09	0,00	0,00
AP P033E02 - 2021-AP-Achat, entretien et logistique	10 998,89	0,00	10 998,89	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P033E06 - 2022-AP-Achat, entretien et logistique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P033E07 - 2023-AP-Achat, entretien et logistique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	644 238,15	-107 318,70	536 919,45	32 782,68	30 577,09	0,00	0,00
AP P037E07 - 2023-AP-LGV	84 900 000,00	0,00	84 900 000,00	0,00	1 060 000,00	2 150 000,00	81 690 000,00
TOTAL PROGRAMME	84 900 000,00	0,00	84 900 000,00	0,00	1 060 000,00	2 150 000,00	81 690 000,00
AP P032E01 - 2020-AP-Flotte automobile départementale	2 107 004,94	-0,82	2 107 004,12	901 898,79	738 245,94	0,00	0,00
AP P032E06 - Flotte automobile départementale 2022	2 132 000,00	-0,15	2 131 999,85	121 629,75	2 010 370,10	0,00	0,00
AP P032E08 - Flotte automobile départementale	2 181 000,00	0,00	2 181 000,00	0,00	0,00	2 181 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	6 420 004,94	-0,97	6 420 003,97	1 023 528,54	2 748 616,04	2 181 000,00	0,00
AP P039E02 - 2021-AP-Opérations du service social	65 730,00	0,00	65 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P039E06 - 2022-AP-Opérations du service social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P039E11 - 2023-AP-Opérations du service social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	65 730,00	0,00	65 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P036E03 - 2016-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	10 652,40	-5 268,00	5 384,40	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P036E04 - 2018-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	653 664,11	0,00	653 664,11	21 355,12	194 644,88	270 197,76	0,00
AP P036E05 - 2019-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	457 692,41	-31 296,00	426 396,41	109 204,04	70 256,37	0,00	0,00
AP P036E06 - 2020-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	2 624 464,82	-10 564,75	2 613 900,07	995 078,43	314 268,49	247 936,42	82 327,43
AP P036E07 - 2021-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	4 487 852,00	0,00	4 487 852,00	1 286 634,22	1 810 995,27	31 400,00	0,00
AP P036E11 - 2022-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	2 621 804,00	0,00	2 621 804,00	990 108,67	1 036 096,55	355 598,78	240 000,00
AP P036E12 - 2023-AP-Systèmes informatiques et télécommunications	2 439 240,61	77 221,13	2 516 461,74	0,00	1 310 217,74	727 012,00	479 232,00
TOTAL PROGRAMME	13 295 370,35	30 092,38	13 325 462,73	3 402 380,48	4 736 479,30	1 632 144,96	801 559,43
AP P034E01 - 2020-AP-Vie de l'institution départementale	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P034E02 - 2021-AP-Vie de l'institution départementale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P034E06 - 2022-AP-Vie de l'institution départementale	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
AP P034E08 - 2023-AP-Vie de l'institution départementale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Coordination et pilotage des politiques publiques dépa	105 370 343,44	-77 227,29	105 293 116,15	4 458 691,70	8 575 672,43	5 988 144,96	82 491 559,43

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Culture

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Animation culturelle							
AP P012E04 - 2020-AP-Animation culturelle	60 684,34	-0,75	60 683,59	12 999,25	0,00	0,00	0,00
AP P012E05 - 2021-AP-Animation culturelle	93 953,57	-0,34	93 953,23	60 840,66	0,00	0,00	0,00
AP P012E08 - 2022-AP-Animation culturelle	77 180,00	-8 577,98	68 602,02	14 523,02	54 079,00	0,00	0,00
AP P012E11 - 2023-AP-Animation culturelle	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	12 000,00	53 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	296 817,91	-8 579,07	288 238,84	88 362,93	66 079,00	53 000,00	0,00
AP P011E01 - 2015-AP-Patrimoine et archives	2 312,00	0,00	2 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P011E02 - 2016-AP-Patrimoine et archives	14 765,00	0,00	14 765,00	0,00	1 390,00	0,00	0,00
AP P011E03 - 2017-AP-Patrimoine et archives	12 418,00	-17,00	12 401,00	2 756,00	0,00	1 711,00	0,00
AP P011E04 - 2018-AP-Patrimoine et archives	111 101,00	0,00	111 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P011E05 - 2019-AP-Patrimoine et archives	37 192,00	-72,00	37 120,00	4 269,00	0,00	750,00	0,00
AP P011E06 - 2020-AP-Patrimoine et archives	547 820,05	-29 322,28	518 497,77	75 402,72	230 983,62	60 118,00	0,00
AP P011E07 - 2021-AP-Patrimoine et archives	221 284,00	-720,00	220 564,00	25 470,00	130 522,00	31 299,00	0,00
AP P011E11 - 2022-AP-Patrimoine et archives	714 000,00	-350 203,00	363 797,00	68 460,00	223 535,00	71 802,00	0,00
AP P011E15 - 2023-AP-Patrimoine et archives	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	101 000,00	283 500,00	215 500,00
TOTAL PROGRAMME	2 260 892,05	-380 334,28	1 880 557,77	176 357,72	687 430,62	449 180,00	215 500,00
TOTAL POLITIQUE Culture	2 557 709,96	-388 913,35	2 168 796,61	264 720,65	753 509,62	502 180,00	215 500,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Education

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Collèges et actions éducatives							
AP P008E03 - 2012-AP-Collèges et actions éducatives	20 170,00	0,00	20 170,00	0,00	20 170,00	0,00	0,00
AP P008E04 - 2013-AP-Collèges et actions éducatives	6 722,00	0,00	6 722,00	6 722,00	0,00	0,00	0,00
AP P008E05 - 2015-AP-Collèges et actions éducatives	25 083,00	0,00	25 083,00	0,00	2 739,00	0,00	0,00
AP P008E06 - 2016-AP-Collèges et actions éducatives	8 750,00	0,00	8 750,00	0,00	8 750,00	0,00	0,00
AP P008E07 - 2017-AP-Collèges et actions éducatives	302 792,00	0,00	302 792,00	0,00	10 542,00	0,00	0,00
AP P008E08 - 2018-AP-Collèges et actions éducatives	179 742,00	0,00	179 742,00	0,00	11 509,00	0,00	0,00
AP P008E09 - 2019-AP-Collèges et actions éducatives	384 158,28	0,00	384 158,28	0,00	146 466,00	0,00	0,00
AP P008E10 - 2020-AP-Collèges et actions éducatives	645 398,75	-2 054,00	643 344,75	287 238,58	84 800,00	49 462,00	0,00
AP P008E11 - 2021-AP-Collèges et actions éducatives	1 240 303,28	-1 619,61	1 238 683,67	499 269,25	286 983,00	195 883,00	0,00
AP P008E16 - 2022-AP-Collèges et actions éducatives	1 220 973,00	-58 582,78	1 162 390,22	280 517,58	388 802,64	493 070,00	0,00
AP P008E18 - 2023-AP-Collèges et actions éducatives	2 804 922,00	100 000,00	2 904 922,00	7,00	585 000,00	2 219 922,00	100 000,00
TOTAL PROGRAMME	6 839 014,31	37 743,61	6 876 757,92	1 073 747,41	1 545 761,64	2 958 337,00	100 000,00
AP P010E01 - 2015-AP-Enseignement supérieur	6 148 964,32	250 000,00	6 398 964,32	1 739 089,07	570 413,73	0,00	0,00
AP P010E02 - 2020-AP-Enseignement supérieur	469,74	0,00	469,74	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P010E03 - 2021-AP-Enseignement supérieur	60 217,42	0,00	60 217,42	49 870,65	0,00	0,00	0,00
AP P010E07 - 2022-AP-Enseignement supérieur	1 525 000,00	-7 487,71	1 517 512,29	139 312,29	678 200,00	700 000,00	0,00
AP P010E10 - 2023-AP-Enseignement supérieur	90 000,00	21 000,00	111 000,00	0,00	51 000,00	60 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	7 824 651,48	263 512,29	8 088 163,77	1 928 272,01	1 299 613,73	760 000,00	0,00
AP P009E02 - 2011-AP-Patrimoine immobilier des collèges	38 959,59	0,00	38 959,59	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P009E03 - 2013-AP-Patrimoine immobilier des collèges	48 513,39	0,00	48 513,39	12 934,85	0,00	30 000,00	0,00
AP P009E04 - 2015-AP-Patrimoine immobilier des collèges	565 287,43	0,00	565 287,43	125 459,20	0,00	0,00	0,00
AP P009E05 - 2016-AP-Patrimoine immobilier des collèges	441 295,78	0,00	441 295,78	0,00	193 705,02	218 601,77	0,00
AP P009E06 - 2017-AP-Patrimoine immobilier des collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P009E07 - 2018-AP-Patrimoine immobilier des collèges	243 621,22	0,00	243 621,22	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P009E08 - 2019-AP-Patrimoine immobilier des collèges	676 900,67	0,00	676 900,67	33 434,30	40 129,10	133 961,81	0,00
AP P009E09 - 2020-AP-Patrimoine immobilier des collèges	8 830 777,58	2 048 101,59	10 878 879,17	1 296 813,27	498 653,51	3 823 000,00	2 750 000,00
AP P009E10 - 2021-AP-Patrimoine immobilier des collèges	9 809 934,90	-100 000,00	9 709 934,90	350 570,88	8 455 416,58	725 000,00	0,00
AP P009E14 - 2022-AP-Patrimoine immobilier des collèges	3 826 500,00	-157 353,13	3 669 146,87	1 705 742,82	1 963 404,05	0,00	0,00
AP P009E16 - 2023-AP-Patrimoine immobilier des collèges	3 448 000,00	5 270 000,00	8 718 000,00	0,00	7 918 000,00	800 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	27 929 790,56	7 060 748,46	34 990 539,02	3 524 955,32	19 069 308,26	5 730 563,58	2 750 000,00
TOTAL POLITIQUE Education	42 593 456,35	7 362 004,36	49 955 460,71	6 526 974,74	21 914 683,63	9 448 900,58	2 850 000,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Enfance famille

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales							
AP P021E02 - 2018-AP-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	7 272,00	0,00	7 272,00	7 272,00	0,00	0,00	0,00
AP P021E03 - 2020-AP-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	814,18	0,00	814,18	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P021E04 - 2021-AP-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	8 208,07	0,00	8 208,07	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P021E07 - 2022-AP-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P021E11 - 2023-AP-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	16 294,25	0,00	16 294,25	7 272,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Enfance famille	16 294,25	0,00	16 294,25	7 272,00	0,00	0,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Environnement

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Environnement							
AP P031E04 - 2014-AP-Environnement	39 321,00	0,00	39 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P031E05 - 2015-AP-Environnement	19 398,00	0,00	19 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P031E06 - 2016-AP-Environnement	57 921,00	0,00	57 921,00	1 730,00	0,00	0,00	0,00
AP P031E07 - 2017-AP-Environnement	117 884,00	0,00	117 884,00	9 663,63	0,00	0,00	0,00
AP P031E08 - 2018-AP-Environnement	27 532,00	0,00	27 532,00	2 532,00	25 000,00	0,00	0,00
AP P031E09 - 2019-AP-Environnement	190 400,00	-10 552,00	179 848,00	55 564,00	27 964,00	0,00	0,00
AP P031E10 - 2020-AP-Environnement	645 836,13	-11 146,92	634 689,21	257 991,00	151 844,08	0,00	0,00
AP P031E11 - 2021-AP-Environnement	1 422 545,00	-19,00	1 422 526,00	259 982,24	540 424,76	325 767,00	0,00
AP P031E16 - 2022-AP-Environnement	1 832 313,00	-13 271,40	1 819 041,60	621 975,60	556 873,00	440 193,00	200 000,00
AP P031E18 - 2023-AP-Environnement	1 827 000,00	0,00	1 827 000,00	0,00	217 200,00	746 200,00	863 600,00
TOTAL PROGRAMME	6 180 150,13	-34 989,32	6 145 160,81	1 209 438,47	1 519 305,84	1 512 160,00	1 063 600,00
TOTAL POLITIQUE Environnement	6 180 150,13	-34 989,32	6 145 160,81	1 209 438,47	1 519 305,84	1 512 160,00	1 063 600,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Patrimoine immobilier

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Bâtiments départementaux à caractère administratif							
AP P006E01 - 2012-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	45 671,00	0,00	45 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P006E02 - 2013-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P006E03 - 2016-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P006E04 - 2017-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	54 611,73	14 928,00	69 539,73	29 933,34	18 993,09	0,00	0,00
AP P006E05 - 2018-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
AP P006E06 - 2019-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	1 190 934,32	-6 973,49	1 183 960,83	137 586,77	329,98	0,00	0,00
AP P006E07 - 2020-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	686 123,42	0,00	686 123,42	237 757,98	156 632,95	0,00	0,00
AP P006E08 - 2021-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	332 979,21	-9 752,55	323 226,66	106 336,34	97 660,00	0,00	0,00
AP P006E11 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	1 869 500,00	-124 546,24	1 744 953,76	868 571,04	876 382,72	0,00	0,00
AP P006E12 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère administratif	1 392 000,00	462 000,00	1 854 000,00	0,00	1 459 000,00	395 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	5 651 819,68	335 655,72	5 987 475,40	1 380 185,47	2 688 998,74	395 000,00	0,00
AP P005E01 - 2014-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P005E02 - 2015-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	994 284,30	0,00	994 284,30	274 645,76	0,00	0,00	0,00
AP P005E03 - 2016-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	1 201 317,66	30 000,00	1 231 317,66	116 618,56	453 101,86	631 360,62	0,00
AP P005E04 - 2019-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	7 919,74	0,00	7 919,74	1 800,00	0,00	0,00	0,00
AP P005E05 - 2021-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	13 541,80	0,00	13 541,80	11 396,68	0,00	0,00	0,00
AP P005E08 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	278 000,00	-55 917,37	222 082,63	72 294,51	149 788,12	0,00	0,00
AP P005E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère culturel	536 000,00	280 000,00	816 000,00	0,00	491 000,00	325 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	3 031 063,50	254 082,63	3 285 146,13	476 755,51	1 093 889,98	956 360,62	0,00
AP P004E01 - 2016-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	101 170,50	0,00	101 170,50	0,00	0,00	60 000,00	0,00
AP P004E02 - 2017-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	29 611,20	0,00	29 611,20	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P004E03 - 2018-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	660 475,45	-33 147,26	627 328,19	12 141,59	42 333,51	0,00	0,00
AP P004E04 - 2019-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	694 557,57	0,00	694 557,57	14 558,52	0,00	0,00	0,00
AP P004E05 - 2020-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	259 622,21	0,00	259 622,21	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P004E06 - 2021-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	66 186,93	-2 083,60	64 103,33	22 290,44	7 916,40	0,00	0,00
AP P004E08 - 2022-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	1 269 000,00	-106 000,00	1 163 000,00	423 341,37	358 431,10	381 227,53	0,00
AP P004E09 - 2023-AP-Bâtiments départementaux à caractère social	415 000,00	50 000,00	465 000,00	0,00	400 000,00	65 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	3 495 623,86	-91 230,86	3 404 393,00	472 331,92	808 681,01	506 227,53	0,00
AP P007E01 - 2016-AP-Gendarmeries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P007E02 - 2018-AP-Gendarmeries	22 039,80	0,00	22 039,80	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P007E03 - 2019-AP-Gendarmeries	1 589 493,77	0,00	1 589 493,77	320 184,82	1 172 614,51	0,00	0,00
AP P007E04 - 2020-AP-Gendarmeries	162 156,50	0,00	162 156,50	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P007E05 - 2021-AP-Gendarmeries	3 831 887,88	0,00	3 831 887,88	5 631,98	132 201,60	2 367 798,40	1 300 000,00
AP P007E08 - 2022-AP-Gendarmeries	469 000,00	-83 038,84	385 961,16	124 560,15	261 401,01	0,00	0,00
AP P007E09 - 2023-AP-Gendarmeries	132 000,00	160 000,00	292 000,00	0,00	292 000,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	6 206 577,95	76 961,16	6 283 539,11	450 376,95	1 858 217,12	2 367 798,40	1 300 000,00

TOTAL POLITIQUE Patrimoine immobilier	18 385 084,99	575 468,65	18 960 553,64	2 779 649,85	6 449 786,85	4 225 386,55	1 300 000,00
---------------------------------------	---------------	------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Solidarités territoriales

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Développement local							
AP P027E03 - 2012-AP-Développement local	29 087,00	0,00	29 087,00	5 337,00	23 750,00	0,00	0,00
AP P027E04 - 2013-AP-Développement local	23 173,00	0,00	23 173,00	13 695,00	8 975,00	0,00	0,00
AP P027E05 - 2014-AP-Développement local	41 990,00	0,00	41 990,00	1 600,00	1 490,00	0,00	0,00
AP P027E06 - 2015-AP-Développement local	7 588,00	0,00	7 588,00	0,00	6 958,00	0,00	0,00
AP P027E07 - 2016-AP-Développement local	76 214,00	0,00	76 214,00	821,00	1 400,00	0,00	0,00
AP P027E08 - 2017-AP-Développement local	35 955,00	0,00	35 955,00	26 695,00	6 300,00	0,00	0,00
AP P027E09 - 2018-AP-Développement local	30 931,00	-3 061,00	27 870,00	15 118,00	0,00	0,00	0,00
AP P027E10 - 2019-AP-Développement local	114 564,00	0,00	114 564,00	42 563,00	14 119,00	0,00	0,00
AP P027E11 - 2020-AP-Développement local	181 134,00	17 690,00	198 824,00	21 550,00	23 402,00	0,00	0,00
AP P027E12 - 2021-AP-Développement local	103 701,00	-17 766,00	85 935,00	27 690,00	37 191,00	0,00	0,00
AP P027E16 - 2022-AP-Développement local	796 402,35	0,00	796 402,35	298 340,35	448 062,00	50 000,00	0,00
AP P027E18 - 2023-AP-Développement local	779 323,00	158 750,00	938 073,00	0,00	319 323,00	618 750,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	2 220 062,35	155 613,00	2 375 675,35	453 409,35	890 970,00	668 750,00	0,00
AP P028E02 - 2012-AP-Politiques territoriales	6 860,00	0,00	6 860,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
AP P028E03 - 2013-AP-Politiques territoriales	146 036,00	2 447,00	148 483,00	11 948,00	13 093,00	97 932,00	0,00
AP P028E04 - 2014-AP-Politiques territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P028E05 - 2015-AP-Politiques territoriales	297 106,00	-34 288,00	262 818,00	91 214,00	117 030,00	3 845,00	0,00
AP P028E06 - 2016-AP-Politiques territoriales	92 735,00	-26 634,00	66 101,00	132,00	29 416,00	0,00	0,00
AP P028E07 - 2017-AP-Politiques territoriales	454 338,00	-11 921,00	442 417,00	76 165,00	74 926,00	36 599,00	0,00
AP P028E08 - 2018-AP-Politiques territoriales	1 371 785,00	12 231,00	1 384 016,00	222 336,00	365 875,00	110 140,00	0,00
AP P028E09 - 2019-AP-Politiques territoriales	3 949 699,00	-55 379,00	3 894 320,00	766 974,00	627 760,00	187 600,00	0,00
AP P028E10 - 2020-AP-Politiques territoriales	6 837 828,00	-61 159,00	6 776 669,00	1 934 381,00	1 346 812,00	1 000 811,00	0,00
AP P028E11 - 2021-AP-Politiques territoriales	7 413 470,00	-86 592,00	7 326 878,00	2 753 353,00	1 981 924,00	1 742 913,00	0,00
AP P028E14 - 2022-AP-Politiques territoriales	16 408 910,00	-2 987,00	16 405 923,00	2 804 953,00	3 836 782,00	5 995 787,00	3 768 401,00
AP P028E16 - 2023-AP-Politiques territoriales	17 104 458,00	0,00	17 104 458,00	0,00	2 143 000,00	9 333 000,00	5 628 458,00
TOTAL PROGRAMME	54 083 225,00	-264 282,00	53 818 943,00	8 661 456,00	10 541 618,00	18 508 627,00	9 396 859,00
TOTAL POLITIQUE Solidarités territoriales	56 303 287,35	-108 669,00	56 194 618,35	9 114 865,35	11 432 588,00	19 177 377,00	9 396 859,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Sport

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Animation sportive et vie associative							
AP P013E02 - 2013-AP-Animation sportive et vie associative	17 633,00	0,00	17 633,00	17 633,00	0,00	0,00	0,00
AP P013E03 - 2015-AP-Animation sportive et vie associative	153 139,00	-3,00	153 136,00	35 060,00	32 307,00	0,00	0,00
AP P013E04 - 2016-AP-Animation sportive et vie associative	88 892,00	-30 846,00	58 046,00	15 657,00	5 120,00	0,00	0,00
AP P013E05 - 2017-AP-Animation sportive et vie associative	45 708,00	-1 509,00	44 199,00	96,00	0,00	0,00	0,00
AP P013E06 - 2018-AP-Animation sportive et vie associative	210 961,00	0,00	210 961,00	18 397,00	108 800,00	0,00	0,00
AP P013E07 - 2019-AP-Animation sportive et vie associative	360 451,00	-4 179,00	356 272,00	119 725,00	46 672,00	0,00	0,00
AP P013E08 - 2020-AP-Animation sportive et vie associative	496 707,71	-863,00	495 844,71	130 476,00	74 000,00	22 438,00	0,00
AP P013E09 - 2021-AP-Animation sportive et vie associative	134 703,91	0,00	134 703,91	63 505,00	11 765,00	0,00	0,00
AP P013E12 - 2022-AP-Animation sportive et vie associative	1 474 779,00	-23 424,77	1 451 354,23	202 409,40	381 021,83	867 923,00	0,00
AP P013E14 - 2023-AP-Animation sportive et vie associative	690 000,00	0,00	690 000,00	0,00	200 000,00	265 000,00	225 000,00
TOTAL PROGRAMME	3 672 974,62	-60 824,77	3 612 149,85	602 958,40	859 685,83	1 155 361,00	225 000,00
TOTAL POLITIQUE Sport	3 672 974,62	-60 824,77	3 612 149,85	602 958,40	859 685,83	1 155 361,00	225 000,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Tourisme

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Tourisme							
AP P029E05 - 2011-AP-Tourisme	2 163,00	0,00	2 163,00	0,00	2 163,00	0,00	0,00
AP P029E06 - 2015-AP-Tourisme	9 150,00	0,00	9 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P029E07 - 2017-AP-Tourisme	95 222,00	0,00	95 222,00	2 329,50	0,00	0,00	0,00
AP P029E08 - 2019-AP-Tourisme	280 085,63	-3 926,00	276 159,63	55 373,19	39 411,00	174 180,94	0,00
AP P029E09 - 2020-AP-Tourisme	40 260,00	0,00	40 260,00	34 406,00	0,00	0,00	0,00
AP P029E10 - 2021-AP-Tourisme	131 839,00	-1 072,00	130 767,00	27 002,00	83 995,00	0,00	0,00
AP P029E13 - 2016-AP-Tourisme	146 803,42	0,00	146 803,42	3 720,50	17 361,68	0,00	0,00
AP P029E14 - 2022-AP-Tourisme	86 865,00	-1 349,80	85 515,20	28 789,00	56 726,20	0,00	0,00
AP P029E20 - 2023-AP-Tourisme	374 000,00	80 000,00	454 000,00	0,00	285 000,00	119 000,00	50 000,00
TOTAL PROGRAMME	1 166 388,05	73 652,20	1 240 040,25	151 620,19	484 656,88	293 180,94	50 000,00
TOTAL POLITIQUE Tourisme	1 166 388,05	73 652,20	1 240 040,25	151 620,19	484 656,88	293 180,94	50 000,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Voirie

N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Aménagement du réseau routier							
AP P001E01 - 2012-AP-Aménagement du réseau routier	1 396,20	0,00	1 396,20	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P001E02 - 2013-AP-Aménagement du réseau routier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P001E03 - 2014-AP-Aménagement du réseau routier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P001E04 - 2015-AP-Aménagement du réseau routier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P001E05 - 2016-AP-Aménagement du réseau routier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P001E06 - 2017-AP-Aménagement du réseau routier	23 829,00	-12 395,99	11 433,01	10 605,09	827,92	0,00	0,00
AP P001E07 - 2018-AP-Aménagement du réseau routier	210 579,81	0,00	210 579,81	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P001E08 - 2019-AP-Aménagement du réseau routier	1 087 282,36	-10 000,00	1 077 282,36	220 521,34	165 956,92	0,00	0,00
AP P001E09 - 2020-AP-Aménagement du réseau routier	6 369 420,26	0,00	6 369 420,26	939 527,19	0,00	0,00	0,00
AP P001E10 - 2021-AP-Aménagement du réseau routier	16 789 926,28	-2 043,62	16 787 882,66	5 706 424,15	1 458 830,59	0,00	0,00
AP P001E14 - 2022-AP-Aménagement du réseau routier	20 395 000,00	-67 136,85	20 327 863,15	13 217 221,15	6 920 642,00	190 000,00	0,00
AP P001E15 - 2023-AP-Aménagement du réseau routier	17 340 000,00	600 000,00	17 940 000,00	0,00	15 240 000,00	2 700 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	62 217 433,91	508 423,54	62 725 857,45	20 094 298,92	23 786 257,43	2 890 000,00	0,00
AP P002E01 - 2020-AP-Conservation du domaine public routier	373 203,69	-1 077,26	372 126,43	43 291,74	0,00	0,00	0,00
AP P002E02 - 2021-AP-Conservation du domaine public routier	1 479 882,63	-267,00	1 479 615,63	345 813,10	194 933,88	0,00	0,00
AP P002E06 - 2022-AP-Conservation du domaine public routier	2 445 000,00	-4 366,82	2 440 633,18	1 346 135,59	744 497,59	200 000,00	150 000,00
AP P002E07 - 2023-AP-Conservation du domaine public routier	575 000,00	25 000,00	600 000,00	0,00	455 000,00	145 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	4 873 086,32	19 288,92	4 892 375,24	1 735 240,43	1 394 431,47	345 000,00	150 000,00
AP P003E01 - 2017-AP-Soutien aux grands projets d'infrastructures	75 339,00	0,00	75 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP P003E02 - 2018-AP-Soutien aux grands projets d'infrastructures	172 888,00	0,00	172 888,00	68 671,00	0,00	0,00	0,00
AP P003E03 - 2019-AP-Soutien aux grands projets d'infrastructures	543 644,00	0,00	543 644,00	131 556,00	23 235,00	0,00	0,00
AP P003E04 - 2020-AP-Soutien aux grands projets d'infrastructures	686 021,00	0,00	686 021,00	227 049,00	250 882,00	0,00	0,00
AP P003E05 - 2021-AP-Soutien aux grands projets d'infrastructures	715 421,00	0,00	715 421,00	114 214,00	601 207,00	0,00	0,00
AP P003E08 - 2022-AP-Soutien aux grands projets d'infrastructures	736 021,00	-50 000,00	686 021,00	0,00	0,00	686 021,00	0,00
AP P003E09 - 2023-AP-Soutien aux grands projets d'infrastructures	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	30 000,00	220 000,00	150 000,00
TOTAL PROGRAMME	3 329 334,00	-50 000,00	3 279 334,00	541 490,00	905 324,00	906 021,00	150 000,00
TOTAL POLITIQUE Voirie	70 419 854,23	477 712,46	70 897 566,69	22 371 029,35	26 086 012,90	4 141 021,00	300 000,00
TOTAL GENERAL DES AP	330 611 094,17	8 069 929,94	338 681 024,11	52 024 746,70	83 963 912,43	53 384 392,03	99 978 318,43

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Agriculture

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Agriculture							
AE P030E01 - 2020-AE-Agriculture	9 975,00	0,00	9 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P030E02 - 2021-AE-Agriculture	285 363,00	0,00	285 363,00	247 363,00	0,00	0,00	0,00
AE P030E12 - 2022-AE-Agriculture	23 913,00	-23 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P030E14 - 2023-AE-Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	319 251,00	-23 913,00	295 338,00	247 363,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Agriculture	319 251,00	-23 913,00	295 338,00	247 363,00	0,00	0,00	0,00

**IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Autonomie

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Aide à l'autonomie des personnes âgées							
AE P015E01 - 2017-AE-Aide à l'autonomie des personnes âgées	106 013,40	-0,80	106 012,60	75 106,20	0,00	0,00	0,00
AE P015E02 - 2021-AE-Aide à l'autonomie des personnes âgées	706 152,83	0,00	706 152,83	35 664,33	0,00	0,00	0,00
AE P015E05 - 2022-AE-Aide à l'autonomie des personnes âgées	728 811,00	-7,24	728 803,76	728 803,76	0,00	0,00	0,00
AE P015E06 - 2023-AE-Aide à l'autonomie des personnes âgées	739 384,00	13 502,00	752 886,00	0,00	752 886,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	2 280 361,23	13 493,96	2 293 855,19	839 574,29	752 886,00	0,00	0,00
AE P019E01 - 2021-AE-Subventions autonomie	238 710,00	0,00	238 710,00	27 080,00	0,00	0,00	0,00
AE P019E07 - 2022-AE-Subventions autonomie	306 285,00	-795,40	305 489,60	305 489,60	0,00	0,00	0,00
AE P019E09 - 2023-AE-Subventions autonomie	251 400,00	0,00	251 400,00	0,00	251 400,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	796 395,00	-795,40	795 599,60	332 569,60	251 400,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Autonomie	3 076 756,23	12 698,56	3 089 454,79	1 172 143,89	1 004 286,00	0,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Cohésion sociale

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Actions d'insertion							
AE P026E01 - 2021-AE-Actions d'insertion	163 171,00	0,00	163 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P026E05 - 2022-AE-Actions d'insertion	146 796,00	-4 296,00	142 500,00	142 500,00	0,00	0,00	0,00
AE P026E06 - 2023-AE-Actions d'insertion	185 000,00	0,00	185 000,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	494 967,00	-4 296,00	490 671,00	142 500,00	185 000,00	0,00	0,00
AE P024E01 - 2018-AE-Logement et habitat	5 983,20	0,00	5 983,20	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P024E02 - 2020-AE-Logement et habitat	128 031,00	0,00	128 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P024E03 - 2021-AE-Logement et habitat	802 809,27	0,00	802 809,27	121 721,00	0,00	0,00	0,00
AE P024E16 - 2022-AE-Logement et habitat	849 982,00	-3 774,83	846 207,17	706 197,17	140 010,00	0,00	0,00
AE P024E18 - 2023-AE-Logement et habitat	864 391,00	3 700,00	868 091,00	0,00	709 564,00	158 527,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	2 651 196,47	-74,83	2 651 121,64	827 918,17	849 574,00	158 527,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Cohésion sociale	3 146 163,47	-4 370,83	3 141 792,64	970 418,17	1 034 574,00	158 527,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Coordination et pilotage des politiques publiques départementales

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Finances							
AE P037E01 - 2014-AE-Finances	381 662,00	0,00	381 662,00	0,00	90 355,00	291 307,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	381 662,00	0,00	381 662,00	0,00	90 355,00	291 307,00	0,00
AE P039E01 - 2021-AE-Opérations du service social	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P039E07 - 2022-AE-Opérations du service social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P039E12 - 2023-AE-Opérations du service social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Coordination et pilotage des politiques publiques dépa	433 662,00	0,00	433 662,00	0,00	90 355,00	291 307,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Culture

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Animation culturelle							
AE P012E01 - 2019-AE-Animation culturelle	14 800,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P012E02 - 2020-AE-Animation culturelle	38 800,00	0,00	38 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P012E03 - 2021-AE-Animation culturelle	1 539 445,34	0,00	1 539 445,34	20 900,00	0,00	0,00	0,00
AE P012E09 - 2022-AE-Animation culturelle	1 760 000,00	-22 195,00	1 737 805,00	1 737 805,00	0,00	0,00	0,00
AE P012E12 - 2023-AE-Animation culturelle	1 821 000,00	0,00	1 821 000,00	0,00	1 816 000,00	5 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	5 174 045,34	-22 195,00	5 151 850,34	1 758 705,00	1 816 000,00	5 000,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Culture	5 174 045,34	-22 195,00	5 151 850,34	1 758 705,00	1 816 000,00	5 000,00	0,00

**IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Education

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Collèges et actions éducatives							
AE P008E01 - 2020-AE-Collèges et actions éducatives	7 157,30	0,00	7 157,30	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P008E02 - 2021-AE-Collèges et actions éducatives	72 310,00	0,00	72 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P008E17 - 2022-AE-Collèges et actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P008E19 - 2023-AE-Collèges et actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	79 467,30	0,00	79 467,30	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P009E01 - 2021-AE-Patrimoine immobilier des collèges	276 301,26	0,00	276 301,26	22 880,14	0,00	0,00	0,00
AE P009E15 - 2022-AE-Patrimoine immobilier des collèges	300 000,00	-22 766,16	277 233,84	277 233,84	0,00	0,00	0,00
AE P009E17 - 2023-AE-Patrimoine immobilier des collèges	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	926 301,26	-22 766,16	903 535,10	300 113,98	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Education	1 005 768,56	-22 766,16	983 002,40	300 113,98	350 000,00	0,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Enfance famille

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales							
AE P021E01 - 2021-AE-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	338 001,34	0,00	338 001,34	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P021E08 - 2022-AE-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	173 600,00	-745,00	172 855,00	172 855,00	0,00	0,00	0,00
AE P021E12 - 2023-AE-Prévention et interventions sanitaires et médico-sociales	160 600,00	0,00	160 600,00	0,00	160 600,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	672 201,34	-745,00	671 456,34	172 855,00	160 600,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Enfance famille	672 201,34	-745,00	671 456,34	172 855,00	160 600,00	0,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Environnement

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Environnement							
AE P031E01 - 2019-AE-Environnement	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	113 920,00	0,00	0,00
AE P031E02 - 2020-AE-Environnement	890,00	0,00	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P031E03 - 2021-AE-Environnement	330 994,00	0,00	330 994,00	9 190,79	5 231,21	0,00	0,00
AE P031E17 - 2022-AE-Environnement	100 000,00	0,00	100 000,00	15 851,25	84 148,75	0,00	0,00
AE P031E19 - 2023-AE-Environnement	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	591 884,00	30 000,00	621 884,00	25 042,04	218 299,96	15 000,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Environnement	591 884,00	30 000,00	621 884,00	25 042,04	218 299,96	15 000,00	0,00

**IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Solidarités territoriales

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Développement local							
AE P027E01 - 2020-AE-Développement local	35 377,59	0,00	35 377,59	7 800,00	0,00	0,00	0,00
AE P027E02 - 2021-AE-Développement local	356 889,00	0,00	356 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P027E17 - 2022-AE-Développement local	599 864,00	0,00	599 864,00	423 686,00	50 000,00	126 178,00	0,00
AE P027E19 - 2023-AE-Développement local	429 264,00	321 250,00	750 514,00	0,00	481 264,00	269 250,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	1 421 394,59	321 250,00	1 742 644,59	431 486,00	531 264,00	395 428,00	0,00
AE P028E01 - 2021-AE-Politiques territoriales	91 000,00	0,00	91 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
AE P028E15 - 2022-AE-Politiques territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P028E17 - 2023-AE-Politiques territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	91 000,00	0,00	91 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Solidarités territoriales	1 512 394,59	321 250,00	1 833 644,59	447 486,00	531 264,00	395 428,00	0,00

IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Sport

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Animation sportive et vie associative							
AE P013E01 - 2021-AE-Animation sportive et vie associative	1 361 776,00	0,00	1 361 776,00	7 215,00	0,00	0,00	0,00
AE P013E13 - 2022-AE-Animation sportive et vie associative	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P013E15 - 2023-AE-Animation sportive et vie associative	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	1 361 776,00	0,00	1 361 776,00	7 215,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Sport	1 361 776,00	0,00	1 361 776,00	7 215,00	0,00	0,00	0,00

**IV- ANNEXES - ENGAGEMENTS- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

POLITIQUE SECTORIELLE/SECTEUR :

Tourisme

N° ou intitulé de l'A.E	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Tourisme							
AE P029E01 - 2018-AE-Tourisme	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
AE P029E02 - 2019-AE-Tourisme	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	60 000,00	30 000,00	0,00
AE P029E03 - 2020-AE-Tourisme	26 733,73	-12 000,00	14 733,73	0,00	0,00	0,00	0,00
AE P029E04 - 2021-AE-Tourisme	1 543 526,58	-692,00	1 542 834,58	61 938,46	0,00	0,00	0,00
AE P029E15 - 2022-AE-Tourisme	1 346 410,00	-54 910,00	1 291 500,00	1 280 874,08	10 625,92	0,00	0,00
AE P029E21 - 2023-AE-Tourisme	1 362 810,00	40 000,00	1 402 810,00	0,00	1 309 810,00	93 000,00	0,00
TOTAL PROGRAMME	4 374 480,31	-27 602,00	4 346 878,31	1 342 812,54	1 385 435,92	123 000,00	0,00
TOTAL POLITIQUE Tourisme	4 374 480,31	-27 602,00	4 346 878,31	1 342 812,54	1 385 435,92	123 000,00	0,00
TOTAL GENERAL DES AE	21 668 382,84	262 356,57	21 930 739,41	6 444 154,62	6 590 814,88	988 262,00	0,00

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**BUDGET PRINCIPAL - RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE
CRÉANCES EN NON-VALEUR**

Le payeur départemental a établi l'état général des restes à recouvrer pour chacun des comptes de recettes du budget départemental en raison de l'impossibilité d'en effectuer le recouvrement (procès-verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont vous voudrez bien trouver ci-après le détail par sous-fonction, s'élèvent à la somme de 180 774 € :

Article 6541 : Créances admises en non-valeur

Sous-fonction 51 :	
Famille et Enfance	1369,00 €
<u>Sous-fonction 52</u>	
Personnes handicapées	24 810,00 €
<u>Sous-fonction 538</u>	
Personnes âgées	47 658,00 €
<u>Sous-fonction 551</u>	
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile	4 272,00 €
<u>Sous-fonction 553</u>	
Allocation personnalisée d'autonomie versée à l'établissement ..	349,00 €
<u>Sous-fonction 567</u>	
Allocations revenu de solidarité active	98 916,00 €
<u>Sous-fonction 5471</u>	
Revenu minimum d'insertion – allocations	3 400,00 €
Total	180 774,00 €

S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le payeur départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Compte tenu de ce qui précède et au vu des propositions du payeur départemental, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'admission en non-valeur de ces créances ;
- et ratifier les crédits correspondants sur l'article 6541 des sous-fonctions 51, 52, 538, 551, 553, 567 et 5471 concernant les créances admises en non-valeur.

Le Président,

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

BUDGET PRINCIPAL - REMISES GRACIEUSES

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation des titres de recettes ou des annulations de mandats portant ordre de reversement qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à 11 088,04 €.

TITRES DE RECETTES ET ANNULATIONS DE MANDATS

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE PIECE</i>	<i>MONTANTS PIECES</i>	<i>REMISE PROPOSÉE</i>
7513 538	2021	15776	6 428,73 €	4 068,11 €
7513 538	2022	8169	2 085,76 €	2 085,76 €
7513 538	2022	10605	1 042,88 €	1 042,88 €
7513 538	2022	12606	1 042,88 €	1 042,88 €
7513 538	2022	14216	1 042,88 €	1 042,88 €
7513 538	2022	15501	1 042,88 €	1 042,88 €
64168 50	2022	364	762,65 €	762,65 €
	Sous-total	13 448,66 €	11 088,04 €
	TOTAL GÉNÉRAL		11 088,04 €

Les crédits ayant été prévus au budget primitif 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur ces propositions de remises gracieuses pour un montant total 11 088,04 €.

Le Président,

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE AU
1ER JANVIER 2024 - PASSAGE AU RÉFÉRENTIEL M57**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables du secteur public local puisque c'est la seule instruction qui intègre les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales.

La M57 apporte plusieurs modifications majeures :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'Assemblée lors de la plus proche réunion après cette décision,

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En matière comptable :

- La modification des comptes : un nouveau plan de comptes est développé et vient grandement modifier celui que nous pratiquions depuis 2004. Cette modification est couplée à la disparition des éléments exceptionnels (chapitres 67 et 77) hormis quelques rares comptes indispensables maintenus (775 pour les cessions par exemple),

- La nomenclature fonctionnelle, c'est à dire le socle de la comptabilité analytique, change ce qui aura pour conséquences un changement d'approche, de codification et d'analyse pour chaque service.

En matière patrimoniale :

La M57 apporte son lot de modifications ou de précisions relatives à la gestion des immobilisations :

- sur la composition de son coût,

- sur la notion d'immobilisations par composant,

- sur les modalités d'amortissement : dorénavant, à compter de la mise en œuvre de la M57 dans la collectivité, la notion de prorata temporis s'applique sur les nouveaux flux. Les plans d'amortissements commencés sous la M52 se poursuivront jusqu'à extinction sans modification.

Concernant le périmètre des immobilisations amortissables, il demeure inchangé.

Cette nouvelle norme comptable M57 concerne donc, à compter du 1^{er} janvier 2024, le budget principal ainsi que tous les budgets annexes gérés en M52 (laboratoire vétérinaire départemental, service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, restaurant universitaire, base de loisirs et de plein air du Tarn et de la Garonne, Tarn et Garonne conseil collectivités).

Seuls les budgets annexes de l'institut médico éducatif et professionnel (IMEP) et du centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) restent gérés par la norme M22.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- adopter la nomenclature M57 développée pour le budget principal et les budgets annexes gérés en M52, à compter du 1^{er} janvier 2024,

- conserver le vote du budget par nature et par chapitre avec une présentation croisée nature-fonction à compter du 1^{er} janvier 2024,

- approuver la détermination des catégories et durées d'amortissement des biens,

- abroger les délibérations des 26/06/2003 (n°CG/03/3ème/I-23), 12/03/2012 (CG12/2ème/I-25), 17/11/2014 (CG20141117_11) et 29/06/2015 (CD20150629_19) relatives aux durées d'amortissement des immobilisations,

- fixer le seuil de mise en œuvre de la notion de bien de faible valeur à 1 000€ TTC,

- recourir, le cas échéant, à compter du 1^{er} janvier 2024, à la procédure de gestion des immobilisations par composant pour les acquisitions répondant à l'ensemble des critères requis par la M57,

- approuver les modalités de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis sauf pour les cas précisés en annexe,

- autoriser Monsieur le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

- approuver la possibilité de voter des autorisations de programme/autorisation d'engagement relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement et en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section,

- autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tout document permettant l'application de la présente délibération.

Le Président,

DESIGNATION	NATURE COMPTABLE	DUREE D'AMORTISSEMENT	MODALITES D'AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur < 1000 € TTC	-	1	N+1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS 204)			
Frais d'études	2031	5	N+1
Frais de recherche et de développement	2032	5	N+1
Frais d'insertion	2033	5	N+1
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2051	5	Prorata temporis
immobilisations incorporelles reçues à titre d'une mise à disposition	2087	5	Prorata temporis
Autres immobilisations incorporelles	2088	5	Prorata temporis
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
Subvention d'équipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	204xx1	5	Prorata temporis
Subvention d'équipement - Bâtiments et installations	204xx2	30	Prorata temporis
Subvention d'équipement - Projets Infrastructure	204xx3	40	Prorata temporis
Bâtiments, Aménagements, réseaux			
Plantations	2121	15	Prorata temporis
Autres agencements et aménagements	2128	15	Prorata temporis
Constructions- Bâtiments administratifs	21311	30	Prorata temporis
Constructions- Bâtiments scolaires	21312	30	Prorata temporis
Constructions - Bâtiments sociaux et médico-sociaux	21313	30	Prorata temporis
Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	21314	30	Prorata temporis
Constructions - Autres bâtiments publics	21318	30	Prorata temporis
Immeubles de rapport	21321	30	Prorata temporis
Autres bâtiments privés	21328	30	Prorata temporis
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	21351	30	Prorata temporis
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	21352	30	Prorata temporis
Autres réseaux	21538	30	Prorata temporis
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition			
Plantations	21721	15	Prorata temporis
Autres agencements et aménagements	21728	15	Prorata temporis
Constructions- Bâtiments administratifs	217311	30	Prorata temporis
Constructions- Bâtiments scolaires	217312	30	Prorata temporis
Constructions - Bâtiments sociaux et médico-sociaux	217313	30	Prorata temporis
Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	217314	30	Prorata temporis
Constructions - Autres bâtiments publics	217318	30	Prorata temporis
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21735	30	Prorata temporis
Autres constructions	21738	30	Prorata temporis

Biens mobiliers, matériel, outillage			
Matériel technique scolaire	21572	10	Prorata temporis
Matériel roulant de voirie	215731	10	Prorata temporis
Autre matériel et outillage de voirie	215738	10	Prorata temporis
Autre matériel technique	21578	10	Prorata temporis
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	10	Prorata temporis
Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	21612	10	Prorata temporis
Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	21622	10	Prorata temporis
Autres matériels de transport	21828	10	Prorata temporis
Matériel informatique scolaire	21832	5	Prorata temporis
Autre matériel informatique	21838	5	Prorata temporis
Matériel de bureau et mobilier scolaires	21841	15	Prorata temporis
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	15	Prorata temporis
Matériel de téléphonie	2185	5	Prorata temporis
Autres immobilisations corporelles	2188	10	Prorata temporis